

Nouvelle série N° 170

2020



REVUE D'ÉTUDES D'OC

REVISTO D'ESTÙDI D'O — REVISTA D'ESTUDIS D'OC

**Nouveaux regards
sur les comtes de Béziers**

**CENTRE DE RECHERCHE PREFICS-CERESIF
UNIVERSITÉ RENNES 2**

(tranche)

REVUE D'ÉTUDES D'OC

N° 170

2020

REVUE D'ETUDES d'OC
Revisto d'Estudi d'O – Revista d'Estudis d'Oc
Anciennement *La France Latine*

Revue du Laboratoire PREFICS EA 7469
gérée par l'*Union des Amis de la France Latine*
Association régie par la loi de 1901

Pierre VERGNES
et Jean SASTRE
fondateurs

SIÈGE SOCIAL

REVUE D'ÉTUDES D'OC
(à l'attention de Philippe Blanchet)
Université Rennes 2
C.S. 24307

35043 RENNES CEDEX

(Adresse e-mail : philippe.blanchet@univ-rennes2.fr)

Prière d'envoyer à cette adresse toute correspondance concernant les adhésions à l'association, la rédaction, les manuscrits et services de presse.

Les opinions soutenues dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Abonnement : 25 € par an

Abonnement de soutien : à partir de 30 € par an

Rédiger les chèques à l'ordre de : *Union des Amis de la France Latine CCP Paris 10 136-33 F.*

© *Revue d'études d'oc - France Latine 2020.* Tous droits de reproduction, même partielle, réservés pour tous pays.

AVANT-PROPOS

Cyril Hershon disparu l'an dernier, avait laissé un texte inédit que sa femme Helen Hershon nous a confié. Nous le publions donc en ultime hommage au grand scientifique dont les travaux auront contribué au développement des études occitanes de façon magistrale.

Il avait déjà publié en 2002 une édition des troubadours de Béziers. L'article que nous faisons paraître cette année se fonde presque exclusivement sur des sources historiques, augmentées de quelques poèmes de troubadours et de *La Chanson de la croisade*. Différents aspects de la foisonnante histoire des vicomtes de Béziers, du IX^e au XIII^e siècle y sont décrits avec une grande précision. Les relations houleuses des vicomtes avec les comtes de Toulouse et de Barcelone ont été examinées en détail. Si *La chanson de la Croisade Albigeoise* relate une histoire de bruit et de fureur, nous découvrons dans ce texte un aspect très différent de la vie seigneuriale. Les échanges et les ventes de biens, les accommodements de coseigneurie, les donations à l'Église, la levée des impôts, les mariages et de nombreux sujets de vie quotidienne ont fait l'objet de tractations aboutissant à décisions pesées et soigneusement consignées. Face aux seigneurs majoritairement détenteurs du pouvoir économique et politique, le clergé devait défendre ses droits, ses prérogatives et ses possessions, certains prélats belliqueux n'hésitant pas à se porter à la tête d'une armée. Néanmoins, une grande partie des litiges était réglée lors d'assemblées auxquelles participaient aussi les femmes qui assumaient la responsabilité de domaines. Leur rôle, en tant qu'exécutrices testamentaires, héritières ou mères d'héritiers mineurs, a souvent été déterminant dans les politiques féodales.

Les prélats présents lors de ces assemblées, y prenaient une part active, parfois en tant que seigneurs ecclésiastiques. Les arbitrages rendus, étaient généralement acceptés par les deux parties. Par ailleurs, laïcs et ecclésiastiques, souvent issus des mêmes familles, se devaient de ne pas faire injure aux liens du sang. La violence était donc contenue, en dépit de conflits armés toujours présents, mais qui n'étaient pas si fréquents qu'on pourrait le supposer.

Ces pages relatent également une partie de l'histoire des paysans et des citadins passant sous différentes autorités, selon les échanges, les conquêtes ou les ventes de biens. Des aspects de leur vie quotidienne apparaissent non seulement à travers les impôts, taxes et droits de passage dont ils devaient s'acquitter, mais aussi à travers leurs révoltes et leurs colères. Les bourgeois dont l'influence ne cessera de croître, y ont joué un rôle non négligeable. Le sort des communautés juives, tour à tour protégées et pourchassées, est évoqué à plusieurs reprises.

Cyril Hershon a démêlé les fils de ces relations féodales particulièrement complexes, dans une lecture extrêmement attentive des sources. Son travail patient et rigoureux devrait permettre de lever le voile sur un certain nombre de situations demeurées énigmatiques. L'histoire des vicomtes de Béziers aura trouvé, avec ces pages, son défenseur le plus éloquent.

Brigitte Saouma

LES VICOMTES DE BÉZIERS

Généalogie vicomtale de Béziers¹

Antoine, fils de Wandrille

(†858, comte des Marches de Gas)

premier vicomte nommé: 845 = **Adoyre**)

|

Gérin

(c. 858)²

|

Raynard ou Réginald = Dide

(880/1-897, premier vicomte de Béziers)

|

Boson = Adélaïde

(vicomte de Béziers et Agde, 897-921)

|

Teudo

(vicomte, 924-c. 936)

|

¹ Je suis reconnaissant à Claudie Duhamel-Amado (2001 : 194) pour des détails de son arbre généalogique qui m'a servi de base. Pour les premiers vicomtes je reconnais le travail de Jacques Azaïs. On admet que les premiers vicomtes ne descendirent pas nécessairement de leur prédécesseur.

² Certains disent qu'Aton succéda à Gérin et d'autres qu'Aton ne fut jamais vicomte J. Azais, 1835: 34).

Jonus ou Jonas (fils ou frère de Teudo, 937)

|

Guillaume I = Arsinde

(vicomte 956)

|

Raynard II = Garsinde

(961-969) (comtesse 969)

|

Ermentrude = (I) Guillaume II = (II) Arsinde

(967-77) (vicomte de Béziers) (vicomtesse 956-993)

| et d'Agde, 967-993)

|

Garsinde = (I) Raymond

(vicomtesse de Béziers et d'Agde, (comte de Carcassonne et du Razès,

990-c. 1034) 981-1007)

|

(II) Bernard d'Anduze

|

|

Pierre-Raymond = Rangarde

(comte/coseigneur de Carcassonne et Razès, (fille de Bernard, comte de la Marche
vicomte de Béziers et d'Agde, 1034-1059) en Limousin, gérante du domaine marital)

|

|

Roger Garsinde = Raymond, Ermengarde = Raymond-Bernard Adelaïs =

(comte en partie de (fils de Bérenger de (comtesse de Carcassonne de Trencavel, vicomte Guillaume-

Carcassonne et du Narbonne) et du Razès, vicomtesse d'Albi et de Nîmes, Raymond,

Razès, vicomte de de Béziers et d'Agde, 1062-1097 (1062, † 1074) comte de

Béziers et d'Agde, †1101) Cerdagne,

1059-1067) | (1067)

= Sibylle; sans |
enfants) |

— — — — —

Bernard-Aton IV

Guillemette

(vicomte de Carcassonne et du Razès 1090,	= (I) Pierre-Aton de
vicomte de Béziers, d'Agde, d'Albi et de Nîmes,	Bruniquel, 1069)
1101, associé de sa mère c. 1077-1097;	(II) Hugues de la
† 1129; = Cécile de Provence , 1083; en vie	Roque vers 1090).
en 1146).	

Ermengarde **Ermessende** **Roger de Béziers** **Raymond Trencavel** **Bernard-Aton** **Pagane** **Matheline**

Trencavelle = **Rostaing** (1118- 1150, vc. 1129, vc. de Béziers vc. de Nîmes; à marier, (avant 1143,

= **Gausfred** de Posquières, Béziers et d'Agde; et d'Agde; 1149 de 1150 reçut 1129. = **Austor** de

de Roussillon, 1121. 1129, hérita du Carcassonne-Razès Agde; = Lunas.

1110. Carcassès-Razès et d'Albi . † 1167, Guillelma de
et d'Albi = (I) assassiné. Montpellier.

Adélaïde de Pons, = (I) Adalaïs (1137)

(II) Bernarda de | (II) Saure, Bernard-Aton

Comminges. Sans | comtesse, (fils posthume,
enfants | 1164 né vers 1159; 1214

céda ses domaines

Cécile 1151 ≡ Azalaüs ≡

Roger-Bernard de Foix 1176 Sicard de Lautrec

Roger de Béziers

Raymond Trencavel

Béatrix

(vicomte de Carcassonne, Razès (sans titre, 1182-1190
et Albi, 1149-1194. = **Adalaïs** à côté de son frère).

Toulouse, 1171. †1199.

|

|

|

Toulouse,

répudiée c. 1194)

|

Constance

Raymond-Roger

(vicomte de Carcassonne-Razès,

1185-1209) = Agnès de

Montpellier, 1203,

† le 10 novembre, 1209.

|

Roger

(né 1207; dernier vicomte de Béziers

après les Montfort; dut renoncer à tout.

† 1267.

Préambule

*En dòl, cap à l'autar. dins la dolor s'afana
una dòna à ginolhs, la cara dins las mans ;
auzisi los resonhs de la mizèra umana,
qu'es gaire-ben la même à-uèi que i a mila ans.*

[En deuil, près de l'autel, dans la douleur se tourmente une dame à genoux, le visage dans les mains ; j'entends les échos de la misère humaine, qui est à peu près la même aujourd'hui qu'il y a mille ans.]

(Joan Ladoux, *Pasejadas dins Béziers* 1926 : 25)

Ceux qui connaissent et aiment la ville de Béziers ressentent toujours cette même tristesse qui plane sur elle : c'est la tristesse que le troubadour Sicart de Marvejols ressentit il y a des centaines d'années. De nos jours le savant Jean-Luc Déjean exprime le même sentiment :

En nos temps, dans les livres d'aujourd'hui même ouverts sur ma table, les morts de Béziers saignent encore. Je veux dire ceux de 1209, parmi lesquels les hommes, sinon Dieu, cherchent toujours à reconnaître les leurs. (Déjean, 1988 : 271)

Il nous semble que l'histoire des vicomtes de Béziers se conclut par ces événements tragiques, car leur progrès et l'opulence du Midi en général susciterent la convoitise des habitants du Nord. Les effets destructeurs de ces événements sur la ville durèrent quelques quinze mois, mais la reconstruction fut très mal faite. L'histoire écrite par Mathilde Bellaud-Dessalles affirme que le transfert de Béziers indiqua la fin de la tradition occitane, mais ce n'est pas tout à fait exact. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que de nombreux manuscrits furent perdus, sans parler de la négligence humaine. Il ne nous reste qu'une seule des chansons de Sicart de Marvejols sur le jeune vicomte. Pourtant la *vida* de Sicart constate que *fez de lui mantas bonas cansos* : [Il composa beaucoup de bonnes chansons de lui.] ; quel dommage que nous n'ayons pas ces *mantas bonas cansos*. Mais les œuvres des principaux poètes de Béziers existent encore et leurs noms sont conservés dans le cloître de la cathédrale Saint-Nazaire, placés là en 1910. Il est intéressant de noter qu'ils ont composé après l'époque des vicomtes, et que Jean Estève dédia ses poèmes à l'amiral de France, Guilhem de Lodève ; Guilhem de Béziers perpétua la tradition de nommer son amour par un *senhal* : *Belh Papaguais*. Raimon Gaucelm dédia deux de ses poèmes à la Vierge (la Dame devient Notre-Dame) et un à Jésus. Bernart d'Auriac s'adresse deux fois au Christ et une fois à la Vierge. Mais en considérant le volume des œuvres, ils sont tous distancés par le notaire Matfre Ermengaud avec son vaste *Breviari d'Amor* :

3497 vers écrits en occitan pour permettre aux Méridionaux de comprendre leur religion. La tradition occitane était bien vivante. Nous avons même le cas d'Abraham Bedersi, qui écrivait en hébreu mais qui était si fier de sa ville natale qu'il en adopta le nom comme nom de famille. Les Biterrois mis à part, plusieurs troubadours présentent Béziers, très souvent comme un exemple de l'acharnement du mauvais sort : Guilhem de Berguedan, Guiraut de Borneil, Guilhem Figueira, Raimon de Durfort, Raimon de Miraval, Torcafol et Uc de Saint-Circ, (voir Hershon, 2001 : 8).

L'authenticité des faits historiques ne peut pas toujours être garantie, bien que nous ayons plusieurs sources respectables. La prolifération des mêmes noms est à l'origine de nombreuses confusions ; les enfants, en effet, portaient le même nom que leurs parents. La répétition des prénoms est surtout remarquable parmi les filles des seigneurs — combien d'Adélaïde ou d'Azalaïs ! — rendant difficile l'identification d'un personnage. Certes, les noms biterrois les plus couramment donnés semblaient être Bernard, Guillaume, Pierre, Pons et Raymond. C'est pour cette raison qu'on connaît l'usage d'un second prénom, parfois celui du père ou plutôt du grand-père. Cette pratique nous rappelle celle des juifs du moyen âge qui portaient le nom du père, i.e. Abraham ben Moïse, mais interdisaient de donner le prénom d'un parent toujours vivant. On note que c'est à la fin du X^e siècle que les seigneurs commencèrent à y adjoindre le nom de leurs terres pour augmenter leur prestige. L'entourage des vicomtes était constitué de seigneurs maîtres des villes et villages qui entouraient Béziers : Cers, Corneilhan, Maureilhan, Sauvian, Sérignan, Thézan, Villeneuve. On pourrait dire la même chose de Lodève voisin.

Dans un souci d'uniformité j'ai utilisé la plupart du temps la forme française des noms. Les seigneurs avaient acquis assez de pouvoir pour battre leur propre monnaie. Nous savons que Béziers fit de même, car un testament de 1037 fait mention des sous de Béziers. Bien sûr la monnaie le plus en usage était la melgorienne, appelée ainsi d'après les comtes de Melgueil ou Maugio qui la frappèrent dans leur château. Selon Sabatier (1996 : 178), les prélat s ne semblaient pas posséder leur propre monnaie.

Les vicomtes de Béziers apparaissaient tout-puissants, étant donné qu'ils contrôlaient d'autres domaines, tels que Carcassonne, Agde, Albi et le Razès, sans parler de nombreux châteaux qu'ils obtinrent par conquête ou par échange ; ces propriétés étaient considérées, en quelque sorte, comme des devises. Cependant, il n'en fut pas toujours ainsi. Parmi leurs richesses, se trouvaient des mines, partagées invariablement entre plusieurs seigneurs quand elles se trouvaient dans une seigneurie locale. On se souvient des mines d'argent dont la moitié des revenus alla pendant quinze ans au vicomte de Béziers, à la vicomtesse de Narbonne et au propriétaire du sol. Exception était faite pour l'abbé de Valmagne qui avait droit à des profits. Quant à l'argent, il leur venait, pour la plus grande part des leudes, une sorte d'impôt sur les importations et les exportations, notamment de grains. Les vicomtes déterminaient la création de nouveaux marchés en garantissant ceux qui étaient déjà établis. Le jeune frère de Trencavel fut empêché d'ouvrir un nouveau marché à Agde ou à Loupian parce qu'il aurait lieu les mêmes jours que d'autres marchés existants. Les postes de contrôle se trouvaient à l'entrée de Béziers et on imposait des leudes sur des marchandises

qui arrivaient par terre et par mer. Au début du XII^e siècle, la “Leude de Béziers” publia la liste des marchandises imposables, (*Livre Noir*, item 106 : 146) : les postes comprenaient les ponts (surtout le pont de Saint-Thibéry), le fleuve, la route de Narbonne et la Voie Domitienne. Les évêques reçurent également des revenus. Le 23 avril 1162, Guillaume évêque de Béziers céda pour deux ans au préchante de la cathédrale la leude du chemin de Béziers. Le préchante s’associa avec le juif Nathan (*Natan ebreo*) pour prêter de l’argent à l’évêque qui offrit en garantie le revenu de ses leudes, (*Livre Noir*, item 202 : 276). D’autres impôts commerciaux concernaient la vente du vin (*vetum vini* ou *tabernaticum*), les fours à pain (*panes censales*) auxquels le vicomte dut renoncer après 1050, la viande (*macellarii*) et la chaux (*calcheriis*).³ Quant à la propriété, cela dépendait du fief : domaine possédé par un vassal reconnaissant la suzeraineté du seigneur en échange de services rendus. Les hommes libres pouvaient posséder des biens en alleu, c’est-à-dire recueillir l’héritage de leurs parents ; ces alleux n’étaient soumis à aucun impôt. On pourrait dire la même chose des *aprisiones*, des terres que Charlemagne avait données aux Espagnols réfugiés en Septimanie.

Comme l’écrit Clémence Duhamel-Amado, “Rappelons que la famille comtale de Béziers et d’Agde devait s’accommoder de l’influence concurrente des vicomtes de Lodève dans le nord-est du comté et des vicomtes de Narbonne dans le comté d’Agde, dans le nord-ouest du comté de Béziers” (2001 : 188). Les

³ Pour plus de détails sur ce sujet, voir Clémence Duhamel-Amado, 2001 : 120-124. Voir aussi le *Livre Noir*, item 65 : 73-76 ; item 83 : 107-108, et le cas où le comte Roger prit à tort sur les bourgs de Saint-Nazaire, Saint-Aphrodise et Saint-Jacques (*Livre Noir*, item 74 : 92-93).

vicomtes de Béziers firent des efforts pour accroître leur pouvoir en faisant des

... Compromis avec les vicomtes de Narbonne au X^e siècle ; développement urbain et alliances matrimoniales avec la maison comtale de Carcassonne, vicomtale de Millau autour de 1000, et vicomtale d'Albi et Nîmes au milieu du XI^e siècle. (Claudie Duhamel Amado, II : 70).

C'est seulement pendant le gouvernement de Simon de Montfort qu'on imposa l'influence du vicomte dans le Midi. Les changements incessants de propriétaires rendent difficile pour les historiens, l'identification d'un châtelain à un moment donné : j'ai donc restreint mes références aux châteaux qui jouent un rôle important dans la trajectoire d'une personne.

L'importance de l'Église va sans dire, mais son rôle ne fut pas toujours honorable. Non seulement les prélats s'immisçaient dans la politique, mais ils n'hésitèrent pas à faire la guerre et cela en se portant à la tête de leur armée. Les vicomtes avaient des rapports ambivalents avec les prêtres. Le népotisme était fréquent : la plupart des prélats avaient des liens de parenté entre eux et avec la noblesse. Par ailleurs, les évêques avides n'hésitèrent pas à saisir des abbayes. Après la mort de l'abbé en 960, l'évêque de Béziers s'empara de l'abbaye d'Aniane et dut la rendre après avoir été réprimandé. Il faut se rappeler que plusieurs prélats contrôlèrent leurs propres armées qu'ils mettaient parfois au service des seigneurs : l'archevêque de Narbonne venait souvent au secours des vicomtes. Prenons le cas d'Agde avant 1150. Le 13 novembre 1150, Raymond Trencavel et Bernard-Aton, son frère et vicomte de Nîmes, s'accordèrent sur le fait de n'élever aucun château ou

aucune fortification dans l'évêché d'Agde sans leur consentement mutuel. L'opinion de l'évêque fut ignorée et il fut prévu que la monnaie de Béziers aurait cours à Agde. L'évêque n'avait pourtant jamais agi contre son seigneur, le vicomte. Mais après cette date la situation allait changer pour plusieurs raisons :

Libéré progressivement de la tutelle laïque, accru dans ses possessions temporelles par de nombreuses donations, fortifié dans ses priviléges domaniaux et de ses droits régaliens par les diplômes royaux, l'*episcopatus* peut en général se substituer au *comitatus*, dans tous les cas il lui reste rarement subordonné ... (Dupont, 1942 : 572)

Les vicomtes contrôlaient non seulement les cathédrales mais des abbayes et des églises, comme on le voit dans leur testament. D'un autre côté, les prélats devaient fréquemment demander aux vicomtes de respecter les droits de l'Église.

Surtout il était important de reconnaître la puissance suprême du pape qui s'immisçait souvent dans les affaires de l'aristocratie et de son peuple. N'oublions pas que c'est un pape qui déclara la croisade qui mena à la destruction de Béziers et que c'est un abbé qui prit le commandement de l'armée d'invasion. En outre, le pape et les prélats n'hésitèrent pas à se servir de l'excommunication comme arme, que ce soit à l'encontre d'un roi, d'un seigneur, ou d'un paysan. Le comte de Toulouse se trouva longtemps soumis à l'interdiction pontificale et dut s'abaisser publiquement à faire pénitence, tandis que Raymond Trencavel, fils de Raymond-Roger fut excommunié alors qu'il refusait de rendre ses possessions au roi. De cette manière on se

rend compte que l'excommunication ne concernait pas nécessairement les affaires religieuses. Après le sac de Béziers, les croisés qui s'emparèrent de l'argent furent excommuniés par le légat Milon. En effet, l'Église se servit de cette interdiction pour augmenter ses revenus et le Saint-Siège statua sur le fait que tous ceux qui étaient excommuniés pendant quarante jours devaient payer 100 sous pour un chevalier, 50 pour un bourgeois et vingt pour un homme du commun.

Un autre aspect des vicomtes est la façon dont ils se réservaient jalousement le droit de dispenser la justice, malgré les viguiers. Il est possible dans le Languedoc de retrouver la trace d'un grand nombre de viguiers qui avaient pris le titre de vicomte. Un exemple de cette pratique est rapporté par De Vic et Vaissète qui décrivent Lautrec, dans l'index, comme une "ancienne viguerie et château avec titre de vicomté"; ce qui s'appliqua à Albi et à Nîmes. Ils citent Bernard vicomte de l'Albigeois au X^e siècle, qui laissa deux fils ; l'aîné reçut en héritage la partie septentrionale des domaines paternels, le cadet, des terres situées au sud, dont la viguerie de Lautrec ; il prit le titre de vicomte, (*HGL*, t. 3 : 28-29). Raymond-Bernard Trencavel, vers la fin du XI^e siècle, était maître de six vicomtés, tandis que son fils, Bernard-Aton, à qui il les laissa, les partagea entre ses enfants. Le système d'héritage n'était pas gravé dans le marbre. À Béziers, comme à Montpellier, le vicomte devait également être le viguier assisté du magistrat représentant le seigneur ; sinon ses sentences pouvaient être revues par ce dernier. En 1114, le vicomte Bernard-Aton concéda la viguerie aux deux frères Loup, qui détenaient déjà la juridiction sur les juifs. Le vicomte se réserva la justice concernant les homicides et les adultères ; le viguier recevait le tiers des profits de la justice de la ville, (Boutaric, 1855 : 206-207). Les juifs durent se soumettre à la justice du seigneur, mais il put déléguer

cette tâche aux viguiers. Cette communauté habitait la Carrieira de la Judaria, rebaptisée en 1830 la rue de la Juiverie (récemment changée en rue du Petit Jérusalem) en face de la cathédrale de Saint-Nazaire, le bourg comtal de Nissan et le bourg vicomtal de Maureilhan. Mais nombre d'entre eux étaient installés en ville et avaient des voisins non juifs (*Bulletin*, 1874 : 269 ; Hershon, 1999 :143).

Malgré la position de soumission des femmes, parmi les vicomtes, elles jouèrent un rôle très important dans les affaires politiques et religieuses. Pendant la période des vicomtes, l'homme était connu par sa mère plutôt que par son père, e.g. Roger fils de Stéphanie / Roger fils de Cécile. Quand une veuve se remariait avec un homme de rang inférieur, elle gardait son titre s'il était plus important que le sien :

C'est ainsi que les reines veuves ou répudiées, qui éprouvaient alors en secondes noces des comtes ou de simples seigneurs, gardèrent le titre de reines après leur second mariage”, (*HGL*, t. 3 : 114)

Lorsque son mari décédait avant elle, très souvent une veuve prenait le gouvernement du comté dans le cas où son enfant n'avait pas atteint sa majorité. Accoutumée au pouvoir, elle continuait à régner même avec un fils adulte. Claudie Duhamel-Amado, (2001 : 329) discute à propos des vicomtesses qui agissaient en vicomte ou, selon Déjean (1988 : 192-193) “en puissance de mari”. Mahalt, la grand'mère d'Ermengarde de Narbonne était décrite ainsi :

Although Mahalt remarried, these great aristocratic widows most often did not do so, and surely Mahalt would not have either, had her life and her widow's rights been assured. There were few, after all, who could offer them the status, wealth and power that their widowhood preserved. All these great women came to power as wives, widows or heiresses, through the route of inheritance. When Occitan aristocrats made their will, the only rules that restricted how they could devise their property were the rights of surviving widows to their dowry and marriage gift. (Cheyette, 2001: 28)

[Bien que Mahalt se remariât, ces grandes veuves aristocratiques ne le firent pas le plus souvent, et sûrement Mahalt ne l'aurait pas fait non plus, si sa vie et ses droits de veuve avaient été assurés. Il y avait peu d'hommes, après tout, qui pouvaient leur offrir la position sociale, les richesses et le pouvoir maintenus par leur veuvage. Toutes ces grandes dames accédèrent au pouvoir comme épouses, veuves ou héritières, par la voie de l'héritage. Quand les aristocrates occitans faisaient leur testament, les seules règles qui restreignaient la manière dont ils pouvaient léguer leur propriété, étaient les droits des veuves survivantes à leur dot et à leur cadeau de noces.]

L'histoire des vicomtes illustre ces pratiques. Très souvent la vicomtesse était l'exécutrice testamentaire de son mari. Quand il était question de mariage, on pouvait demander aux frères de trouver un époux convenable à leur sœur ; tel fut le cas des trois fils de Bernard-Aton qui, dans son testament, leur demanda de trouver un mari pour leur sœur Pagane. Il en resta une confusion entre l'héritage et la dot. Après 1100 on s'accoutuma à une dot à montant fixe, pratique qui se révéla onéreuse pour la petite noblesse. Par ailleurs lors de l'échec d'un mariage, se posait toujours au mari la question de la restitution de la dot (voir Duhamel-Amado, 2001 : 323-325). Il apparaît que parmi les vicomtes, le mariage avait lieu pour des raisons purement politiques. Cependant, malgré le manque de contrats de mariage,

on espère que la mariée consentait à l'accord conclu par les familles.

Dans les testaments, les filles ne recevaient pas la même part que les garçons : elles recevaient moins que leurs frères et si elles étaient mariées et avaient eu une dot, on présumait qu'elles ne demanderaient plus rien, selon la coutume en Languedoc. Néanmoins, la préférence pour les fils n'était pas une règle mais une option. Le dernier aspect des droits féminins s'appelait la substitution, système qui exigeait que lorsque les filles survivaient et avaient des fils, la nécessité leur était imposée d'attendre la mort de leurs frères sans enfants, pour faire valoir leur droit à l'héritage. De l'autre côté, les archives sont pleines d'exemples de femmes répudiées par leurs maris pour leur permettre de se remarier. La raison la plus commune du rejet était l'incapacité de l'épouse à donner un fils héritier. Mais bien que l'annulation du mariage fût possible pour des raisons recevables par l'Église, le pape n'acceptait pas la répudiation par un seigneur. On cite Pons comte de Toulouse (c.990-c.1050) qui répudia sa femme avant 1031 et presque immédiatement fut excommunié au concile de Limoges. Cette femme, Almodis de la Marche, était sa troisième ou quatrième épouse mais elle avait été déjà répudiée par Hugues le Pieux de Lusignan pour cause de consanguinité. Le pape Victor II les excommunia et répéta l'interdit à deux reprises. Elle a dû recevoir le pardon, car finalement elle se maria avec Raymond-Béranger de Barcelone.

Le problème des rapports entre les seigneurs rend difficile l'identification des alliés et des ennemis qui changeaient souvent de camp, car la politique jouait un rôle important dans la position de chaque seigneur. Au cours de leur histoire, cependant, il

semble évident qu'en dépit leurs accords, l'hostilité des vicomtes de Béziers et des comtes de Toulouse était manifeste. Puisque Simon de Montfort fut nommé vicomte de Béziers, avec les autres titres qui l'accompagnaient, j'ai suivi sa carrière dans le Languedoc, mais faire la chronique de toutes ses batailles et de ses escarmouches ne serait pas réalisable dans ce contexte. On note, en outre, que lui-même resta très peu dans la ville de Béziers. Par ailleurs un récit plus détaillé se trouve dans *L'Histoire Générale de Languedoc*.

Sources

Divers manuscrits se rapportent à notre sujet mais la plus grande partie est citée par De Vic et Vaissete, ainsi que Dovetto ; beaucoup se trouvent dans le *Livre Noir* ou *Cartulaire de Béziers* (basé sur la collection Doat). Il y a aussi des livres d'histoire écrits il y a de longues années, Andoque, par exemple. Mais celui-ci commit un grand nombre d'erreurs, dont beaucoup sont corrigées dans l'histoire de Sabatier et l'édition de 2000 de l'histoire de Béziers sous la direction de Jean Sagnes. Je me suis borné à citer les histoires de Sabatier, Julia et Bellaud Dessalles ; cette dernière avait tendance à raconter des anecdotes difficiles à vérifier. Quant aux actes, Rouquette (Préface, 1918) écrivit à leur propos :

D'autres ne se trouvent pas non plus dans le *Livre Noir* ; on les rencontre dans les collections imprimées, surtout dans *l'Histoire Générale de Languedoc* (édit. Privat), à laquelle nous renvoyons toujours, et dans la *Gallia Christiana*.

En outre, il existe aux Archives départementales *Le Cartulaire de Saint-Nazaire (tonsura antiquior)* qui contient 150 actes, datés de 1148 à 1318.

En ce qui concerne la poésie, *La Chanson de la Croisade albigeoise*, écrite en occitan, est contemporaine. Les deux poètes qui l'écrivirent sont assez partisans des deux côtés. Il n'existe qu'un seul manuscrit complet (Bib. Nat. fr. 25425) Bien qu'il y ait plusieurs éditions de *La Chanson de la Croisade albigeoise*, y compris celle de Paul Meyer, j'ai choisi la plus moderne. Elle fut commencée par Guillaume de Tudèle, vassal navarrais du comte de Toulouse, partisan des croisés, il blâma les hérétiques contre lesquels il vitupéra :

- *Ben avet tug auzit coment la eretgia
era tant fort monteia (cui Comni-Dieus maldia!)*
- que trastot Albiges avia en sa bailia,
- *Carcasses, Lauragues, tot la major partia.*
- *De Beziers tro a Bordel, si co·l camis tenia,*
- *a motz de lors crezens e de lor companhia ...*
- (laisse 2, 4-9)

- [Vous avez tous entendu comment l'hérésie était fort montée (que le Seigneur Dieu les maudisse !), qu'elle tenait tout l'Albigeois sous leur emprise, le Carcassès et la plus grande partie du Lauragais. De Béziers jusqu'à Bordeaux, comme elle montrait le chemin à beaucoup de leurs croyants et ceux de leur compagnie !]
-

Le poète, qui montre de la sympathie pour Raymond-Roger, n'avait vu le vicomte qu'une fois : c'était en 1204 aux noces du comte de Toulouse avec Eléonore ; Raymond-Roger y assista malgré son désir de rester indépendant du comte. Le poète aurait composé ses 2749 vers alexandrins en 131 laisses, entre 1210-1213. Troubadour de métier, il semble avoir composé sur des événements dont il aurait été témoin et d'en avoir même parlé à d'autres, tandis que le poète anonyme chante dans les années 1218-1228 en 6811 vers. Guillaume travailla dans le château de Bruniquel, sous Baudouin, frère de Raymond VI, qui embrassa la cause des croisés. Les différences poétiques sont les suivantes :

Guillaume de TUDÈLE

- Occitan francisé.
- Laisses brèves.
- Coblas capcaudadas* (le vers bref qui clôt la laisse et rime avec la laisse suivante.).

L'ANONYME

- Occitan plus pur.
- Laisses presque quatre fois plus longues.
- Coblas capfinidas* (le vers bref qui ne rime avec aucun autre mais qui est repris dans le premier hémistiche de la

prochaine laisse.

Nous savons que le poète anonyme qui termina l'œuvre était dans le camp opposé. Sans doute toulousain, puisqu'il parle de Foulques comme étant “notre évêque” et qu'il ne manque pas une occasion de louer les Toulousains. Il était probablement clerc, car il fait preuve de connaissances juridiques et théologiques quand il parle du quatrième concile du Latran en 1215.

Le *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers* contient beaucoup de références aux vicomtes mais elles sont très souvent trop superficielles ; les divers présidents ont montré plus d'enthousiasme que d'exactitude. Il y a plusieurs chroniques contemporaines de la croisade, surtout celles de Pierre des Vaux-de-Cernay et de Guillaume de Puylaurens, la seconde étant plus récente que la première (Hoekstra, 1998 : IV) Ces deux chroniques sont bien éditées de nos jours. Le récit du cistercien de Vaux-de-Cernay est simple mais partisan, insistant sur le besoin d'effacer l'hérésie pour conserver l'unité de la religion chrétienne. Il n'en excuse pas pour autant la conduite de certains croisés, par exemple ceux qui se trouvent sous la bannière du comte de Foix qu'il qualifie d’“atroces bourreaux” (Guébin et Maisonneuve, 1951 : 203). Le Toulousain Guillaume de Puylaurens appartenait, comme notaire, à l'entourage de Folquet de Toulouse, l'évêque qualifié d'Antichrist dans le texte. Il se réfère souvent à l'influence de la croisade sur Toulouse ainsi que sur ses habitants et parle de *gentilz Tolosa, Tolosa la gran, de totas ciutatz ... flors et rosa*, qui tient tout le Languedoc. Pierre des Vaux-de-Cernay l'appelle la ville pleine de ruse, *Tolosa dolosa*. Il l'attaque violemment, l'accusant d'être à l'origine de tous les maux : “ ...

La race de Toulouse, race de vipères, ne pouvait plus, même maintenant de nos jours, être arrachée à sa racine de perversité ...” (Wolff, 1958 : 88). Le seul point sur lequel les deux chroniqueurs s'accordent, c'est le rôle éminent joué par la ville. Cela contraste vivement avec Béziers.

Plusieurs autres manuscrits en prose existent qui traitent de la croisade : Brunel 169, B.N. 4975, écrit vers 1540, ms. *P* de la version *L* de la rédaction en prose de *La Chanson*, Brunel 85, Carpentras Bibl. Mun. 1829, Brunel 272, Toulouse Arch. Mun., mms. *T* de la version *L* (éd. dans *HGL* par A. du Mège). J'ai une dette à l'égard de Dirk Hoekstra pour une édition à jour du manuscrit qui est conservé depuis longtemps au château de Merville (Brunel 115). Écrit au XI^e siècle vers Toulouse, c'est une copie incomplète du début et de la fin de la version *M* d'une rédaction en prose de *La Chanson de la Croisade contre les Albigeois*. Publié en partie par C. Douais, on la trouve dans “les manuscrits de Merville”, dans *AM*, t. 2, 1890 : 36 *et seq.*

Wisigoth et Couronne

La documentation concernant les premières années de la vicomté est très éparses et nous n'en avons pas assez pour fournir beaucoup de détails. Il faut se rappeler qu'à cette époque la Septimanie était une province arabe avec Narbonne pour capitale. Sous le joug des Sarrasins vers 724, elle fut délivrée par Charles Martel qui détruisit quasiment la ville de Béziers en 737. Mais les habitants,

réfugiés dans les montagnes, rentrèrent peu à peu et reconstruisirent la ville, (selon Andoque, plus belle qu'auparavant), vers 788. La ville devint, pour ainsi dire, indépendante quand, en 752, Ansemond, un Wisigoth, qui avait créé en Septimanie une petite enclave comprenant la ville, ainsi que Nîmes, Agde et Maguelonne, livra ces quatre villes à Pépin le Bref, les rattachant, pour la première fois, à la couronne de France. Mais le roi eut le tact de laisser le gouvernement de la ville et de ses environs au seigneur biterrois. Par la suite, la ville de Béziers fut gouvernée par des comtes que les rois de France y envoyaient et elle fut définitivement rattachée à la couronne de France beaucoup plus tard par la cession que Roger Trencavel en fit au roi Louis IX en 1247. Lors des donations de Pépin le Bref aux évêques, celui de Béziers devint coseigneur de la ville et de ses faubourgs ; en 1247 l'évêque entra en pariage avec le roi et se dénomma comte et seigneur de Béziers. Il détenait la même position pour Cazouls-lès-Béziers, Lieuran-lès-Béziers, Gabian, Vailhan, etc. Il faut remarquer que dans les premières années, la table généalogique se réfère à la descendance de succession et pas nécessairement à la lignée.

Les sarrasins continuant leurs incursions, Charlemagne nomma pour chaque ville des comtes ou des gouverneurs pour les protéger ;

Sous les Wisigoths et les Francs cet usage se perpétua, et Pépin avait maintenu ceux qui étaient établis depuis l'occupation wisigothique. Les comtes des marches ou frontières, pourvus d'autres comtés, obtinrent de l'Empereur le privilège de faire garder celles-ci par des lieutenants qui prirent le nom de vicomtes. (Bellaud Dessalles, 1929 : 34)

En 822 les comtes régnaienient encore, sous le marquisat de Gothie,⁴ possédé par les comtes de Toulouse. Les

comtes de Béziers furent relégués au rang de vicomte. Nous avons mention d'un Adhémar ou Erlin en 812 et d'un Arnaud avant 822. Charlemagne, cependant, permit à des Espagnols de s'établir en Septimanie,⁵ leur imposant l'obligation du service militaire ; mais le comte Adhémar, ennemi juré de ces étrangers (connus comme *advenes*) s'y opposa devant le tribunal royal et gagna le procès. Ce tribunal fut présidé par Louis, roi d'Aquitaine et fils de Charlemagne, qu'Adhémar suivait dans ses expéditions : il y obtint un rang notable. En mai 844, Charles-le-Chauve, (823-877), roi de France depuis 843, occupé à assiéger Toulouse, promulqua un édit en faveur des Espagnols installés près de Béziers, dans les villages de Lignan et Thézan selon l'interprétation de Louis Noguier, (*HGL*, t. 2, : Preuves : 634). Cet édit fut promulgué à la requête de plusieurs personnes : deux prêtres Ansemond et Mirabilis ainsi que Ranemire, Auriol et Cicilia. Cependant, vers 820-830 les comtes furent remplacés par des vicomtes à Béziers, Narbonne, Agde, Lodève et Nîmes. En 877 Charles-le-Chauve statua ainsi : les offices des comtes et tous leurs bénéfices deviendraient héréditaires. Mais, comme nous le verrons, cette attitude xénophobe persista beaucoup plus tard, et vers 1002, Roger de Béziers inclut dans son testament une clause

⁴ Le marquisat de Gothie comprenait la plus grande partie du diocèse de Narbonne, ceux d'Elne, Béziers, Agde, Lodève, Maguelone et Nîmes.

⁵ Ce processus développa le système connu de l'aprision, du latin *aprisio*, défoncement du sol, très comparable à "squatter", car à la fin du VIII^e et IX^e siècle, les Carolingiens permirent aux *Hispani* chassés de leur pays de s'établir sur des terres vacantes. Après trente ans ces aprisionnaires pouvaient considérer la terre comme la leur.

interdisant la vente ou l’aliénation de tous ses biens à des étrangers, (Dovetto, Acte 111 : 33).

Antoine et Gérin

À l’époque d’Antoine (en 845) les vicomtés n’étaient pas héréditaires. La “généalogie” montre qu’un certain Antoine se déclara *de facto* vicomte de Béziers. Une version affirme qu’il descendait de Clotaire II, roi de France, par Caribert, son second fils, roi de Toulouse et d’Aquitaine (Julia, 1845 : 25). Il était mentionné dans une oraison chantée par les religieux pour le Jour des Trépassés dans sa fondation, l’abbaye de Saint-Antoine-de-Lézat. *Propiliare animæ famuli tui Antonii vicecomitis Bitterrensis, fondatori nostri* [En honneur de l’âme de ton servant Antoine, vicomte de Béziers, notre fondateur]. Ignoré généralement par les historiens, il prit les armes contre les sarrasins, probablement à la frontière espagnole. Ces derniers avaient saisi une partie du diocèse d’Urgel, c’est-à-dire le territoire d’Alahon, entre autres ; le chef de cette campagne contre eux n’était autre que Wandrille, le père d’Antoine. Descendant d’Halton, fils puiné du célèbre Eudes, duc d’Aquitaine, il repoussa avec succès les infidèles sous Amarvan, gouverneur de Saragosse en 834. Pour célébrer la victoire, Wandrille et sa femme Marie, fille d’Asnarius comte de Jacca, fondèrent le monastère d’Alahon vers 834, en faveur de l’abbé Obbonius avec le consentement de leurs quatre fils. Antoine et ses trois frères — Bernard, Aton⁶ et Asnarius (tous fils de Wandrille) — de leur côté firent consacrer les dépouilles qu’ils avaient remportées sur

⁶ Il est à noter que les noms Bernard et Aton figuraient très souvent dans la généalogie des vicomtes de Béziers et de Carcassonne, ce qui suggère qu’ils appartenaient au même lignage.

l'ennemi. Ils firent dédier le monastère en présence de Sisebut, évêque diocésain et de Barthélémy archevêque de Narbonne. Au temps de la fondation, les quatre fils étaient déjà mariés. Le premier succéda à son père dans le comté des Marches de Gascogne, Aton devint comte de Paylas (diocèse d'Urgel), Antoine vicomte de Béziers et Asnarius comte de Souvigny de Soule sur les frontières de la Navarre. (*HGL*, t. 2 : Preuves : 635). Antoine épousa une dame nommée Adoyer et il semble qu'il vivait encore en 845. Il est probable qu'Antoine (confondu à tort avec son frère Aton) fonda les abbayes de Lézat (diocèse de Rieux, Foix,) et de Mas-Garnier (diocèse de Toulouse), (*HGL*, t. 2 : 252-253). Cette dernière fut fondée par un vicomte et une vicomtesse de Béziers en même temps que Lézat. L'abbaye de Notre-Dame de Peyrissas (diocèse de Comminges) fut fondée par son frère Asnarius, qui de retour de Rome, prit l'habit et devint l'abbé de sa fondation.

Antoine mourut en 857. Son fils Gérin, dont on sait très peu de choses, lui succéda. Nous savons qu'il était en place certainement en 858 (*HGL*, t. 2 : 274). Sa succession à la vicomté se fit pendant le règne de Charles-le-Chauve. Gérin était d'une piété exemplaire. En témoigne, par exemple, l'accueil en mai 858, qu'il fit à deux religieux de Saint-Germain-des-Prés, Usuard, auteur du *Martyrologe*, et son compagnon anonyme, ses amis et proches parents. Ils avaient échappé aux sarrasins emportant les ossements du martyr saint Vincent, leur patron ; ossements qu'ils déposèrent dans l'oratoire de Notre-Dame. Ils apportèrent aussi les reliques des saints Aurelius et Natalie qui avaient été martyrisés à Cordoue pendant la persécution de l'émir Abdel-el-Rahman. Un seigneur nommé Gérin, qualifié de vicomte et de premier de la cité (*civitatis primate*) les accueillit et les garda chez lui pendant un mois. Sa piété donna lieu à des légendes : il avait un échanson

paralytique, Brictius, dont le corps était couvert d'ulcères. On dit que par l'intercession des saintes reliques, l'échanson fut complètement guéri et Gérin lui-même fut soulagé des douleurs qui l'accablaient. Pour témoigner sa reconnaissance, le vicomte accompagna les reliques jusque dans le Vivarais à l'est du Massif Central, aujourd'hui l'Ardèche, (*HGL.* t. 2 : 273 ; Sabatier, 1896 : 163 ; Julia, 2000 : 26). Cette région avait été récemment rattachée à la couronne de France sous Charles-le-Chauve, ayant été une partie du royaume de Provence et soumise aux déprédations des sarrasins depuis le cinquième siècle. Le roi offrait-il sa protection ?

Raynard/Raynald I et ses successeurs

Le premier vicomte de Béziers *per se*, aurait été Raynard I^{er} (880/881-897), qui fut récompensé par le roi carolingien Carloman, successeur de son frère Louis III, pour ses services sur les champs de bataille, surtout au siège de Vienne. Les diplômes datent du 18 juillet 881 et du 29 octobre de la même année. Raynard reçut des propriétés : les villages d'Aspiran (arrondissement de Lodève) et de Lignan (arrondissement de Béziers) dans le diocèse biterrois ainsi que plusieurs autres domaines. Il reçut également l'église de Sainte-Foi de Coulobres (canton de Servian), avec un champ et des terres ainsi que Paulinian (Olargues), (*HGL*, t. 2 : 327, Preuves : 683 ; *Livre Noir*, 4 : 2, 29 août, 881; Duhamel-Amado, II : 103). Le roi qui se trouvait dans un palais à La Coste (diocèse de Vienne), fit expédier une charte en ce sens sur la recommandation de Walfard, abbé de Flavigny, son chancelier. Le problème, c'est qu'il y a deux Aspiran et deux Lignan dans le comté. Mais André Dupont

les a identifiés comme nous l'avons montré, (1970 : n. 5 : 105-115).

Ce guerrier, vicomte en 897 et dit “homme illustre et vicomte du comté de Béziers”, descendait probablement d’Ilderic et d’autres Espagnols réfugiés en Septimanie, à qui Charles-le-Chauve avait confirmé leur droit aux terres données par Charlemagne à leurs ancêtres. Les vicomtes biterrois furent issus des importantes familles de Raynard de Béziers et de Villeneuve. Raynard et Dide sa femme (d’origine provençale), se trouvèrent à la tête du lignage. Il se dénomma vicomte du comté de Béziers dans l’acte du 16 juillet 897, mais il est probable qu’il tenait la vicomté depuis 881. Cependant, nous n’en avons pas de preuve certaine. En 897 nous trouvons un vicomte Raynard de Béziers, sans doute celui qui est mentionné dans la charte de Carloman, (*HGL*, t. 2 : 327 ; *Livre Noir*, item 4 : 2 ; voir aussi Dupont, 1970 : 109). Raynard, vicomte de la vicomté de Béziers — c’est son successeur qui ajouta Agde à son titre — échangea des propriétés avec son évêque, Fructaire (ou Tructuarius), le 16 juillet, 897. Avec le consentement de ses chanoines, Fructaire donna à Raynard, à Dide sa femme, à Arsinde⁷ et à Boson (Bozon) le fils d’Arsinde, le village de Tavels (près d’Avignon, en deçà du Rhône) en échange de terres situées à Albinan (Vias), le domaine de Paulinian près de Coulobres et son église de Saint-Félix, ainsi que le domaine d’Aspiran avec son église de Saint-Roman, à l’exception d’une partie en attribuée à Walcheron (ou Walker) et à sa femme Frodile, riches aleutiers de Saint-Martin de Divisan (*HGL*, t. 2 : 352-353 ; Preuves : 692 ; *Livre Noir*, item 8 : 6).

⁷ On explique la présence d’Arsinde entre les *signa* par ses droits sur le patrimoine vicomtal biterrois, car on la suppose mère ou sœur de Raynard.

Qui était ce Walker et comment mérita-t-il ce domaine ? Cette question n'a jamais été résolue de manière satisfaisante, mais il se peut qu'il ait été le descendant des vicomtes de Narbonne et un proche de Raynard, vicomte de Béziers. Sa femme Frodille aurait été la sœur de Raynard. Claudie Duhamel-Amado date leur mariage entre 897 et 933. Le 2 août 897, le couple donna à l'église de Saint-Martin qu'il avait fait construire, un alleu pour compenser des dîmes que Fructuaire avait données à l'église Sainte-Marie de Villenouvette (bâtie aussi par le couple) le jour de sa consécration, (*Livre Noir*, item 9 : 7-8). Cette chapelle existe encore dans la propriété de M. et Mme Maury qui la détenaient encore en 1970. En plus de leur portion d'Aspiran, que l'on appelait Villeneuve-de-Ricuin, et plus tard Villenouvette-la-Arqui, le couple reçut deux vignes et un champ, situés dans les terroirs de Villenouvette (près d'Aniane) et de Maraussan (3^e canton de Béziers). Walker (Walcharius) figure encore en 933 comme exécuteur testamentaire de Réginald, évêque de Béziers, (*HGL*, t. 3, Preuves : 411).

Le 2 août 897, le couple fit cadeau de ces alleux à l'église de Saint-Martin, qui se trouvait dans la banlieue de Béziers. Fructuaire, vers 898 fit un échange de domaines avec Ictor, membre de l'entourage du vicomte de Béziers et de Walcheron, (*Livre Noir*, item 11 : 9). Le nom de ce dernier est donc assez souvent mentionné : nous avons une référence à Cers près de Villeneuve-lès-Béziers *in terra Walcherio* (*Livre Noir*, item 57 : 65-66).

Ces terres échangées par Raynard se trouvaient entre celles que Charlemagne avait données aux chrétiens espagnols réfugiés en

Septimanie avec l'unique obligation de service militaire, après la retraite de Roncevaux. Son fils Louis, roi d'Aquitaine, déposa huit exemplaires de l'ordonnance aux archives des principales villes du diocèse où les réfugiés furent établis, c'est-à-dire Narbonne, Carcassonne, Béziers, Elne, Empurias, Barcelone et Girone. Le premier document du *Cartulaire de Béziers (Livre Noir)*, daté du 10 février 816, est un diplôme de Louis le Débonnaire en faveur des Espagnols fugitifs, dans le comté de Béziers. Plus tard, le 19 mai 841, Charles le Chauve renouvela ce diplôme (*Livre Noir*, item 3 : 2). Ces Espagnols avaient des communautés à Aspiran et, plus près de Béziers, dans la terre de Saint-Jean d'Aureilhan. Raynard descendait de ces réfugiés espagnols. Il ne vécut pas longtemps et De Vic et Vaissete calculent qu'il mourut entre le 16 juillet et le 14 décembre 897. C'est sous sa gouvernance que Béziers se releva de ses ruines ; il apporta une prospérité qui bénéficia beaucoup à l'Église dans la ville, car les principales fondations religieuses furent redotées et reconstruites, y compris Saint-Aphrodise qui bénéficia de la générosité de Raynard et de Gersinde, comtesse de Toulouse. Initialement, au milieu du VIII^e siècle, Saint-Aphrodise fut une cathédrale et un siège épiscopal, transféré à cette époque à Saint-Nazaire. On avait commencé à construire cette cathédrale hors les murs. En 889, un certain Azemond et sa femme Colombe firent une cession de terres à l'évêque Agilbert pour "aider à l'édification de Saint-Nazaire qu'on avait commencé à bâtir", (Bellaud Dessalles, 1929 : 37).

Boson fut vicomte de Béziers et d'Agde entre juillet 897 et probablement 920. C'était le fils d'Arsinde⁸ et de Roubaud, comte de Provence (965-1008), juge à Nîmes. Ce Roubaud était aussi parent du comte de Provence nommé Boso(n). Il est probable que Boson avait de la parenté avec les comtes héréditaires de Provence ; le Comtat Venaissin aurait alors constitué un héritage potentiel. Pour compliquer les choses, le vicomte aurait pu être un proche — probablement son neveu —, de l'évêque d'Agde, qui s'appelait aussi Boson ; on le suppose frère de Dide. Vers 897, le vicomte Boson épousa Adélaïde, fille et héritière de Raynard, et comme il était déjà vicomte d'Agde de par sa naissance, il réunit les deux vicomtés par ce mariage, (Sabatier, 1996 : 165-166 ; *HGL* : t. 2 : 352-353, 553 ; Preuves : 692-693). Comme il est difficile de retrouver la trace d'Adélaïde dans des documents, il convient d'accepter l'avis de Noguier : “Boson est le premier qui ait réuni dans sa main les deux vicomtés d'Agde et de Béziers par suite de son mariage avec Adélaïde, fille héritière de Rainard” (1886 : 12). L'*HGL* est plus loquace sur cette dame :

On peut se conjecturer que ce fut par sa femme, que nous croyons être la même qu'Adélaïde, qui prend le titre de vicomtesse de Béziers dans une vente qu'elle fit en 924, du village de Salacian, (Saint-Bauzile d'Esclatian, arrondissement et canton de Béziers, commune de Vendres), en présence d'Agion, archevêque de Narbonne. Elle aurait été donc fille et héritière du vicomte Raynard, et veuve en 924 de Boson, vicomte d'Agde”, (*HGL*, t. 2, note XI : 553).

Sa mort est annoncée dans la nécrologie de la cathédrale de Carcassonne (*HGL*, t. 2 : 680). L'acte est important parce qu'il est

⁸ Noguier, 1886 : 12 ; *HGL*, t. 2 : 353.

souscrit — après le vicomte et Dide — par Arsinde et Boson, six mois plus tard, ce qui implique que Raynard était mort. Dide fut veuve cette même année. Boson est le premier vicomte d'Agde connu. Les terres manquaient et Boson en décembre 897, mentionne le ban royal et vicomtal quand il enquête sur les limites d'Aspiran, que Raynard avait donné à l'évêque. Il décide de convoquer tous les hommes et les femmes de la région pour établir la vérité sur l'affaire :

Boso vuicecomes Biterrensis et Agathensis venit super limites et terminos ejusdem loci, unde prædictus episcopus contra Amalricum contendebat. (HGL, t. 2, Preuves : 692-693)

[Boson, vicomte de Béziers et d'Agde, vint sur les limites et les bornes de ce même lieu, d'où le susnommé évêque disputait contre Amalric.]

Cette dispute impliqua Fructaire d'une part et Amalric fils d'Adelbrald de l'autre, (*Livre Noir*, item 10 : 9 ; Bergasse, 1970 : 118). C'est dans cet acte que Boson se donne le double titre de vicomte pour la première fois.

Ainsi à partir de 897, Lignan et Aspiran étaient séparés tandis qu'apparaissait la portion d'Aspiran qui avait été détachée en faveur de Walker et qui s'appellera Villenouvette ou Villeneuve-la-Requi, pour marquer la différence avec Villeneuve-la-Crémade, l'actuelle Villeneuve-les-Béziers, (Bergasse, 1979 : 118 ; voir aussi Chambers 1988).

Il y eut une autre dispute arbitrée par Boson entre Aimericus, l'abbé de Saint-Jacques, et un certain Ario. L'*HGL* note ainsi cette dispute :

Aimericus occurrit abbas Sancti Jacobi anno X, regnante Carolo post obitum Odonis, hic est annus 908 quo litigabat cum Ario coram Bosone vicecomite.

[Aimericus vint à l'abbé de Saint-Jacques, dans la dixième année du règne de Charles après la mort d'Odo ; ceci est l'an 908 dans lequel il plaida avec Ario en présence du vicomte Boson.]

Un même plaid eut lieu vers 920 quand devant Boson et Réginald évêque de Béziers. L'abbé Adaulfus, successeur d'Aimericus, se plaignit à propos de la donation faites à Saint-Jacques.

Il faut ajouter qu'à cette époque l'échange de biens concernait pour la plupart, les évêques. Boson jouit de la vicomté de Béziers sûrement jusqu'en 920 (*HGL*, t. 2 : 353). Adélaïde, qui prit le titre de vicomtesse de Béziers, est présentée comme veuve dans la vente qu'elle fit en 924 du village de Salacian.

Teudo et Jonus

Nous avons peu de détails sur Teudo — en français Thioin ou Thierry, (c.924-c.933) —, fils de Boson, qui vécut pendant le règne de Charles-le-Simple. En 933 il fut l'un des exécuteurs testamentaires de Réginald, évêque de Béziers, son oncle paternel et frère de Boson, (*Livre Noir*, item 19 : 14 ; *HGL*, t. 3 : 18). Les autres exécuteurs étaient Odon vicomte de Narbonne, Ildegar et Jean, prêtres ainsi que Walker. Réginald, qui descendait de Réginald (ou Raynard/Raynald), vicomte de Béziers pendant les vingt dernières années du siècle précédent, était un prélat affairé ; entre 906 et 909 il représenta Béziers aux conciles de Narbonne,

de Saint-Thibéry et de Saint-Vincent de Jonquières (*Livre Noir*, items 13-15 : 11). Selon deux actes, Teudo était vicomte de Béziers et d'Agde en 926 et 933. L'évêque laissa la tour des Onglous (près de Fabricoles) qu'il avait reçue en présence des deux vicomtes en 926, avec les alleux à Fabricoles et à Cleissan (arrondissement de Béziers, canton d'Agde et commune de Marseillan) ainsi que des vignes dans la garrigue. Ces vignes appartenaient à un prêtre, ainsi qu'à Teudo (*Teudericus*) et se trouvaient sur la rive de l'Étang de Thau. Sous Teudo il y eut une nouvelle invasion, cette fois par des Hongrois, un peuple considéré comme féroce, “féroces de mœurs, difformes de visage” (Bellaud Dessalles, 1929 : 40). Ils ravagèrent la province, sans parler de Béziers, car l'abbaye de Saint-Aphrodise fut en partie détruite.

L'église était encore en ruines à la fin du IX^e siècle, et au commencement du X^e ; elle fut réparée par la munificence des vicomtes de Béziers et, en l'année 974, Garsinde, comtesse de Toulouse, lui faisait un legs, sans doute pour aider à cette restauration.⁹ (*HGL*, t. 3 : 65 ; Sabatier 1966 : 94)

Les Hongrois, qui se battaient à cheval, à coups de flèches, firent plus de destruction que tout autre envahisseur avant eux. Pourtant une épidémie virulente en fit périr un grand nombre. Raymond-Pons, comte de Toulouse et fils de Garsinde, profita de cette circonstance pour les attaquer. Il réussit à exterminer une partie des survivants et força les autres à se retirer du pays. En même temps la Septimanie subit plusieurs incursions de la part des sarrasins ; parmi leurs déprédatations, on compte la destruction de

⁹ Selon De Vic et Vaissete, la date était de 975. La description de l'abbaye se trouve chez Sabatier, 94-98.

l'abbaye de Psalmudi (diocèse de Nîmes). Les religieux furent contraints de se réfugier à Corneilhan. Ils ruinèrent l'abbaye de Joncels qui fut rétablie plus tard par Saint-Fulcrand de Lodève. Les moines de Joncels avaient bâti des chapelles et des cellules, mais les sarrasins attaquèrent une seconde fois et détruisirent les nouvelles constructions. Les Normands qui, à partir de l'époque de Charlemagne, avaient commencé leurs chevauchées dans la province, renouvelèrent “leurs pirateries”. (Sabatier, 1996 : 169).

En revanche, le futur vicomte, Jonas (ou Jonas), que De Vic et Vaissete supposèrent être le fils ou le frère de Teudo, est mentionné en 937 comme vicomte. Le 16 des calendes de février 937, Raymond-Pons, comte de Toulouse, et sa femme Garsinde firent une donation aux chanoines de Béziers, avec Boujan, Castelnau de Guers et Tamponian (diocèse de Béziers). Cette charte est souscrite par deux vicomtes, Jonas ou Jonus et Aton, (*HGL*, t. 3 : 25 ; *Preuves* : 416 ; voir aussi *Bellaud-Dessalles* : 40-41). Cependant, il y a des doutes sur son identité et Clémence Duhamel-Amado commente l'affaire ainsi :

Il aurait été vicomte de Béziers et d'Agde après Teudo. Rien ne l'indique. L'abbé Rouquette, dans le résumé qu'il donne de cet acte, ne retient pas le nom, ce qui signifie qu'il écarte l'hypothèse de ses prédécesseurs. Avec raison. (2001 : 373).

Pourtant, l'entrée de l'abbé Rouquette est datée du 17 janvier et il fait le commentaire suivant : “Parmi les témoins, relevons le vicomte Aton”, alors que le document avec les deux noms fut signé le 16 des calendes de février : *Sig. Jonus vicecomes, S. Amblardo, S. Arnaldo, S. Rodaldo, S. Amalrico, S. Altimirus presbyter, S. Ato vicecomes*. L'énigme continue : Aton est ajouté comme un *post scriptum*. De Vic et Vaissete sont plus positifs.

Julia, dans son histoire, mentionne Jonus/Jonas en 937, mais constate qu'il y a un grand nombre de vicomtes, dont l'histoire "ne présente aucun intérêt", (2000 : 28-29).

Pendant sa vie Jonus enrichit les églises de la ville des propriétés qu'il possérait à Boujan et à Castelnau de Guers. Les églises continuèrent à en profiter, car Raynard II et sa femme Gersinde léguèrent aux églises de Saint-Nazaire et Saint-Jacques le domaine de Luch et sa chapelle de Saint-Martin.

Entre les deux Raynard (I et II), s'interposent quatre vicomtes de noms différents mais Claudie Duhamel-Amado a établi une filiation qui est tout à fait satisfaisante. Elle pose aussi la question suivante : pourquoi tant de propriétés biterroises appartenaient-elles à Narbonne, surtout celles qui se trouvaient entre la route de Narbonne et Villemagne-l'Argentière (arrondissement de Béziers) ? Du reste, il y avait des quartiers aux portes de Béziers et dans les alentours du chemin d'Agde à Florensac. La division constante des propriétés continua à compliquer la question de seigneurie. Près d'une centaine d'années plus tard Béziers fut encore une fois l'objet d'un partage entre Raymond et Bernard, fils de Béranger vicomte de Narbonne, (*HGL*, t. 3 : 194-195), quoique Toulouse semblât avoir possédé la plupart des domaines.

Il s'agissait d'abord de trois familles importantes : les Matfred et les Ricuin, seigneurs de Cazouls-sur-l'Orb, qui s'établirent à Sauvian et à Poussan, puis les Étienne, seigneurs de Servian et enfin les seigneurs de Faugères. D'autres familles liées à celles-ci comprennent les Guirald et les Alquier de Corneilhan du milieu du X^e siècle au milieu du XI^e siècle. Matfred vicomte de Narbonne avait de l'influence sur la nomination de l'archevêque

et destinait son fils Ermengaud, dès l'année 966, à cette chaire après la mort de l'archevêque Aymeric, (*HGL*, t. 3 : 73). Les Matfred avaient de fréquentes relations avec les comtes de Toulouse et cela continua après la mort de Raymond-Pons quand sa générosité fut relayée par sa veuve Garsinde, sœur du vicomte de Narbonne. Ayant sans doute pris des dispositions envers son fils, Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, elle donna tout Cessenon à la vicomtesse Adélaïde et à ses fils Ermengaud et Raymond, ses propres neveux. Dans son testament elle leur légua des domaines considérables, y compris les cathédrales de Béziers et de Narbonne ainsi que l'église Saint-Paul de cette dernière. Enfin, par le dernier article de son codicille, Garsinde donna la liberté à tous ses serfs, (*HGL*, t. 3 : 65-66).

Guillaume I

Nous savons très peu de ce personnage de moindre importance, Guillaume, vicomte en 956 et probablement mort en 961. Mathilde Bellaud-Dessalles et Henri Julia l'omirent complètement ; la première pensa que Raynard II succéda à Jonus. De sa courte vicomté nous n'avons qu'un seul témoignage. Le premier dans le cartulaire du chapitre cathédral d'Agde, édition Terrin, (novembre 956, n° 320 : 285-286). Udalfreda donna à sa fille Berta des villages dans le Comtat Venaissin détenus par ses parents et que lui donna son époux, Gaucelm, père de Berthe dans le pays d'Agde (la moitié du village de Médeilhan). Parmi les sept signatures, nous trouvons *Guillelmo vicecomite*, mais vicomte de quoi ? On présume que c'était Guillaume I^{er}. Claudie Duhamel-Amado commente ainsi ce mystère :

La furtive apparition du vicomte *Guillelmus* au côté d'un *Rainardus* en 956, à propos de la *villa* de Médeilhan, liée à la famille vicomtale, ne peut pas pouvoir lui être imputée : en 956 le titre vicomtal est accolé au nom de *Guillelmus*, pas à celui de *Rainardus* dans lequel il faut voir un proche. (Duhamel-Amado, 2001 : 374).

Nous avons aussi un échange entre le vicomte et l'évêque Matfred, le 12 août 993, échange dans lequel Guillaume céda une manse, trois vignes et un champ situés au bout du village de Cabrials ou Auriac ; elles avaient appartenu à une certaine Sessilo (*sic, Cicilia?*) ; mais ce village avait aussi des alleux qui restaient entre les mains de la famille de Béziers, (*Livre Noir*, item 52 : 57-59 ; *HGL*, t. 3 : 469). Dans ce document nous apprenons que la vicomtesse s'appelait Arsinde et que l'accord fut rédigé par Ibert.

Raynard/Rainald II

Des indices révèlent que Raynard portait le titre de vicomte en 961 et qu'il mourut en octobre 969 comme vicomte de Béziers et d'Agde. Il fut enterré le 12 de ce mois dans l'abbaye de Saint-Jacques, et Bernard, l'évêque de Béziers, conduisit le service funéraire, en tant qu'exécuteur testamentaire. De Vic et Vaissete constatent que Raynald II succéda à Jonas et gouvernait les deux vicomtés en 961. Le 12 octobre 969, Raynard II fut enseveli dans l'église Saint-Jacques. Le 23 octobre, Bernard l'évêque de Béziers, la vicomtesse Garsinde (unique mention), Bernard, l'abbé de Saint-Jacques et les prêtres Alquier et Rodolphe exécutèrent son testament. Il avait laissé une donation à la cathédrale, mais son principal legs fut à Saint-Jacques pour son âme sous la forme du village de Luch (Béziers) de son église

Saint-Martin avec les dîmes et les prémices, du village de Maurian et de son église Notre-Dame (*Mumbriag cum omni suo terminio* (avec toutes ses limites), décrits comme faisant partie de la Septimanie dans le comté de Béziers (*HGL*, t. 3, Preuves : 445-446 ; *Livre Noir*, 33 : 31; voir aussi Duhamel-Amado, 2001 : 374). Plus tard, Aymeric de Narbonne entra en possession de Maurian. Raynard était bien conscient de la valeur du terrain et nota en détail l'inclusion dans la donation de jardins, vignes, terres cultivées ou en friche, prés, bois, arbres fruitiers, eaux. Tout ceci, il le donnait par charité. Son héritier, le vicomte Guillaume, consentit à cet acte (*voluit et consensit*) qui fut rédigé par un prêtre nommé Ildegarde. Guillaume était le fils d'un premier mariage et Garsinde une femme récemment épousée.

En 961, nous trouvons son nom entre trois vicomtes dans le très long¹⁰ testament de Raymond I^{er}, comte de Rouergue, où se trouve une référence à un certain *Segennus* dont l'alleu qu'il avait obtenu et *quod Raynardus vicecomes Biterrensis habet a feo* [que Raynard, vicomte de Béziers, a comme fief], (*HGL*, t. 3: 50-51 ; Preuves : 438-441). Désigné comme Raynaud, vicomte de Béziers, il tenait de Berthe elle-même un alleu en fief. Nous trouvons également *Rainardus vice comes* parmi sept signatures dans un acte du 6 mars 967. Acte dans lequel un certain Aldo (ou Abbo) et sa femme Sesenaude (ou Servande) firent un échange avec Bernard, évêque de Béziers, concernant un village de Badones (Béziers), le terroir de Libouriac (château près de Béziers) et Tressan (canton de Gignac), (*HGL*, t. 3 : 55 ; *Livre Noir*, item 30 : 25; voir aussi Hamlin, 1988). Après la mort du vicomte, Aldo fut l'un des signataires de son testament.

¹⁰ Il l'appela *breve*.

Guillaume II

Guillaume, qui n'était pas le fils de Garsinde,¹¹ succéda en 967 à Raynard II, qui était encore en vie, car on n'exécuta les volontés émises dans son testament qu'en octobre 969. C'était une époque d'échange de propriétés ; Guillaume et sa femme avaient échangé le village de Pinet (arrondissement de Béziers, canton de Florensac) avec Dias et son mari Isimbert d'Agde, village qui intéressait le vicomte de Béziers et d'Agde, ainsi que les prélats agathois. Dias et Isimbert vendirent le domaine avec un champ à Rostaing, abbé de Saint-Sever d'Agde.

Et advenit nobis iste alodes ex commutatione de Guillelmo vicecomite et de uxore sua Ermetructes, propter alium alodem, quem vocant Casaliciis. (Cartulaire d'Agde, 285 : 257).

[Et il vint à nous cet alleu d'un échange de Guillaume vicomte et de sa femme Ermentrude, pour un autre alleu qu'on appelle La Caze (Joncels).]

Guillaume lui-même est mentionné dans un acte daté de la vingt-huitième année du règne de Lothaire, ou 982, (*HGL*, t. 2 : 554) ; mais le vicomte se trouva plus tard avec un nouveau seigneur, car en 975 les domaines de la maison de Toulouse furent divisés entre Guillaume Taillefer et son cousin Raymond de Rouergue. Béziers tomba entre les mains de ce dernier avec les comtés de Narbonne,

¹¹ De Vic et Vaissete constatent que Garsinde aurait été âgée de plus de cent ans en 1046, "ce qui ne doit être admis que sur de bonnes preuves," (*HGL* t. 2 : 553).

Agde et probablement Uzès. Après cela Taillefer se dénomma comte de Toulouse, de l’Albigeois et de Quercy.

Guillaume épousa Ermentrude (Drude) le 24 août, 967. Pour célébrer leur mariage ils dotèrent la cathédrale Saint-Nazaire — qu’on avait commencé à construire sous les murs de Béziers, pendant l’épiscopat de Bernard I^{er} —, du domaine de Lignan (canton de Béziers) avec sa tour et ses autres dépendances “afin que ses revenus soient appliqués à la construction de cette église jusqu’à son entier achèvement” (Bellaud-Dessalles, 1929 : 41). Ils avouèrent tenir Lignan de l’évêque Bernard mais c’était probablement une usurpation. Il est évident que le vicomte possédait une pléthore d’églises dont beaucoup avaient été obtenues par lui ou par ses ancêtres aux dépens des biens ecclésiastiques.

... *Ego Willelmus, vice-comes, et uxor mea Ermetructis, vice-comitissa, que Druda vocatur, nos simul in unum donatores sumus atque traditores Domino Deo et ipsius ecclesie vocabulo Sancti Nazarii Sedis Biterrensis, qui est fundatus infra muros ipsius civitatis Biterris.* (*Livre Noir*, item 39 : 38-39).

[... Moi, Guillaume, vicomte, et ma femme Ermentrude, vicomtesse, qui est appelée Drude, en même temps, nous sommes des donateurs ainsi que des transmetteurs, au Seigneur Dieu et à cette même église nommée Saint-Nazaire de l’évêché de Béziers, qui est fondée sous les murs de la même ville de Béziers.]

L’idée d’une belle cathédrale tenta Guillaume, qui était fier d’être un amateur des beaux-arts : non seulement il contribua par ses conseils à sa construction, mais il sortit son propre argent pour la financer. Lignan, avec sa tour et l’enceinte, situé dans une courbe de l’Orb, devint désormais la résidence d’été des évêques et des

chanoines. Guillaume, maintenant remarié à Arsinde, dota aussi dans son testament — dont il nomma l'évêque Matfre l'un des exécuteurs en 990 —, l'église de Saint-Sauveur qu'il avait fondée dans le château de Béziers ; ce qui suggère que le vicomte en faisait sa résidence. Dans ce testament, il dispose aussi de deux *episcopatus*, Béziers et Agde (Castaldo, 1970 : 59, n. 2).

Il était issu d'une famille de la noblesse. Sa sœur était Adélaïde, comtesse de Narbonne et mère de son archevêque. De son premier mariage, Guillaume eut deux filles, Garsinde et Sénégonde. La première était l'héritière de Béziers, de l'évêché, de Pézenas, de Mèze, de Vairac (Villeveyrac), et de Mercoirol (diocèse d'Agde). À la seconde, qui se maria avec Richard de Millau¹² et reçut le titre de vicomtesse, il allait donner Pomeirols (canton de Florensac), la moitié de Palais (près de Saint-Martin-le-Vieux, diocèse d'Agde) et Tressan (près de Gignac) ; c'était, en effet, "un lot dérisoire". Il offrait l'autre moitié de Palais à sa seconde femme Arsinde avec jouissance pendant sa vie, de la ville d'Agde et de son évêché, Florensac qu'il substitua à l'abbaye de Saint-Thibéry, parce que cette ville appartenait à Matfred de Narbonne, et Paulian à Barcelone (*HGL*, t. 3 : 89). Elle figure dans un acte du 17 août, la VII^e année du règne du roi Hugues : 995.

¹² Richard assista au plus remarquable *plaid*, présidé par l'archevêque et le vicomte de Narbonne. Auger, abbé de Saint-Paul de Narbonne, et ses chanoines se disputaient un domaine avec un certain seigneur du pays, mais ne pouvant pas résoudre le différend, ils décidèrent d'avoir recours au duel, alors à la mode, et payèrent cinq cents sous au vicomte Béranger pour être leur champion. Le jour du duel, tous les témoins prièrent les antagonistes de changer d'avis, y compris Richard. Finalement, ils acceptèrent de partager la propriété, (*HGL*, t. 3 : 126).

Nous avons vu quelles étaient les usurpations de ce vicomte, y compris d'autres biens qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Thibéry, d'où les trésors avaient été enlevés (*furta sacri*). Le concile narbonnais de 990 l'obligea à restituer ces propriétés avant son départ pour Rome, (*Livre Noir*, item 46 : 48-50 ; *HGL*, t. 3 : 88). C'est lors de ce concile que les prélates ainsi que plusieurs seigneurs condamnèrent l'usurpation des biens ecclésiastiques. Présidé par Ermengaud, archevêque de Narbonne (977-1019), l'assistance comprenait Guillaume II vicomte de Béziers, Raymond comte de Rouergue, Roger comte de Carcassonne et son fils Raymond et Raymond vicomte de Narbonne, frère de l'archevêque Ermengaud ; toutes des personnes étaient coupables d'usurpations. Guillaume lui-même présida une assemblée de prêtres et de laïcs à la publication du testament de Pons (Pontius) Goth, *in præsentia Guillelmo vicecomite et in præsentia Ermenaldo judice*, [En présence de Guillaume vicomte et en présence d'Ermenaldo huge].

Guillaume fit une donation à l'abbaye avant de partir en 990. Outre les offenses contre l'Église, le problème des usurpations fut récurrent. Par ailleurs, les ecclésiastiques se plaignirent de la pratique des seigneurs d'imposer des membres de leur parenté dans l'élection des évêques et des abbés. Du reste, ceux-ci s'établirent comme des seigneurs temporels, surtout dans les villes où les grands seigneurs ne résidaient pas ordinairement. Cherchant à se faire des vassaux, ils inféodèrent une partie des terres de leurs églises : par exemple, l'évêque Manfred II de Béziers avait traité de cette façon l'archidiaconé de Saint-Nazaire, et tout cela sous le nez du vicomte.

Par une ironie du sort, Raymond de Rouergue assista au concile pour discuter de l'usurpation des propriétés ecclésiastiques. En

effet, en 971, lors d'un plaid qui eut lieu dans la sacristie de l'église Saint-Bauzile à Nîmes, entre lui et un évêque d'Agde Amélius, il lui disputa l'église de Saint-Martin et plusieurs villages dans le comté d'Agde. Parmi les juges on nomma le vicomte Seguin¹³ et Bernard son frère, petit mystère puisque la vicomté de Nîmes tombait très souvent entre les mains d'un fils cadet de la famille de Béziers. De Vic et Vaissete proposèrent la théorie selon laquelle il était vraiment vicomte, mais d'une partie de Nîmes seulement ou d'un lieu dans le voisinage. Les deux frères auraient pu être les neveux de Bernard évêque de Nîmes, qu'on disait frère d'un seigneur d'Anduze.

En route pour Rome avec sa seconde femme Arsinde, Guillaume laissa dans son testament, à sa seconde fille Garsinde, ses biens, y compris les villes de Béziers et son évêché, Pézenas et sa forteresse, Mèze, Poussan, entre autres. Il fit des legs aux cathédrales de Béziers et d'Agde et disposa des alleux à Saint-Thibéry, Saint-Aphrodise, Aniane, Gellone et Saint-Guilhem-le-Désert. Il restituait, en effet, les biens de Saint-Thibéry, mais les archives ont disparu. Plusieurs autres legs pieux étaient destinés à Saint-Jacques de Béziers et à Saint-Michel : ils se référaient aux vignes de Boujan, que Pons de Thézan, viguier de Béziers, tenait en fief, car on suppose qu'il était seigneur de Thézan,¹⁴ (*HGL*, t. 3 : 464-465 ; *Livre Noir*, item 49 : 52-55). Comme exécuteurs testamentaires, il choisit Matfred, évêque de Béziers, Stéfane, évêque d'Agde, Arsinde et trois laïcs, Pons, Sicfred et Ermengaud. Il mourut en 993, pour autant qu'on le sache.

¹³ Le seigneur de la région était nommé dans les chartes *Sigillius* (Seguin?).

¹⁴ Il est décrit comme *dominus*, l'une des premières occurrences du terme en 975, qui semble se référer à un membre de la moyenne aristocratie.

Guillaume vécut plusieurs années après avoir rédigé son testament, ce qu'on voit dans un échange avec Guillaume et Arsinde en septembre 993, (*HGL*, t. 3 : 469) et avec l'évêque Matfred, (*Livre Noir*, item 52 : 57-59). Pons de Thézan figura dans le document. À leur retour d'Italie quatre ans plus tard, il donna à l'évêque et au c

hapitre de Béziers leurs propriétés de Saint-Jean-d'Aureilhan et de Cabrials, (une demeure, trois vignes et deux champs), tous les trois dans les cantons de la ville. En échange le couple vicomtal reçut l'alleu que l'église de Béziers possédait dans les villages de Cers et de Villeneuve. On suppose qu'ils moururent tous les deux après cette date, car vers 993 Garsinde fut vicomtesse de Béziers, n'ayant pas de frères.

Raymond et Garsinde

Garsinde se maria vers 993¹⁵ avec Raymond, comte de Carcassonne et du Razès, fils de Roger le Vieux, réunissant entre les mains de son mari trois lieux. Ainsi se qualifia-t-elle de comtesse, certainement en 1006, titre qu'elle détint même après la mort de son mari. Raymond décéda en 1007, léguant tout à son fils aîné, Pierre. Le cadet s'appelait Guillaume. Garsinde se maria en secondes noces avec Bernard d'Anduze, veuf lui-même d'Ermengarde, et ils eurent un fils Bermond, toujours aux côtés de sa mère en 1029. Sa fille Sénégonde épousa Richard I^{er}, vicomte de Millau en Rouergue. Bien que Pierre fût maître de

¹⁵ Nous n'avons pas les détails de cette date. L'*HGL*, sous l'an 1002, rapporte: "Il paraît en effet que Raymond, qui était l'aîné, avait épousé dès lors ou épousa bientôt après, Garsinde, fille aînée et héritière de Guillaume vicomte de Béziers et d'Agde," (t. 3 : 104).

Béziers et d'Agde, il est certain que la principale autorité restait entre les mains du comte de Toulouse, en sa qualité de marquis de Gothie. Garsinde garda son titre de comtesse après la mort de ses deux maris. Son premier mari, Raymond, était le fils aîné de Roger I^{er} (le Vieux) de Carcassonne et frère de Bernard, Pierre et Ermensinde. Quand il fit son premier testament vers 1002 (Dovetto, Acte 111 : 33 ; *HGL*, t. 3, Preuves, 474), Roger pensa diviser son domaine entre Raymond et Bermond. Il donna des abbayes à Pierre. Il interdit la vente ou l'aliénation de tous ces biens à des étrangers.

Sa fille se maria avec Raymond comte de Barcelone. Son nom est mentionné pour la première fois en 977 quand il s'associa à son père et à sa femme, la comtesse Adélaïde, dans une donation à l'abbé Benoît de Saint-Hilaire du lieu de Corneillan (diocèse de Carcassonne). Pour célébrer sa victoire sur Oliba Cabreta, comte de Cerdagne, la famille fit encore des cadeaux à l'abbaye car on déclara qu'on avait vu Saint-Hilaire lui-même marchant à la tête des troupes. Peu après ils firent un voyage à Rome avec Raymond : Bernard n'était pas encore baptisé et Pierre n'était pas né. Il s'adressa au pape Benoît VII qui lui transmit une bulle confirmant la donation. Dans une guerre avec Guillaume Taillefer de Toulouse, Roger le vainquit, toujours, dit-on, avec l'intercession du saint mais la date de cet événement n'est pas connue. Comme cela était prévisible, en 983, l'abbé de Saint-Hilaire devint évêque de Carcassonne et le premier novembre 984, toute la famille assista à la consécration d'une nouvelle église à Corneille, encore une donation.

Étant l'aîné, Raymond héritait de la ville et du comté de Carcassonne, d'une partie gouvernée par son père dans les comté et château du Razès, les pays de Quiercourbe et de Queille — que

Roger avait obtenu lors d'un accord avec Eudes son frère — et une série d'alleux, y compris un tiers du comté de Comminges. Avant sa mort, Roger I^{er} de Carcassonne donna encore un alleu dans le voisinage de Limoux à l'abbaye de Saint-Hilaire. Il fit cette donation : “tant pour lui que pour la même Adélaïde sa femme, son frère le comte Eudes, et le comte Raymond son fils, afin de mériter les uns et les autres d'avoir part au royaume de J.-C.”, (*HGL*, t. 3 : 113 ; *Preuves* : 456). Il semble que Raymond était déjà mort au moment de cette donation, puisqu'il ne signa pas l'acte. Il y avait une longue histoire de disputes entre Béziers et Carcassonne, sur des questions de propriété ; mais ce problème fut plus ou moins résolu, le 21 juillet, 1007, avant la mort de Raymond. Le vicomte de Carcassonne Raoul (ou Radulphe), sa femme Lucrèce et ses quatre enfants firent réparation à Raymond et Garsinde dans le village d'Aumes (près de Pézenas). Ils leur donnèrent la moitié de la tour, de l'enceinte et des fortifications ; la famille donna aussi quatre manses dans la villa de Pizanellum (près d'Agde mais qui n'existe plus), une manse acquise du vicomte Guillaume de Béziers à Mouran, deux manses dans la cité d'Agde et un chef-manse. Toutes ces propriétés furent cédées *in emendatione, propter ipsum malum quod nos fecimos contre te* [en réparation pour ce même mal que nous avons fait contre toi], (*Cartulaire d'Agde*, 327 : 290-291).

Raymond avait partagé avec son père le comté de Carcassonne, mais il n'en profita pas longtemps, puisqu'il mourut peu après. Il laissa deux très jeunes enfants, Guillaume et Pierre qui, conformément au testament de leur grand-père, restèrent sous la tutelle de leurs oncles, le comte Bernard et Pierre, évêque de Gironne. Garsinde sa femme se remaria bientôt, dès l'an 1013, avec le marquis Bernard d'Anduze. Ce seigneur d'Anduze et de Sauve dans le Nîmois, demeura sur les marches de Maguelone. Il

s'ensuivit qu'il prit le titre de marquis. Dans un excès de flagornerie, quelqu'un lui donna le titre de Prince d'Anduze et son petit-fils se déclara satrape de Sauve ; en réalité, ils étaient de simples seigneurs. On peut supposer que Bernard d'Anduze descendait des vicomtes de Nîmes et que son père s'appelait Alméraude. Son fils aîné, également nommé Alméraude, se maria et eut un fils qui hérita de son domaine. Quant aux frères ainés d'Alméraude, beaux-fils de Garsinde, Frédol fut élu évêque du Puy et Géraud évêque de Nîmes. Bernard lui-même mourut en 1029.

Garsinde s'établit comme vicomtesse de Béziers ; le comté de Carcassonne vers 1034 appartenait à Guillaume et à Pierre, fils de Raymond I^{er} comte de la ville et de Garsinde. Tardivement, au mois d'août 1034, elle fit preuve de générosité dans une donation à l'abbaye de Conques en Rouergue du village de Vairac (pays d'Agde) dont elle avait hérité de ses parents au nom de toute la famille et dont elle nomma les membres individuellement. Si on examine les documents de cette période, on peut identifier les membres de son entourage et on retrouve les mêmes noms entre les *signa* : Alquier, Arnaud, Bernard, Isimbert et Pons le viguier, (*HGL*, t. 3 : 495).

Ses filles, cependant, n'étaient pas très unies. Le 28 juillet 1013, devant les deux abbés biterrois les plus importants, Étienne de Saint-Aphrodise et Gualcaron de Saint-Jacques, il y eut un grand plaid dans Saint-Nazaire, entre Sénégonde, femme de Richard de Millau, qui avait reçu un maigre héritage, et sa sœur aînée, la comtesse Garsinde, au sujet du village de Palais (ou Pallas, diocèse d'Agde) dont les revenus avaient été donnés à Arsinde, la belle-mère, avec un retour *post mortem* en faveur de Sénégonde, (*HGL*, t. 3 : 113-115; Preuves : 479-480, citant le cartulaire de l'abbaye de Conques). Bernard, marquis d'Anduze, présida. De

son côté Garsinde produisit des témoins pour attester que le vicomte Guillaume lui avait donné le village. En revanche, Richard ne pouvait produire de charte justifiant leur revendication, hormis l'acte de partage que Guillaume II avait fait en faveur de Sénégonde sa femme alors qu'il partait pour Rome. L'assemblée conseilla un compromis, "un pacte, un plaid mutuel et pacifique", Garsinde donnant deux cents sous au couple et eux de leur côté consentant à une charte de déguerpissement, (*HGL*, t. 3 : 113-114, 479-480). En possession légalement du village, Bernard et Garsinde firent rebâtir son église et elle fut consacrée le 22 août 1024 par Étienne évêque d'Agde.

En décembre 1029, Garsinde avec son fils Bermond (né de ses secondes noces) et Almérade, (troisième fils de Bernard d'Anduze par sa première femme Ermengarde) fondèrent le monastère nîmois de Saint-Pierre de Sauve, rattaché à Saint-Sauveur de Gellone. L'accord fut signé en présence de Guillaume comte de Toulouse, de Frotaire évêque de Nîmes et de vingt *nobiles viri*. Comme il s'agissait seulement d'Anduze, les deux autres fils nés des premières noces n'y assistèrent pas, (*HGL*, t. 3 : Preuves : 490-492). C'est Bermond qui transmit les honneurs paternels. Dans le dernier acte qui porte le nom de Garsinde — elle mourut peu après ? — en août, vers 1034, avec ses fils Pierre, Guillaume et Bermond, elle donna à l'abbaye de Conques des biens qu'ils tenaient de ses parents, c'est-à-dire l'église Sainte-Foi, sa cour, et le village de Vairac (près de l'étang de Thau). En contrepartie les moines durent donner à la comtesse 600 sous pour sa propre âme, et celles de son géniteur Guillaume, de sa génitrice, pour les âmes de son *senior* (mari) Bernard et de ses fils Guillaume, Pierre et

Bermond, et pour celles de tous ses consanguins,¹⁶ (*HGL*, t. 3 : 139 : Preuves : 495)

Pierre-Raymond

Ce comte de Carcassonne (1034-1059) devint vicomte de Béziers et d'Agde. De Vic et Vaissete n'étaient pas certains de la date de sa mort mais ils étaient d'accord sur le fait que ce fut avant 1061. Clémence Duhamel-Amado la date d'un peu avant 1059 dans la table généalogique et en 1060 dans l'index onomastique. C'était le fils aîné de Raymond, premier mari de Garsinde, vicomtesse de Béziers et d'Agde dont il hérita du titre de comte de Carcassonne, bien qu'il ne posséda qu'une portion du comté de ce nom. Dans un excès de vanité, Pierre-Raymond s'appropriait très souvent le titre de comte, même quand il s'agissait de Béziers. Il se justifiait en disant qu'il était de lignée comtale et qu'il possédait une portion du comté de Carcassonne. Son frère Guillaume se désigna de la même façon, puisque lui aussi avait reçu une portion du comté de Carcassonne avec une partie du Lauragais, biens qu'il pouvait laisser à ses enfants. Ces deux frères s'accordèrent d'une manière très cordiale sur leurs propriétés respectives et se firent le serment de s'entraider. Le serment que Guillaume fit à son frère promit de le laisser jouir paisiblement, "soit avec forfait, soit sans forfait" des villes et des évêchés de Béziers et d'Agde, de leurs droits et de leurs dépendances, (*HGL*, t. 3 : 139). L'un des enfants de Guillaume, Raymond-Guillaume, donna dans un acte non daté, à son oncle Pierre-Raymond, l'alleu de Magrignan (près de Gabian) pour qu'il puisse en profiter pendant sa vie. En 1034, le comte reçut le serment de Pons fils de Frodille pour le château de

¹⁶ Cette somme paraît commune à cette époque.

Paulian (diocèse de Béziers). Guillaume s'engagea en particulier à protéger son frère contre Bernard Pelet, fils de Blitgarde, qu'on disait descendre des vicomtes de Narbonne, avec lequel il était peut-être en guerre. Né dans l'une des anciennes familles de la région, Pelet était le petit-fils de Béranger, vicomte de Narbonne, le neveu de Pierre, archevêque de Narbonne et le cousin germain d'Aimeri I^{er}. Bien que sa descendance ne soit pas certaine, l'âge de sa famille et sa réputation personnelle ne sont pas remises en question, (*HGL*, t. 3 : 243 ; Preuves : 503, 547 et 582). Par ailleurs, Bernard d'Anduze prit le surnom de *Pelitis* (Pelet), ce qui compliqua le sujet.

Raymond mourut à l'âge de 40 ans environ, vers 1010, laissant deux fils, Pierre et Guillaume ; après la mort de son père, Pierre ajouta Raymond à son nom pour établir sa naissance. On remarque à cette période, le choix conservateur des vicomtes de Béziers ; les mêmes noms de famille reviennent dans la cour vicomtale. Sa mère dirigea longtemps ses affaires et elle s'entoura des conseillers de son père ou de leurs fils et neveux, membres de l'aristocratie biterroise. Pierre-Raymond ne changea guère cette situation, bien que trois nouvelles familles fissent leur apparition : les Cazouls, les Corneilhan et les Loup. Il hérita, cependant, de sa mère, vers 1057, des vicomtés de Béziers et d'Agde. En 1015 elle était déjà remariée avec Bernard d'Anduze et nous avons vu qu'elle avait deux fils nommés Raymond et Bermond dont le dernier se disputa avec son frère utérin. Ce dernier fait est attesté par un acte de 1020 où Bernard ne fait aucune mention ni de Pierre-Raymond ni de Guillaume, mais nomme les trois fils de son premier mariage avec Ermengarde, Frédol, Géraud et Almerade alors qu'il offrait un cadeau à la cathédrale de Nîmes. À la longue Bermond, frère utérin de Guillaume de Carcassonne,

se mit d'accord avec son frère Almérade pour recevoir la succession de son père et prit le surnom de Sauve, Almérade celui d'Anduze et il épousa une dame Énaurs. Par la suite, il se maria avec une dame nommée Pierre. On le voit dans un acte de 1042 où les frères donnèrent à l'abbaye de Saint-Guillaume-le-Désert la paroisse de Saint-Pierre-de-Merveys (diocèse de Nîmes), pour l'âme de leur père Bernard, et de leur mère.

Bermond était d'un tempérament querelleur, car il se disputa aussi avec Pierre-Raymond de Béziers, son autre frère utérin. Encore une fois la dispute fut réglée à Béziers où l'évêque Étienne présida devant vingt-deux seigneurs du pays. Bermond s'engagea par serment à se déclarer vassal du comte Pierre son frère et offrit comme otages cinq seigneurs qui donnèrent une caution de mille sous chacun. Ainsi Bermond céda les abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert à Pierre qui les lui rendit en fief, mais en se réservant le droit d'élection de l'abbé.

On peut voir par cet exemple la triste situation où étaient alors les bénéfices et autres biens ecclésiastiques, que les seigneurs séculiers avaient érigés en fiefs mouvants de leur domaine, sans autre raison que celle du plus fort. (*HGL*, t. 3 : 141)

Pierre-Raymond épousa Rangarde, sœur du comte de Toulouse. Ils eurent un fils et trois filles : des trois filles de Pierre-Raymond, Garsinde était l'épouse de Raymond, fils de Béranger vicomte de Narbonne ; Roger laissa comme héritière sa sœur Ermengarde, femme de Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes ; la cadette, Adélaïde, s'était mariée avec Guillaume, comte de Cerdagne.

Nous n'avons pas beaucoup de détails sur les dernières années de la vie de Pierre-Raymond, mais nous trouvons une vente qu'il a faite le 3 mars 1054 avec Rangarde sa femme, Roger leur fils et

leurs trois filles Garsinde, Ermengarde et Adélaïde ; vente de l'abbaye suburbaine de Saint-Geniès-de-la-Mer et de ses dépendances aux chanoines de la cathédrale de Béziers pour la somme de six cents sous toulousains et autant pour l'abbaye de Deusdedit qu'ils tenaient en fief, (*HGL*, t. 3: 17 1; *Livre Noir*, item 68 : 83).

Après le document de 1034, le nom de la vicomtesse disparaît des archives ; elle était sans doute morte. Après la mort de Garsinde leur mère, Pierre et Guillaume partagèrent leur héritage. Pierre devint vicomte certainement cette année-là, (*HGL*, t. 3 : 139). Vers 1035, une querelle éclata entre Pierre et Bermond, fils de Bernard d'Anduze et demi-frère de Pierre-Raymond, causée par le fait que Pierre avait donné en fief les abbayes de Saint-Guilhem-de-Gellone et Saint-Sauveur-d'Aniane à Bermond, en exceptant l'élection de l'abbé dans la dernière, la moitié de la seigneurie et les plaids, (Dovetto, Acte 468 : 120). Mais Bermond n'était pas satisfait. La même année, un grand plaid eut lieu devant Étienne évêque de Béziers et vingt et un notables. Bermond remit au vicomte les abbayes et les reçut en fief du comte, (Dovetto, Acte 470 : 120). La paix fut enfin garantie par cinq otages et une caution de mille sous chacun.

Sous le règne de Pierre-Raymond le pays était devenu ingouvernable à cause de guerres continues entre les seigneurs. Béziers supporta encore un siège :

... De même que dans le reste du royaume, on ne trouvait nulle part ni sûreté, ni asile, et où l'on ne parlait que de meurtres, d'incendies, de rapines et de pillages. (Sabatier, 1996 : 182-3)

Par conséquent, le 23 juin, 1035, un concile eut lieu dans l'abbaye de Cuxa (Roussillon), tenu par Guifred, archevêque de Narbonne

et Bernard II, évêque de Béziers. Ce concile mena en 1041 à la tenue d'une assemblée à Tulujes (Roussillon), des comtes, vicomtes, évêques et abbés de la province ecclésiastique de Narbonne, dans laquelle on essaya d'établir la paix et la trêve de Dieu.

Le comte Pierre-Raymond ne se soucia pas de cette paix, surtout quand se profilait un avantage financier. La guerre reprit entre l'archevêque Guifred et Béranger vicomte de Narbonne. Le prélat chercha des protecteurs et invita, entre autres, Pierre-Raymond, tout en lui offrant une somme considérable et plusieurs domaines qu'il lui donna en fief et qui passeraient à ses enfants, offre que Pierre-Raymond ne pouvait refuser. Les troupes de Guifred attaquèrent celles du vicomte de Narbonne et l'un de ses soldats fut tué un jour de trêve. Pierre-Raymond rompit la trêve en même temps, enlevant de Notre-Dame d'Alet deux chevaliers tout à fait innocents et fit pendre l'un d'eux, proche parent du vicomte, comme s'il eût été un criminel. Dans les deux cas, l'archevêque protégea les coupables et se moqua de ses promesses solennnelles, (*HGL*, t. 3 : 170-171 ; *Preuves* : 526-528).

Au mois de mars 1046, Garsende, vicomtesse de Narbonne, renonça en faveur du comte Pierre-Raymond — comte en partie de Carcassonne — à tous les biens, les alleux et les fiefs qui avaient appartenu à Guillaume, vicomte de Béziers et d'Agde et à Garsinde sa fille, mère de Pierre-Raymond. Elle renonça également à la réserve du château de Mèze, à la troisième partie de l'alleu de Florensac et de Rovignac, à Grenatière (près de Marseillan) et à Gasquinoy (près de Béziers), à un tiers du château de Saint-Pons de Mauchiens et du Vairac et à d'autres lieux dans le diocèse d'Agde. (*Dovetto*, Acte 472 : 121 ; *HGL*, t.

3 : 158-159).¹⁷ Ainsi Pierre-Raymond obtint la restitution d'une partie de ses domaines.

Le 29 septembre, 1043, Pierre-Raymond, étant sur le point de faire le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Galice, restitua à la cathédrale de Saint-Nazaire une maison et son jardin, qui se trouvaient sous le mur de la ville. En vérité un prêtre nommé Isembert avait acquis et détenait injustement la propriété de Benjamin un juif, avec le consentement de la comtesse Garsinde, mère du vicomte, et celui du viguier Pons en juillet 1006, (*Livre Noir*, item 54 : 61-62). Ce bâtiment avait, à l'origine, formé l'un des palais des vicomtes et se trouvait derrière l'emplacement d'une grande tour. Cependant cet acte semblait avoir attendu son fils qui le compléta le 16 juin 1065 : “Donation de Roger, comte de Carcassonne, à Saint-Nazaire de Béziers” (*Livre Noir* : item 73 : 91-92). Pierre-Raymond revint d'Espagne en mars 1046.

En 1062, Rangarde, sœur de la comtesse Almodis et maintenant veuve, fit la donation, avec son gendre et ses deux filles Ermengarde et Adélaïde, à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières et à Frotard son abbé,¹⁸ de l'alleu de Tonnens sur l'Orb (près de Villeneuve) et “de tout ce qu'y avaient possédé” justement ou injustement Guillaume comte de Béziers, Raymond-Roger (ou fils de Roger I^{er}, comte de Carcassonne), la vicomtesse Garsinde (sa

¹⁷ De Vic et Vaissete ne pouvaient pas identifier Garsende et donnèrent une impossible hypothèse.

¹⁸ Frotard devint évêque d'Albi, mais obtint sa position “moyennant quinze chevaux de grand prix qu'il donna à Frotaire, évêque de Nîmes et à Bernard son frère, qui avaient coutume de recevoir une somme considérable pour l'intronisation des évêques d'Albi, en sorte que personne ne pouvait obtenir cet évêché qu'en le recevant de leurs mains”, (*HGL*, t.3: 182).

femme) et ses fils, Pierre (mari de la même Rangarde) et Guillaume (*HGL*, t. 3 : 182). À ce titre, deux conciles furent tenus à Narbonne le 17 mars et le 1^{er} août 1043, dont le premier objet était de réprimer des usurpations des biens ecclésiastiques.¹⁹

Quand son mari mourut, Rangarde de la Marche prit le pouvoir sur ses comtés avec son fils, et après la mort de celui-ci, elle s'allia avec le comte de Cerdagne pour maintenir son pouvoir.

Les problèmes de propriété continuèrent : les enfants de Guillaume vendirent en 1068 (neuf ans après la mort de Pierre-Raymond) au comte de Barcelone, leurs droits sur les comtés de Carcassonne et du Razès, vente qui allait causer bien des difficultés plus tard, car ils aliénèrent leur part à Guillaume IV, comte de Toulouse. (*HLF*, t. 2 : 561-562).

Roger III et Ermengarde

Roger (1059-1067) succéda à son père, le comte Pierre-Raymond dans une partie du comté de Carcassonne dont il était le troisième du nom et dans les vicomtés de Béziers et d'Agde. Très jeune, il resta sous la tutelle et l'administration très intelligente de sa mère Rangarde. Son droit d'agir en vicomtesse se voit dans les actes de fidélité d'autres seigneurs ; par exemple en 1059 le comte Raymond du Razès, fils de Béliarde, fit acte de fidélité et d'alliance pour les cités de Béziers, d'Agde et de Carcassonne, ses murailles, ses tours et ses châteaux dépendants. En outre, il jura fidélité pour quatorze autres châteaux, y compris ceux de Pézenas, Saint-Tibéry, Mèze et Roquebrune, (*HGL*, t. 3, Preuves :

¹⁹ Clémence Duhamel-Amado : 413-417, a produit une liste détaillée d'injustices ou de mauvaise coutume (900-1200).

525-526 ; Dovetto, Acte 460 : 117). Claudie Duhamel-Amado, en parlant des études sur ces serments de sécurité, commente :

Les plus anciens et les plus nombreux sont relevés dans l’Albigeois et la vicomté de Lautrec, puis dans le Toulousain, le Carcassès et le Narbonnais. Ils ont été étudiés. Les premières sécurités pouvant être rapportées au Biterrois sont jurées entre membres de la famille comtale et vicomtale de Carcassonne et Béziers, (2001 : 160).

Roger épousa Sybille avant 1064. Juste avant sa mort, quelque temps après 1067, il se trouva dans une situation embarrassante quand il dut faire une donation de pains censuels qu’il prenait à tort sur les bourgs de Saint-Nazaire, de Saint-Jacques et de Saint-Aphrodise, (*Livre Noir*, item 74 : 92-93). En février 1062, Roger et Raymond Bataille donnèrent à Rangarde et à Roger la moitié du château de Prouille (près de Fanjeaux) et deux parts du château de Mirepoix en alleu. Un troisième frère, Pierre-Roger, allait donner le reste de ces propriétés “quand il le pourra” (Dovetto, Acte 326 : 75). La même année, Rangarde et son fils reçurent l’hommage de Roger fils de feu Trudgarde pour les mêmes propriétés, (Dovetto, Acte 343 : 80). Vers 1065, la sœur de Roger, Ermengarde, comtesse de Carcassonne et du Razès et plus tard vicomtesse de Béziers et d’Agde, reçut aussi l’hommage d’un Guiraud fils de Bélissen pour le château de Pujol, (Dovetto, Acte 370 : 88).

Roger de Béziers devint assez âgé pour se libérer de la tutelle maternelle, qui administrait ses propres états. En effet, dans un acte d’avril 1064, Gauthier, évêque d’Agde et Pons abbé

s'allierent pour présenter au vicomte le fait que le monastère de Saint-André d'Agde, qu'il leur avait donné, était presque entièrement désert ; les biens destinés à y maintenir trois cents moines ne pourraient pas en nourrir un seul. Pour essayer de rétablir l'ordre, ils avaient engagé Durand, abbé de Saint-Victor de Marseille et sa congrégation, avec qui ils avaient noué une étroite amitié, pour s'en charger. Roger y acquiesça volontiers et apporta le soutien des principaux seigneurs, du peuple du pays, de Rangarde sa mère et de Sibylle sa femme. Par un acte de 1065, Roger fit donation à la cathédrale de Béziers, de la maison d'Isambard que le vicomte Pierre-Raymond avait promis de rendre aux chanoines, (*Livre Noir*, item 73 : 91).

Trencavel entre en scène

L'étymologie de son nom de famille a donné lieu à plusieurs interprétations dont les deux plus populaires sont *Trencare avellanam* (casse-noisette) ou *Tranca Bel* (trancher fort). On retrace l'origine des Trencavel à Garsinde, héritière des Reinardi, vicomtes de Béziers et d'Agde, qui avaient choisi Béziers pour résidence principale. La réunion des deux vicomtés eut lieu en 897, et celle avec Carcassonne en 990. Fille de Guillaume et de sa femme Ermentrude (ou Drude), elle se maria avec Raymond, fils de Roger le Vieux, l'aîné des fils du comte de Carcassonne.

Les Trencavel arrivèrent sur scène beaucoup plus tard par mariage. Guillaume avait deux filles, Sénégonde et Garsinde ; cette dernière était l'héritière de la ville de Béziers et de l'évêché. Elle reçut aussi les villes de Pézenas, Mèze et Poussan, entre autres. Les deux sœurs se marièrent deux fois, Garsinde en

premières noces avec Raymond, comte de Carcassonne et du Razès, et en secondes noces avec Bernard, seigneur d'Anduze. Raymond, le gendre du vicomte, mourut avant 1013 et Pierre-Raymond, fils aîné du couple, lui succéda. À l'une de leurs filles, Ermengarde, fut dévolu le titre des deux vicomtés en y ajoutant celle de Carcassonne. En se mariant avec Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et de Nîmes, premier des Trencavel, elle se procura un énorme patrimoine qui occasionna leur absence fréquente de Béziers. Pendant ces absences ils nommèrent des auxiliaires pour gérer leur propriété biterroise : vers 1035, un de ces administrateurs était l'aristocrate Arnaud "châtelain de Béziers" : "Parmi les 22 hommes cités, seigneurs du Bédérès et du Nîmois, six dans le groupe du Bédérès appartenaient à l'aristocratie urbaine naissante," (Sagnes, 2000 : 81). La première mention d'Arnaud comme châtelain (*Arnaldus castellanus de Biterrī*) se trouva en 1035 quand il assista au plaid arbitrant la querelle entre Bernard de Sauve et Pierre-Raymond, comte de Carcassonne et vicomte de Béziers, deux des trois fils de Garsinde (*HGL*, t. 3 : 140-141 ; Preuves : 499-500). Comme toujours, il s'agissait de domaines mais ils mirent fin à leur querelle devant l'assemblée.

Le peu d'actes que nous ayons mentionnant Raymond-Bernard de Narbonne concerne l'inféodation de biens de Carcassonne, déjà décrite. Il rétrocéda Carcassonne et le Razès l'année suivante.²⁰

Le fait est que les arrière-petits-fils de Roger le Vieux et petits-fils de Raymond comte de Carcassonne, Pierre et Bernard Guilhem, avaient vendu en 1058 les parties de Carcassonne qu'ils possédaient à Raymond-Béranger et à sa femme Almodis. Ils vendirent en même temps le château de Reddes (Rennes) pour la

²⁰ Le Razès avait été joint à Carcassonne en 884 par Acfred, comte de ce dernier comté.

somme de 500 mancuses de Barcelone en or et en argent, (Dovetto, Acte 349 : 82, le 6 des calendes de janvier, 1068). Vers 1068, lui et ses enfants — Béranger le Clerc, Bernard Pelet²¹ et sa fille Richarde — avec lesquels les Carcassonnais avaient été en guerre, leur donnèrent Mèze, Florensac, Vairac, le château de Saint-Pons et tout ce qu'ils possédaient dans le diocèse et le comté d'Agde "s'ils obtiennent une part de la ville de Narbonne," (Dovetto, Acte 427, vers 1068 : 107). On remarque en passant que tous ces changements de seigneurs ont dû confondre les habitants de ces lieux.

Ce dernier acte était très compliqué à cause de diverses conditions hypothétiques : si Raymond-Béranger ou ses enfants donnaient leur part de Narbonne au frère de Raymond-Béranger (Bernard-Béranger), Raymond lui donnerait 200 onces d'or fin et reprendrait les biens du diocèse d'Agde. Si, cependant, Raymond-Béranger ou ses enfants récupéraient une partie de Narbonne, Raymond-Bernard (ou sa femme Ermengarde) donnerait la même somme en or à Raymond-Béranger ou à ses enfants et garderait les honneurs d'Agde. Cet acte, écrit par Bernard prêtre, postulait que si Raymond-Bernard mourait sans enfant et même si Ermengarde avait un second mari, eux et la ville de Béziers resterait les alliés de Barcelone. En revanche s'ils mouraient tous les deux sans héritiers, l'honneur reviendrait à Raymond-Bernard. Ermentrude avait deux enfants, Bernard-Aton et une fille Guilherme qui, en 1069, se maria avec Pierre de Bruniquel. Malgré les richesses de ses parents, sa dot était assez maigre : la moitié du château de Brusque (Rouergue) le château de Castelnau et plusieurs autres domaines qui dépendaient de leurs propriétaires contemporains (Dovetto, acte 475 : 122). Raymond-Bernard mourut vers 1074 et son fils Bernard-Aton lui succéda.

²¹ Second fils de Raymond-Béranger de Narbonne.

Le comté fut divisé en trois branches en 1066. Roger était chef de la branche aînée et régnait sur la plus grande partie de Carcassonne, du Razès et sur les vicomtés de Béziers et d'Agde. Pierre et Bernard, ses cousins, fils de son oncle paternel Guillaume, formaient la deuxième branche et la troisième était celle des comtes de Foix, descendants de Bernard, fils puiné de Roger I^{er}. Puisque Roger III mourut sans enfants, ses deux sœurs se disputèrent la succession : Ermengarde, femme de Raymond-Bernard vicomte d'Albi et de Nîmes, était la véritable héritière, mais leur mère poussa les prétentions de la cadette Adélaïde et de Rangarde de la Marche. Ermengarde attira l'attention de l'influant Gaucelm Arnaud, fils d'Ermentrude et d'Arnaud (*castellanus de Biterris*). Chef de la maison de Sauvian et châtelain de Béziers, Gaucelm lui jura fidélité vers 1076 pour la Cité de Béziers et ses fortifications, (Dovetto, Acte 457 : 116 ; *Livre Noir*, item 81 : 105) ; un même serment fut prononcé vers 1035 par Pons fils de Frodille pour Paulhan (Dovetto, item 456 : 116). Devenue veuve (son mari mourut en 1074), Ermengarde perdit aussi son frère, Roger comte de Carcassonne. Elle hérita donc des vicomtés de Béziers et d'Agde. Il n'y eut pas de difficulté pour ces vicomtés dont Roger III avait hérité de Garsinde de Béziers, son aïeule maternelle, mais il y en eut beaucoup pour les comtés de Carcassonne et du Razès ainsi que des autres domaines de Roger I^{er}. Il était fort à craindre que le comte de Foix ne disputât ces derniers comtés, sur lesquels il avait des prétentions. Ainsi Ermengarde et Adélaïde, cherchant quelque protection, décidèrent d'aliéner les autres possessions, et choisirent pour cela Raymond-Béranger de Barcelone, leur parent et allié. Elles, ainsi que Raymond-Bernard, eurent une entrevue avec le comte et la comtesse de Barcelone, et établirent un accord avec eux, le 2 mars, 1067. Moyennant onze cents onces d'or de monnaie de

Barcelone, ils leur vendirent la ville de Carcassonne, les droits de leude, monnaie, justice, marché, dîmes et prémices.

Dans la grande vente, ils se débarrassèrent de la vicomté de cette ville, de l'évêché, de la cathédrale et de ses dépendances, de l'abbaye de Sainte-Marie située dans un faubourg et de toutes celles qui se trouvaient dans les autres faubourgs, du château de Couffoulens (arrondissement et canton de Carcassonne), du village de Cassillac (canton de Ganges), des abbayes de Lagrasse et de Saint-Hilaire, de tous les fiefs que le comte de Carcassonne tenait du comte de Toulouse (y compris ceux que Pierre-Raymond tenait dans le Carcassès et le Toulousain), et enfin tous les domaines que le comte de Foix avait possédés du vivant de Pierre-Raymond et de Roger, son fils. De tout ceci nous pouvons déduire que les comtes de Toulouse étaient encore suzerains du Carcassès. Le comte de Barcelone, en achetant des propriétés devenait donc vassal de ces comtés, vendus par Ermengarde, et qui avaient appartenu au comte de Foix, à l'exclusion des héritiers. Toutes ces ventes n'étaient rien d'autre qu'une protection contre les prétentions justifiées de Foix.

Almodis, l'ambitieuse épouse du comte de Barcelone Raymond-Béranger, voyant que son mari avait un fils de son premier mariage qui devait lui succéder, le persuada d'acquérir les autres possessions de Roger III en faveur de leur fils aîné. Malheureusement Almodis aurait été assassinée en octobre 1071. Il y a deux théories à ce sujet : l'une dit qu'elle fut tuée par Pierre, son beau-fils, dont la mère était Isabeau, première femme du comte. Pierre mourut sans postérité en Espagne dans l'exercice de la pénitence, en expiation de son crime, (*HGL*, t. 3 : 216). Pourtant De Vic et Vaissete parlent de l'autre théorie, catalane,

qui affirme que la première version est fausse. Pierre décéda avant Almodis qui l'avait fait périr. Quoiqu'il en soit, quand elle mourut, elle fut ensevelie dans la cathédrale de Barcelone à côté de son mari dont l'épitaphe donne une date incorrecte de sa mort. Le comte mourut le 27 mai 1086 ; et non en 1076 ; pour le moment, donc, les prétentions restèrent inabouties. Elle vivait sûrement en 1076, car Guillaume de Toulouse promit d'aider son frère, comte de Carcassonne, en se nommant fils d'Almodis (*filius qui sum d'Almodis*).

La vicomtesse Ermengarde, une forte personnalité, comtesse de Carcassonne et du Razès, vicomtesse de Béziers et d'Agde, appuyée par son mari Raymond-Bernard Trencavel, vicomte d'Albi et de Nîmes, gouverna Béziers à partir de 1062 et continua après son veuvage en 1074 jusqu'à la fin du siècle, bien qu'elle fit participer son fils Bernard-Aton à son gouvernement dans les dernières années. Claudie Duhamel-Amado fait remarquer que la réunion des divers comtés et vicomtés mena à une modification de la cour d'Ermengarde et de son fils : le poids de l'aristocratie du Carcassès-Razès augmentait dans l'entourage avec des familles telles les Escafred, les Hautpoul, Pierre Pélapoul. Pierre-Raymond de Hautpoul s'était particulièrement distingué, puisqu'il était l'un des quatre chevaliers qui conduisirent l'assaut d'Antioche en 1097, (*HGL*, t. 3 : 298). Ermengarde avait l'habitude de se débarrasser des possessions qui n'étaient pas toujours les siennes par des ventes ; ainsi, en 1067, elle vendit en alleu les comtés de Carcassonne et du Razès au comte et à la comtesse de Barcelone, (*HGL*, t. 3 : 544-545). Examinant l'acte, on voit que la vente permit le contrôle des biens naturels ; elle comprenait donc hauteurs, rochers, forêts, prés et pâtures, montagnes, plaines, maisons, sans parler des eaux [pujos et rochas, et sylvas cum totis pratis et pascuis, tam montuosis

similiter et planis ...] Avec son mari elle leur concéda le pouvoir d'en disposer à leur gré, ce qui laisse à entendre que Toulouse avait renoncé à ses droits sur le comté. Une certaine méfiance transparaît dans ces transactions : les habitudes de la comtesse étaient connues. Pour plus de sûreté, le vicomte et la vicomtesse donnèrent en otage deux de leurs principaux vassaux qui se rendirent prisonniers à Girone, (*HGL*, t. 3 : 198). Ermengarde et son mari vendirent ces domaines en alleu et donnèrent au comte et à la comtesse de Barcelone le pouvoir d'en disposer à leur gré. Cela semble vouloir dire que les comtes de Toulouse n'en étaient plus les suzerains.

Un petit acte vers 1068, qui contenait plus d'exceptions que de concessions, révèle que Raymond fils de Garsende prêta serment de fidélité à Ermengarde fille de Rangarde, en lui promettant de l'aider contre tous, sauf contre Raymond vicomte et fils de Rangarde, Guillaume de Toulouse et Raymond comte de Rodez, Sicfred archevêque de Narbonne, Frotaire évêque de Nîmes, le comte de Barcelone, le comte de Carcassonne, Pierre de Minerve et ses propres vassaux. Quelle ironie, donc, que vers 1095 la vicomtesse fut appelée à présider dans un plaid, l'un des nombreux exemples de duels judiciaires, entre Imbert et Bernard de Nissan, en présence de trois seigneurs de la région comme assesseurs : Elzéar de Castries, Pierre-Raynard de Béziers et de Villeneuve et Pierre Siger de Béziers. Pour le plaid ils étaient rejoints par Pierre-Raymond de Sérignan. Tout simplement les deux frères se disputaient verbalement et en venaient aux mains, depuis plusieurs années, à propos du château de Montaudy. Ermengarde et les assesseurs traitèrent sévèrement les deux plaideurs. Ils durent se dédommager l'un et l'autre et une assez belle somme d'argent changea de mains. Il va sans dire que la

vicomtesse gagna quelque chose à ce jugement, (Duhamel-Amado, 2001, Annexe 11 : 426).

On note l'importance de la famille Siger et surtout de Pierre (1124-c.1166), époux de Saurine et père de Guillaume-Arnaud. En mars 1129 ils vendirent pour 100 sous, une maison dans la cité au chapitre de Saint-Nazaire. Plus important, il fut témoin, avec dix-huit autres, du serment de non-agression du comte de Toulouse envers le fils de Bernard-Aton, le vicomte. Il est parmi les quatorze hommes avec Raymond Trencavel qui prêtèrent serment dans un accord entre les vicomtes et Trencavel sur l'hérédité de leur père ; la vicomtesse Cécile signa aussi. (*HGL*, t. 4, Preuves : 404-405). Ajouté à cela, les années trente étaient une époque active et Pierre figure dans plusieurs autres documents, tous détaillés dans *l'Histoire Générale du Languedoc*, y compris la réception d'un champ à Saint-Pierre-du-Bosc. En décembre 1132, avec son fils et Guillaume Siger, Pierre fut le témoin d'un accord entre Roger de Carcassonne et Raymond Trencavel ; ils se présentèrent comme étant les garants de ce dernier. En janvier 1138, il était le seul noble biterrois à souscrire au nouveau serment du comte de Toulouse aux fils de Bernard-Aton. Trencavel le respecta certainement et se fia à lui dans un grand nombre d'affaires. En compagnie de Bernard de Canet, ils arbitrèrent les différends entre les héritiers du seigneur de Puisserguier, différends dans lesquels un autre Pierre Siger, fils de Bérengier de Béziers se trouva impliqué. Après 1150, il gagna en importance ; père et fils se trouvaient les seuls chevaliers d'origine biterroise à vivre auprès de Raimond Trencavel et on remarque que le 2 mai 1160 Trencavel lui demanda, ainsi qu'à Guillaume-Arnaud et Bérenger de Béziers, d'être les témoins des exemptions accordées aux juifs de Béziers. La principale exemption était de ne pas être attaqués le week-end des Rameaux.

L'acte menaçait d'excommunier ces clercs qui inquièteraient dorénavant la population juive. Pour cette "liberté" ils durent payer à Trencavel 200 sous melgoriens et promettre de payer annuellement quatre livres de Melgueil.

En 1164 Bernard de Canet fut choisi pour accompagner le vicomte dans une visite à l'abbaye cistercienne de Sylvanès (Rouergue).²² Les Barcelonnais, à leur tour, donnèrent à Raymond-Bernard Trencavel, à sa femme Ermengarde et à leurs enfants tous les domaines que le comte Pierre-Raymond, son fils Roger et leurs vassaux avaient possédés et tenus des comtes de Toulouse dans le Carcassès, le Razès et le Toulousain, en se réservant la ville de Carcassonne et son évêché, ainsi que les villages de Couffoulens et Cazilhac, (Dovetto, acte 258 : 60). Pour compliquer l'affaire, Guillaume de Cerdagne, qui avait épousé Adélaïde, fille de Pierre-Raymond de Béziers, déclara qu'à ce mariage en 1067, on lui avait cédé tous les droits sur la ville, le comté et l'évêché de Carcassonne et sur le comté du Razès ; il les vendit au comte de Barcelone pour 571 onces d'or environ (ou 4000 mancuses de Barcelone). Par un nouvel accord en mars 1067, (Dovetto, Acte 482 : 124) touchant les domaines de la maison de Carcassonne, le comte de Barcelone, Almodis et Raymond leur fils, rendirent à Ermengarde et à son mari les villages, châteaux et alleux qui avaient appartenu à Pierre-Raymond, à Roger et à leurs vassaux dans le Carcassès et le Razès, ainsi que dans le Toulousain, le Narbonnais et dans le Minervois. Le comte de Barcelone qui connaissait trop bien les habitudes commerciales d'Ermengarde et de Trencavel, stipula que s'ils vendaient l'évêché, ils ne toucheraient que la moitié du prix. Les autres exceptions de l'accord comprenaient les deux

²² Pour une étude détaillée de la famille Siger, avec sa généalogie, voir Claudie Duhamel-Amado II : 11-18.

abbayes de Sainte-Marie de Lagrasse et de Saint-Hilaire, ainsi que la vicomté de Carcassonne. Finalement, le comte de Barcelone donna les abbayes de Saint-Jean de Val-Séguier (Montolieu), tout leur honneur et le droit d'élire l'abbé. Si les Barcelonnais nommaient un vicomte pour cette vicomté, il serait vassal de Raymond-Bernard, d'Ermengarde et de leur postérité. Le comte promit aussi de leur donner en fief l'abbaye de Saint-Pierre de Caunes, s'il pouvait l'acquérir du comte de Rouergue, Raymond de Saint-Gilles. En effet celui-ci vendit l'abbaye au comte de Barcelone, permettant ainsi à Ermengarde et à son mari de la prendre en fief en 1070. Par un autre acte, Ermengarde et son mari vendirent le comté du Razès en alleu au comte de Barcelone, donnant deux de leurs principaux vassaux comme otages. Pourtant les Barcelonnais décidèrent de rendre ces propriétés par un acte de 1068, (Dovetto, Acte 258 : 60).

Les nobles de Béziers, donc, regagnèrent tout ce qu'ils avaient vendu au comte de Barcelone, sauf Carcassonne, qui ne retenait que la suzeraineté sur le domaine. Pourtant, s'ils mouraient sans enfants, tout reviendrait au comte de Barcelone. Ce dernier continua à figurer dans les achats des domaines de Béziers et de Carcassonne : le 26 juin 1070, Trencavel et Ermengarde vendirent pour 2000 onces d'or cuit de Barcelone, tous les droits sur le comté du Razès, Conserans, Comminges, le Carcassès, le Narbonnais et le Toulousain. Ils ajoutèrent les châteaux d'Ornesons (diocèse de Narbonne) et de Peyriac (arr. de Carcassonne), mais se réservaient les alleux que Guillaume vicomte de Béziers avait possédés dans ces derniers domaines. Le lendemain une autre vente se tint à Carcassonne, Saisac, Laurac, le Razès et dans cet autre château que la comtesse et leurs fils devaient indiquer. Pour le comte de Barcelone il s'agit encore d'un manque de confiance en ses vendeurs, car il demanda sept

otages “en cas que le comte et la comtesse eussent quelque grief au sujet de cette vente”. Pour comble d’ennui, ils étaient prêts à organiser un duel et invitèrent les autres à fournir un champion à cheval, armé d’un bouclier et d’un bâton en présence de quatre juges, (*HGL*, t. 3 : 204). Enfin Rangarde, veuve de Pierre-Raymond de Béziers, le 22 avril 1071, pour le prix de 400 onces d’or pur, vendit à Raymond comte de Barcelone, à Almodis et à Raymond-Béranger leur fils, tous les droits qu’elle avait sur le comté du Razès, le Conserans et les autres pays dont on parle dans les actes précédents. Il s’agit ici du testament de son mari, son *dixième*, c’est-à-dire les sept châteaux qu’elle avait reçus en douaire et par la succession du comte Roger son fils. Dans cet acte nous voyons la dernière acquisition du comte de Barcelone.²³

La cour du jeune Bernard-Aton et sa mère fut modifiée par la réunion des comtés de Carcassonne et du Razès et des vicomtés de Béziers, d’Agde, d’Albi et de Nîmes ; parmi les nouveaux noms qui apparaissent figurent les Hautpoul, (Pierre-Raymond partagea le commandement de cinq cents chevaliers au siège d’Antioche), un Pélapoul et les Escafred, (Ugo et ses fils se retrouvent comme témoins dans plusieurs actes). Bernard d’Angers (auteur des *Miracles du Sainte-Foy*) raconte l’histoire miraculeuse du seigneur du Bousquet, naufragé puis réduit en esclavage par les sarrasins, délivré par l’intervention de la sainte, pendant qu’Ugo Escafred prenait ses filles sous sa protection.

Vicomte versus Évêque

²³ On pourra lire les conclusions de De Vic et Vaissète, t. 3 : 205-206.

De leur côté, les évêques et les abbés, soit par ambition, soit pour se soustraire à la tyrannie des ducs et des comtes, s'érigèrent en seigneurs temporels et usurpèrent les droits régaliens, surtout dans les villes où les grands vassaux ne faisaient pas leur résidence ordinaire. D'autres obtenaient de nos rois tout ou partie du domaine de leur ville épiscopale, ce que ces princes s'accordaient d'autant plus volontiers que n'en jouissant pas eux-mêmes, cette libéralité ne leur était point à charge. (Sabatier, 1996 :

177-178)

Ce résumé par l'avocat Sabatier des rapports entre l'Église et les seigneurs décrit très souvent la situation qui se fit jour pour les vicomtes de Béziers, comme on le verra. L'Église devenait une force avec laquelle il fallait compter : l'évêque soutenu par un chapitre réformé (février 1092) cherchait à en imposer mais c'est au siècle suivant qu'on vit de vrais succès dans la lutte : cela apparaissait comme un duel entre le maître laïque et le maître ecclésiastique de la cité qui se manifesta de manière moins rude à Agde qu'à Béziers, principalement parce qu'aucune force extérieure ne s'était interposée entre le *vicecomitatus* et l'*episcopatus* ; par la suite, les premiers signes de l'affirmation épiscopale se firent connaître un peu plus tard, au-delà de 1152. Les évêques et les abbés, cherchant à imiter leurs maîtres, se firent de nombreux vassaux, inféodèrent une partie de leurs terres, et même imposèrent des dîmes pour leur cathédrale. À partir du XI^e siècle, ils se mêlèrent de justice pour les clercs de leurs diocèses et même pour les laïcs de leurs domaines. Mais "ce ne fut pas sans contradiction de la part des seigneurs séculiers". Ceux qui cherchent des scandales parmi les ecclésiastiques seront déçus. Vidal n'en a trouvé que trois exemples : un certain Lambert qui, avec sa concubine et son fils naturel, acheta une

vigne, l'aveu d'un prêtre imposteur et la vénalité de l'évêque Béranger dans l'exercice de la justice, (1951 : 15).

La question de la rivalité entre le vicomte et l'évêque, à Béziers et à Agde, a une longue histoire qui date au moins du neuvième siècle, bien qu'on doive admettre que le problème était plus important à Béziers. À Toulouse la liberté de l'élection des évêques était jalousement préservée, mais le comte gardait le pouvoir ; à Narbonne la lutte était vive. Carcassonne semblait éviter de grandes difficultés, mais à Béziers, le pouvoir épiscopal grandit considérablement, comme à Nîmes et Lodève bien que de façon plus limitée. Maguelone était un fief pontifical, alors que l'évêque d'Uzès était pratiquement un seigneur à part entière, (Castaldo, 1970 : 58). Conscient du problème, Louis VII, entre 1154 et 1173, octroya une série de diplômes, avec l'intention d'émanciper les prélats de l'influence des seigneurs. Alors qu'Agde en reçut un, en 1173-1174, ni Béziers ni Carcassonne n'en reçurent, ne serait-ce qu'un seul. On se demande si le vicomte était réellement intéressé par Agde. Du reste, à cette période il était mineur. Pire que cela, les chanoines agathois falsifièrent leur diplôme, à l'insu de l'évêque, pour servir leurs propres intérêts, (Castaldo, 1970 : 73). En effet Raymond-Bernard, vicomte de Béziers entre 1062 et 1074, prêta un serment au chapitre d'Agde. Il s'engagea à ne saisir ni les terres ni les personnes dépendantes du chapitre et, au besoin de l'aider à les récupérer, soit dans le cas où un tiers en dépossèderait le chapitre, soit dans le cas où ces personnes s'enfuiraient. Pourtant, il exclut les fiefs que ses chevaliers tenaient de lui. Une promesse semblable fut faite par Bernard-Aton à l'évêque d'Agde en 1101, (Castaldo, 1970 : 29).

Le pouvoir épiscopal s'est affermi à Béziers dans la seconde moitié du XII^e siècle quand les évêques devinrent les coseigneurs de la ville, (Vidal, 1951 : 11).

Cette contradiction mena à une situation où les désaccords en matière religieuse étaient constants. Cela s'annonça très vite pendant l'épiscopat d'Étienne II en 1035, quand l'évêque assista à un plaid à Béziers entre Bermond de Sauve et son demi-frère, Pierre-Raymond, comte de Carcassonne et vicomte de Béziers au sujet de la possession des abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem-le-Désert. La décision fut que Bermond les céda à son frère, qui les lui rendit en fief, mais se réserva l'élection de l'abbé d'Aniane et quelques-unes de ses dépendances. Le problème tournait autour du "droit" des vicomtes à revendiquer la succession des évêques décédés — sans parler de leur insistance à nommer des prélat dans leur domaine —, revendication que l'Église trouvait très onéreuse depuis longtemps. Nous avons déjà parlé d'un évêque de Béziers qui assista à une assemblée qui eut lieu à Tulujs (en Roussillon) des comtes, vicomtes, évêques et abbés du Narbonnais dans laquelle on établit la paix et la trêve de Dieu. Cette participation à la politique refléta l'inquiétude de l'Église à propos les guerres continues des seigneurs "où l'on ne parlait que de meurtres, d'incendies, de rapines et de pillages", (*ibid.* : 183).

En 1083, Matfred, évêque de Béziers, réussit à persuader Raymond de Saint-Gilles, comte de Rouergue, de céder "en faveur de la cathédrale de Béziers, de Matfred évêque de cette ville, et des successeurs de ce prélat, le droit qu'il possédait, justement ou injustement, d'unir à son domaine toute la succession des évêques décédés", (*HGL*, t. 3 : 255). En reconnaissance, Matfred fit cadeau au comte d'un cheval qui

valait 200 sous melgoriens. Cet acte montre que Raymond de Saint-Gilles possédait le comté biterrois à cette époque, car il inclut Béziers dans ses titres.

En 1107, Bernard-Aton se brouilla avec Richard de Millau, archevêque de Narbonne, qui avait déjà des problèmes avec son propre vicomte. Au début de son épiscopat, Richard eut un démêlé avec Bernard-Aton au sujet de l'hommage que le vicomte devait au prélat pour divers domaines qui dépendaient de l'église de Narbonne. Le vicomte les possédait par son aïeul maternel, le comte Pierre-Raymond, et offrit de prêter hommage. Mais il voulut également y inclure la ville de Capestang. Ils parvinrent à un accord grâce à l'entremise de plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvaient les évêques Amelins de Toulouse et Raymond de Carcassonne. Bernard-Aton laissa ses prétentions à la ville et Richard, son parent et ancien ami, lui donna une plus grosse somme d'argent que ses prédécesseurs. C'est à l'époque de Bernard-Aton que sa mère Ermengarde, qui régnait comme vicomtesse, suivit l'exemple de Raymond de Saint-Gilles et renonça aux successions des prélats défunts. Le vicomte prêta hommage avec un serment de fidélité envers tous, excepté le comte de Toulouse, son fils Alphonse, Richard et Gilbert et ses propres vassaux, (*HGL*, t. 4 : 7-8 ; *Preuves* : 346). La même année, Aimery II de Narbonne prêta également serment à Bernard-Aton.

Malgré le financement vicomtal de la cathédrale, transférée de Saint-Aphrodise à Saint-Nazaire, la complexité des rapports entre le vicomte et l'évêque, coseigneurs de la ville, allait durer pendant des siècles, chacun l'emportant tour à tour sur l'autre. Ils avaient des droits en commun sur toute la ville et faisaient ensemble

certaines nominations. Dans la seconde moitié du douzième siècle, les évêques concédèrent aux vicomtes ces nominations mais en revanche il y eut des limitations au pouvoir vicomtal. En général l'évêque Bernard de Béziers eut de bonnes relations avec Roger, et en 1170, 1174 et 1180, ils donnèrent ensemble en fief le droit exclusif d'écrire tous les actes publics (le tabellionage) à la personne de leur choix. En août 1174, Roger II accepta le droit de l'évêque Bernard de nommer un notaire pour la ville (*Livre Noir*, 248 : 345). En 1182 Roger de Béziers et son frère Trencavel autorisèrent l'évêque Bernard à acquérir des fiefs dans le diocèse sans leur permission, (*Livre Noir*, item 286 : 405-407). Bien que Bernard fût élevé au siège de Narbonne, il continua à administrer le diocèse de Béziers jusqu'en 1185 quand Geoffroy (de la maison des vicomtes de Marseille) fut nommé à Saint-Nazaire.

En 1194, Bertrand de Saissac conclut un accord identique sur le droit du vicomte à choisir un viguier, déifiant ainsi les bourgeois de l'autorité de l'évêque. En effet, jusqu'alors, ils devaient faire des promesses au vicomte et au prélat conjointement. Bertrand était en partie à l'origine des maux vicomtaux, influençant ses maîtres dans la foi cathare²⁴ (*HGL*, t. 5 : 545-6). Pourtant, même au XI^e siècle, dans l'ancienne province narbonnaise, il existait une secte manichéenne qui fut attaquée au concile de Toulouse tenu en 1056 ; ses adeptes furent excommuniés, qu'ils soient petits ou grands. L'évêque de Béziers, à la même époque, excommunia plusieurs habitants de Saint-Gilles. On les nomma de plusieurs

²⁴ De très nombreuses études ont été menées sur les cathares (grec καθαρος = pur), mais leurs croyances ne constituent pas le sujet de cette étude. Le mot “Cathare” ne figure pas dans les documents : on les appelait “hérétiques”. Il existe une vaste littérature à ce sujet, mais je recommande la lecture de *Cathares en Languedoc*, CF , t. 3.

façons, principalement « Albigeois », parce qu'ils furent condamnés au concile de Lombers en Albigeois et parce que cette région était particulièrement infiltrée par le catharisme. Qu'on ajouta l'adjectif albigeois au substantif « croisade » n'est donc guère surprenant :

Leur doctrine fut loin d'être uniforme ; elle eut ses variétés, ses nuances ; tous s'accordaient à donner au monde visible un autre auteur qu'au monde invisible ; c'était le dieu méchant, le démon. Ce système sur l'origine du monde matériel les amenait à s'abstenir de manger d'aucune matière animale, qu'ils regardaient d'ailleurs, à l'exception des poissons, comme le produit d'un mélange impur ; pour les mêmes raisons, les plus rigides d'entre eux condamnaient le mariage. Au contraire, les hommes vicieux, dissolus, partant du principe que l'homme ne tient pas son origine de Dieu, se livraient aux désirs de la chair, sans répugnance et sans scrupule ; ils prétendaient que le mal ne venait point du libre arbitre de l'homme, nul n'avait le droit d'en punir un autre de la peine de mort. (Sabatier, 1996 : 229).

Ils pratiquaient le végétarisme²⁵ et les plus fervents rejetaient le mariage. Quant à la religion établie, elle interdisait tous les sacrements. Une grande partie de l'Ancien Testament était écartée car elle contredisait le Nouveau qui était au fondement de leurs croyances. Selon eux, le Dieu de l'Ancien Testament était changeant, menteur et cruel. L'Église était appelée la prostituée de l'Apocalypse, le pape était le chef de l'erreur, les prélats et les prêtres étaient des scribes et des Pharisiens. En conséquence ils

²⁵ Les cinq dames qui participèrent au *consolamentum* de 1205 durent promettre de ne plus manger ni viande, ni œufs ni fromage, mais de prendre seulement de l'huile et du poisson ; de plus elles durent s'engager à ne pas mentir ni à jurer, à n'avoir aucun commerce charnel toute leur vie et à ne jamais abandonner la secte par crainte de la mort.

refusaient de payer la dîme et eux-mêmes n'avaient pas le droit de posséder des biens.

L'évêque Geoffroy (ou Gausfred ou Guisfrid) ne prit possession de rien jusqu'en 1185 et en août 1194 cet évêque et le vicomte, sous sa tutelle, s'engagèrent à se défendre mutuellement, (*HGL*, t. 5 : 545-546 ; *Livre Noir*, item 321 : 467-468). Roger lui avait confié la garde de ses deux testaments. Il choisit le prieuré de Cassan pour sa sépulture et y légua une table d'or incrustée de pierres précieuses à son usage particulier. Il y avait d'étroits rapports entre Béziers et cette fondation car trois vicomtes choisirent Cassan pour leur sépulture.²⁶ Ce prieuré fut fondé en 1080 par les Alquier et les Aton de Corneilhan ; deux membres de la famille avaient reçu l'office de prieur et celui de cellerier. Ils créèrent aussi Castelnau-de-Vendres (arrondissement et canton de Béziers). Avant cette date, les vicomtes choisissaient l'abbaye de Saint-Jacques pour leur dernière demeure. Cassan reçut un prestige spécial qui la mit en concurrence avec Saint-Guillaume-le-Désert qui possédait une relique “de la vraie Croix”. Les chevaliers biterrois (*miles castri*, plus tard *milites castri*) qui rentrèrent de Terre Sainte, y déposèrent les “reliques” qu'ils avaient apportées de leur croisade, y compris un morceau de la tombe de la Vierge.

Le vicomte et l'évêque percevaient ensemble, à titre de leude, six deniers sur le bois et sur les bateaux qui se servaient du fleuve, (*Livre Noir*, item 278 : 304. Item 140 : 192). Écrit en 1131, l'acte confirma les droits épiscopaux. Deux des droits dont ils jouissaient, étaient la chevauchée (*cavalgada*) et le *vetum vini*, qui garantissait à l'évêque un monopole sur le vin. Le 18 mai, 1131,

²⁶ Vers la fin du XIII^e siècle, le vicomte se servit du poète biterrois Matfre Ermengaut dans ses affaires avec le prieuré.

la vicomtesse et ses fils donnèrent à gage à l'évêque Bermond de Béziers certains droits de justice, (*Livre Noir* : Item 139 : 190). En 1131, le comte de Toulouse, Alphonse, dut arbitrer pour régler le différend entre l'évêque Bermond et Raymond Trencavel, (*Livre Noir*, item 139 : 190 ; item 140 : 191-193 ; Sabatier, 1996 : 195-196.) : Bermond se plaignit que les bourgeois qui demeuraient dans les bourgs de l'évêché et avaient prêté serment de fidélité aux vicomtes et à leur mère, refusèrent de le suivre dans ses expéditions. D'autres matières à dispute concernaient les droits de queste (impôt), et d'albergue (la provision de soldats pour suivre le vicomte), les redevances des pactes de mariage et du lit mortuaire, la justice des vols et adultères, sans parler des limites des bourgs épiscopaux et vicomtaux.

Un problème pressant était celui de la vente du vin à certaines saisons de l'année : *ita ut per totum augustum mensem, vinum non vendatur ab aliique in tota villa Biterrensi, nec aliunde emptum ibi aportetur nisi ab episcopo* [Ainsi pendant tout le mois d'août, le vin ne doit pas être vendu par n'importe qui, dans toute la ville de Béziers, ni personne ne doit l'acheter s'il n'est apporté par l'évêque]. Quant aux citoyens, la charte de 1185 précisa qu'ils ne devaient prêter serment qu'aux deux seigneurs réunis, (*Livre Noir*, item 139 : 190 ; item 140 : 191-193 ; Sabatier, 1996 : 195-196). La sentence du comte fut prononcée contre les vicomtes et il restaura tous les droits épiscopaux mais remit la question de l'albergue à plus tard. Roger et Raymond Trencavel acquiescèrent à toutes les parties du jugement.

En même temps les deux antagonistes exerçaient leur droit de nomination, mais pas en commun. Le pouvoir vicomtal, qui dut être partagé, était continuellement sur le déclin. En 1182, le vicomte transféra tous leurs droits sur des fiefs, à l'évêque. Vidal

commenta : “Cet extraordinaire abandon était d'autant plus grave que l'acquisition des fiefs se faisait sans le consentement vicomtal... Le texte exposait le domaine des vicomtes à passer un jour dans le patrimoine de Saint-Nazaire” (Vidal, 1951 : 50). Pour compléter la situation, après la mort cruelle de Raymond-Roger, le pape Honorius III confirma l'acquisition des fiefs même sans le consentement de la vicomté : *ius acquirendi de feodis vice comitis Biterrensis, vice comite inconsulto* [Loi de l'acquisition des fiefs du vicomte de Béziers, sans consulter le vicomte], (*Livre Noir*, Item XXXLX : 542). On pourrait spéculer sur les raisons de cet abandon de droits, bien qu'on se rappelle que cela avait déjà eu lieu sous Bernard-Gaucelm qui était bien connu pour son désir d'accroître les biens de son épiscopat.

Une autre cause de dispute était la question de la haute justice qui fut résolue au terme d'une quadruple lutte : le droit de justice sur le clergé et ses domestiques, — qui jusqu'alors jouissaient de l'exemption—, sur les habitants de Lignan et d'Aspiran,²⁷ sur les bourgeois de l'évêque et enfin le droit d'albergue sur l'évêque, l'abbé de Saint-Aphrodise et la châtelaine de Lignan (Vidal : 50-51). Il va sans dire que ce fut le premier droit qui donna lieu à la plus grande partie des plaintes ; le vicomte n'obtint pas le droit de justice sur les bourgeois de l'évêque, tandis que le clergé jugeait les accusés. Quand il s'agissait de meurtre ou d'adultère, le condamné était livré au vicomte pour son châtiment, mais par un caprice du système, le vicomte devait l'envoyer à un autre

²⁷ La difficulté est qu'il y a deux Lignan et deux Aspiran. Claudie Duhamel-Amado, citant A. Dupont, propose des solutions. Il s'agit probablement du Lignan le plus proche de Béziers, parce que l'évêque le choisit pour sa résidence d'été. Frank Hamlin identifia cette ville dans le troisième canton de Béziers et Aspiran comme une commune du canton de Clermont l'Hérault. Il ajoute qu'il y a un autre Aspiran, un château et une chapelle à Thézan-les-Béziers.

vicomte pour administrer le châtiment. Dans le cas d'une femme accusée d'adultère, elle pouvait être condamnée, mais ses biens restaient aux mains de son mari. L'adultère n'était pas puni à moins d'être attesté par les voisins ou par une personne d'une probité reconnue. Quant à l'albergue, disputée par l'évêque Bermond de Levezou et la question du droit de justice sur le clergé et ses bourgeois, elles furent remises à la décision du comte de Toulouse. Le comte se prononça en faveur de ce dernier. Roger Trencavel et son frère Raymond acquiescèrent à ce jugement. En dépit de cette décision, le vicomte réclama l'albergue de cent hommes, alors que l'usage n'en demandait que cinquante, et cela malgré les protestations de Bermond de Levezon, l'abbé de Saint-Aphrodise et de la châtelaine de Lignan. En 1185, le vicomte admit qu'il n'avait pas le droit de l'albergue mais en 1204, Raymond-Roger déclara son désir de reprendre ce droit une fois qu'il aurait payé à nouveau la dette due à l'évêché ; les embarras financiers étaient très communs. Cette situation fut plus ou moins résolue par les faits tragiques de 1209 :

En abandonnant Béziers pour Carcassonne, Raymond-Roger a pu aussi penser qu'il était plus sage et plus facile de défendre une ville dont il était le seul Seigneur qu'une ville dans laquelle, en droit et en fait, son pouvoir était limité par l'exercice de la coseigneurie. (Vidal, 1951 : 54n)

Cette vue est, comme Vidal lui-même le montra, un peu simpliste. Il se peut que le vicomte ait jugé Carcassonne plus facile à défendre. En revanche, on ne nie pas que dans Béziers même, le pouvoir épiscopal était en ascension.

Il reste la question de l'hérésie et comment les évêques, se servant de leur pouvoir, essayèrent de la supprimer. Pour cela on se

tourne vers Yves Dossat qui analysa le sujet il y a quelque soixante-quinze ans :

Certains évêques, grâce à la place qu'ils occupaient dans la hiérarchie féodale, disposaient de moyens plus étendus que d'autres pour lutter contre l'hérésie. À côté de l'activité personnelle des prélats, on doit en effet tenir compte de leur puissance temporelle. C'est un facteur que l'on a négligé de mettre en valeur jusqu'à présent. ... Il n'y a guère que l'exception de Béziers, mais la turbulente cité a toujours été rebelle au joug de l'évêque comme d'ailleurs à celui du vicomte. (Dossat, 1944 : 263-278).

Le but d'Henri Vidal a été de montrer que cette idée n'était rien d'autre qu'une légende : il rejeta l'idée selon laquelle l'hérésie triompha à Béziers à cause de la carence du pouvoir épiscopal (1951 : 11). Comme nous le verrons, les raisons étaient beaucoup plus compliquées et comprenaient la tolérance des habitants envers les cathares.

Le vicomte n'était pas toujours en conflit avec l'Église. En 990, Guillaume désigna l'évêque Matfred II, comme l'un de ses exécuteurs testamentaires, maintenant ainsi le lien avec Saint-Nazaire. Cette année-là, il donna à Saint-Aphrodise la villa de Fontarèche, dans la viguerie de Cabrières. Très souvent, il faisait des donations après son retour de fréquents pèlerinages. En même temps, les richesses de l'évêché augmentaient. Dans l'Item 43 du *Livre Noir* (Fol. 52r) sont dénombrés les fiefs que Pons tenait de Bernard, évêque de Béziers. Guillaume légua à ses chanoines le lieu de Sérgnan (quatrième canton de Béziers) avec ses dépendances et les vignes de Boujan (deuxième canton). Parmi ses legs à des églises diverses, il dota celle de Saint-Sauveur dans le château de Béziers ; ce qui suggère que le vicomte y résidait avec sa seconde femme Arsinde. Le même document indique le

pouvoir de l'évêque, qui excommunia à son gré plusieurs hommes.

Bernard-Aton

Le premier Trencavel étant mort en 1074, son fils Bernard-Aton (né vers 1069) lui succéda sous la tutelle de sa mère Ermengarde et de Frotaire, évêque de Nîmes, son grand-oncle. Sa première mention officielle, avec sa mère, date de 1077. Il est à noter qu'après les ventes au comte de Barcelone entre 1078 et 1080, Bernard-Aton prit le titre de vicomte. À la différence de ses années de gouvernement sous la tutelle de sa mère, il s'entoura d'hommes nouveaux, de bourgeois carcassonnais ou de "rejetons pauvres de la moyenne aristocratie", (Duhamel-Amado, 2001 : 193). Cet ambitieux avait la réputation d'être un bon administrateur chez lui et un bon soldat en Terre Sainte pendant la première croisade en 1101, en compagnie de Guillaume-Jourdain, comte de Cerdagne. En Espagne, il se battit avec Alphonse I^{er} d'Aragon contre les Maures. Celui-ci sollicita du secours dans toute la France pour l'expédition contre Saragosse que le pape Gélase II avait autorisée. Déjean (1988 : 145) résuma l'homme très succinctement :

Certains ont écrit que Bernard-Aton manquait d'envergure. Pour ma part, folie des croisades, mise à part, je lui trouve beaucoup de bon sens et vues larges sur l'évolution des réalités.

En 1083, il épousa Cécile, fille du comte Guillaume Bertrand II de Provence et d'Alimburge, qui lui apporta en dot cinq mille sous, deux mille en argent comptant, mille en bœufs et en vaches,

et deux mille en chevaux et mulets, avec sept de ses principaux vassaux, pour servir de caution :

Bertrand promit d'en donner dix autres à la vicomtesse Ermengarde, mère du vicomte, le jour de la célébration des noces, pour l'assurance de la promesse qu'il fit de la laisser jouir de ses domaines. (*HGL*, t. 3, 1993 : 250).

Pour un homme de cette importance cette dot nous semble modeste, mais le bruit courait que le comte n'était pas le père de la mariée, qui était censée être fille naturelle de Bertrand, comte d'Arles. D'ailleurs ce comte vivait encore alors qu'il n'est pas certain que Guillaume-Bertrand vécût en 1083. Parmi les bonnes œuvres faites par Cécile, la femme de Bernard-Aton, on compte la fondation du monastère cistercien d'Ardorel dans l'Albigeois, où elle fut enterrée et où se trouverait son épitaphe. En 1124, le vicomte, son fils, Bertrand évêque d'Albi, et plusieurs seigneurs locaux autorisèrent le cadeau considérable d'une partie de la forêt d'Ardorel. Cécile vivait encore en août 1147. Nous savons qu'elle était morte en 1150 parce que le vicomte Roger, qui décéda cette année-là, fit une donation aux Templiers "afin que Dieu eût pitié de l'âme de son père Bernard-Aton et de Cécile sa mère", (*HGL*, t. 4 : 132 ; Preuves : 456).

L'alliance entre Béziers et Toulouse contre Saragosse fit taire leur rivalité. Bernard-Aton avait des problèmes avec Raymond-Béranger de Barcelone, qui revendiqua (avec le droit de le faire), la ville de Carcassonne et le Carcassès que Bernard-Aton refusait de rendre. Mais Raymond-Béranger n'avait que quatorze ans. Son temps viendrait. Pendant l'absence de Bernard-Aton, le jeune comte de Barcelone devint majeur et saisit la ville. De retour de Terre Sainte, Bernard-Aton reprit Carcassonne avec le Razès et le

Lauraguais. C'est son fils Roger qui commit des atrocités sur ces Carcassonnais qui avaient oublié leur fidélité à Béziers. En 1112 les deux antagonistes signèrent la paix. Raymond-Béranger abandonna ses requêtes et promit à Bernard-Aton de le laisser paisible possesseur de tous ses domaines. Pour cette paix il dut verser 15000 sous melgoriens. Bernard-Aton donna en alleu douze châteaux : Boissetson, Roqueserière, Ambialet, Curvale, Caylar, Pézenas, Castelnau, Mèze, Saint-Pons de Mauchiens, Pouget, Mercoiriol et Calvisson que Raymond-Béranger rendit en fief au vicomte, moyennant un serment de fidélité. De plus, Bernard-Aton recevrait la moitié de ces châteaux dans le cas où le comte de Toulouse cèderait au comte de Barcelone la souveraineté des honneurs de Carcassonne et du Razès, (Dovetto, Acte 497 : 130). Le traité fut ratifié par la vicomtesse Cécile.

En 1113 Bernard-Aton, en sa qualité de vicomte de Carcassonne, essaya de réparer le mal qu'il avait fait en usurpant la succession de l'évêque de Carcassonne. Il y renonça le samedi 3 mai en compagnie de Cécile et de leurs fils Roger et Raymond, en faveur d'Arnaud de Lèvezon (1112-1129), le nouvel évêque.

Beaucoup plus tard Bernard-Aton nous fit connaître l'étendue de ses richesses. C'est en partant en croisade que le vicomte, le 7 mai, 1118, fit un testament dans lequel la majeure partie de ses biens était partagée entre sa femme et son fils Roger. Dans ce document, dont il changea plus tard les dispositions en faveur de Bernard-Aton, son troisième fils (qui ne figurait pas dans ce premier testament), il concéda à ses fils en commun les châteaux de Boussagues, Castelnaudary et Saint-Félix, (Dovetto, Acte 115 : 35). Raymond, sacristain de Saint-Nazaire de Carcassonne, écrivit l'acte sur l'ordre de Bernard-Aton. Le testament qu'il fit alors

nous donne à connaître ses richesses. Il hérita de sa mère les vicomtés de Béziers, Agde, Carcassonne et Razès ; il acquit Albi et Nîmes par la succession paternelle, ce qui en faisait le plus grand seigneur de la région après le comte de Toulouse. Peut-être cette rivalité fournit-elle des raisons à la longue hostilité entre Béziers et Toulouse. De nos jours il aurait pu être un excellent agent immobilier : des 185 actes que nous possédons sur sa vicomté, 117 sont des hommages de divers seigneurs pour leurs châteaux et d'autres dépendances, c'est-à-dire 62,9%. L'une des ventes intéressantes fut faite en 1109, date à laquelle il acheta tous les biens de la mère de Guilhem de Cabrières dans l'évêché d'Albi. Mise à part la somme de 830 sous, le vicomte dut ajouter un cheval de 200 sous, (Dovetto, Acte 119 : 36). Nous apprenons d'un acte de 1111 en quoi consistait un tel marché : "La vente porte sur les hommes, les femmes, les vignes, les maisons, les moulins ..." Le prix est fixé à vingt sous hugoniens et à la fourniture par Bernard-Aton "du manger, du boire, du vêtir et d'une existence honorable", (Dovetto, Acte 263 : 61). À cette époque Bernard-Aton recueillait des serments de fidélité de la part de chevaliers dans divers châteaux : Caissargues (diocèse de Nîmes), Arifat (Albigeois), Villemur et Mirepoix (Toulousain), Alet (connu comme Aniort, Narbonne). Mais à un certain moment, le vicomte eut des difficultés avec les fiefs qu'il tenait de l'abbaye de Lagrasse. En 1108 il avait engagé l'abbé Robert sur l'albergue qu'il exigeait de plusieurs villages, moyennant 30 livres d'argent du poids de Carcassonne. C'est l'une des rares occasions où il se dénomma vicomte de Carcassonne. Selon lui, plusieurs nobles et ses deux fils assistèrent, le jour de l'Assomption 1110, à l'abbaye, à la cérémonie au cours de laquelle il prêta hommage au nouvel abbé pour diverses propriétés. Plus important, le vicomte (ainsi que ses successeurs)

devait prêter hommage à Lagrasse lors de l'élection du nouvel abbé, dont il devait tenir, tout comme un valet, l'étrier lorsqu'il monta à cheval pour faire sa première entrée triomphale dans Carcassonne. De plus il fut obligé de payer ses frais de voyage, ainsi que ceux des deux cents chevaliers de sa suite dans le faubourg de Saint-Michel, (*HGL*, t. 4 : 20 ; Julia, 1845 : 42).

On fait remarquer également le pouvoir détenu par sa mère Ermengarde jusqu'à sa mort, car elle participa pleinement aux affaires et son nom se trouve dans les actes, avec celui de son fils. Même après le mariage de son fils, Ermengarde continua à figurer au premier plan. Au mois de mars, vers 1089, l'église de Lacaune (Castres) fut donnée à la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi et à son évêque Guillaume : les donateurs furent "Ermengarde vicomtesse, femme de Raymond Trencavel et leur fils Bernard," (Dovetto, Acte 94 : 28). On voit aussi le respect de la filiation maternelle : plusieurs fois un acte de fidélité ou d'hommage est adressé à Ermengarde, fille de Rangarde et à Bernard fils d'Ermengarde. Au concile de Saint-Gilles (1116), elle se qualifia improprement de comtesse : "car quoiqu'elle fût de race comtale, et héritière du comté du Razès, elle ne le posséda cependant qu'en titre de vicomté ... ", (*HGL*, t. 4 : 45).

Ermengarde fut la cause d'une violente dispute avec son cousin Roger II, comte de Foix. Étant de la même maison et héritière de la branche aînée, elle avait vendu au comte de Barcelone les comtés de Carcassonne et du Razès au détriment des droits du comte de Foix. On prétend que ce dernier, décontenté, déterminé à faire valoir ses droits sur ces domaines, leva une armée d'infanterie et de cavalerie, et se saisit du comté de Carcassonne. Ermengarde et son fils s'opposèrent à lui avec leur propre armée. Cette dispute avait une longue histoire.

Roger III, sur le point de partir pour la Terre Sainte, et se voyant sans enfants, décida que prudence était mère de sûreté. Il se mit d'accord avec ses opposants et fit un traité, vers 1063, (*HGL*, t. 3, Preuves : 535-537), par lequel il mit de côté tous les griefs qu'il avait contre eux, abandonna ses prétentions sur Carcassonne, mais se réserva les lieux et villages d'Arsens : Alayrac, Preixan et Foncian, pour lesquels il s'engagea pour 5000 sous toulousains et 800 sous hugoniens. En même temps il céda tous ses droits sur le Razès, ainsi que sur le pays de Queille et de Chercorb. Dans un autre acte de mai 1095, rédigé par Osmundus, Roger de Foix s'engagea pour ses domaines dans les comtés de Toulouse, Comminges et Couseran, promettant de ne vendre ni d'engager ces honneurs à d'autres qu'à ses cousins. S'il mourait sans enfants, tous ses domaines reviendraient à Ermengarde ou à Bernard-Aton, (Dovetto, Acte 347 : 81). Dans un autre engagement envers des villages, Roger promit de les rembourser à son retour de Jérusalem ou à la Toussaint des années suivantes. Bernard-Aton ne se fia jamais à Roger, car en 1111, neuf de ses vassaux promirent leur aide si le comte de Foix venait à rompre la paix qu'il avait conclue en 1095. Roger II, comte de Foix, mourut en 1121, et son fils aîné Roger III lui succéda mais partagea son autorité avec ses frères ; ils firent la paix à propos de leurs différends avec Bernard-Aton et sa famille. L'acte définitif fut conclu le 31 mars 1125.

Leur héritier principal était l'aîné, Roger, qui administra les vicomtés dès 1129, l'année où son père mourut, jusqu'à sa propre mort à Fanjeaux en 1150. Son frère fut assassiné le 14 octobre 1167. Raymond devint proconsul de Béziers et administra les affaires du Biterrois : par exemple, en 1152 il donna un lieu à Bernard de Congoust pour bâtir au château de Villefort, près de la

tour de guet, sous condition d'hommage et d'administration pour lui du Quercorb par ce même Bernard, (Dovetto, Acte 253, 3 des nones de juillet, 1152 : 59).

Le frère cadet, Bernard, géra la vicomté de Nîmes de 1130 à 1159 environ. Il est fait mention de lui et de sa femme Gauciane (Gauze dans l'acte) lors d'un échange de juin 956 (*HGL*, t. 3 : 431-432). Parmi leurs enfants il y avait Aton, vicomte de Nîmes et son frère Frotaire, évêque d'Albi.

Roger et Raymond Trencavel avaient quatre sœurs : Ermengarde dite Trencavelle, l'aînée qui s'était mariée en 1110 avec Gausfred vicomte de Roussillon, Ermessende mariée en 1121 à Rostaing de Posquières, Pagane et Matheline dont le mari Austors de Lunas, l'épousa avant 1143 et la répudia avant 1152.²⁸ Les sœurs répudiées trouvèrent refuge chez leurs frères, Trencavelle chez Raymond-Trencavel, sa sœur à Nîmes. Trencavel, sans doute pour se venger de Gausfred, chevaucha sur les terres templières et hospitalières du Roussillon. Une curiosité se trouvait dans la dot considérable d'Ermessinde : elle allait recevoir un juif et un bourgeois de Béziers, avec leurs possessions.²⁹ C'est un arrangement dans lequel tous les droits et les impôts furent cédés à toutes les deux ; dans son testament de 1154, Raymond Trencavel donna à sa fille cadette les mêmes personnes.

Ermengarde, se maria en 1110 avec Gausfred (ou Gérald), vicomte de Roussillon, alors en Terre Sainte, qui reçut comme dot Abeilhan et Mèze.³⁰ En même temps Gausfred fut désigné comme son héritier ; mais si sa fiancée mourait avant le mariage, il

²⁸ Le contrat de mariage se trouve dans *HGL*, Preuves : 344-345.

²⁹ Pour le contrat de mariage voir De Vic et Vaissete, t. 4 : 381-382.

³⁰ Le contrat de mariage peut être lu chez De Vic et Vaissete, t. 4, Additions et Notes du livre XVI : 7.

épouserait l'une de ses sœurs. Elle ne mourut pas, se maria comme cela avait été décidé, et prit le nom de Trencavelle. Le château de Mèze fut revendu à Raymond Trencavel en 1152 par son neveu Gérard pour la somme de cinq mille sous melgoriens. Trois ans plus tard Roger de Béziers reçut le serment d'hommage pour divers fiefs des seigneurs de Mèze, reconnaissant que Roger possédait la justice sur les homicides, les adultères, les faussaires et les sacrilèges, (Dovetto, Acte 253, 3 des nones de juillet, 1152 : 59).

Cependant, Gausfred répudia sa femme à la fin de 1151 pour pouvoir épouser une seconde femme, et Ermengarde entra sous la protection de son frère aîné.³¹ Il semble qu'elle s'était retirée pour un temps au château de Mèze avec son fils Guiraud (Géraud ou Gérald). Cet acte fut jugé scandaleux par les papes Eugène III et Adrien IV, qui déclarèrent nul et non avenu ce second mariage et prononcèrent l'illégitimité des enfants ; Gausfred fut excommunié. En 1156, Adrien jeta un nouvel anathème sur lui et déclara que même à la mort de Trencavelle, il ne serait pas libre de se remarier ni de faire hériter ses enfants. Cette répudiation ennuya fort la famille, surtout son frère cadet Bernard-Aton, qui, pour se venger, "chevaucha", en saccageant tout sur les terres des Templiers et des Hospitaliers dans le Roussillon. En effet Gausfred mourut le 24 février 1163. Tout ceci fut confirmé par deux lettres du pape Alexandre III, (*HGL*, t. 4, 1993 : 227), qui confirma les droits du fils d'Ermengarde, Géraud, alors vicomte de Roussillon. Le pape avait chargé Pons archevêque de Narbonne, Hugues archevêque de Tarragone et les évêques d'Elne et de Gironne de protéger les droits de Géraud dans la succession de son père. Trencavelle et son fils donnèrent à Valmagne le droit

³¹ *HGL* date cet évènement de 1145 : Clémence Duhamel-Amado donne 1152.

d'avoir un bateau de pêche sur l'étang de Mèze et sur la mer, libre de redevances, (*HGL*, t. 4, 1993 : 227). Raymond Trencavel fit la même concession le 18 septembre, 1152. Cependant, en octobre 1157, Guiraud, fils de Trencavelle, vendit le château de Mèze avec ses dépendances, château qu'il avait obtenu de son aïeul Bernard-Aton, à son oncle Raymond Trencavel au prix de 5000 sous melgoriens (Dovetto, Acte 424 : 106). Le scribe de cet acte était Arnaud de Clairan.

Après la mort de Béranger en 1083, pendant la minorité de son fils, les chevaliers des environs de Carcassonne assiégièrent cette ville entre autres, la ravageant à tel point que les habitants étaient sur le point de se rendre, lorsque Bernard-Aton décida de profiter de l'occasion pour les annexer. Il promit aux citoyens que s'ils l'invitaient à venir dans leur ville, il les défendrait et la rendrait à Bérenger III dès que celui-ci aurait atteint sa majorité et serait devenu chevalier. Ils l'acceptèrent. Il entra dans la ville, fit lever le siège, et s'empara tout de suite du gouvernement. Selon toute probabilité, le vicomte avait organisé le siège lui-même pour saisir la vicomté, ainsi que le Razès, le Lauraguais et d'autres domaines qu'Ermentrude sa mère avait cédés à Raymond-Béranger I^{er} de Barcelone. Lui et sa mère jouissaient de Carcassonne en mai 1083, comme en témoigne la donation qu'ils firent à la cathédrale de divers châteaux et des domaines qu'elle avait vendus en 1067 et 1070 au comte de Barcelone, (Dovetto, Acte 482 : 124). Bernard-Aton avait un faible pour l'abbaye de Saint-Guillaume-le-Désert. Alors qu'il était en route pour la Terre Sainte il y séjourna tout le mois d'août 1101, puis lui fit cadeau de l'église de Saint-Pons dans le diocèse d'Agde. Il ne revient qu'à la fin de 1102 ou peu après la mort de Raymond de Saint-Gilles. De retour, lui et ses compagnons d'armes rejoignirent le comte de

Toulouse à sa fondation devant Tripoli, le Mont Pèlerin, à partir de janvier 1103. Le comte décéda le 28 février 1105.

Bernard-Aton, en janvier 1105, maria sa fille aînée Matheline avec Arnaud, fils de Guillaume-Alfaric et d'Engelrade, l'un de ses principaux seigneurs, et probablement ce “châtelain de Béziers”. Comme dot, ses parents lui donnèrent les châteaux de Saint-Nazaire, de Sauvian, (et après leur propre mort, celui de Porcian), de Thézan, et les fiefs qu'ils tenaient du vicomte, ainsi que le village de Saint-Marcel (comté de Narbonne). À la mort des donateurs, le couple héritera de Porcian et de domaines près de l'Hérault vers l'Orient, du château de Thézan et de Saint-Marcel (comté de Narbonne). En échange, Agnès, Guillaume, Engelrade et leurs enfants Arnaud et Saurine, donnèrent à Bernard-Aton, Cécile et leurs enfants tout le bourg de Béziers (et sa leude), qui avait appartenu à Gaucelin-Arnaud, (*HGL*, t. 4 : 1-2 ; *Preuves* : 344 ; Dovetto, acte 437 : 110). La mariée avait été traitée comme un jouet par son père : toute enfant, elle avait été promise au très jeune Arnaud de Sauvian, projet sans avenir ; avant 1143 il l'avait donnée à Austors de Lunas, qui la répudia avant 1152.

Pendant ce temps, le comte de Barcelone avait insisté pour tenir la ville de Carcassonne. En dépit de cela, tous les notables, les *milites*, les bourgeois et tout le peuple jurèrent fidélité à Bernard-Aton et Cécile ainsi qu'à leurs enfants vers 1107. Cette même année Aimery de Narbonne jura de respecter les biens de Bernard-Aton et lui promit “aide et assistance” contre tous, sauf contre l'archevêque de Narbonne et ses deux neveux Gilbert et Richard, les comtes de Toulouse, de Rodez et de Bézalu et contre ses propres hommes, (Dovetto, Acte 402 : 100). On se rappelle que Bernard-Aton avait promis de restituer la ville quand le jeune

Raymond-Béranger aurait atteint sa majorité. Le jeune comte, ayant atteint l'âge de quatorze ans à la fin de 1096, réclama son héritage mais le vicomte fit peu de cas de sa demande. Au lieu de protester, le jeune homme attendit quelques années le bon moment. Il entretint des intelligences avec les Carcassonnais, qui lui étaient fidèles et qui refusèrent les ouvertures du vicomte. Ce dernier, cependant, résolut de reprendre la ville acquise par trahison et pria le comte de Toulouse, Bertrand, son suzerain, de lui venir en aide. Il renouvela l'hommage pour le comté de Carcassonne et le comte lui fournit son armée. Bernard-Aton assiégea sur-le-champ la ville et comme le comte de Barcelone, leur soutien, était absent, (il se battait contre les sarrasins), les habitants, en face des grands héros de la croisade, se rendirent au vicomte à condition de ne pas souffrir de dommages ni en personne ni en biens. Bernard-Aton jura de les épargner. Là-dessus, tout le monde lui fit un serment de fidélité. Ainsi le vicomte usurpa Carcassonne, auquel il ajouta les comtés du Razès et du Lauraguais. Il est à croire que Bernard-Aton ne sut rien de la cruauté de son fils : lui-même ambitieux, perfide, usurpateur, peu scrupuleux oui ... mais son serment auprès des habitants était sincère. Cependant, nous n'avons pas lieu de croire qu'il fit quelque réparation que ce soit. En effet Roger son fils aîné, jeune impétueux, âgé de 18 ou 20 ans, viola les promesses de son père et, ayant appris que le vicomte tenait la ville, y accourut et fit emprisonner les principaux citoyens. Il donna des ordres à ses hommes de leur arracher les yeux, le nez, les oreilles et les organes génitaux. Puis il les chassa hors du pays. Les pauvres créatures se réfugièrent à Barcelone où le comte, de retour, ne put rien faire d'autre que de les consoler. Le comte, plus que fâché, résolut d'en tirer vengeance mais il fallait attendre parce que les

incursions des Arabes dans ses terres le préoccupaient, (*HGL*, t. 4 : 9-10 ; Julia, 1845 : 39-42 ; Bellaud Dessalles, 1929 : 43).

Le petit-fils du comte de Barcelone, Raymond-Béranger III, avait des prétentions sur les comtés de Carcassonne et du Razès, ainsi que sur le pays du Lauraguais, tous possédés par Bernard-Aton. Raymond-Béranger déclara la guerre aussitôt après son second mariage avec Douce, héritière de feu le comte de Provence. Enhardi par l'augmentation du grand nombre de domaines que Douce reçut de sa mère, le comte de Barcelone se sentit puissant dans cette guerre. Aimery de Narbonne, son jumeau, le rejoignit, abandonnant les intérêts de Béziers malgré leur accord. Informé des préparatifs barcelonais, Bernard-Aton implora l'aide d'Alphonse I^{er}, fils de Sanche et de Félicie, roi d'Aragon, à qui il offrit Rennes et le pays du Razès en alleu. Alphonse les rendit en fief à Bernard-Aton qui promit de le servir pour ce fief. Le roi donnerait 12000 sous de monnaie courante si on attaquait Bernard. Le vicomte jura fidélité à son seigneur le roi, Alphonse d'Aragon et promit de l'aider contre tous sauf contre le comte de Toulouse et de Rouergue, (*Dovetto*, Acte 541 : 142 ; *HGL*, t. 4 : 34).

Pensant faire la guerre, le comte de Barcelone passa les Pyrénées avec une armée considérable vers mai 1112 et s'avança sur Carcassonne où Bernard-Aton l'attendait prêt à résister. L'archevêque Richard de Narbonne, ami des deux chefs, avec l'aide de plusieurs seigneurs des deux camps, agit en intermédiaire et réussit à établir un accord que les deux protagonistes signèrent le 8 juin. Bernard-Aton signa un acte d'abandon, le 5 des ides de juin, 1112, (*Dovetto*, Acte 497 : 130 ; Acte 543 : 143). Dans cet acte Bernard-Aton donna au comte de Barcelone douze châteaux, non sans importance : Boissetson,

Ambialet, Curvale (en Albigeois), Roqueserière, Castelnau (dans le Toulousain), Le Caylar, Cauviisson (diocèse de Nîmes), Pézenas, Mèze, Saint-Pons de Mauchiens (diocèse d'Agde), Le Pouget et Mercoirols (Béziers) et renonça aux comtés de Carcassonne et Razès. On permit à Bernard-Aton de les reprendre en fief et il jura fidélité au comte de Barcelone. On convint que si le comte de Toulouse venait à recevoir Carcassonne, le vicomte de Béziers recevrait en alleu six de ces châteaux. Celui-ci donna à Raymond-Béranger 15000 sous pour le dédommager des frais de son armée. Le lendemain, le comte de Barcelone promit à Bernard-Aton de respecter ses possessions, (Dovetto, Acte 256 : 60). Il semble que Bernard-Aton se fit le vassal du comte de Barcelone pour la ville et le comté de Carcassonne, mais cela reposait sur une hypothétique donation de Carcassonne au comte de Barcelone, par le comte de Toulouse. Néanmoins cette guerre continua de temps en temps et nous avons un acte où Bernard-Aton, en se référant à la situation — *ista guerra* — promit d'aider Ermengaud de Fabrezan contre Aimery de Narbonne et contre Pierre-Raymond (fils naturel de Raymond V de Toulouse) et ses frères, s'ils essayaient de lui ôter le château de Vintron (Tarn, arrondissement de Castres, canton de Mamazet) ou ses autres honneurs. Le document se termine avec une expression intéressante : “Pierre de Montirat assure ses seigneurs de sa fidélité en écrivant cet acte à la demande du vicomte”, (Dovetto, Acte 501 : 131). Roger, son fils, reçut le même hommage en 1132 pour le château de Vintron.

Le vicomte de Béziers avait aussi beaucoup de possessions dans le Rouergue, qu'il détenait par la bonté du comte de Toulouse, et qu'il avait données à son gendre, Guilhem comte de Poitiers, mari de Philippe, sa fille. Vers 1114 le vicomte prêta hommage au

couple pour ses biens rouergats, (Dovetto, Acte 107 : 31 ; Acte 108 : 32 ; *HGL*, t. 4 : 386). En même temps il fit serment de fidélité à la comtesse Philippe, fille d'Emme. Une autre acquisition venait de Laurette de Narbonne, la châtelaine d'Ornaisons, qui lui fit donation de tous les biens qu'elle tenait en fief dans les comtés de Narbonne, Carcassonne Razès, Roussillon, Béziers et Agde, et que Bernard-Aton et sa mère Ermengarde lui avaient donnés. Laurette se maria avec Guillaume de Pignan, car en 1124 le vicomte donna son château à Guillaume de Durban, son frère, après la mort de Guillaume, (*HGL*, t. 4, Preuves : 386). Déodat de Boussagues, en 1117, donna au vicomte son château en alleu,³² (Dovetto, Acte 429 : 107). Ce don vint à la fin d'une longue guerre acharnée avec Déodat qui, à bout de forces, signa enfin un pacte et céda à Bernard-Aton, son suzerain, le château, bien qu'il n'eût pas le moindre désir de tenir parole : *ego Deodatus dono tibi in perpetuum castellum de Bossacie*, mais pour le moment le vicomte lui permit l'usage de sa demeure. La guerre reprit. Ce n'est qu'en 1145 qu'elle se termina par un nouveau traité où Trencavel lui-même était un témoin, entre Fidas, fille de Marie et de Pons de Vitron, fils de Garsende, qui jura fidélité à Jourdain de Provenchos et à ses frères, ainsi qu'au fils d'Ermessende pour le château de Boussagues. Si l'on prenait le château à Jourdain, Fidas et Pons donneraient leur part à Trencavel de Béziers. Jourdain et ses frères devraient tenir la tour de Patau du château de février à avril et juillet ; l'année suivante, le vicomte toucha une somme considérable de Raymond du Caylar et de son frère Guillaume pour des droits qu'il leur accorda, (*HGL*, t. 4 : 47, Preuves, 365 ; Dovetto, Acte 317 : 73). Tous ces actes montrent que le vicomte était un homme d'affaires

³² Aux temps modernes, ce château a été pillé pour restaurer les pierres de Carcassonne.

très compétent. D'un côté il échangea des fiefs, de l'autre il s'occupa très souvent du commerce de ses administrés. Le 12 février 1117, il s'accorda avec Aimery et Ermengarde de Narbonne qui avaient interdit le transport sur les terres de Béziers ; par cet accord ils levèrent l'interdiction et autorisèrent leurs hommes et les marchands à transporter et à vendre du sel et d'autres marchandises, (Dovetto, Acte 405 : 101 ; *HGL*, t. 4 : 47 ; Preuves, 365-366). La vicomtesse Cécile n'était pas exclue de ces intérêts et en 1118 elle acheta à Guilhem-Raymond ainsi qu'à ses frères Alairand et Bernard, pour elle-même et ses enfants l'honneur de Termes, tout ce qui avait appartenu à Pierre-Olivier et à son fils Olivier. Cet achat de 500 sous comprenait châteaux, villages, terres, vignes, prés, forêts, garrigues et eaux, (Dovetto, Acte 190 : 48). Son mari était déjà le suzerain du pays de Termenois et de Termes qu'il mentionna dans son testament. Les rapports avec Narbonne restèrent glacés et vers 1124 Bernard-Aton rassembla des alliés : Armengaud et Guillaume de Fabrezan jurèrent alliance et entraide contre Aimery de Narbonne et ses enfants et tous les seigneurs narbonnais sauf l'archevêque, (*HGL*, t. 4 : 65 ; Dovetto, Acte 372 : 89). Aimery II se ligua avec Raymond-Béranger III de Barcelone, son frère utérin, contre Alphonse de Toulouse, Bernard-Aton et l'archevêque de Narbonne. À la fin de l'année ou au début de l'année suivante, le vicomte était prêt à conclure la paix, mais il insista pour que chaque signataire fut dûment cautionné (Dovetto, Acte 383 : 92 présente sept signatures) ; L'Acte 384 : 93 signale remarquablement que quarante-quatre seigneurs se soumettent au pouvoir de Bernard-Aton.

Après ses expéditions militaires, le vicomte se rendit compte qu'il avait négligé les églises et les monastères de ses domaines, qu'il sentait être en désordre. En avouant sa culpabilité, soit Bernard

avait mauvaise conscience, soit il avait été réprimandé par autrui. Quoiqu'il en soit, il agit tout de suite. Il fut cependant devancé par le comte de Toulouse qui imposa le respect de la règle de saint Augustin au monastère de Sainte-Marie de Sorèze qui s'était sécularisé. Cependant, il fut proclamé par l'acte de mai 1119 que le comte n'avait aucune autorité sur l'abbaye. Seuls Bernard, Cécile et leurs fils avaient ce pouvoir. Ils chargèrent Roger, l'abbé de Moissac, de rétablir la règle, (Dovetto, Acte 114 : 35).

Bernard-Aton continua de s'emparer des possessions qu'il jugea être les siennes, même pour la seconde fois. En octobre 1122, Elézéar de Castries, sa femme Engelrade et leurs enfants rendirent le bourg vicomtal qui avait appartenu à Guilhem Arnaud. (Dovetto, Acte 451 : 114 ; *HGL*, t. 4. Preuves : 384). Jusqu'à un certain point, l'acte atténuait la dispute entre Bernard et Elézéar de Castries qui contrôlait la route passant devant son village et le château. Un an plus tard, il se sentit plus en sécurité quand Alphonse de Toulouse (fils d'Élvire) promit de respecter ses possessions, en particulier Carcassonne, ses villes et ses bourgs. Se déclarant l'allié de Bernard-Aton, il lui promit son aide contre le comte de Poitiers ses enfants, ainsi que contre le comte de Barcelone et ses enfants. Elézéar était l'un des témoins de cet accord, (Dovetto, Acte 508 : 133).

L'année 1124 vit le vicomte renouveler ses efforts pour étendre son domaine. Cela commença avec Arnaud de Lauran, l'un de ses vassaux de longue date, qui lui donna en alleu son château dans le Minervois. Puis un certain Frotaire de Sénégas (fils de Stéphanie) donna en alleu à Bernard-Aton son château en Albigeois et la moitié des revenus du marché, (Dovetto, Acte 52 : 20 ; *HGL*, t. 4 : 65 ; Preuves : 386-387). En revanche l'année précédente, le vicomte avait donné en fief Ornesons (Narbonne) à Guillaume de

Durban, après la mort de Guillaume de Pignan. Peut-être se sentait-il plus en sécurité après s'être ligué étroitement avec Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, qui l'aida à reprendre Carcassonne contre la volonté des habitants qui s'étaient révoltés contre lui et l'avaient chassé quelques années auparavant. La propagande disait qu'il fit une entrée magnifique en août 1123, après trois ans de siège infructueux, mais la vérité est qu'il soumit la ville par la force (*HGL*, t. 4 : 64-65 ; Déjean, 1988 : 145). Ensuite il confisqua les biens de ceux qui avaient été rebelles en faveur de ceux qui lui avaient été fidèles. Parmi ces derniers se trouvaient Bernard de Tresmals (Trèbes) — le premier viguier mentionné dans les archives —, Pierre et Arnaud de Laurac,³³ Arnaud et Pierre de Pélapoul et seize autres. Le vicomte était heureux de leur donner en fief les tours et les maisons qu'il avait confisquées. Arnaud Pélapoul reçut pour châtellenie la maison de Pierre-Raymond de Vachette, Bernard Pélapoul celle de Raymond Arnaud ; il donna à Nicolas la maison et la tour Monnaiterie Vieille³⁴ qui appartenaient à Raymond Castelan ; Guilhem Comès s'appropria la maison que Bernard Arnaud avait donnée à ses deux fils, Arnaud et Pierre ; la famille du vicomte donna à Bernard de Tresmals la maison qui appartenait à Bernard

³³ Viguer de Carcassonne en mars 1150, succédant à Guillaume de Saint-Félix et travaillant en tandem avec l'autre viguier, Guillaume-Roger d'Aragon, il exerça la justice à Montolieu. Claudie Duhamel-Amado a raison de penser que son titre aurait pu être provisoire. Pierre, son frère, était garant pour le vicomte en 1130 et en 1132 et témoin en janvier 1138.

³⁴ Ces bâtiments changeaient très vite de propriétaire : en 1126 la tour de la Monnaiterie, qui avait appartenu à Arnaud de Palaja, fut donnée à Guilhem Calvet. Une autre maison fut donnée à Roger de Pennautier comme garde de la cité, à condition qu'il y demeure au moins six mois dans l'année. Pierre de Villegailhenc reçut une maison sous les mêmes conditions. Guilhem-Roger devait y demeurer au moins quatre mois. En tout, il y eut treize actes de cette sorte ; voir Dovetto : Actes 387-399.

“traître”. L’indispensable Bernard de Canet reçut une maison, une tour et un jardin que “les traîtres avaient en leur domaine”. Guilhem Arnaud perdit sa propriété au profit de Bernard Pons à condition que celui-ci séjourne dans la cité six mois par an pour en faire bonne garde, (Dovetto, Actes 395-399 : 97-98). Cette pratique serait à l’origine d’une sorte d’emprunt-logement (mortes-paies) longtemps préservée par la bourgeoisie. Le 2 des nones d’avril, 1126, les cadeaux furent consolidés quand ces châtelains prêtèrent serment de fidélité : Bernard de Canet, Guilhem et Nicolas Comes, Bernard Pélapoul et ses frères, Bernard de Tresmals, Amourous de Trèbes, Guilhem Calvet, Pierre et Armaud de Laure,³⁵ Bernard Pons d’Aiguevives, Guilhem-Roger d’Aragon, Roger du Puy, Pierre de Ville Gailhenc. Un acte de la période (i.e. vers 1124 ou 1125) fut signé par quarante-cinq nobles du comté de Carcassonne qui s’étaient révoltés, chacun cautionné par plusieurs autres, déclarant la paix et se soumettant au pouvoir de Bernard-Aton, (Dovetto, Acte 384 : 393 ; *HGL*, t. 4, Preuves : 387).³⁶

Entretemps le comte de Barcelone et le vicomte de Narbonne déclarèrent la guerre au comte de Toulouse et à Bernard-Aton. L’archevêque de Narbonne se déclara pour ces derniers, malgré les différends qu’il avait eus avec le vicomte de Béziers. Finalement, on fit la paix ; Bernard-Aton avait d’autres chats à fouetter. 1124 fut une date significative pour le succès de la conquête de Nîmes. Il décida d’employer la puissance des

³⁵ En mars 1150, Arnaud de Laure, viguier de Carcassonne travailla avec Guillaume de Saint-Félix dans les derniers jours de l’activité de celui-ci. Il représentait Roger en exerçant la justice à Montolieu ; son poste était également provisoire. Son frère Pierre agit en garant pour le vicomte en 1130 (*HGL*, T. 4 Preuves : 404-405) et en décembre 1132 (*Ibid.* : 412-413) puis comme témoin en janvier 1138 (*Ibid.* : 425).

³⁶ Cet acte fut découvert dans les archives du château de Foix, caisse 13.

bourgeois (connus comme les “hommes”) pour briser la rébellion larvée des seigneurs des Arènes. Il offrit 4000 sous melgoriens pour assurer la sécurité des biens des bourgeois. Avec ce stratagème, il gagna la bourgeoisie à sa cause. C'est au château des Arènes que le vieux Bernard-Aton décida de se retirer après avoir réparti ses possessions entre ses trois fils et c'est là qu'il mourut six ans plus tard.

Le vicomte a toujours reconnu la sagesse de Bernard de Canet, qui devait peut-être sa réputation à sa longévité. Nous lisons à son propos, qu'en mars 1110, à une assemblée de barons et d'évêques (y compris le vicomte), Bernard et Rémy de Canet furent condamnés à reconnaître l'archevêque de Narbonne pour leur seigneur. (*HGL*, t. 4 : 20). Quand en 1130, les trois fils de Bernard-Aton établirent un acte d'union, le traité fut souscrit par leur mère, l'abbé de Saint-Aphrodise et les frères de Canet. (*HGL*, t. 4 : 76). Néanmoins, Bernard de Canet était un conseiller en qui les vicomtes avaient confiance ; dit le Vieux, il négocia la paix à deux reprises avec Alphonse de Toulouse (*HGL*, t. 4 : 112-114 ; Preuves : 467). Quand Roger se déclara en 1136 comte de Carcassonne et du Razès, Bernard fut l'un des six barons qui se portèrent garants du fait que le “comte” ne ferait pas la guerre à ses ennemis dans le district du monastère de Caunes, (*HGL*, t. 4 : 103). En 1144, il assista à un plaid pour établir l'autorité de Roger sur l'Albigeois et en 1146 il figura parmi ceux qui donnèrent leur consentement à l'établissement de Montolieu (*Ibid.* : 119-120 ; Dovetto : 401). En 1150, il présida (*in præsentia domni Bernardi de Caneto; ibid.*, Preuves, 467) avec le viguier Guillaume de Saint-Félix et Adémar de Concas pour arbitrer un différend entre le vicomte et son “ministre” Guillaume de Limoux. Guillaume de Saint-Félix avait servi Roger quatre ans avant sa mort et continua

avec Raymond Trencavel jusqu'à 1172, quand il fut remplacé par Pierre-Raymond d'Hautpoul, viguier jusqu'en 1188. Non seulement Guillaume présida des assemblées avec le vicomte, mais il le repréSENTA en son absence, surtout à Béziers. Il se déplaçait souvent et se montra même à la cour de Barcelone ; son nom apparaît dans plusieurs actes.

En 1151, on le qualifie de *dominus*, témoin d'un codicille du testament de Raymond Trencavel (*HGL.* t. 4, Preuves : 461-462). En 1152, il agit en intermédiaire dans la confirmation de la paix entre Trencavel et Sicard de Lautrec ; paix que ce dernier avait conclue avec son frère Roger onze ans auparavant (*Ibid.* : 157-158 ; Dovetto, Acte 564). Enfin, quand Trencavel fit écrire, en prison, son testament, il recommanda qu'on écoutât les conseils de Bernard de Canet père. (*Ibid.* : 160-161).

L'importance de la famille Pélapoul vaut la peine d'être prise en compte : elle figure 29 fois dans l'*Histoire Générale du Languedoc*. Vers 1109, Sicard souscrivit pour le vicomte la reprise en fief du château de Penne et le don en fief à l'évêque d'Albi Aldégarius, son frère et sa famille, (Dovetto. Actes 84 et 83 : 25). Jusqu'à quatre Pélapoul furent gardiens des tours de Carcassonne. Longtemps associé des vicomtes, Arnaud parut à la cour de Roger en février 1130 et 1132, avril 1134, mai 1138, et en avril 1139. Il agit comme témoin avec Bernard de Canet, entre autres, pour Roger, quand Guilhem Jourdain comte de Cerdagne jura fidélité pour les châteaux de Lavaur et de Saint-Félix. L'acte d'août 1149 mentionne la réunion des Pélapoul avec quelques membres de la famille : Arnaud, son frère Pierre, Bernard, viguier de Béziers conjointement avec Saint-Félix du Carcassès et ses frères Guillaume et Raymond. Ce dernier entra au chapitre de Saint-Nazaire de Béziers (1159-1161). Bernard assista à la cour

de Roger le 6 avril 1134 et Pierre le 29 août 1149 ; il accompagna Roger à Béziers le 2 mai 1149. Cette famille continua à prospérer dans la région ; Amblard, Bernard et Guillaume se trouvent parmi les chevaliers du Carcassès qui prêtèrent serment de fidélité au jeune Raymond-Roger, âgé de six ans, en mai 1191 ; à cette époque Bernard et Ermengaud étaient les principaux nobles à la cour vicomtale (octobre 1203).

Les vicomtes de Minerve étaient depuis longtemps les vassaux de Bernard-Aton. Le 7 mars 1126, il acquit deux châteaux importants à Laure et à Olargues dans le Narbonnais, mais il les rendit en fief à Guillaume de Minerve. En échange, le lendemain, Guilhem fit cadeau de tous les honneurs qu'il possédait à Minerve et à Azille, à l'exception des châteaux que ses chevaliers tenaient en fief et qu'ils tiendraient dans la suite de Bernard-Aton. Guilhem confirma que s'il mourait sans enfant légitime tout reviendrait à Bernard-Aton ou à ses successeurs, excepté ce qu'il aurait donné pour le repos de son âme, (Dovetto, Acte 304 : 70 ; Acte 515 : 135 ; *HGL*, t. 4 : 75-76). Le tourbillon d'échange de possessions continua, surtout avec des inféodations : le mois suivant, ce fut à la demande de Roger de Foix qui promit de ne pas aliéner ou engager à d'autres, les honneurs qu'il possédait dans les comtés de Toulouse, de Comminges, de Couserans et de Carcassonne. En cas de mort sans descendance, tous les honneurs reviendraient aux vicomtes de Carcassonne, (Dovetto, Acte 373 : 89).

En avril 1126, Roger de Foix et ses frères Pierre-Bernard et Raymond-Roger firent la paix avec le vicomte de Béziers et toute sa famille. Ils reconnaissent ses droits sur Carcassonne, sur son comté et ses dépendances, sauf pour quatre endroits : Arzens, Preixan, Fontiers et Alairac ; Arzens et Alairac étaient engagés à

Bernard-Aton pour 3500 sous toulousains. De plus ils reconnaissent sa souveraineté sur le Razès, le Quercorb et Queille, (Dovetto, Acte 348 : 82.)³⁷. Bernard avait aussi des différends avec Roland de Bizanet qui ne pouvait satisfaire ses exigences. Il les régla quand celui-là dut abandonner au vicomte les fiefs qu'il tenait de lui à Béziers et dans le diocèse, la tour de la ville et tout ce qu'il louait à Loup de Béziers ainsi que tous les fiefs loués à diverses personnes, (Dovetto, Acte 458 : 117 ; *HGL*, t. 4, Preuves : 399).³⁸ En 1128 Bernard, abbé de Castres échangea avec le vicomte le village de Sainte-Ségolène de Soual/Assoal (dans le Toulousain) "pour que Bernard-Aton et les siens l'aient à leur convenance". En même temps l'abbé en garda tous les revenus et Bernard-Aton donna à Dieu, à Saint-Benoît et aux moines de Castres toutes leurs possessions à Saix en Albigeois. Tous les habitants de la ville de Castres, moines et laïcs, furent compris dans le témoignage, (Dovetto, Acte 534 : 140 ; *HGL*, t. 4 : 74).

Bernard-Aton, âgé et mortellement malade, avait fait établir un nouveau testament l'année précédente à Nîmes en présence de sa femme, (Dovetto, Acte 454 : 115 ; *HGL*, t. 4 : 74-75 ; Preuves : 404) ; testament dans lequel il changea quelques dispositions du testament de 1118. Par une entreprise réussie, il augmenta ses possessions même pendant ses dernières années. Il acquit entre autres, en 1125, deux parties du fief de Cauvission (diocèse de Nîmes). Il ne donna rien pour rien : il renonça en faveur des habitants de cette ville aux questes et toltes (impôts) qu'il levait sur eux, pour la somme de mille sols melgoriens. Roland de Bisan, un nouveau venu dans l'aristocratie minervoise, dut lui

³⁷ Établi à la demande de Roger de Foix par Guilhem-Adolfe. Voir aussi *HGL*, t. 4 : 58.

³⁸ Bernard Sicfred écrivit sous la dictée de Stéphane Sicfred.

remettre tous les fiefs qu'il tenait de lui, surtout l'une des tours vicomtales de Béziers et ses dépendances. Roland avait reçu la responsabilité des justices mineures qu'il rendit. On dit qu'il tomba en disgrâce parce qu'il s'était lié aux révoltés de Carcassonne (1120-1125).

Bernard-Aton mourut au début de 1130 entre les bras de ses enfants. Sa veuve, Cécile, se retira dans son château de Cessenon, vicomtesse et mère, honorée de tous.

Roger de Béziers

“Les trois jeunes loups qui succédèrent à leur père n’auront pour Toulouse ni révérence ni inclination,” (Déjean, 1988 : 146). Leur parent laissa à son aîné, Roger, la plus grande partie de ses vastes richesses, surtout les vicomtés de Carcassonne, du Razès et d’Albi. Ce fils, cependant, préféra le simple titre de Roger de Béziers. Les chartes de la période nous montrent qu'il avait beaucoup de châteaux sous son contrôle. Il fut vite accepté par ses sujets :

... Il chercha à faire aimer les premiers temps de son administration, et à faire oublier les persécutions dont il s’était rendu l’instrument pendant la vie de son père. Comme il avait joué un rôle passif pendant sa jeunesse, ni le clergé, ni la noblesse, ni la bourgeoisie ne lui en témoignèrent de ressentiment. En respectant les droits de chacun, il obtint, si ce n'est l'affection, du moins la confiance de tous. (Cros-Mayrevieille, 1999 : 28)

Sa première femme était Adélaïde, sœur de Baudouin, seigneur de Pons (en Saintonge). En avril 1139, il épousa Bernarde, la fille unique de Bernard de Comminges et de Dias sa femme. La dot de

Bernarde, donnée le mois suivant, comprenait les châteaux de L’Isle et de Caselas (dans le Comminges). Son grand-père Godefroi, vassal de feu Bernard-Aton, lui donna les châteaux de Muret et Samatin que Dias avait apportés en mariage. Cependant, comme Roger mourut sans enfants, les deux propriétés revinrent à Comminges, (*HLF*, t. 4 : 105 ; Dovetto : 481 :124) ; cela aurait valu la somme de 10000 sous. Les deux premiers signataires de l’acte étaient Godefroi de Muret et Bernard de Canet. L’acte fut écrit par Guilhem à la demande de Bernard de Comminges et Godefroi.

Presque tout de suite Roger de Foix, voyant un nouveau vicomte, saisit l’occasion de faire la paix avec lui et promit alliance et entraide contre tous, sauf contre le comte de Toulouse, (Dovetto, Acte 385 : 94). Deux ans plus tard, soit qu’il n’y eut pas encore d’enfants ou que Roger était anxieux pour sa santé, il désigna son frère Raymond Trencavel comme héritier, (Dovetto, Acte 386 : 94). Une promesse de substitution avait déjà été faite en décembre 1132, en faveur de Raymond Trencavel, son frère cadet. Roger et son frère, vicomte de Béziers, fondèrent la ville et le château de Montolieu en 1146, pour protéger le monastère et ses dépendances. L’abbé Bernard de Saint-Jean de Valséguier fit serment de rendre le château et le bourg de Montolieu toutes les fois qu’il en serait requis. Pour chaque demeure, l’abbé percevrait une livre de blé, sauf là où étaient déjà payés des cens. En outre, le vicomte et l’abbé partageraient la propriété, les revenus et les foriscapes³⁹ de Valséguier ; ni Roger ni sa postérité ne pourraient les vendre ni les engager. À la fin de cet acte, Roger interdit toute

³⁹ Le droit à payer au seigneur d’un bien contre l’autorisation de l’aliéner à un tiers, (Duhamel-Amado, 2001 : 136).

autre construction, tour ou château, par quiconque, y compris Guilhem-Roger d’Aragon, (Dovetto, Acte 401 : 99-100). Roger possédait une portion du Carcassès mais il dut promettre à Roger de Foix de ne pas lui ôter la ville de Carcassonne et ses dépendances, ni les châteaux de Saissac, Campendud, Arsens, Alayrac, Rustiques, Villalier, Couffoulens et ceux du Puy de Cabaret, etc., (*HGL*, t. 3. Preuves : 535-537). En outre, cet acte comprenait l’évêché du Carcassès, avec ses abbayes, leurs honneurs, et enfin les autres évêchés, abbayes, villes, châteaux, alleux, fiefs et droits. Roger de Béziers promit aussi de le laisser paisible possesseur de la moitié de la justice du comté de Carcassonne, de le secourir envers et contre tous, à l’exception du comte de Toulouse, son frère Raymond et Pierre-Bernard, oncle de Roger III, Rangarde sa mère, et ses propres vassaux. En même temps, cet acte de 1063 indique la suzeraineté des comtes de Toulouse.

Roger légua à Raymond Trencavel les vicomtés de Béziers et d’Agde, le château de Cessenon et ses dépendances, et tous les fiefs que le seigneur d’Anduze tenait des domaines de Béziers. Vers 1130 Roger confirma à son frère Raymond Trencavel tous ces biens déjà mentionnés dans le testament de leur père et sur la recommandation de Cécile leur mère, (*HGL*, t.4, Preuves : 404 ; Dovetto, Acte 359 : 86). Cet acte fut signé par Cécile, Béranger de Ventajon abbé de Saint-Aphrodise et ses frères, Bernard de Canet, Pierre Sicard de Béziers et Bernard de Tresmals. Le cadet, Bernard-Aton comme son père, fut le cinquième vicomte de Nîmes portant ce nom, bien qu’il eût des difficultés à être accepté des habitants. Après la mort de son mari, Cécile s’établit au château de Cessenon, pour lequel Isarn de Cessenon lui prêta hommage, et administra les domaines de ses trois fils, comme son

mari avait l'avait prescrit dans son premier testament en 1118. Elle reçut le serment de fidélité pour son château et conjointement pour ceux du Razès.

Si l'un des trois fils mouraient, les autres recevraient ses biens. Comme dans le premier testament, Bernard-Aton chargea Roger de trouver un mariage convenable pour sa sœur Pagane : *ut sororem suam Paganam maritet cum concilio matris suæ ac baronum ex proprio ...* et de la doter. Nous ne savons pas exactement avec qui elle se maria ; tout ce que l'on sait, c'est qu'elle était toujours en vie en 1152, quand elle et Matheline durent céder leur héritage à leur frère, Bernard-Aton, vicomte de Nîmes et d'Agde. Plusieurs seigneurs du Gévaudan assistèrent à la cession de Pagane, laissant croire qu'elle s'était peut-être mariée avec l'un d'eux, Guillaume de Randon ou Pierre de Mercoeur seigneurs du Gévaudan, "ce qui nous donne lieu de croire qu'elle était mariée dans ce pays et qu'elle n'avait point d'enfants", (*HGL*, t. 4 : 156 ; *Preuves* : 466). Beaucoup plus tôt, vers 1131, Rostaing de Posquières signa un traité avec Raymond Trencavel pour un autre mariage entre leurs familles, mais le résultat n'est pas clair, (*HGL*, t. 4 : *Preuves* : 411).

À cette époque Alphonse de Toulouse promit à Roger, Raymond et Bernard-Aton entraide et alliance, (*Dovetto*, Acte 505 : 132 ; Acte 385 : 94). Rostaing de Posquières était témoin de la paix entre Alphonse et Roger. Roger établit aussi un accord avec son frère Raymond en 1130 ; il s'agissait de s'entraider contre leurs ennemis durant cinq ans à partir de Pâques et de ne pas faire une paix séparée sans avis mutuel et sans celui de leur mère. Alphonse permit aux trois frères de vivre en sécurité ... pour un temps. Leur étroite union se consolida au cours du temps ; ce qui était très rare

à cette époque. Beaucoup de seigneurs dans le Languedoc enviaient la puissance et la gloire de leur père : ils sentirent donc la nécessité de nouer des alliances, (Julia, 2000 : 49). Quelquefois il fallait acheter la paix : Hugues de Saissac promit à Roger et à sa mère de ne pas leur faire la guerre moyennant la somme de mille sous melgoriens neufs et de 100 sous hugoniens en garantie de sa promesse. Le résultat des alliances fut la création de deux ligues qui divisèrent les seigneurs du Midi. D'un côté il y avait les comtes de Barcelone, de Rodez, les vicomtes de Béziers, de Nîmes, de Lautrec et le seigneur de Montpellier ; de l'autre se trouvaient les comtes de Toulouse et de Foix, le vicomte de Saint-Antonin et la vicomtesse de Narbonne. Comme on peut le supposer, ces ligues ne restèrent pas liées.

Les mobiles de la générosité des vicomtes valent la peine d'y consacrer une enquête. Très souvent il s'agissait d'une action de grâce pour un motif (sauf le retour des croisades) : la guérison d'une maladie, un accouchement sans problèmes, ou tout simplement de la dévotion religieuse. Quoiqu'il en soit, la société s'y attendait. Pour les bourgeois qui en avaient les moyens, les donations étaient soit testamentaires soit faites *in extremis*. En ce qui concerne Roger, tout le monde constatait qu'il était pieux de nature et qu'il s'inquiétait de sa santé. Cette piété fut encouragée par sa mère. En revanche, les échanges de propriétés entre deux seigneurs étaient purement politiques. Roger prit possession du château d'Auriac pour lequel, en 1132, trois seigneurs lui prêtèrent hommage : Raymond Politerels fils de Sérène, Pons fils d'Ermengarde et Guillaume-Pierre fils de Sérène (Dovetto, Actes 35, 36, 37 : 17). Le château de Vintron que les ennemis de l'ami de Bernard-Aton, Ermengaud de Fabrezan, avaient essayé de lui ôter devint la propriété de Roger en 1232, moyennant l'hommage

de quatre châtelains, (Dovetto, Actes 19-22 : 15-16). Un différend entre lui et Alphonse de Toulouse sur le diocèse d'Albi nécessita l'arbitrage des barons Elézéar de Castries et Bernard de Canet ; selon leur décision, Alphonse donna en fief à Roger l'élection de l'évêque mais la justice était administrée par l'évêque lui-même, (Dovetto, Acte 535 : 140). De nombreux châteaux s'ajoutèrent de cette façon aux possessions déjà acquises : Montserret, Cabaret, Hautpoul, Le Caylar, Puylaurens, Lavaur, entre autres. Très souvent Roger tenait sa cour à Lavaur : les mêmes noms réapparurent : Bernard de Comminges, Bernard de Canet, Rigaud évêque d'Albi, Guillaume Amancio, Guillaume Unau de Lantar, Pons de Dourgne, Élias de Lautrec, Sicard de Lautrec et d'autres hommes sages. En 1136 Roger se dénomma comte de Carcassonne et du Razès.

En 1131, l'évêque Bermond se plaignit que les bourgeois, dans son bourg, avaient prêté serment aux vicomtes et à leur mère et par conséquent refusaient de le suivre dans ses expéditions. Les deux vicomtes exerçaient la justice et prétendaient à des droits qui ne leur revenaient pas. L'un des griefs était qu'à Béziers, on mettait une garde militaire à l'église de la Madeleine. Alphonse comte de Toulouse se prononça en faveur de Bermond, lui confirmant les droits de faire justice dans le faubourg de Saint-Jacques, dans le faubourg épiscopal, et d'être le seul fournisseur de vin pendant le mois d'août. Il lui confirma surtout le droit de faire partir les bourgeois à l'armée quand ils y seraient requis. Cécile et ses trois fils acquiescèrent à ce jugement. Le comte, cependant, réserva sa décision quant au nombre de soldats dans l'albergue : les vicomtes prétendaient devoir être cent tandis que le prélat disait qu'ils étaient cinquante, (*HLF*, t. 4 : 82-83 ; Preuves : 410-411 ; *Livre Noir*, item 140 : 191-193). Peu après, le

18 mai, les quatre seigneurs engagèrent l'albergue à l'évêque et son clergé pour 5000 sous melgoriens avec l'albergue qu'ils avaient sur l'abbaye de Saint-Aphrodise et sur la châtelaine de Lignan. Cet engagement comprit la justice criminelle sur les ecclésiastiques et leurs familles dans le diocèse de Béziers ainsi qu'à Lignan et à Aspiran. Ils donnèrent en garantie dix de leurs vassaux les plus importants, (*HGL*, t. 4 : 83 ; *Livre Noir*, item 139 : 190). L'Item 140 du *Livre Noir* est le plus ancien document que les Bénédictins (de l'*HGL*) aient trouvé faisant mention des consuls de la ville.

Malgré leurs différends, Alphonse de Toulouse en 1138 jura de respecter les domaines des Trencavel, c'est-à-dire les domaines des trois frères, et promit que son fils Raymond prêterait le même serment quand il aurait atteint l'âge convenable, (Dovetto, Acte 511/512 : 134). Il promit aussi d'aider les trois frères contre leurs ennemis, sauf contre ses propres sujets qui relevaient de sa justice.

En juin 1141, Roger décida de faire quelque chose pour Carcassonne. Les frères Pons, Bernard et Arnaud Ferrol voulaient ouvrir un four dans le faubourg de Saint-Vincent, près de la grande route. Comme ceci dépendait du vicomte, ils donnèrent un emplacement à Roger. Celui-ci, conseillé par sa mère, donna en fief la gérance du four aux Ferrol et remit à Pons un cens de 3 sous de Carcassonne tous les ans à Noël, (Dovetto, Acte 409 : 102). Toujours de bonne humeur, en septembre il signa un traité de paix et d'entraide avec Sicard vicomte de Lautrec. La dispute qu'ils avaient sur l'abbaye de Saint-Benoît (près de Castres) fut réglée en stipulant qu'elle appartenait à Sicard par son lignage, (Dovetto, Acte 381 : 92 ; voir *HGL*, t. 4 : 111). Comme souvent, les disputes tournaient autour des propriétés. En juillet de l'année

suivante Roger signa un même traité avec Alphonse de Toulouse, qui demanda la paix pour le comte de Foix, Pons de Dourgne, le vicomte Isarn et Guillaume At de Villemur. Alphonse de Toulouse promit de rendre Balaguer, Dourgne et de détruire le nouveau château de Villemur.⁴⁰ En outre, il allait exiger que l'hommage des habitants du château de Graulhet soit prêté à Roger ainsi que la restauration de plusieurs autres hommages (Dovetto, Acte 507 : 133). Pourtant en novembre, Roger établissait un pacte de non-agression et d'alliance avec Ugo comte de Rodez, contre le comte de Toulouse. Ugo promit de ne pas avoir de trêve avec Alphonse sans l'accord de Roger. Ugo associa à ce traité ses hommes et Sicard de Lautrec. Si Roger avait un différend avec l'un des hommes d'Ugo ou avec Sicard, il serait réglé par la justice. Ugo et Roger firent les mêmes promesses, (*HGL*, t. 4 : 111-121 ; Dovetto, Acte 471 : 121).

Malgré ses doutes, Roger signa un grand traité de paix avec Alphonse au tournant de 1143. Ce traité illustre plus que jamais le troc de châteaux et le peu de foi qu'on avait dans les promesses seigneuriales. Au préalable, le comte dut rendre Narbonne à Ermengarde et délivrer de leur serment les hommes de cette ville et du Narbonnais. Celle-ci se maria tard, le 21 octobre 1142, avec un comte espagnol nommé Alfonse (sa maison est inconnue) et ils jouirent en commun de la vicomté de Narbonne ; elle se dénomma vicomtesse, mais comme elle n'avait pas d'enfants, Narbonne passa à ses neveux, progéniture de sa sœur Ermessinde, dont le mari était aussi un Espagnol appelé Manrique de Lara, comte de Molina, très remarqué pour ses exploits, gouverneur de

⁴⁰ Aucune de ces promesses ne furent tenues à cette époque, mais furent renouvelées à la fin de 1142 ou au début de 1143.

Tolède et enfin connétable (*alférez mayor*) d'Alphonse VII de Castille.

La paix serait assurée par les serments d'Ermengarde avec quarante chevaliers de Narbonne, vingt du mari de la comtesse et vingt de Roger de Béziers, de Carcassonne, du Razès, de Trencavel. S'y ajoutent ceux de Raymond-Stéphane avec vingt chevaliers de Béziers, d'Agde et de Pierre de Minerve, Guillaume ainsi que de Sicard ; tout ceci négocié par Bernard de Canet. Alphonse resterait sous le pouvoir de celui-ci jusqu'à la restitution de Narbonne. Les autres dispositions seraient réglées par Bernard de Comminges, Trencavel, le vicomte Sicard et Guillaume de Brulan. S'il survenait des "discordances" dans l'application du traité, elles seraient réglées par Bernard de Canet ou Pierre de Pépieux (qui figure dans les actes comme Petri de Pipionibus). Le comte devait aussi rendre des comptes à Roger Arifat,⁴¹ annuler le serment de fidélité reçu du château de Brugnac (en Lauragais) et démolir les fortifications de Candeil (diocèse d'Albi) et d'Acquaries. Il fera restituer à Roger, Balaguer (arrondissement de Toulouse) et Dourgne (Tarn). S'il n'y parvenait pas, il ferait la guerre à ceux qui les détenaient. Dans le même acte, Alphonse obligerait le vicomte Isarn à jurer fidélité à Roger pour le château de Graulhet (Albigeois) et ferait démolir le château de Villemur (le Toulousain) que Guillaume-Aton venait de construire. Gaillard (Galard) de Fanjeaux⁴² et d'autres prisonniers sans rançon devraient être libérés. Cet acte compliqué demanda 60000 sous melgoriens au comte ; pour Avignonnet et

⁴¹ Son père, Arnaud-Bernard, avait fait un serment de fidélité à Bernard-Aton et à Cécile pour le château vers 1112, (Dovetto, Acte 134 : 39).

⁴² En 1150, Bernard-Aton mourut dans la maison de la Dame Galard, sans doute la veuve.

Castelnaudary (Aude), Sicard prêterait hommage à Roger. Le comte de Toulouse renoncerait à ses prétentions sur le Château-Neuf d'Albi et s'engagerait à rendre le château de Lunas (arrondissement de Lodève) à Raymond-Trencavel et à Bernard-Aton de Nîmes selon le serment que lui avaient fait les chevaliers de Bernis (arrondissement de Nîmes), (Dovetto, 380 : 91).

Selon toute évidence, Alphonse se couvrait. En même temps, il essayait de remplir les conditions négligées du dernier traité de paix. Les différends ne disparurent pas et en février 1143 Bernard de Comminges, Trencavel et Sicard de Laurac arbitrèrent des différends entre Alphonse-Jourdain et Roger. Alphonse donna à Roger le château neuf d'Albi, Bruniquel (Tarn-et-Garonne) nouvellement construit et Labécède (arrondissement de Carcassonne) en confirmant la paix. Parmi les signataires se trouvait Guillaume de Poitiers (Dovetto, Acte 510 : 134).

En 1144, Roger avait promis à l'évêque d'Albi de renoncer à l'usage des vicomtes de Béziers et de Carcassonne de s'emparer de la succession des évêques décédés. Déjà on se disputait à Toulouse le droit d'élire l'évêque lui-même. Comme exemple de sa piété, Roger décida de protéger le monastère de Montolieu et ses possessions ; en juillet 1146, il y fit construire un château. Parmi ceux qui donnèrent leur accord on trouve l'abbé Bernard, Guillaume Amansas son frère, ses moines, Pons évêque de Carcassonne, Guillaume de Saint-Félix viguier de Carcassonne, Bernard de Canet, Bertrand de Belpech, Guillaume Mancip de Carcassonne, Guillaume-Roger d'Aragon, Bernard-Bonhomme de Hautpoul, Ugo de Saissac et son frère, (*HGL*, t. 4 : 119-120 ; Dovetto, Acte 401 : 99 ; voir aussi Cros-Mayrevieille : 30-31). Trois jours plus tard Roger et Bernarde sa femme céderent à Pons évêque de Carcassonne la leude qu'ils exigeaient des vassaux de

la cathédrale. Roger fut l'un des principaux bienfaiteurs de l'ordre de Cîteaux. Avec sa mère Cécile il exempta de leude l'abbaye de Salvanez (Rouergue) et l'église de Notre-Dame de Beaumont, fondé par ses ancêtres, (*HGL*, t. 4 : 131). Pour être plus exact, ils confirmèrent "les donations que leurs ancêtres, à savoir, Diafronisse, vicomtesse d'Albi et de Nîmes, son fils Bernard vicomte, Gauciane sa femme et leurs fils, Frotaire évêque d'Albi et Aton vicomte, avaient faites à l'église de Beaumont en Rouergue". Une autre charte de 1185 contient les mêmes termes énoncés par Roger de Béziers, (*HGL*, t. 2 : 554)

Cécile mourut peu après : nous savons qu'elle était déjà morte en 1150 quand Roger fit une donation aux Templiers "afin que Dieu eût pitié de l'âme de son père Bernard-Aton et de Cécile sa mère". "Il y a lieu de croire qu'elle conserva jusqu'à sa mort la principale administration des domaines des vicomtes ses fils", (*ibid.* : 132). Elle fut inhumée dans l'abbaye d'Ardorel (Albigeois), qu'elle était censée avoir fondée.

En 1148, le vicomte de Béziers s'engagea avec le comte de Toulouse dans une nouvelle croisade prêchée par saint Bernard contre les sarrasins et conduite par le roi Louis-le-Jeune qui voulait venger le massacre de tous les habitants de Vitry. Après un court séjour à Constantinople, ils arrivèrent en Terre Sainte le 15 avril. Cette croisade fut un désastre principalement à cause des dissensions entre les princes et les barons chrétiens, la fatigue constante des soldats et la perfidie des Grecs. Malgré les efforts des chevaliers, l'armée française périt toute entière et les chrétiens perdirent de leur prestige.

Le 10 octobre 1149, Roger, rentré de Jérusalem, fit un voyage à Rome, où il supplia le pape Eugène III de lui donner l'autorisation

de construire une chapelle dans le palais vicomtal. Le pape écrivit de Tusculani à Bermond, évêque de Béziers, donnant sa permission, en raison de sa visite à Jérusalem, et priant Bermond de consacrer la chapelle quand elle serait terminée, (*Livre Noir*, item 167: 229 ; Dovetto, Acte 516 : 135). Grâce à cette pieuse intervention, Roger, en juillet 1150, fit cadeau au monastère cistercien de Bonnefont (diocèse de Comminges) de tout ce qu'il détenait dans le territoire de Compagne, avec le bois nécessaire pour y construire un monastère nommé Campagna et plusieurs pâturages (Cros-Mayrevieille : 32-33). Deux ans plus tard il contribua à la fondation, dans le diocèse de Carcassonne, de deux abbayes à Villelongue et Riunette (la dernière pour les religieuses). En quinze ans les cisterciens avaient substitué l'abbé de Villelongue à celui de Campagna. La donation faite au monastère de Compagne (ancien nom de l'abbaye de Villelongue) fut l'une des dernières actions de Roger. Il tomba malade à Fanjeaux, "accablé d'infirmités, et fit son testament le 11 août 1150 dans la maison d'une riche veuve appelée Gaillarde (Galard)⁴³ et de son fils, en présence de Pons, évêque de Carcassonne et de plusieurs de ses vassaux, laissant tout à son frère Raymond Trencavel, (Dovetto, Acte 1: 11). Sept ans plus tôt, le mari de cette veuve, un seigneur, avait été libéré sans rançon par le comte de Toulouse à la requête de Roger. Ce dernier choisit sa sépulture parmi les chevaliers du Temple, sans préciser le lieu. Il chargea son frère de rendre au comte de Foix plusieurs villages pourvu que ce dernier lui payât 7000 sous melgoriens et rendît Mirepoix qu'il "lui détenait injustement". Il le chargea aussi de donner à la vicomtesse Bernarde, sa belle-sœur, 10000 sous avec la moitié de ses vêtements, meubles et autres objets personnels sauf l'or et l'argent. Du reste, il dut lui rendre sa dot ;

⁴³ Voir note 46.

en contrepartie elle lui abandonna son douaire. Il mourut le lendemain en présence de Pons de Rieux, prieur de Saint-Marie de Carcassonne, du viguier de Carcassonne, Aimery de Barbaira et son père Chabert, Pons Ferrol, Guillaume-Jourdain de Saint-Félix, Bertrand de Saint-Paul, Guillaume Rigaud de la Bécède, Gaillard de Fanjeaux, Arnaud de Clairan, Raymond de Brugueira et Gaucelin frère de l'hôpital de Jérusalem. Son frère Raymond Trencavel exécuta ses volontés. Bernarde était censée s'être retirée chez son père à Comminges, mais celui-ci fut tué cette même année. Bernard-Aton de Nîmes se trouva déshérité mais Rigaud évêque d'Albi et plusieurs seigneurs réconcilièrent les deux frères pour rétablir leur amitié. Admettant qu'il avait entendu les "réclamations et les plaintes" de son frère, Trencavel lui céda la ville d'Agde et toute la partie de l'Agathois à la gauche de l'Hérault. De plus il lui donna 30000 sous melgoriens au cours de 47, 5 sous par marc d'argent. (*HGL*, t. 4 : 152 ; Dovetto, Acte 455 : 116). Bernard-Aton se déclara satisfait, promit de tenir ses engagements et d'aider son frère contre tous. De son côté, Trencavel promit à son frère aide et fidélité. À la demande des deux protagonistes, Bernard Sicfred écrivit cet acte.

Les erreurs d'un Trencavel

En 1137, Raymond Trencavel épousa Adélaïde, et ensemble ils devinrent les principaux bienfaiteurs de l'Abbaye de Valmagne, fondée en 1138 par une famille de second rang, Guillaume Frédol⁴⁴ et Ermessende, sa femme avec Guillaume d'Omelas,

⁴⁴ Il était pourtant le descendant des familles d'Uzès et de Posquières.

frère de Guillaume VII de Montpellier, et divers chevaliers du voisinage. Ils donnèrent toutes leurs possessions situées dans le territoire de la Tortoria, au diocèse d'Agde pour y fonder un monastère de la règle de saint Benoît. “Bien que n’ayant pas une histoire éclatante comme plusieurs célèbres monastères de la Province, Valmagne devint rapidement au XII^e siècle un centre de culture et de civilisation”, (Bellaud-Dessalles, 1929 : 42-43). Cette fondation resta la préférée des Trencavel : sa sœur Trencavelle fit une donation considérable à l’abbaye en 1147. D’autres suivirent de la part du vicomte Raymond Trencavel, son frère, de Géraud, son fils, et de la vicomtesse Cécile, sa mère. Ils ne négligèrent pas pour autant leur cathédrale : dans un acte du 20 août 1146, Raymond Trencavel permit aux chanoines de Saint-Nazaire, moyennant 620 sous melgoriens, d’ouvrir une porte dans le rempart à côté de la cathédrale, mais précisa qu’en cas de guerre, il désignerait un chanoine pour en garder la clef, (*Livre Noir*, item 160 : 220).

Le passage en 1145 de saint Bernard dans le Narbonnais eut une profonde influence, détermina le transfert de Valmagne à l’ordre de Cîteaux et la reconstruction de l’édifice. Nommé à l’origine Tortoria, ce sont les cisterciens qui le baptisèrent Valmagne, toponyme typique de l’ordre. Pourtant, les donations des Guilhem de Montpellier l’emportèrent sur celles des Biterrois : “Ainsi le monastère de Valmagne, outre un lieu de prières, devient un lieu d’équilibre et de bascule entre le Monpelliérais des Guillaume et le *Bederes* des Trencavel”, (Barthés, 2015 : 262-263). Valmagne acquit une manse au beau milieu du quartier de Saint-Aphrodise à partir de 1181, et l’abbé de Saint-Aphrodise, Guillaume de Margon, l’exempta des dîmes sur la manse. Les moines étaient responsables de l’entretien du bâtiment. D’autres dépendances suivirent, y compris un étal au marché de Béziers où l’on vendait

des choux cultivés dans les jardins de l'abbé. Il était évident que le vicomte respectait l'abbé de Saint-Aphrodise, l'un des témoins testamentaires de Roger. Cet abbé allait remplir la même fonction à l'inauguration du Notariat en 1174. Lors de sa visite en 1145, son compagnon, Geoffroy d'Auxerre, “lorsqu'il souligne l'hostilité que les seigneurs des *castra* manifestaient à l'égard de l'Église il précise que cette hostilité ne vient pas tant de leur attachement à l'erreur que de leur cupidité et de leur opposition au clergé”, (*CF*, 3 : 230). Ce sont les débuts du soutien seigneurial envers les cathares.

Raymond et Adélaïde avaient deux filles, Cécile et Adalaïs, mais Raymond perdit sa femme et épousa en secondes noces Saure. Ils eurent trois enfants : Roger, Raymond et Béatrix. Saure était fille ou veuve d'un comte, car elle se dénommait comtesse dans tous les actes. Par exemple, dans les divers actes touchant Raymond Trencavel, on lit : ... *aus tu, Raimuns Trencavel vescoms de Beders, fils de Cecilia vescomtesse, et toi Rogers fils de Raimuns Trencavel et de Saura comtesse* ... (*HGL*, t 4, 1993 : 468 ; Preuves : 488, 2 ; 494, 2 ; 511, 2). On n'a pas découvert la famille d'Adélaïde, et il y a une controverse sur celle de Saure. Elle était probablement de la maison de Toulouse ; d'autres disent qu'elle était la sœur d'Alphonse le Chaste d'Aragon. Pour compliquer les choses, Béatrix se maria après 1176, avec Raymond VI de Toulouse dont c'était le second mariage, puisque sa première femme venait de mourir. Ils eurent une fille, Constance, mais vers 1194 Béatrix fut répudiée parce que Raymond voulut épouser Bourguigne, princesse de Chypre, fille du duc Amaury de Lezignem. Ce dernier succéda au roi de Jérusalem, son frère. Il y a au moins deux versions à la raison de cette répudiation. La plus probable étant qu'étant las de sa femme, il lui ordonna de se faire

ermite, (*HGL*, t. 5 : 23). Elle revint chez le vicomte son frère, qui lui donna le château de Mèze, mais elle mourut en janvier 1194.

Rivalité entre Toulouse et Béziers

Toulouse est assez proche de Béziers mais, comme nous l'avons vu et comme nous allons le voir, l'histoire des relations entre les deux cités ne fut qu'une série de querelles et de réconciliations. Pour les Biterrois le comte de Toulouse, malgré tout, était leur suzerain. Cette dépendance était difficile à supporter pour l'orgueil des Trencavel ; plus particulièrement parce le vicomte possédait beaucoup de fiefs importants : Carcassonne surtout. La situation était encore compliquée par la politique du comte de Barcelone, qui était aussi roi d'Aragon.

Par des liens féodaux et de famille, il s'est rattaché les Trencavel, vicomtes de Carcassonne et de Béziers, ainsi que les maisons de Foix, de Bigorre et de Béarn. En 1179, Alphonse II d'Aragon engage contre Raimond V la “grande guerre méridionale” ... (Wolff, 1958 : 77).

En général, dans les années 1082 et 1129, les Trencavel avaient noué des alliances avec le comte de Toulouse et son allié le roi d'Aragon, ainsi que le comte de Foix. Très souvent ils avaient des liens de parenté avec les uns et les autres, et parfois avec l'archevêque de Narbonne. De l'autre côté, se trouvaient le comte de Barcelone et le vicomte de Narbonne.

Bernard-Aton, qui était rentré en 1119, travailla pour le plus grand avantage de Béziers mais sa politique fleure l'hypocrisie. Par exemple, au début de la guerre provençale il combattit aux côtés d'Alphonse-Jourdain, comte de Toulouse, (1103-1148),

mais la guerre ne se déroulant pas en Provence, il se retrouva à aider le comte de Toulouse contre Raymond-Béranger III de Barcelone “par l’ouverture d’un second front à Carcassonne”, (Déjean, 1988 : 144). En 1124, quand les Carcassonnais, divisés en clans combattant dans la ville, prirent le parti du comte de Barcelone, le vicomte de Béziers lui-même prit les choses en main et saisit la ville pour y imposer son autorité. Ceux qui l’avaient trahi virent leurs biens confisqués et donnés à ceux qui lui étaient restés fidèles. Cette solution était plus pratique que de s’en emparer pour lui-même et meilleure pour sa réputation. Pour autant ces bénéficiaires n’étaient pas autorisés à vendre leur nouvelle propriété sans la permission du vicomte ; ils durent rester dans la ville la plus grande partie de l’année, fournir la défense des lieux et remplir les fonctions de police.

Pendant ce temps Alphonse-Jourdain qui n’était pas satisfait du partage de la Provence, se jugea en partie lésé. Il tenta d’empiéter sur des terres attribuées au comte de Barcelone. Bernard-Aton repéra cette tentative, tout en s’inquiétant du fait que le comte de Toulouse, son suzerain, regardait Nîmes de trop près. Sans se déclarer ouvertement, il proposa de marier sa troisième fille au seigneur de Posquières (aujourd’hui Vauvert), Raymond. Il lui céderait des châteaux dans le Nîmois pourvu que son nouveau gendre prête serment de fidélité absolue à Trencavel, ce qu’il fit en 1130. Pierre-Raymond était témoin au mariage et Raymond-Décan, seigneur de Posquières et d’Uzès, se trouvaient parmi le peu d’intimes qui assistèrent à la mort de Bernard-Aton. En même temps il saisit l’occasion d’acheter tout ce qu’il pouvait obtenir dans la région, que ce soit aux chevaliers ou aux bourgeois, chrétiens ou juifs (Déjean 1988 : 145). Alphonse-Jourdain eut le bon sens de laisser Nîmes, qui tomba entre les mains beaucoup plus tard de son fils, Raymond V. La rivalité arriva à son point

critique entre 1154 et 1155, époque au cours de laquelle Raymond Trencavel se trouva incarcéré à Toulouse. Il dut payer une rançon considérable. Mais de cette expérience il n'apprit rien. Une fois libéré, il repartit en guerre. Le comte de Barcelone, en sa position de comte de Provence, déclara la guerre aux alliés du comte de Toulouse, notamment dans les trois guerres des Baux entre 1155 et 1162. Le comte de Barcelone conduisit seul le siège de Trinquetaille (Bouches-du-Rhône, arrondissement, canton et commune d'Arles). Trencavel, cependant, n'y participa pas tout d'abord, mais rejoignit Ermengarde de Narbonne et Guillaume de Montpellier. Raymond-Béranger obtint la victoire. Ensuite Trencavel et Guillaume firent la guerre avec des seigneurs languedociens, alliés de Toulouse : de Pignan, Pons de Bessan, Bertrand de Tourouille et Guillaume de Mèze. Pignan fut détruit et leurs ennemis défait. Ils durent signer la paix en 1162.

Après la mort de Bernard-Aton, les trois Trencavel se méfièrent d'Alphonse, malgré la possession d'un grand nombre de châteaux pour contrôler leurs terres, et de la vieille route romaine qui menait directement à Narbonne. Alphonse avait jeté son dévolu sur cette ville importante ainsi que sur Saint-Gilles. La possession de ces deux ports encouragerait le commerce toulousain. Les frères devaient, donc, sauver l'indépendance d'Ermengarde de Narbonne et de sa ville.

Raymond Trencavel

Entre 1130 et 1150, le vicomte était souvent absent de Béziers mais après 1150 Trencavel préféra demeurer à Carcassonne dans son palais. En mai 1149, le comte Raymond V, le fils d'Alphonse

jura aide et assistance à Roger de Carcassonne, (Dovetto, Acte 509 : 133), mais Raymond Trencavel continua à se révolter et à augmenter ses raids sur le Toulousain ; le 10 octobre 1153, il alla trop loin et sous les murs de Toulouse, lui et son entourage furent faits prisonniers, y compris Guillaume de Montpellier qui combattit vaillamment pour lui. Il dut payer une rançon considérable : 3000 marcs d'argent.⁴⁵ Quand le vieux Raymond-Béranger de Barcelone fit son testament en 1162, il léguait Carcassonne à son second fils. Contrarié, le vicomte de Béziers se réconcilia avec le comte de Toulouse, informa le roi Louis VII de sa soumission, et le comte lui rendit sa rançon. Raymond, dès le commencement, avait provoqué le comte de Toulouse en reconnaissant, en tant que comte de Carcassonne, la suzeraineté de Raymond-Béranger IV, comte de Barcelone. Piqué au vif, le comte de Toulouse voulut mettre les ecclésiastiques de Béziers du côté de ses intérêts. Il ressassa un moment le problème, puis il écrivit à l'évêque Guillaume, le félicitant pour son accession au siège épiscopal ; il l'exhorta à empêcher Trencavel d'usurper les droits de son église, promettant sa protection personnelle. Le résultat de cette lettre contribua au funeste sort du vicomte. Il le pria de le prévenir immédiatement s'il avait besoin de secours. Ce qui lui gagna l'affection du clergé biterrois. Pour ses propres Toulousains en 1152, il confirma des règlements à perpétuité qui devinrent la base des coutumes de leur ville, principalement sur la justice criminelle.⁴⁶ Un autre résultat : le pape Eugène III, dans une bulle de mai 1153, plaça sous sa tutelle toutes les fondations religieuses de Béziers, en confirmant la possession à ses

⁴⁵ Les détails se trouvent au-dessous, après son testament.

⁴⁶ Le jugement civil restait aux mains du comte et de sa cour, de même que la punition du vol et de la sédition.

successeurs. Là-dessus, Guillaume inféoda Pons de Corneilhan comme son viguier pour confirmer son indépendance.

Raymond s'entendit avec son frère cadet, Bernard-Aton, vicomte de Nîmes, le 13 novembre, 1150. Il lui céda Agde et toute la partie du diocèse à l'est de l'Hérault, avec une donation de 30000 sous. En même temps il conclut un accord avec le comte de Barcelone, Raymond-Bérenger IV, qui l'avait assujetti en prenant Carcassonne par surprise, mais Bernard-Aton et son fils avaient secoué le joug du comte et repris les terres convoitées. Ils s'unirent étroitement avec Alphonse-Jourdain pour sa protection, parce qu'il ne se sentait pas assez fort pour résister à quelque démêlé avec Toulouse. Ainsi les rivalités entre Raymond Trencavel et le comte de Toulouse eurent pour conséquence de rompre la paix conclue avec le comte et de retourner du côté du roi d'Aragon son ancien allié. Le traité qu'ils conclurent en novembre 1150, lui rendit tout l'ancien domaine de Carcassonne. Les diverses guerres qu'il entreprit étaient ruineuses pour ses sujets. À cette époque, il put mettre un terme aux différends qu'il avait avec les seigneurs du château d'Auriac en Lauragais. Par l'entremise du comte de Barcelone, il s'allia avec Roger-Bernard comte de Foix. Cette alliance fut cimentée par le mariage en juillet 1151 de son fils avec Cécile, fille de Roger et d'Adélaïde Trencavel. Vers 1131, Cécile avait été promise à l'un des fils de Rostaing de Posquières,⁴⁷ mais ce mariage entre des cousins issus des germains n'eut pas lieu. Lors de son mariage avec Roger-Bernard de Foix, ses parents donnèrent à Cécile 10000 sous, les

⁴⁷ En mars 1130, Roger et son frère Raymond Trencavel conclurent un accord pour s'entraider contre leurs ennemis. Dans la liste des vassaux garantissant cet accord, le premier nom qui apparaît est celui de Rostaing de Posquières, (Dovetto, Acte 407 : 102).

deux châteaux de Sainte-Gavelle et de Montaut (comté de Foix) et le domaine que Roger possérait depuis la colline d'Alsapaus jusqu'à l'Ariège. Le marié céda aussi à Cécile plusieurs châteaux et la moitié de ses autres domaines. Il promit que le comté de Foix serait donné au premier enfant mâle du mariage. Dans le cas où il n'y aurait pas de garçon, les filles qu'il aurait de Cécile hériteraient entièrement. L'amitié avec le comte de Foix avait été scellée dans un acte vers 1130 : "Roger comte de Foix, fils de Stéphanie, promet à Roger de Béziers, fils de Cécile, alliance et entraide contre tous sauf contre le comte de Toulouse. Il est convenu que l'engagement sera pris par les enfants du comte lorsqu'ils auront l'âge de prêter serment," (Dovetto, Acte 385 : 94).

En revanche, nous avons vu à quel point ces accords avaient été rompus. La mention des mères des deux partis montre le pouvoir de ces dames à cette période. Vers 1107 Aimery de Narbonne dut signer un acte où il promit de respecter les biens de Bernard-Aton et offrit de l'aide avec les mêmes exemptions que quarante-quatre ans plus tard. Dans l'acte d'août 1151, (Dovetto, Acte 403 : 100 ; *HGL* t. 4, 155 ; *Additions et Notes du livre XVIII*, 5 : 85),⁴⁸ Raymond Trencavel et Ermengarde de Narbonne, sa cousine, qui administrait elle-même ses biens, firent serment de respecter les biens et de s'entraider "envers tous et contre tous", sauf contre les comtes de Barcelone, de Toulouse, de Rodez et l'archevêque de Narbonne. Ainsi, malgré l'hostilité qui existait entre eux, Trencavel ne pouvait se battre contre son ancien protecteur. À cette période (1151-1152) Raymond Trencavel reçut l'hommage de bien des châtelains pour leur propriété : Montcuq, Aniort, Castelport, Villefort (Trencavel avait donné sa permission à

⁴⁸ Le rédacteur de cet acte était Arnaud de Clairan.

Bernard de Congoust pour la construction), Molandier, Verdun, Saissac et Bruniquel.⁴⁹ Ces hommages et autres autorisations indiquent le pouvoir et les richesses du vicomte de Béziers.

Un des accords entre Béziers et Toulouse fut celui d'août 1157 (Dovetto, Acte 504 : 132). Il commence ainsi : “Raymond comte (de Toulouse) fils d'Alphonse et de Faidite jure protection et alliance à Raymond Trencavel fils de Bernard-Aton et de Cécile” (rédigé par Pons de Fibre). Il faut noter que son frère, Bernard-Aton, vicomte de Nîmes et d'Agde, ne prit aucune part aux divers accords de Raymond, à l'exception de l'acte de 1130 (Dovetto, Acte 505 : 132) quand le comte Alphonse ajouta son nom à la fin comme dans un *post scriptum*.

Trencavel avait de nombreuses controverses avec ses seigneurs, surtout avec Guillaume de Limoux, son “ministre” sur l'administration de la justice. En décembre 1152 Trencavel demanda à sa cour de se prononcer sur le cas de Guillaume et de son frère Tardivo qui avaient usurpé des droits de la ville de Limoux : le four, la justice, les mesures et le marché, la maison où ils demeuraient et les jardins de Limoux. Par la sentence arbitrale, Trencavel recouvrit ses droits et 1300 sous morlanens de dédommagement. En présence de Bernard de Canet, Guillaume de Saint-Félix (viguier de Carcassonne) et Adémar de Conques, l'acte qui suivit la réunion de la cour fut écrit par Arnaud de Clairan (Dovetto, Acte 252 : 59).

En revanche, il confirma la paix que son frère avait conclue onze ans auparavant avec Sicard, vicomte de Lautrec et reçut l'hommage de plusieurs vassaux. Lui-même présidait comme juge dans les litiges de ses sujets, tels que la dispute sur la tour

⁴⁹ Tous ces actes peuvent se lire dans Dovetto : 192-193.

d'Auriac entre les deux frères Polverellus et Guillaume-Pierre, Pons d'Auriac et son fils Pons, Raymond de Cuq, Hugues et Pierre Raymond. Trencavel trouva pour eux, mais seulement après trois ans, que la tour entière devrait être rendue aux frères, (Dovetto, Acte 551 : 146). Autre exemple, le différend sur la souveraineté du château de Termes entre Raymond de Termes et son frère Guillaume, (Dovetto : Actes 548 (1160) et 549 (1163) : 145).

Au XII^e siècle, les Escafred intervenaient dans les affaires du pays, comme seigneurs de Rocafort, Berniquaut et Alzonne ainsi que de châtellenies près de Saissac. Quand le jeune Bernard-Aton fit sa donation à Sainte-Cécile (Albi), Jourdain et Ugo Escafred y souscrivirent. Ugo prenait aussi sous sa protection les filles du seigneur du Bousquet pendant son absence. Dans une singulière aventure, ce seigneur fut un naufragé, réduit en esclavage par les sarrasins mais délivré par l'intervention de sainte Foy. En février 1152, cependant, Trencavel se trouva être au cœur d'un litige dans lequel Ugo Escafred et ses frères, Aimery et Isarn, fils de Martelle, lui reprochèrent la construction d'un mur d'enceinte à Alzonne (arrondissement de Carcassonne). Ils en demandaient la démolition. La cour judiciaire de 1153, sous la présidence de l'évêque de Toulouse, décida que le mur était "d'utilité commune". Les Escafred obtinrent les deux fours et les forges contestés par Trencavel. En outre, les frères réclamaient 1000 sous que le vicomte leur devait sur l'engagement d'Alairac. Il devait leur en laisser la libre jouissance ou les rembourser sous la garantie de Guillaume de Saint-Félix et de Pierre d'Arzens. La famille avait envie de déplacer la ville de Sorèze : ce qui fut refusé et enfin les Escafred durent se reconnaître vassaux de Trencavel pour Alzonne, Roquefort et Sorèze, (Dovetto, Acte 341

: 80 ; *HGL*, t. 4 : 469 *et seq.*). En 1139 ils avaient déjà reconnu Roger de Béziers comme propriétaire de Roquefort et promis de ne pas le lui enlever, (*HGL*, t. 4 : 428). Trencavel trouva difficile de se débarrasser de la famille, car en 1163 il fut obligé de trancher le différend entre Ugo, son frère Isarn-Jourdain et ses neveux, fils de Ugo de Saissac, concernant les châteaux de Montréal et de Saissac. Le problème comme toujours tournait autour du fait que leurs domaines étaient divisés en trois, (Dovetto. Acte 358 : 85). Pour lui en revanche, en janvier 1152, il signa un accord de paix et d'alliance avec Sicard, vicomte de Lautrec. Somme toute, il n'eut pas beaucoup de chance dans la vie. Bien qu'il présida comme juge à la cour, où il était responsable de la justice criminelle, vols, homicides, sacrilèges, parjures, adultères, destruction de la voie publique, sorcellerie etc., il manquait de jugement dans ses propres affaires ; quelle erreur de se dissocier de Toulouse !

Le testament de Trencavel

Frustré dans ses ambitions mais sûr de son entourage, Raymond V de Toulouse résolut de se venger : il déclara la guerre à Trencavel, l'attaqua et le fit prisonnier le 10 octobre, 1153 puis l'envoya dans une prison étroite avec ses compagnons où il le garda longtemps. Ce qui était l'expression de son hostilité envers les vicomtes de Béziers, car à la fin de 1152 il avait écrit à l'évêque de Béziers lui promettant sa protection contre Trencavel, (*HGL*, t. 4 : 158 ; *Livre Noir*, item 176 : 238). Parmi ceux qu'il

enferma, se trouvait Guillaume VII de Montpellier. Dans la liste des témoins à son testament, apparaît le nom des prisonniers compagnons de Trencavel : Bernard d'Anduze, Guillaume de Tortose, Isarn de Dourgne, Hugues et Bernard de Cessenon, Aymar de Murviel, Gaucelon de Claret, Pierre de Puylaurens, Raymond de Termes, Aymar d'Aguiléna, Bernard de Salvanhac et Pons Guiraut de Saverola.

Toujours en prison, au mois d'avril 1154, Trencavel fit son testament, le 11 des calendes de mai, craignant de mourir ou du moins de rester longtemps incarcéré. Il est important d'examiner le document, non seulement parce qu'il explique les intentions de Trencavel, mais encore parce qu'il révèle qui étaient ses vrais amis, (Dovetto, Acte 550 : 145-146 ; *HGL*, t. 4 : 160-161 ; Preuves : 474-475). La préface du document, rédigée par Arnaud de Clairan, exprime le sentiment d'injustice né de son incarcération : *Raimundo Trencavello venerabili vicecomite apud Tolosam injuste captione manente...* [Raymond Trencavel, vénérable vicomte, restant en captivité injuste à Toulouse]. Après l'achèvement du testament, Guillaume-Arnaud de Béziers l'apporta de Toulouse à Carcassonne et de Carcassonne à Béziers. Toujours insistant sur son emprisonnement, Trencavel préfaça ses dispositions ainsi : *In nomine Domini hæc est carta testamenti quod Raymundus Trencavellus in captionem Raimundi comitis Tolosani ...*

Selon l'usage du temps, il choisit sa sépulture dans le monastère de Sainte-Marie de Cassan, qui avait eu et continuait à avoir des rapports proches avec Béziers ; il légua aux moines 1000 sous melgoriens. Pendant sa vie il avait été très obligeant avec cette abbaye. D'abord, regrettant les déprédatations qu'il avait commises pendant sa chevauchée en Roussillon dans les maisons et les

églises, il fit divers legs aux Hospitaliers et Templiers de Jérusalem pour les réparer, sur la recommandation de l'évêque d'Elne. En outre, il confirma les leudes et les usages de ses terres tels que son père les avait établis.

Se tournant vers sa famille, il dota ses filles ; il laissait à l'aînée Cécile les châteaux de Balaguer et de Quercorb, plus 15000 sous. À sa sœur — son nom n'est pas mentionné, mais il s'agit d'Adalaïs — il donnait 20000 sous, ses habits et quelques domaines à condition qu'elle se mariât avec Guillaume de Montpellier ; sinon elle n'en recevrait que la moitié. Comme il cherchait à arranger un mariage politique, il pria le comte de Barcelone de lui trouver un mari en Hugues, fils de Hugues de Rodez. Bernard d'Anduze (avec lequel il recommanda à son fils de vivre en amitié) ou Guillaume de Montpellier lui-même pourraient recommander quelqu'un. En 1176, Adalaïs se maria avec Sicard de Lautrec pour renforcer la paix, mais son père était déjà mort. À son jeune fils, fils de Saure, il laissait tous ses domaines, lui substituant ses sœurs et lui ordonnant de rester fidèle ami à Guillaume de Montpellier, qui "a été fait prisonnier à cause de moi". Roger devrait rester sous la tutelle d'Ermengarde de Narbonne et du comte de Barcelone, pendant sa minorité. Cependant, il proposa plusieurs seigneurs comme régents : Guillaume-Arnaud de Béziers pour la ville de Béziers et Aymar de Murviel pour le Béderès avec le conseil de Bérenger de Béziers. Dans son testament, il avait confié la garde de Béziers et du Béderès à Aymar. Il chargea le comte de Barcelone de l'éducation du jeune Roger, c'est-à-dire de le renseigner sur les moyens de devenir chevalier. La ville de Carcassonne et le Carcassès, il les mettait sous la gouvernance de Bernard de Canet fils, Guillaume de Saint-Félix et Bernard Pélapoul avec l'ordre d'écouter le conseil de Bernard de Canet père, qu'il respectait

plus que tout autre. Ces hommes aussi avaient juré fidélité à Bernard-Aton et à sa famille pour la cité de Carcassonne (Dovetto, Acte 271 : 64). L'Albigeois et les domaines du Toulousain et du Comminges seraient gouvernés par Isarn de Dourgne, Hugues de Cessenon et Guillaume-Aton de Curvale. Quant à sa femme Adélaïde, même veuve, elle aurait le droit de régler les possessions mais si elle voulait se retirer, on lui rendrait son douaire ou 200 marcs d'argent et ses habits.

Finalement, en mai 1154, le comte de Toulouse délivra Trencavel mais à un prix : ce dernier dut payer une rançon de 3000 marcs d'argent, lui céder diverses possessions et le reconnaître comme suzerain dans le reste de son domaine. Pour réunir la somme nécessaire, il engagea à Béranger de Béziers une partie de la ville de Béziers. Guillaume de Tortose, frère de Guillaume VII de Montpellier, fut libéré en même temps. Intrigant comme il l'était, en mai 1156, il engagea une partie de ses domaines à Guillaume de Montpellier (Dovetto, Acte 443 : 112), y compris la leude qu'il levait sur le chemin de Saint-Tibery, pour la somme de 13000 sous ainsi qu'une partie du domaine du château de Bernard-Raymond de Campendu à 3000 sous (Dovetto, Acte 355 : 84). Mais il en retint l'albergue et la suzeraineté. En même temps il recouvrit pour 6500 sous tous les domaines donnés en dot à Guillemette, la grand-mère de ses cousins, Armand et Adémar, vicomtes de Bruniquel, avec lesquels il signa l'acte, (*HGL*, t. 4 : 167 ; Dovetto, Acte 124 : 137). Il semble que les frères descendaient des anciens vicomtes de Toulouse et qu'ils n'eurent pas de postérité.

Au mois d'août 1157, eut lieu l'une des nombreuses réconciliations entre Trencavel et le comte de Toulouse, car Raymond de Toulouse lui jura protection et alliance, (Dovetto,

Acte 504 : 132). L'un des témoins était Sicard vicomte de Lautrec.⁵⁰ La réconciliation qui fut de courte durée, impliquait un changement d'attitude de la part de Trencavel dans le gouvernement des domaines. Ainsi il donna, en juin 1157, le village de Coustausa (Razès) à Pierre de Vilar pour y bâtir un château, moyennant l'obligation de tenir un fief de lui et de sa postérité, (*HGL*, t. 4 : 170). Ayant reçu l'hommage pour les châteaux de Bereng, Gaillac (Albi), Cahusac et Montaigu en Albigeois, et de Sicard de Lautrec pour ceux de Laurac et de la Pommarède en Lauragais, Trencavel exigea la promesse que Lautrec lui serait fidèle envers tous et contre tous, sauf le comte de Toulouse, ce qui montre qu'il reconnaissait celui-ci comme suzerain du Lauragais, (*ibid.* ; Dovetto, Actes 12 et 215 : 13/52). Entretemps une rencontre eut lieu à Narbonne avec Raymond-Béranger de Barcelone à la fin de janvier 1158. Là, il fit le serment à Béranger, l'archevêque de Narbonne de l'aider envers tous et contre tous, sauf contre le comte de Barcelone, le comte de Toulouse et ses propres vassaux. Le prélat fit le même serment mais il excepta le comte de Barcelone, son neveu, et ses propres vassaux. L'archevêque était aussi l'oncle de la vicomtesse de Narbonne, Ermengarde, qui reçut le comte et l'accompagna ensuite à Perpignan. Elle se soumit à lui avec tous ses domaines en reconnaissance des services et des dépenses qu'il avait faits pour la soutenir. Reconnaissant les qualités de son fils Roger, Trencavel lui donna la ville de Carcassonne, celle de Rennes-le-Château (arrondissement de Limoux) et leurs territoires, tandis que le jeune Roger établit deux foires pour les habitants de Carcassonne ; foires qui avaient été déjà octroyées par son oncle

⁵⁰ Il y a deux actes touchant les vicomtes de Lautrec dans l'*HGL*, t. 4 : 490. Tous ces vicomtes s'appelaient Sicard et c'est Sicard V qui épousa Adalaïs de Béziers en 1176.

Roger : une foire du dimanche des Rameaux jusqu'à Pâques, l'autre de huit jours avant la Toussaint à huit jours après la fête. Le vicomte entreprit de protéger les visiteurs (Dovetto, Acte 255 : 59).

Comme nous l'avons dit, la réconciliation avec Toulouse du mois d'août 1157 fut de courte durée, car Trencavel s'allia peu après avec le comte de Barcelone contre Raymond. Henri II d'Angleterre vint prêter son aide, tandis que le comte Toulouse chercha le secours du roi de France, son beau-frère, Louis VII. Il y eut un long siège sous les murs de Toulouse qui n'aboutit à rien et Henri se retira de la scène. Trencavel ne gagna rien non plus. Une nouvelle campagne eut plus de succès en 1162 ; elle prit fin le 8 juin 1163. Raymond dut rendre la rançon qu'il avait reçue et céder en gage plusieurs châteaux. Ce traité apporta la paix, car peu après la comtesse écrivit à son frère le roi que le vicomte de Béziers se comportait fidèlement. Ce dernier promit à Louis de maintenir la paix. Mais c'était trop espérer. Trencavel rompit le pacte en 1167. Une période de paix devint si rare que De Vic et Vaissete firent le commentaire suivant : "Il paraît que Trencavel demeura en paix durant toute l'année 1160, et la suivante, et nous n'avons de lui pendant ce temps-là que divers hommages qui lui furent rendus," (*HGL*, t. 4 : 175).

Entretemps Raymond de Toulouse se remaria avec Richilde, veuve du comte de Provence, et revendiqua des possessions que le roi d'Aragon lui disputait, appuyé par le vicomte de Nîmes, neveu de Trencavel. Avec ses troupes il s'avança pour aider les siens mais cette campagne, à cause d'un incident, mena plus tard à la perte du vicomte de Béziers, comme on le verra, (Bellaud Dessalles, 1929 : 46-47).

Trencavel, de retour dans son palais à Carcassonne, le 4 mars 1158, disposa en faveur de son fils Roger de quelques villes dans le Carcassès et le Razès. Toujours à court d'argent, Roger donna à sa sœur Adélaïde trois mille sous melgoriens comme paiement partiel des huit mille qu'il lui devait. L'argent comme métal jouait un rôle important dans ses revenus : en juillet 1164, après un différend qui ne dura pas longtemps, Raymond Trencavel signa un accord avec Ermengarde de Narbonne au sujet des mines d'argent situées aux limites de leurs domaines et dont ils jouissaient de la moitié des revenus ; l'autre moitié était partagée entre les seigneurs locaux. Il faut remarquer que cet intérêt soudain pour les mines se porta aussi sur d'autres minerais qui avaient été extraits dans des temps anciens : or, plomb, cuivre, antimoine, soufre et fer. Quant au territoire de l'honneur de l'abbaye de Valmagne, le monastère, Raymond et Ermengarde en recevaient chacun un tiers des revenus. L'acte détermina la position de tous les villages dont il s'agissait, (*HGL*, t. 4 : 202-203 ; Preuves : 511 ; Dovetto, Acte 444 : 112). Un acte ultérieur de 1271 traita du même sujet. C'est le revenu des mines qui permit à Roger de Béziers de faire ses importantes donations aux églises et aux monastères, dans son dernier testament.

Cette alliance mena Trencavel dans une guerre contre les Pisans. Ces derniers avaient formé le plan de s'emparer du pape Alexandre III, mais étant aussi en guerre avec les Génois, leurs six galères furent poursuivies par cinq bateaux génois jusqu'à la Camargue où, étant montés dans la vallée du Rhône, ils abandonnèrent leurs vaisseaux que les Génois brûlèrent. Les habitants de Saint-Gilles ayant refusé de leur fournir des vivres, les Génois en demandèrent donc aux Arlésiens qui non seulement acquiescèrent à leur demande, mais se rallièrent à eux. L'hostilité entre les deux villes tourna à la guerre. Une flottille pisane arriva

à Saint-Gilles. Les consuls les prirent sous leur protection et prièrent les Génois qui étaient arrivés sur le Rhône de ne pas leur faire d'affront. Leur commandant, Amicus Grille, fut indigné, indiquant que la ville les avait traités d'ennemis en refusant des vivres. Les consuls ne voulurent pas favoriser leurs ennemis ni demander à leurs alliés de partir : "Si vous voulez les attaquer, nous les aiderons de toutes nos forces".

L'assassinat de Trencavel

De retour de la guerre contre les Pisans, en 1165, ayant servi Raymond de Toulouse, Trencavel se trouva à court d'argent et deux ans plus tard s'engagea à Miron de Tonneins⁵¹ pour la somme de 11000 sous melgoriens au cours de 50 sous pour un marc d'argent fin contre le château de Balaguer et quatorze villages dans le pays de Queircorb, (*HGL*, t. 4 : 238 ; Dovetto, Acte 547, le 2 des calendes d'août, 1167, 144). Mais le vicomte n'allait pas vivre assez longtemps pour rembourser cette dette. Victime de la révolte ou plutôt du complot des bourgeois de Béziers, il fut assassiné, lors d'un passage à Béziers, à la Madeleine, le 15 octobre 1167. Il était de coutume que les assemblées communales aient lieu dans cette église. Parmi les tableaux suspendus aux murs de l'Hôtel de Ville se trouve la scène mouvementée peinte par Jean-Noël Sylvestre, qui reçut le Prix de Rome. Jacques Azaïs (*Bulletin*, 1^{ère} série, t.1, 1836 : 45) nous fournit un récit vivant de cette tragédie. L'un des chevaliers de Trencavel avait grièvement offensé un citoyen de Béziers, offense qui indigna ses compatriotes. En se portant au secours de son neveu avec une partie de ses troupes, il donna au reste de son armée, l'ordre de le suivre. En route, un bourgeois de Béziers se

⁵¹ Son domaine était dans l'Aude, arrondissement de Limoux.

querella avec un chevalier et lui enleva un cheval de charge. Le chevalier, furieux et encouragé par les autres, s'en plaignit à Trencavel, demandant réparation pour l'injure. Craignant de perdre son armée, Raymond leur livra le bourgeois pour en faire ce qu'ils voulaient. Ils le punirent assez légèrement mais la victime considéra cette punition comme déshonorante, pendant le reste de sa vie.⁵² Les bourgeois concurent un vif ressentiment de cet acte : attendant la fin de sa campagne militaire et le retour de Trencavel, ils le prièrent de leur rendre justice et de réparer la honte de leur concitoyen. De sa manière courtoise et calme, le vicomte offrit de consulter les principaux habitants et promit qu'il réparerait volontiers la nécessité qu'il avait eue d'apaiser ses chevaliers. Il décida donc que le lendemain serait jour d'assemblée. Les bourgeois auraient été satisfaits de cette décision. Après tout ils étaient bien conscients de leur émancipation sous le consulat.

L'offensé se présenta à l'église de la Madeleine le 15 octobre avec une foule de bourgeois qui, cachés sous leurs habits, avaient apporté des cuirasses et des poignards. Jacques Azaïs rapporta le dialogue comme suit :

“Voici ce malheureux qui est ennuyé de vivre, parce qu'il ne peut le faire qu'avec honte. Dites-nous maintenant, mon seigneur, s'il vous plaît, si vous voulez réparer le mal qu'on m'a fait.”

La réponse du vicomte fut la suivante :

“Je suis prêt à m'en tenir là-dessus au Conseil des Seigneurs qui sont ici présents et à l'arbitrage des citoyens de Béziers, ainsi que je l'ai promis.”

⁵² Il existe un récit contemporain de cet événement par un chanoine régulier, Guillaume de Neubrige.

“Vous diriez fort bien.” répliqua l’offensé, “si notre honte pouvait recevoir quelque réparation ; mais comme cela est impossible, elle ne peut être lavée que dans votre sang.”

À cette déclaration les conjurés sortirent leurs armes de dessous leurs manteaux et attaquèrent furieusement le pauvre Raymond. Il le tuèrent devant l’autel — malgré les efforts de l’évêque Bernard IV pour les en empêcher —, attaquant sa suite et tuant l’un de ses fils en même temps. Une ancienne nécrologie de l’église de Carcassonne dit :

Le 14 (sic) d’octobre de l’an 1167, le martyre de Trencavel vicomte de Béziers, et de ses compagnons, dans l’église de Sainte-Marie-Magdalaine de Béziers (HGL, t. 4, 1993 : 238-240).

Pourquoi cette traîtrise des Biterrois ? Trouvant les guerres de leur seigneur trop coûteuses, ils avaient décidé que le vicomte les opprimait ; un auteur contemporain Gaufridius révéla qu’ils avaient prêté serment au comte de Toulouse pour se saisir de leur vicomte. Par son hostilité envers le comte de Toulouse, Trencavel récolta ce qu’il avait semé, surtout après sa défection envers Alphonse II pendant la guerre de Provence. On se rappelle aussi la lettre de 1152 écrite par Raymond de Toulouse à Guillaume II évêque de Béziers, l’encourageant à ne plus supporter les usurpations de Trencavel. Le comte avait demandé qu’on lui remît le vicomte : la mort de ce dernier ne figurait pas dans l’accord. L’avertissement de Raymond aboutit à la décision de l’évêque de nommer son propre sénéchal et donna cette charge à Pons de Corneilhan. La traîtrise des bourgeois de Béziers eut de grands retentissements : le pape excommunia la ville de Béziers. L’évêque, qui eut une mâchoire cassée, dut fuir la colère des citoyens pour avoir essayé de protéger le vicomte. Ils le

soupçonnèrent ensuite d'avoir provoqué l'excommunication. Roger, le fils de Trencavel, qui se trouvait alors dans le palais vicomtal, dut fuir aussi par une porte dérobée donnant sur la campagne et chercher asile chez des seigneurs voisins où il réfléchit à une vengeance.

Roger II, fils de Trencavel

Le jeune Roger avait étroitement collaboré avec son père ; par exemple, en juillet 1165, ils établirent d'un commun accord, un acte dans lequel ils donnèrent aux Carcassonnais une ordonnance réglant les conditions de remboursement d'emprunts (Dovetto, Acte 546 : 144). Son affection pour son père se révéla dans la manière dont il le vengea. En octobre 1167, Roger, qui lui succéda dans le comté de Carcassonne et les vicomtés de Béziers, Albi, et Razès, châta cruellement les citoyens avec l'aide d'une troupe de mercenaires aragonais. Il n'avait que dix-huit ans et, cherchant à venger son père, il accepta le secours d'Alphonse II d'Aragon, qu'il reconnut pour seigneur, afin d'assiéger la ville. La résistance des Biterrois fut vigoureuse et le vicomte, voyant qu'ils ne se soumettraient pas, feignit de leur accorder un généreux pardon. Dans un décret de 1174, Roger confisqua les biens de ceux qui avaient pris part à l'assassinat de Trencavel. Il n'était pas, cependant, constant dans ses châtiments : l'un des grands traîtres dans ses yeux était Nairat le Gros, riche propriétaire urbain ; mais son action contre lui et sa famille fut retardée jusqu'à décembre 1180 quand Roger jura sur les saints Évangiles qu'il ne permettrait à aucun descendant de Nairat de revenir à Béziers. Curiosité : malgré le bannissement de la famille, les noms de Guiraut et Pierre Nairat (pas nécessairement le Gros) se trouvent dans plusieurs documents à cette époque. La

terrible vengeance contre le peuple affecta bien l'évêque Bernard IV et en 1170 il convoqua le vicomte Roger et les chevaliers du pays ; il leur fit jurer d'observer la paix, “surtout à l'égard des religieux, des clercs, des paysans, des pêcheurs, des chasseurs, des malades, des voyageurs, de ceux qui marchaient sans armes, etc.”, (Sabatier, 1996 : 210-11), jusqu'au prochain dimanche avant l'Ascension.

Pour résumer son vicomtат, dans la première moitié, il agit sous l'influence du roi d'Aragon et dans la seconde, indigné d'avoir subi les instances de la comtesse Adélaïde, il allia son destin à celui du comte de Toulouse ; aucune de ces décisions ne fut adéquate.

Sous prétexte que le comte de Toulouse allait l'attaquer, en 1168, il demanda à des troupes aragonaises de l'aider. La ville de Béziers ne se rendit pas tout de suite, mais quelque temps après, en 1169, il alla lui-même à Béziers, prévenant les citoyens du passage de ces troupes et les priant de les loger et de les nourrir. Ayant par ruse fait entrer les Aragonais, il fit massacrer les citoyens. Beaucoup furent tués, d'autres furent pendus, de sorte que la ville se ressentit longtemps des effets de sa colère. Seuls les juifs furent épargnés, car ils n'avaient pas participé au meurtre de Trencavel. Les Aragonais, pour repeupler la triste ville, épousèrent les femmes et les filles des victimes. Pour comble d'insulte, en 1170, le vicomte, dont les finances étaient épuisées, ainsi que celles de l'évêque, imposa une taxe de trois livres de poivre par famille, “denrée rendue importante à cette époque par l'usage de la mêler aux boissons”, (Bellaud Dessalles, 1929 : 51). Le premier collecteur de cet impôt était le tabellion, Bernard de Caussigniojouls accompagné de son équipe de scribes. L'évêque

lui concéda le tabellionat en août 1174. Élève de l'un des Sicfred, dont la famille avait une longue tradition de scribe, Bernard était hebdomadier de Saint-Aphrodise ; il avait le pouvoir de rédiger toutes les chartes à Béziers : *potestatem faciendi cartas in tota vills biterris* (*Livre Noir*, Item 248 : 345). En 1180, le vicomte retira cette concession et restaura Bernard Cota, que les viguiers avaient accusé à tort de traîtrise.

Le vicomte et son frère Raymond Trencavel attendirent, cependant, jusqu'au mois de novembre 1182, pour permettre à l'évêque de Béziers de faire toutes sortes d'acquisitions de leurs feudataires, au profit de la cathédrale, pour la rémission de leurs péchés et pour l'âme de Raymond leur père. Peu de temps après, l'évêque convoqua Roger et les chevaliers du pays, dans l'espoir de rétablir la paix dans la région et leur fit jurer de l'observer jusqu'au prochain dimanche avant l'Ascension. Son archidiacre fit publier cette ordonnance et il défendit de célébrer la messe dans la paroisse des seigneurs qui refusaient d'observer la trêve de Dieu.

Bien que Roger eût épousé Adélaïde, fille de Raymond V, comte de Toulouse et de sa femme Constance, en 1171, il fut trop souvent en guerre avec son beau-père. Adélaïde de Burlats était la nièce du côté maternel du roi de France, Louis VII le Jeune ; sa bonne réputation se fondait sur sa protection des troubadours. Par conséquent, elle figure dans plusieurs de leurs chansons :

Guilhem de Salignac, 235,1 : 41-42 :⁵³ *A vos cuy tenc per dompn'e persenhor* ; Pons de la Garda, 377, 6 : 45 : *tant soi*

⁵³ Les chiffres se réfèrent au catalogue Pillet et Carstens.

apessatz ; Rimbaut de Vaqueiras, 392, 30 : 35 : *Si ja amors autre pro non tengues*; Torcafol, 443, 2a : 15 : *Comunal vielh flac, plaides*

Anon., 461, 104 : 50-51. Il y a aussi le Vescomte de Burlatz qu'Appel et Chambers supposent être Raymond-Roger, le fils de la comtesse, mentionné par Cadenet, 106, 13 : 4 : *De nulla ren non es tan grans cardatz.*

Dans le contrat de mariage, (*HGL*, t. 4 : 249 ; Preuves : 521-522). Roger reçut du roi le château de Minerve⁵⁴ en échange de son hommage. C'était la première fois qu'un vicomte de Béziers devenait un vassal immédiat de la couronne de France. Le roi lui écrivit une lettre pleine d'amitié et lui donna le château car il épousait sa nièce : "... soyez assuré que nous faisons aujourd'hui pour vous ce que nous n'avons jamais voulu faire pour aucun de vos prédécesseurs". Son beau-père, qui se dénommait duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, lui donna 500 marcs d'argent fin. Roger donna en douaire à Adélaïde le comté du Razès, Balaguer, le bourg de Limoux, deux vallées de Vintrone (Caudeval près de Chalabre) et d'Amoris et finalement le château de Couffoulens, tout ceci en présence de l'archevêque de Narbonne et de l'évêque de Béziers, de la vicomtesse Ermengarde elle-même et de plusieurs prélates et seigneurs, (Dovetto, Acte 346, suite de 506 : 81 ; *Bulletin*, 1 : 46-47). Un accord fut signé dans la grande salle de Saint-Gilles entre Raymond et Roger : ils jurèrent "alliance et entraide", (*ibid.* Acte 506 : 132).

⁵⁴ Ce château était alors l'un des lieux les plus fortifiés du royaume, élevé sur un rocher escarpé, environné de précipices qui servaient de fossés. Au moment de la croisade albigeoise, les habitants étaient sur le point de capituler, quand l'abbé de Cîteaux arriva avec Thédise, chanoine de Gennes. L'action de Simon leur permit de prendre la forteresse.

À la fin de 1171, Ermengarde, qui s'était liée avec le comte de Toulouse contre Roger, fit la paix avec lui dans un acte signé à Lézignan, (*HGL*, t.4 : 249-250 ; *Preuves* : 523 ; *Dovetto Acte 404* : 101). Cet acte qui impliquait le comte de Toulouse offensa Alphonse d'Aragon qui déclara la guerre à Roger et fit des recherches parmi les actes qui lui étaient favorables pour soutenir ses prétentions aux domaines de Roger. Ermengarde et le vicomte de Béziers décidèrent d'un commun accord la démolition du château de Villemagne. Roger continua à être servi par Guillaume-Pierre d'Hautpoul viguier de l'Albigeois et sa famille, avec les Villar et les Ferrol, qui étaient influents à la cour. L'année suivante, Roger fut très occupé avec plusieurs seigneurs à propos de leurs propriétés : il reçut l'hommage de Pierre de Pépieux pour son château, de Pierre Rigaud pour le château de Béreng (Albigeois). À sa cour de Limoux il reçut le serment de quatre gentilshommes, qui jurèrent de garder fidèlement le château de Coustausa jusqu'à ce que Pierre de Vilar fût fait chevalier. Il inféoda à Arnaud Carbonelli divers biens à Carcassonne. En 1173 il confirma les donations que Roger son oncle et Raymond Trencavel son père avaient faites à l'abbaye de Salvanès (Rouergue). En mai, Guillaume d'Alagnan, vicomte de Sault, reconnut tenir son château dans le Razès de Roger. En août 1174, Roger accorda à Isarn Jourdain et Bernard de Saissac une colline pour y construire le château de Mont-Revel (Lauragais). Le 16 novembre, il rendit à Sicard abbé de Montolieu la moitié des lots et ventes qu'il avait au château et au bourg de Montolieu. Pour compenser le dédommagement de la guerre et les brigandages qu'il lui avait imposés, Guillaume de Miraval céda en décembre ses domaines à Castres. Finalement, Roger reçut l'année suivante, l'hommage pour les châteaux de Rieux et de la Livinière dans le Minervois. On voit que Roger de Béziers s'était

autant préoccupé du commerce de ses domaines que son grand-père Bernard-Aton, pas nécessairement pour démontrer son pouvoir, mais pour garantir la paix.

Néanmoins, en 1177, Roger se ligua avec le vicomte de Nîmes et son oncle Guy Guerrejat⁵⁵ la vicomtesse de Narbonne, les seigneurs de Montpellier et le roi d'Aragon contre le comte de Toulouse (*HGL*, t. 4 : 268-269 ; Dovetto, Acte 605 : 162). Ils signèrent un pacte de trois clauses : s'entraider de tout leur pouvoir dans la guerre contre Toulouse, ne conclure aucune paix sans le consentement de tous et empêcher le comte ou ses fils d'acquérir la ville de Narbonne et les domaines d'Ermengarde. Roger donna à son cousin de Nîmes et aux seigneurs de Montpellier comme garants, Raymond de Terrassonne et son fils Jean, Pierre-Raymond de Hautpoul et Guillaume de Saint-Paul. Ermentrude appela à leur tour ses deux neveux pour agir en héritiers ; malgré cela, le comte de Toulouse se rendit maître de Narbonne à la fin de l'année. Cette même année Raymond V favorisa le célèbre pont d'Avignon que Bénézet mit onze ans à compléter.

En 1181 Roger reprenait les armes contre le comte de Toulouse. Juste avant cet événement, le comte de Toulouse, tout en ayant assez de devoir braver le roi d'Aragon, les vicomtes de Béziers et de Nîmes et la vicomtesse de Narbonne, se ligua avec divers seigneurs du Bas-Languedoc le 28 avril 1179. Il récompensa avec des domaines en fief, Raymond d'Uzès, Pons-Gaucelin de Lunel,

⁵⁵ C'était le frère de Guillaume VII de Montpellier. Guillaume VI avait donné le nom de Gui au quatrième de ses fils, surnommé le Guerroyer ; Guillaume VII appela son quatrième fils Gui Burgondion, et c'est le cinquième fils de Guillaume VIII qui reçut le nom de Gui.

Pierre de Bernis avec promesse de l'aider contre Nîmes. Le roi d'Aragon et son frère le comte de Provence visitèrent la province en octobre 1179 ; le vicomte de Nîmes, Bernard-Aton, se soumettant à sa suzeraineté, lui donna la ville et ses dépendances, ainsi que plusieurs villages. Cependant, ces derniers furent rendus en fief au vicomte. Le roi et son frère continuèrent à Carcassonne où Roger, s'excusant de s'être une fois déclaré vassal du comte de Toulouse, accepta la suzeraineté d'Aragon et celle de son frère le comte de Provence. Il justifia son acte originel en disant qu'il avait été séduit dans son enfance par le conseil de ses courtiers, excuse qu'il employa pour expliquer sa complaisance envers les cathares, (*HGL*, t. 4 : 282, Dovetto, Acte 491 : 127). En retour Alphonse promit d'être son allié contre le comte de Toulouse. Roger promit aide et alliance, prêta hommage et jura fidélité au roi, (Dovetto, Actes 486, 487 et 488 : 126). Il lui donna tout le Minervois "en propre et en franc alleu", tandis que le roi lui rendit Carcassonne et le Carcassès, le Lauragais, le Razès, et plusieurs autres possessions que Roger pourrait tenir en fief, s'il promettait (curieusement) de ne plus faire la guerre contre le comte de Toulouse. Cela ne les empêcha pas de se promettre une aide mutuelle contre cet ennemi commun. Pourtant la guerre continua et, le 5 avril 1181, ce comte de Provence fut tué dans une embuscade dressée par Adémar de Murviel aux environs de Montpellier, avec l'aide de son compagnon, Gui de Séverac. Pour en tirer vengeance, Alphonse détruisit le château de Murviel et puis ravagea le Toulousain.

À cette époque Roger faisait beaucoup de donations aux institutions religieuses : les abbayes de Fontfroide, Montolieu, Sylvanès en Rouergue, (avec son oncle Roger), Grandselve, Notre-Dame d'Alet, Saint-Sauveur de Carcassonne et Sainte-

Marie de Béziers. Toutes ces donations ne se limitaient pas à des ecclésiastiques. Reconnaissant la nécessité du pain, Roger avait donné la permission à la cathédrale de Carcassonne d'établir un four dans le faubourg de Saint-Vincent. En effet, il n'y avait là qu'un seul four, celui d'un nommé Bernard de Canet. Il faisait cette concession “pour l'amour de Dieu Tout-puissant, et de la bienheureuse vierge Marie sa mère, pour les âmes du Seigneur R. Trencavel son père, de Roger de Béziers son oncle, et de tous les fidèles trépassés, et pour la rémission de ses péchés”, (*HGL*, t. 4 : 277). En avril 1180 il permit d'établir un marché à Gabian, décision souscrite par Raymond Ledderius, (*Livre Noir*, item 275 : 390).⁵⁶ Il semble bien que Roger ait eu de l'affection pour sa proche famille et surtout pour sa femme. Adélaïde soutenait toutes ses donations, et intervint personnellement en faveur de l'abbaye de Sylvanès, en 1175, promettant de la protéger “par serment prêté sur les saints Évangiles”, à Burlas en Albigeois. Les Bénédictins montrèrent une tolérance surprenante envers Roger. À moins qu'il ne feignît l'orthodoxie, il ne donnait aucune preuve d'hérésie : “Si Roger II protégea les Albigeois, il n'est nullement établi qu'il ait partagé leurs erreurs”, (Bellaud Dessalles, 1929 : 52). Durant ces années, l'hérésie progressa dans la province. Bien que la mission du cardinal de Saint-Chrysogone à Toulouse réussit, cette hérésie, s'infiltra dans toutes les couches de la société :

Il n'est sans doute pas une région ou une localité, qui n'ait pas été touchée par l'hérésie. Dans les villages, la population entière était acquise au néo-manichéisme. De plus, toutes les couches sociales furent atteintes, nobles, clercs, bourgeois, paysans, commerçants, chevaliers ... Le vicomte de

⁵⁶ “Bernardus Cola scripsit et sigillavit”.

Fenouillet mourra hérétique et le comte de Foix devra comparaître devant le tribunal de l’Inquisition. (Niel, 1955 : 61)

Mais il était évident que Roger les favorisait même s’il restait bon catholique lui-même et fit des donations à des fondations ecclésiastiques. Encore une fois se révèle l’attitude ambivalente des Trencavel envers les hérétiques. En 1165 un concile fut tenu à Carcassonne, contre les Albigeois. Raymond, son fils, y assista en personne et souscrivit aux décisions des membres : *Et ego Trencavellu vicecomes, in nostra præsentia, sicut judicatum est, laudo et affirmo similiter*, [Et moi, Trencavel, vicomte, en votre présence, tout comme il est jugé, je loue et affirme de la même manière], (*HGL*, t. 4 : 324-325).⁵⁷

Le comte de Toulouse soutenant les légats pontificaux, Roger voulut le contrecarrer, malgré la trêve de Saint-Gilles ; sa protection ne signifiait pas pour autant qu’il était lui-même un hérétique. Pourtant le vicomte fit une chose irréfléchie : il emprisonna l’évêque d’Albi sous la garde des hérétiques sans préciser les raisons de cet acte. Pierre de Saint-Chrysogone envoya Henri, l’abbé de Clairvaux et Réginald, l’évêque de Bath, suivis d’une armée de catholiques, notamment issus de Cîteaux, pour enquêter sur l’affaire. Partout on les accueillit avec indifférence, ou pire, avec des railleries et des insultes. Ils arrivèrent à Castres accompagnés du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau pour leur prêter main-forte. La vicomtesse, qui avait choisi Castres comme demeure, inventa des prétextes pour ne pas leur répondre, car son mari s’était retiré dans les montagnes de l’Albigeois afin d’éviter de conférer avec Henri et ses compagnons. Son absence mena à son

⁵⁷ L’historien, Roger of Hoveden, se trompa de date en citant 1175, après la mort de Trencavel.

excommunication : de la part du pape, ils prononcèrent un défi au nom de Jésus-Christ, déclarant Roger traître, hérétique et parjure des rois de France et d'Angleterre ; en d'autres termes ils lui déclarèrent la guerre, malgré sa générosité envers les établissements religieux, et bien qu'il ait juré sur les saints Évangiles. Cela n'empêcha pas Roger, tout comme les barons, en 1181 de favoriser les hérétiques, qui s'affirmirent dans le Languedoc sous sa protection “plus par politique que par inclination”, (*HGL*, t. 4 : 286). Cela veut dire qu'il les considérait comme utiles contre le comte de Toulouse, leur ennemi et le sien. Quelle ironie alors que ce dernier allait être accusé plus tard d'hérésie et se trouverait excommunié !

Après l'expédition du cardinal Henri, Roger reprit inévitablement les armes contre Toulouse au mois d'août et attira comme alliés les habitants de Combret (Rouergue) et d'Albi où son beau-frère lui rendit la dot qu'il avait donnée à sa sœur Adélaïde lors de son mariage (Dovetto, Acte 519 : 136). Au mois d'avril Roger et son frère permirent à Pierre de Belcastel de rebâtir son château dans le Razès, vendant l'emplacement 6000 sous melgoriens, (Dovetto, Acte 527 : 138). La famille était à court d'argent et Raymond Trencavel dut s'engager pour 13000 sous envers Pierre-Raymond, évêque d'Agde, afin de couvrir les frais de leur guerre.

Le pape envoya son légat, Henri, abbé de Clairvaux, qu'il venait de nommer cardinal et évêque d'Albano pendant le concile du Latran en mars 1179, et qui avait obtenu un certain succès à Toulouse sous le cardinal de Saint-Chrysogone. Le nouveau cardinal mit le siège devant le château de Lavaur, l'une des principales forteresses du vicomte. Il choisit cet endroit parce que c'était l'abri des chefs hérétiques, Raymond de Baimiac et Bernard-Raymond. L'attaque et la défense furent vigoureuses et ce fut la femme de Roger, Adélaïde, qui livra le château au prélat,

qui s'en rendit maître. Il persuada les cathares d'abjurer leurs erreurs,⁵⁸ y compris les chefs. Néanmoins ceux-ci ne firent cet acte qu'en apparence, car “l'hérésie, au lieu de s'affaiblir, prit de nouvelles forces dans le pays” à la déception des évêques, (*HGL*, t. 4 : 287). De leur côté les hérétiques concurent une haine implacable pour les ecclésiastiques, les noircissant à chaque occasion et même usurpant leurs domaines. Peu de doute, donc, que cette attitude, de part et d'autre, devait conduire à la croisade albigeoise.

Entretemps le comte de Toulouse se trouva embarqué dans une autre guerre, cette fois avec le roi d'Angleterre. Ce qui mena à un accord de paix entre lui et Alphonse au mois de février 1185. Parmi les six clauses il y en avait une qui aurait embarrassé Roger : c'était la promesse de s'entraider si on les attaquait, à l'exception du roi de France, du roi de Léon et du comte de Forcalquier. Pour couronner le tout, le comte de Toulouse fit la paix avec Bernard-Aton, en accordant plusieurs concessions et exemptions à Nîmes. Bernard-Aton n'était pas dans la ville à ce moment-là mais il souscrivit un accord avec Raymond en même temps qu'Alphonse. Cette situation imposa à Roger de faire la paix avec le comte de Toulouse, mais les deux hommes ne se sont jamais vraiment réconciliés. En juin 1184, il reçut l'hommage de Raymond Vassadel de Puisserguier, qui promit de le servir contre le seigneur de Toulouse et le seigneur de Narbonne, (*HGL*, t. 4 : 287 ; Dovetto, Acte 440 : 111). En retour, Roger concéda à ce Raymond, dont le frère avait reçu le même privilège du père de Roger, la conduite et le guidage du chemin de Béziers à

⁵⁸ Le catharisme fut importé d'Europe centrale et orientale à l'époque de saint Augustin et s'établit plus fermement dans le Languedoc. Il s'agissait de croire en deux déités, le Dieu du Bien et le Dieu du Mal, en autres termes c'est une hérésie dualiste ou manichéenne. La doctrine fut appelée Albigeoise après le concile de Lombers (1165).

Narbonne, établissant un tarif : chaque sac, 13 deniers melgoriens ; chaque cavalier 13 deniers ; chaque balle 13 deniers ; chaque charge d'huile et de poissons 7 deniers ; chaque juif 13 deniers. Ce n'est pas la première fois que Trencavel s'intéressait aux chemins. Nous pouvons comparer ce tarif avec celui qui fut établi pour le chemin de Béziers à Montpellier, neuf ans auparavant, quand Roger engagea à Elézéar de Castries : chaque sac 13 deniers ; chaque cavalier 13 deniers ; les piétons 3 deniers et 1 obole ; chaque charge de fer, 3 deniers. La mise en gage fut faite pour 5000 sous et Elézéar dut assurer la sécurité des voyageurs et des marchandises dans les deux directions. Le châtelain de Castries abandonna ses anciens griefs contre Roger et lui donna 3500 sous que Guilhem-Pierre avait pour engagement sur le moulin de Colnas (Cessenon). Le remboursement de la dette se ferait au cours de 50 sous pour un marc d'argent fin, (Dovetto, Acte 439 : 110). Comme nous avons pu le voir, Roger se brouilla avec de nombreux seigneurs, très souvent à cause de possessions et dut se réconcilier après. Il donna en fief en même temps le guidage du chemin qui passait devant le château de Rieux (Minervois) aux seigneurs de cet endroit. En mai 1185, il mit fin à un différend avec Pons d'Olargue sur la paroisse de Murasson (Rouergue). Il acquit au mois de juillet suivant une partie du château de Rose de Combret (également Rouergue) et celui de la Canne en Albigeois. Au fur et à mesure qu'il obtenait des domaines, il les offrait ailleurs. Il confisqua les domaines d'un criminel et les offrit à Hugues de Romegous, viguier de Carcassonne, en échange de la promesse de garder la ville pendant deux mois de l'année. Pierre-Roger de Mirepoix lui céda tous les droits qu'il prétendait avoir à la succession de Guillaume Alanian, vicomte de Sault. Entendant que l'abbaye de Notre-Dame d'Alet avait besoin d'un emplacement urbain, il leur en fit

cadeau un mois plus tard. Il serait ennuyeux de faire la liste des acquisitions de cette homme d'affaires et nous en avons décrit les plus importantes, (*HGL*, t. 4 : 266).

On voit que le vicomte, quand il n'était pas en guerre, s'intéressait vivement aux affaires de la ville de Carcassonne et de ses vassaux, qui lui accordèrent leur pleine confiance. En juin 1184 Aimery de Clermont donna au vicomte la moitié des droits qu'il avait sur les mines de l'Orb à Pézenas et toutes les mines du château de Cabrières, (Dovetto, Acte 435 : 109).⁴⁰ Ce don a dû mettre Roger d'humeur généreuse, car au mois d'avril 1184, il accorda à ses sujets carcassonnais la liberté de construire un pont sur l'Aude, (Dovetto, Acte 540 : 142). Malgré ses droits de vicomte de Béziers sur le pont, il le céda à tous les habitants, à perpétuité. Ils pourraient percevoir des droits qu'ils investiraient dans l'entretien de l'ouvrage. Il fit une simple demande annuelle : deux muids de froment.⁵⁹ Parallèlement, il leur octroya quatre "priviléges" :⁶⁰

- Il interdit la contestation des testaments et des affranchissements.
- Il concéda aux habitants ainsi qu'aux étrangers sous sa protection la liberté de résider et de circuler.
- Il fixa les droits de vente : nuls pour la propre récolte des carcassonnais, un denier pour la charge d'une bête pour les étrangers et quatre poissons sur cent "ni petits ni gros".
- Il régla le commerce du sel : pas de droit de transport pour les Carcassonnais.

⁵⁹ 250 kilos environ.

⁶⁰ Les guillemets sont de Dovetto.

Il permit aussi aux habitants du village de Moussoulens de bâtir leurs maisons dans un endroit plus élevé et d'y construire une forteresse. En 1183, Udalger de Poncian, chanoine de la cathédrale de Carcassonne, fit du vicomte son exécuteur testamentaire, et par le legs reçu, Roger obtint plusieurs châteaux et domaines dans le comté du Razès et dans le diocèse de Toulouse, à condition que le fils, également nommé Udalger, les tînt en fief, (*HGL*, t. 4 : 297).

Par un acte de juin 1185, le plus important de son gouvernement, il s'expropria en faveur de l'héritier du roi, qu'il adopta, tout en remettant ses vicomtés sauf l'usufruit qui lui était réservé.

Roger reconnaît que si le roi n'était pas venu à son secours avec ses hommes et avec ses dons importants et sa grande générosité pendant ses guerres, il aurait perdu ses terres. Par reconnaissance, le vicomte adopte Alphonse, fils du roi, ou un de ses autres fils ; il lui donne toutes ses terres, villes, bourgs, châteaux etc... Hommes, femmes, évêchés, abbayes, s'en réservant l'usufruit, à condition que ce fils hérite ce que le roi possède en Provence, à Millau, dans le Gévaudan et dans le Rouergue, (*Dovetto, Acte 596* : 160).

L'accroissement de la puissance des vicomtes à Béziers augmenta l'hostilité des comtes de Toulouse. Fâché de cette démarche, le comte de Toulouse disposa de ses domaines en faveur de Bernard comte de Foix et de sa femme Cécile (fille de Trencavel). Cependant, malgré cette décision, Roger jouit paisiblement de cette puissance sous la protection du roi d'Aragon. Il nouait tant d'alliances pour se prémunir contre le comte de Toulouse, qu'il se trouva vassal de Richard d'Angleterre — en sa qualité de duc d'Aquitaine —, mais celui-ci céda son droit de suzeraineté au roi

d’Aragon. La femme de Roger, la comtesse Adélaïde tomba enceinte et donna le jour à un enfant mâle qui allait succéder à son “père” sous le nom de Raymond-Roger ; la donation de plusieurs domaines à Alphonse fut alors révoquée. Qu’il soit de lui ou non, Roger reconnut Raymond-Roger comme son propre fils. En 1191 il fit de nouveau la paix avec le comte de Toulouse, tout en le reconnaissant comme son suzerain. Prévoyant le ressentiment du roi d’Aragon, il fit jurer fidélité par ses principaux vassaux au jeune Raymond-Roger, (*HGL*, t. 5 : 20-21 ; Dovetto, Acte 586 : 156 ; Sabatier : 218 ; 32). Ils prêtèrent serment à Sauzens dans le château de Carcassonne sous l’ormeau. Dans son testament il confia la tutelle de cet enfant à sa mère et à son beau-père Raymond V, mais ajouta le codicille du 17 mars 1194, dans lequel il nomma Bertrand de Saissac tuteur. Décision funeste qui empêcha ainsi Adélaïde de participer au gouvernement jusqu’à la majorité de son fils. Le vicomte “flétrissait ainsi la conduite d’Adélaïde, qu’il signalait à son héritier comme indigne de sa confiance” (Cros-Mayrevieille, 1999 : 77). Il mourut trois jours plus tard.

Bertrand signa pour son pupille l’acte d’accord de 1194 entre Raymond-Roger et Geoffroy l’évêque de Béziers, acte dans lequel ils promirent de se défendre mutuellement, (*Livre Noir*, Item 321 : 467). Il contenait quatre éléments : promesse de ne rien faire sans consulter le clergé ; de protéger leurs biens ; d’empêcher n’importe quel hérétique ou vaudois de résider dans le diocèse, de chasser tous ceux qui y étaient et enfin de ne pas nommer un viguier sans l’approbation de l’évêque et d’Étienne de Servian. De son côté, le prélat promit de les conseiller fidèlement et de les aider contre tous, à l’exception du comte de Toulouse.

A la suite de sa donation, Roger voulut récompenser les habitants de Béziers par un acte de reconnaissance. Pourtant cet acte ne fut pas exécuté de son vivant et il resta à la charge de Bertrand de Saillac, tuteur de son fils, de le rédiger en bonne et due forme le 4 août, 1194, (Jacques Azaïs, 1836 : 58-66). Son intention était bonne et concernait les priviléges des Biterrois de toutes les classes sociales. Cet acte, signé dans le palais vicomtal, établit la Coutume de Béziers, fixant les droits des citoyens et aboutissant le siècle suivant à la création du consulat.

Roger avait pris ses diverses dernières dispositions en décembre 1193. Il ordonna aux juifs de Limoux et d'Alet de contribuer avec leurs coreligionnaires de Carcassonne aux tailles, aux toltes et aux questes. Il fit une promesse à Astruje et à tous les autres juifs du Razès de ne plus lever ces impôts sinon à l'occasion d'une quête commune avec les juifs de Carcassonne, (Dovetto, Acte 578 : 154). En janvier, il envoya des lettres de sauvegarde en faveur de Pons de Brau, abbé de Saint-Hilaire pour protéger l'abbaye et les villes de Saint-Hilaire et de Cambieure et toutes les possessions de l'abbaye dans le Limousin, le Carcassès et le Razès, (Dovetto, Acte 592 : 158). Il finit en mars par l'arbitrage de Sicard de Lautrec sur les différends qu'il avait avec trois autres personnes et l'évêque d'Albi, touchant la seigneurie de la ville et ses dépendances. Sa dernière année, il ajouta un codicille à son testament, confirmant le testament qu'il avait fait sous Bernard archevêque de Narbonne et Gaufred (Geoffroy) évêque de Béziers. Il choisit sa sépulture dans le prieuré de Notre-Dame de Cassan à laquelle il fit un legs généreux, ainsi qu'à plusieurs autres abbayes. Il supprima son droit de lever des péages sur le pont de Carcassonne et ordonna à ses héritiers de réparer le tort qu'il avait fait à la cathédrale de Saint-Nazaire. Il laissa quelques libéralités à son personnel, surtout Bernard de Canet, son notaire

et secrétaire. Il s'occupa de l'appui de son frère Raymond Trencavel tant qu'il demeurerait à la cour. Il déclara comme héritier universel Raymond-Roger, son "fils qu'il avait d'Adélaïde (ou Azalaïs) sa femme légitime, fille du seigneur Raymond comte de Toulouse". Il nomma Bertrand de Saissac non seulement tuteur de son fils mais aussi baile pendant cinq ans pour régir les domaines de Béziers et d'Agde et pour administrer l'Albigeois, le Rouergue et le Toulousain. Bernard de Canet agit en notaire et scella le document. Épuisé par la guerre et voyant son pays ruiné et dévasté, il décida d'abjurer l'hérésie, du moins en apparence pour obtenir la paix.

Roger mourut trois jours plus tard, à l'âge de cinquante ans environ. Il avait eu pendant vingt-sept ans ses quatre vicomtés et passé beaucoup de temps à faire la guerre à Raymond de Toulouse, son beau-père et son seigneur. Il révoqua dans le codicille la tutelle de son fils par le comte parce que Roger le considérait comme suspect. En revanche, tout se passa bien quand il inclut son beau-frère, le jeune comte de Toulouse, dans la tutelle :

Roger II est encore plus connu dans l'histoire de l'église par son attachement à la secte des Albigeois, que sans celle de la province par ses exploits militaires. On a parlé ailleurs de l'accusation qu'on forme contre lui d'avoir embrassé les erreurs de ses sectaires ; mais supposé qu'il ait eu le malheur de les suivre pendant quelque temps, il est du moins certain qu'il les avait abandonnés sur la fin de ses jours (*HGL*, t. 5 : 28-30).

Le *Petit Thalamus de Montpellier* le considéra comme assez important pour rapporter sa mort : *En l'an .MCLXXXIII., .X. dies defra abril, mori En Rotgier viscoms de Beziers.* (p. 329). Plus tard

il mentionne : *Et en aquel an (1203), lo visoms de Beziers pres sa filha, e donet la li lo rei d'Aragon, el mes d'uchoir.*

De l'acte présenté par trois référendaires bourgeois, il est possible de dire que Raymond Ledderius, Bernard Boffatus et Pierre Vayratus étaient les initiateurs des priviléges et des franchises de Béziers. Tous les trois survécurent au désastre de 1209. L'acte contenait quatorze propos :

1. Le vicomte n'avait pas le droit de tolte, de queste ni d'albergue. Les personnes et les propriétés étaient exemptes de toute exaction ou contribution forcée.
2. Il n'y avait pas de juridiction sur les hommes de l'église, sauf en cas d'homicide et d'adultère.
3. Un homme et une femme découverts en train de commettre le délit d'adultère ne pouvaient pas être jugés à moins que les voisins ou une personne de probité n'attestât le fait.
4. Les biens d'une femme condamnée devaient rester à son mari.
5. Le vicomte et l'évêque avaient le droit de chevauchée mais seulement pour faire le service dans les limites du diocèse.
6. Les habitants devaient prêter serment à la fois au vicomte et à l'évêque.
7. La vicomtesse ne pouvait revendiquer aucune gratification de la part des personnes condamnées mais seulement une partie de l'amende.
8. Les frais de justice devaient être modérés. Un accusé n'était pas obligé de payer caution, mais après il devait rester dans l'enceinte de la ville sous peine d'être emprisonné.
9. Ayant commis un délit, si un individu entre dans une église, il peut être absous. Mais si c'est dans une maison particulière il ne

peut pas en être extrait avec violence mais gardé par les sergents des cours.

10. Tout étranger qui déclare sous serment vouloir habiter Béziers pendant une année serait exempté de toute exaction fiscale et serait traité comme les autres citoyens.

11. Celui qui vend son blé en se servant des mesures privées, n'encourt aucune peine mais on a le droit de détruire ses propres mesures.

12. Les biens d'un défunt devaient être gardés pendant un an et un jour, mais à défaut d'héritier, les biens viendraient au vicomte ou à l'évêque, selon le bourg du décédé.

13. Les habitants sont exempts à perpétuité de tout paiement de la leude à Saint-Thibéry.

14. Le vicomte confirma que toute personne qui venait habiter la ville était libre de toute servitude et avait à cet égard les mêmes immunités dont jouissaient les citoyens de Béziers.

Cet acte est la charte des libertés et exemptions que nos ancêtres avaient conquises sur la tyrannie féodale, à prix d'argent ou par l'énergique constance de leurs efforts. (Sabatier, 1896 : 215-217).

Raymond-Roger et la croisade Albigeoise

*Aï Toloza et Proenza
et la terre d'Argensa,
Bezers y Carcassey,
quo vos vi et quo us vey!*
(Pillet-Carstens, 67, 1 : 27-30)

Né en 1184, le fils de Roger II, âgé de dix ans, resta sous la tutelle de Bertrand de Saissac jusqu'à 1199. En 1203 il épousa Agnès de Montpellier qui apporta 23000 sous melgoriens en dot partielle :

... Mais tout ce que nous avons de certain là-dessus, c'est que ce vicomte épousa en effet la même année Agnès de Montpellier, qu'elle eut 23000 sols melgoriens en dot, et que le vicomte son mari lui assigna les châteaux de Pézenas et de Torves pour son douaire, (*HGL*, t. 5 : 65-66).

Le seul fait qu'il fit un mariage catholique a pu l'écartier des cathares. Par ailleurs, nous n'avons aucune preuve qu'il suivait une quelconque pratique hérétique. Ce que nous savons, c'est qu'il tolérait les cathares dans ses domaines, mais rien ne dit que Raymond-Roger n'était pas bon catholique.

La seule description physique que nous ayons de lui vient de la plume du troubadour Guilhem Augier qui affirme qu'il était blond : ... *L'ardit e·l cortes / lo gay, l'adreg, lo nou e·l blon* ... [le hardi et le courtois, le gai, l'adroit, le frais et le blond ...] (Hershon 2001 : 147-149). On aurait pu ajouter "le tolérant", étant donné son attitude envers les cathares. Le baile de ses domaines était un juif nommé Samuel. Les autres troubadours se concentreront sur ses qualités : Guillaume de Tudèle dans *La Chanson de la croisade*⁶¹ et Raimon de Miraval, quand il souligne sa jeunesse, en l'appelant "Pastoret", petit berger ; *mon Pastoret vei sobre totz baro / de dompnejar e d'armas e de do / Tuit cilh que van demandan*, (vv. 57-58), [Mon Pastoret je vois au-dessus de tous les barons pour le *domney*, les armes et les dons pour tous

⁶¹ Le clerc Guilhem de Tudela fut élevé en Navarre mais séjournait à Montauban (1199-1211). Puis il se rendit à Bruniquel et à Saint-Antonin (Tarn et Garonne) chez le frère de Raymond VI de Toulouse, Baudouin, où il commença *La Chanson*. Il y écrivit les premiers 2749 vers. La suite de 6811 vers est anonyme.

ceux qui le demandent]. Pendant ses dix ans comme vicomte, émancipé à l'âge de quatorze ans, il eut nombre d'ennemis car, disait Raimon de Miraval, il surpassait beaucoup de barons en vaillance :

*Pastoretz, gran malvolenssa
avetz de mainz rics baros,
car los faits totz estar jos
e pojatz vostra valenssa.*

(*Era m'agr'ops que m'aizis*, vv. 57-60).

[Pastoret, maint puissant baron vous en veulent beaucoup, car leurs faits sont tous à bas et votre vaillance monte.]

Raimon indiqua aussi qu'à Carcassonne il y avait un groupe hostile à Raymond-Roger. S'il avait un défaut, selon les poètes c'était sa jeunesse. Guillaume de Tudèle l'excuse sur ce point :

*Mans, car era trop joves, avia ab totz amor,
e sels de son païs, de cui era senhor,
no avian de lui ni regart ni temor,
enans jogan am lui co li fos companhor ...*

(*Chanson*, 15 : 11)

[Mais, parce qu'il était trop jeune, il était familier avec tous et ceux de son pays, de qui il était seigneur, n'avaient pour lui ni regard ni peur ; ils rient avec lui comme si c'était leur compagnon ...]

Cependant, le troubadour Cadenet essaya de le mettre en garde :

*Pauc vos ama, En Vescoms, qui vos enseigna
que de ben far ni de pretz no-us soveigna ;
leu aura faich vostre fins pretz sos cors
si non avetz amics e lauzadors.*

(PC 106, 13 : 27-30)

[Peu de gens vous aiment, Seigneur Vicomte, [ceux] qui ne vous apprennent ni à bien faire, ni à vous souvenir de mérite. Bientôt aura fini son cours votre bonne réputation si vous n'avez pas d'amis et de louangeurs.]

Malgré son catholicisme, Il fut soupçonné d'être influencé par l'hérésie cathare, pendant sa tutelle (Il l'avoua lui-même plus tard) et par le petit groupe qui comprenait Bertrand et Olivier de Saissac, Pierre-Roger de Cabaret, Gent-Esquieu de Minerve et Aimeric de Montréal qui sympathisaient avec les cathares. On répétait la même chose de beaucoup de ses sujets biterrois. Certains Parfaits à Saissac (château dans la Montagne Noire au nord de Carcassonne), auraient choisi Bertrand comme arbitre sur la question de savoir s'il fallait donner le *consolamentum* à un mourant qui ne pouvait plus parler. Parmi ceux qui écoutèrent les sermons des Parfaits se trouvaient Aimeric de Montréal, le comte de Foix et Bertrand de Saissac. Comme beaucoup de nobles méridionaux, Bertrand avait peu de respect pour l'Église, mais en 1194 il fit serment à l'évêque Geoffroy de Béziers de protéger l'Église et de chasser les cathares et les vaudois. En dépit de cela, il continua à tolérer les premiers librement, mais étant anti-vaudois, il chassa ceux qui habitaient la ville, en 1195, au nom du jeune vicomte.

Il est difficile de comprendre ses premières actions qui fleurent l'hypocrisie. S'étant déclaré contre les hérétiques avec les évêques de Béziers et d'Agde, ce qui le révéla ardent catholique, il tenta contre l'abbé d'Alet une entreprise presque incroyable qui le montra comme un ami des hérétiques. Les moines d'Alet avaient entouré de murailles et de fossés leur monastère et le village, acte de défi contre le vicomte, mais Bertrand attendit le

bon moment. En 1197 il savait que l'abbé Pons d'Amely était sur le point de mourir et il avait l'intention de le remplacer par son propre candidat. Il arriva avec des hommes d'armes juste quand les moines allaient installer Bernard de Saint-Ferréol (partisan des nouvelles murailles), le jeta dans une étroite prison pour trois jours et annonça que la mort de l'abbé n'avait pas été légalement constatée. Son cadavre fut placé dans sa chaire et sa crosse abbatiale remise dans la main. Puis Bertrand le déclara mort et procéda à la nomination de son successeur. Boson fut élu. Malgré les protestations des moines rien ne changea, car ils n'osèrent contrarier celui qui leur payait les gages. Saint-Ferréol se plaignit à Béranger évêque de Carcassonne qui renvoya l'affaire à Béranger archevêque de Narbonne à qui Boson graissa la patte. Peu après, il engagea la plupart des domaines de l'abbaye, mettant ainsi en faillite la fondation, de sorte qu'on ne put y entretenir que très peu de moines. Par la suite, il favorisa ouvertement les hérétiques de la région, (*HGL*, t. 5 : 32 ; Cros-Meyrevieille : 79-80). En 1201, il fut l'un des garants lors de la réunion de Raymond-Roger avec le comte de Foix, son cousin. En 1222 il fut dégradé par le cardinal légat Conrad quand Amaury de Montfort remit Alet au comte de Foix. Ayant été chassé de Béziers, il excommunia la ville parmi beaucoup d'autres. À Fanjeaux les sectaires s'assemblaient ouvertement. Les deux sexes prenaient l'habit des Parfaits : on créa une maison de diaconesses à Montréal ; la sœur du comte de Foix, Esclarmonde, renonça à son rang pour se vouer aux pratiques religieuses des Albigeois.

Néanmoins, l'Église semblait aveugle aux changements du peuple :

Les actes du cartulaire de l'Abbaye de Valmagne nous donnent l'image d'une ville catholique, soutenant les Cisterciens, prédateurs de la Croisade, nullement celle d'une ville gangrenée par l'hérésie et hostile aux Catholiques. (Barthés, 2015 : 269)

L'évêque Geoffroy et le tuteur avaient dû dresser un acte à propos des vaudois qui commençaient à se montrer puissants à tel point qu'en 1203 les chanoines de la cathédrale durent fortifier l'une des églises *extra muros* par crainte des hérétiques "dont le nombre croissait chaque jour"; en 1208, à la succession de l'évêque Réginald, "la ville en était tout remplie", (Bellaud Dessalles, 1929 : 57). Cette peur des attaques par les hérétiques fut évidente en octobre 1203 quand Raymond-Roger autorisa les chanoines de Saint-Nazaire à fortifier certaines églises rurales : Saint-Pierre du Bosc (avec ses moulins), Saint-Étienne de Pailhès et Sainte-Marie de Trobade, (*Livre Noir*, item 345 : 513-515). Les principaux témoins à cet acte étaient Raymond évêque d'Agde et Guillaume IV de Rocozels l'évêque de Béziers. Bernard Martin, nommé *publicus Biterris notarius*, en fut le rédacteur.

Le pape envoya ses légats Pierre de Castelnau et Raoul, moines de Fontfroide, pour essayer de combattre l'hérésie. Raymond-Roger fut persuadé par son viguier de présider un débat dont les assesseurs étaient treize catholiques et treize albigeois. Le chef de ces derniers était l'évêque de la nouvelle secte, Bernard de Simorre. Les légats prouvèrent que les croyances des réformateurs hérétiques étaient contraires à la foi de Rome, avis conforté par le roi d'Aragon. Peu satisfaits de l'attitude des évêques du Midi, surtout l'évêque de Béziers, les légats suspendirent leur autorité mais acceptèrent une autre réunion dans le château de Montréal. Au beau milieu du congrès, honoré par la présence de l'évêque d'Azæles et le futur Saint-Dominique, Arnaud abbé de Cîteaux arriva en grande pompe avec une foule de religieux. Cependant,

malgré sa présence, ils ne parvinrent à prendre aucune décision et se séparèrent sans rien conclure. Guillaume évêque de Béziers ne voulait pas prendre de mesures contre les nobles hérétiques, et refusa d'obéir aux légats ; il ignora les avis du pape Innocent III. Ses actions lui attirèrent la réprobation ecclésiastique et vers la fin d'avril 1205 il fut assassiné par des fanatiques. Il fut inhumé dans le cloître du monastère de Cassan.

Pour juger l'*odium* éprouvé contre le clergé, on peut se référer au futur saint Dominique qui essaya de prêcher dans le cimetière, auprès de Saint-Nazaire, et se trouva la cible d'insultes et de raillerie de sorte qu'il fut contraint de quitter la ville : debout sur le pont, il excommunia Béziers qu'il maudit. Hélas ! Cette malédiction se révéla prophétique.

La croisade albigeoise allait éclater. La croisade était l'obsession d'Innocent III. Mais celle qu'il prêcha en Terre Sainte fut déclarée contre les sarrasins. Cette nouvelle croisade avait changé d'ennemi : elle était dirigée contre les hérétiques, dans le Midi de la France. Le pape s'expliqua : "Chassez-le, lui et ses complices, des tentes du Seigneur. Dépouillez-les de leurs terres afin que des habitants catholiques soient substitués aux hérétiques éliminés," (*CF*, 4, 1969 : 191). Et qu'offrait-il comme récompense ?

Nous vous promettons la rémission de vos péchés ...

...Efforcez-vous de pacifier ces populations au nom de Dieu de paix et d'amour. Appliquez-vous à détruire l'hérésie par tous les moyens que Dieu vous inspirera. Avec plus d'assurance encore que les Sarrasins, car ils sont plus dangereux, combattez les hérétiques d'une main puissante et d'un bras étendu, (*ibid.*).

Une série de guerres commença qui mènerait à la répression de l'hérésie. Mais la première de ces guerres dura une vingtaine d'années sans vaincre les méridionaux. On ne pût compter sur des nobles influents comme Raymond de Toulouse ou Raymond-Roger de Foix quand il s'agissait d'hérésie ; en effet, ils se sont opposés au maximum de leurs capacités, aux barbares du Nord à partir de certaines villes, telles Béziers, Fanjeaux et Laurac, où la population était presque entièrement hérétique. De la même façon, certains châteaux restèrent des forteresses du catharisme, tels Servian et Minerve⁶²; il y avait surtout la ville de Montségur qui était considérée comme imprenable et qui figurait dans la plupart des dépositions cathares. Les hérétiques méprisaient les ecclésiastiques qui, pour eux, étaient pires que les juifs ; si un d'eux voulait indiquer sa répugnance pour telle action il disait “J'aimerais mieux être prêtre que d'avoir fait telle chose” (*HGL*, t. 5 : 74-75).

Raymond-Roger de Foix mourut en catholique mais la comtesse le quitta avec son consentement pour prononcer ses stricts vœux de Parfaite et sa sœur Esclarmonde fut reconnue comme étant la plus sainte de toutes les femmes cathares, (*HGL*, t. 5 : 96). Quand, en 1205 Esclarmonde reçut le *consolamentum* avec quatre autres dames de haut rang, non seulement son frère le comte de Foix était présent, mais aussi la plupart des membres de l'aristocratie du comté. En effet, les grandes dames du pays embrassèrent avec enthousiasme le mouvement. Étant donné l'extrême tolérance de Raymond-Roger, il serait intéressant de savoir si sa femme Agnès flirta avec le catharisme.

⁶² Lors de la capitulation de Minerve en juillet 1210, quand on avait promis d'épargner les hérétiques, les troupes de Montfort les massacrèrent sur son ordre.

Malheureusement,

The religious issue became blurred in the territorial issue ...

...The northern barons under Simon de Montfort, though many of them were sincerely religious, were all of them anxious to enrich themselves at the expense of the wealthy Southern lords; and they were encouraged by the papal legate, Arnald-Amaury of Cîteaux and by the French bishops who saw in Raymond of Toulouse and his peers slippery renegades, the murderers of Peter of Castelnau, men whose power must be broken forever if heresy was to be eliminated. (Runciman, 1991: 141)

[La question religieuse devint confuse lorsque se posa la question territoriale...

...Les barons du Nord, sous Simon de Montfort, quoique nombre d'entre eux fussent sincèrement religieux, étaient tous désireux de s'enrichir aux dépens des riches seigneurs du Midi. Ils furent encouragés par le légat pontifical, Arnaut-Amaury de Cîteaux, et par les évêques français qui virent en Raymond de Toulouse et ses pairs des renégats suspects, les meurtriers de Pierre de Castelnau, des hommes dont il faudrait rompre le pouvoir si l'hérésie devait être éliminée.]

Raymond-Roger ne s'effraya pas de tous ces dangers, parce qu'il refusa de prêter serment pour la paix et décida de résister aux croisés par les armes. La cupidité du Nord pour la riche civilisation du Midi provoqua la création d'une confédération pour y résister, réunissant Albi, Avignon, Beaucaire, Béziers, Carcassonne, Montpellier, Narbonne, Nîmes et Toulouse. Cependant, à cause d'un manque de politique commune, il se trouva impossible d'agir de concert contre les hérétiques.

Des centaines de routiers, de Vaudois, de Cathares auraient été livrés aux croisés et expulsés (ou peut-être cruellement exécutés) ; mais il n'y aurait pas eu d'opération de guerre proprement dite, cependant que bien des

situations injustes, issues de violences féodales, auraient été vraiment redressés par des voies pacifiques. (*CF*, 4, 1969 : 121)

L'autre problème pour Raymond-Roger était celui de sa politique envers le comte de Toulouse, problème qu'il ne résolut jamais. Lui et ses conseillers préféraient l'alliance avec Pierre II d'Aragon auquel ils prêtaient hommage pour le Carcassès et le Razès ; mais il n'oublia pas qu'il devait le même hommage au comte de Toulouse pour Albi. Néanmoins il resta méfiant vis-à-vis de Raymond VI, avec raison. Dans les moments difficiles, Raymond abandonna son neveu pour se soumettre à Rome. Raymond-Roger, courageux mais pas téméraire, était déterminé à remplir son devoir envers ses citoyens et à braver les barons. Henri Julia (2000 : 87), historien ayant des idées fermement établies, dans son histoire de 1845, exprima les raisons d'admirer le jeune vicomte :

Qu'il est admirable de voir, dans ces siècles d'ignorance et de fanatisme, un simple vicomte, seigneur d'un petit coin de la France, protester les armes à la main contre les violences du pouvoir ecclésiastique ; résister courageusement à l'ambition d'un pape, c'est-à-dire d'un souverain alors plus puissant que tous les souverains ensemble, et se résoudre à une mort inévitable, avant de forfaire à l'honneur en mettant ses forces au service d'une cause injuste et barbare !

Il ne faut pas croire que Raymond-Roger ne s'occupa que d'affaires religieuses. Sous l'influence de sa mère et de son tuteur, et conscient de l'exemple de ses ancêtres, il se fit engager dans la propriété à la Garde de Valros, à mi-chemin entre Béziers et Pézenas. Les actes nous rappellent qu'il avait plus de quatorze ans et atteint sa majorité. Ainsi en août 1199, à l'âge de 15 ans, il put donner l'autorisation à Stéphane de Servian (châtelain de 1187 à

1215) de construire des fortifications à la Garde de Valros.⁶³ Le vicomte y conservait la “justice de sang” ; Stéphane lui devrait une albergue de dix soldats, dix chevaliers et l’hommage. Dans cet acte (Dovetto 607 : 163), il agit aussi sur les conseils de Bernard Pélapoul, viguier de Béziers, et d’Arnaud-Raymond, viguier de Carcassonne.⁶⁴ Deux ans plus tard, en avril 1201, il inféoda à Salomon de Faugères le château de Lunas, qu’il possédait de par son père et sa feuë mère Adélaïde. En acceptant Lunas, Salomon abandonna toutes les possessions de son oncle Guillaume de Lunas au château de Torves. Le jeune vicomte se trouva endetté de 6000 sous vis-à-vis de Salomon sur ce château de Lunas. Il reconnut sa dette et promit de rembourser la somme au taux de 50 sous pour un marc d’argent “dans le cas d’une dévaluation”, (Dovetto, Actes 569, 570 : 151). Pour cette somme il engagea à Salomon ses droits et revenus sur les mines de Valmagne et de Boussagues ainsi que leurs territoires. Le deuxième acte a l’aspect d’opérations bancaires modernes : “Le remboursement de 7000 sous sera effectué en six ans : 2000 sous la première année et 1000 sous chacune des années suivantes.” En revanche, il aurait dû mettre la main sur de l’argent, car en septembre 1202, dans l’église Saint-Pierre de Rèdes (près de Poujols) il déboursa 20000 sous melgoriens quand il acheta à Guillaume-Pierre de Vintron tout ce que celui-ci possédait dans le château, la ville et la paroisse de Saint-Amans de Valtoret, dans le château de Hautpoul et dans son territoire. En même temps Guillaume-Pierre vendit au vicomte l’abbaye de Caunes (diocèse de Narbonne) et tout Cabardès (diocèse de Carcassonne), de

⁶³ Située entre le chemin qui va de Béziers à Pézenas et le chemin de Saint-Thibéry à Sainte-Marie de Fraisse.

⁶⁴ Arnaud Alzon, notaire public de Béziers, écrivit l’acte à la demande de tous.

Saint-Pons de Thomières à Castres sauf ce qui lui appartenait à Enaia. L'acte (Dovetto, Acte 608 : 163) comprend aussi une exemption à déménager pour Bernard Gui et ses enfants à Olargues et que retient Guillaume-Pierre.⁶⁵

Raymond-Roger continua à faire des dépenses folles — avait-il attrapé le mal de ses ancêtres ? — car en décembre 1203, Bernard-Raymond de Capendu lui vendit le château de Vias, ses tours, ses bourgs et bien des terres cultivées ou en friche, pour la somme de 13000 sous. Raymond-Roger lui donna la part du château de Capendu qu'il possédait, dont l'albergue de 28 *milites* et demi (?), pourvu qu'il s'en serve pour faire la guerre et y tenir des plaids. Il y eut une confusion divertissante du rédacteur, car on lit “Raymond-Guillaume a écrit l'acte sur l'ordre de Guillaume-Pierre son père”, mais à la suite d'un changement d'écriture cela devient : “L'acte me fut dicté par mon fils Raymond-Guillaume”, (Dovetto Acte 571 : 152). N'oubliant pas la générosité de son père envers plusieurs abbayes, il confirma, l'année de son mariage, les priviléges accordés à l'abbaye de Grandselve ; au mois de novembre suivant, il donna en franc-alieu à l'abbaye de Bolbonne et à Béranger Valard, son abbé, une maison dans le faubourg de Saint-Vincent de Carcassonne avec ordre aux baillis de cette ville, chrétiens et juifs, d'en faire jouir paisiblement ce monastère.

On sent l'inquiétude du jeune vicomte à la pensée que ses ennemis s'unissent partout contre lui : en octobre 1203 il autorisa les chanoines de Béziers à fortifier certaines églises, (*Livre Noir* : 513-515). En 1206, un autre acte fut rédigé dans lequel le vicomte, très inquiet quant à l'avenir, donna la permission à Pons

⁶⁵ L'acte fut rédigé par Guillaume-Pierre, notaire public de Villemagne. Bernard-Gui n'est pas le célèbre prêcheur.

de Bessan, de construire un château et des fortifications à Buat (Buade dans le diocèse de Béziers), moyennant une albergue de 5 *milites*, (Dovetto, acte 610 : 164). Cette fortification ne fut jamais érigée. Mais il survécut à la croisade et en mai 1211 on le retrouve qui vendait pour 2000 sous à Raymond de Bessan, chanoine d'Agde ses propriétés à Saint-Martin de Caillan. À court d'argent, le vicomte emprunta 6000 sous à l'évêque Guillaume et aux chanoines ; il leur donna des gages selon lesquels il rembourserait tout : *restitutionis in integrum*, (HGL, t. 5 : 66 ; *Livre Noir* : item 347 : 518-523). L'une des promesses était d'exempter l'évêque et les chanoines de leur devoir de l'albergue.

Les détails de la mort cruelle de Raymond-Roger, tels qu'on les lit dans la première partie de *la Chanson de la Croisade*, sont bien connus. Il va sans dire qu'il y avait un assez grand nombre de cathares et une communauté longtemps établie dans la ville. Il refusa de les livrer, comme le demandaient les croisés. Pourtant il n'est pas exact de dire que Béziers était une ville cathare ; cette opinion fut répandue par les croisés pour justifier la destruction de la ville. Philippe Wolff constata que les hérétiques ne devaient être qu' “une petite minorité”, (1967 : 200). Alarmés par les préparatifs de guerre, le comte de Toulouse et le vicomte de Béziers se rendirent à Aubenas (Vivarais), auprès du légat Arnaud, dans l'espoir de l'apaiser : Raymond-Roger s'agenouilla devant lui et fit son acte de contrition. Arnaud l'enjoignit de s'adresser à Rome. Devant une grande assemblée de prélats le comte de Toulouse apparut, nu jusqu'à la ceinture, et fit son serment devant l'autel sur lequel il y avait le saint Sacrement et les reliques des saints.⁶⁶ Il promit d'obéir au pape et aux ordres de maître Milon, notaire papal et légat. Seize barons aussi durent

⁶⁶ Pour le texte entier de son serment, voir HGL, t. 5 : 114-115.

obéir à dix articles : promesse de renoncer à toute association avec des brigands, ne plus confier aux juifs l'administration de leurs domaines, ne plus exiger des péages ni guidages, observer la paix, conserver la liberté des églises, démolir des fortifications de certaines églises et réparer les dommages, faire justice à tous ceux qui se plaindraient contre eux, accomplir tous ces articles, donner des cautions suffisantes, entretenir la sûreté des biens publics, et enfin punir tous les hérétiques. Après cela, on offrit au comte une absolution humiliante, (*HGL*, t. 5 : 115-116).

À la fin de juin Raymond-Roger, à la différence de Raymond de Toulouse, qui prit, sincèrement ou pas, la croix contre les Albigeois, pour laquelle le pape lui imposa un dixième des frais de croisade, le vicomte fit de grands efforts pour préparer une résistance. Mais peu de barons répondirent à son appel, malgré sa popularité :

*Lo vescoms de Beziers no fina noit ni jorn
de sa terra establir, car mot avoit gran cor,
en tant cant lo mons dura n'a cav[a]lier milhor,
ni plus pros ni plus larg, plus cortes ni gensor.*

(Chanson de la Croisade, 1989 : 56)

[Le vicomte de Béziers ne cesse pas nuit et jour de défendre sa terre, car il avait grand cœur ; autant que dure le monde il n'y a de meilleur chevalier, ni plus preux ni plus libéral, plus courtois ni plus gentil.]

Le poète déclare que Raymond-Roger était bon chrétien ; la preuve : *Mot cleric et mot canonge qu'estan en refrechor* (15, v.7) [Maint clerc et maint chanoine qui se trouvent dans les cloîtres]. Il y avait, cependant, un grand “mais” :

Mans, car era trop joves, avia ab totz amor,

*e sels de son païs, de cui era senhor,
no avian de lui ni regart ni temor,
enans jogan am lui co li fos companhor.*
(*Chanson*, laisse 15, vv. 8-11)

[Doux, car il était trop jeune, et trop fraternel, et ceux de son pays, dont il était le seigneur, n'avaient de lui ni regard ni peur ; au contraire, ils s'amusent avec lui comme s'il était leur compagnon.]

Mais son caractère n'était pas responsable de la grande catastrophe qui allait s'abattre sur la ville. L'évêque, Réginald II de Montpeyroux, quitta les croisés à Nîmes et monta dans la chaire de Saint-Nazaire pour supplier, les larmes aux yeux, le peuple de céder et de se rendre. Il demanda une liste des hérétiques, et promit que s'ils quittaient la ville "pas un denier, pas un sol ne seront détournés de leurs biens", (Bellaud Dessalles, 1929 : 63). La foule énorme cria qu'elle préférerait manger ses enfants d'abord ! Plus calmement un consul s'avança et s'adressa à l'évêque : "Vénérable père, nous sommes ici tous chrétiens et ne voyons parmi nous que des frères ; nous prions ensemble, et nous saurons s'il le faut, combattre et mourir ensemble", (*ibid.*). Rétrospectivement, est-il possible de croire que si l'on avait livré les hérétiques, le sac de Béziers aurait pu être évité ? Nous voyons tristement l'ironie involontaire des mots de Réginald. Il retourna au camp de Nîmes et rapporta l'échec de sa mission. Les recherches modernes ont posé la question suivante : pourquoi Béziers et non pas Narbonne ou Montpellier ? Cette dernière se trouvait hors des querelles mais Narbonne comptait plus d'hérétiques. C'est la résistance obstinée des biterrois à la croisade, aux légats, à l'autorité pontificale qui fut condamnée dès le début. Par ailleurs, le Nord enviait la prospérité du Midi, dont

le premier exemple était Béziers. Derrière des intentions religieuses, il s'agissait de conquérir le Sud et de mettre la main sur ses richesses : "... Le résultat final des croisades contre les Albigeois, c'est le triomphe d'une civilisation sur une autre," (Déjean, 1988 : 270).

Tout comme le comte de Toulouse, Raymond-Roger s'était rendu à Montpellier pour se justifier et se soumettre auprès des légats pontificaux, car en se mettant sous leur protection, il espérait sauver ses possessions. Mais les barons du Nord, très mécontents, ne cachèrent pas leur jalousie envers les méridionaux. Raymond-Roger leur promit de les laisser conquérir les biens des vassaux du comte de Toulouse et ôta sa protection à plusieurs fonctionnaires. Mais c'est surtout l'hostilité de l'insensible abbé de Cîteaux qui était le plus marquée : il ne pardonna pas à Raymond-Roger, jura de ne pas laisser une pierre sur une autre et de ne faire grâce à personne.

Les légats refusèrent d'écouter des excuses et tout ce qui resta à Raymond-Roger fut d'organiser avec les notables biterrois la défense de la ville et de se rendre à Carcassonne, suivi d'un certain nombre de juifs⁶⁷ ; environ deux cents d'entre eux auraient péri à Béziers et furent enterrés dans une fosse commune, mais nous n'en avons pas la preuve. Dans la citadelle de Carcassonne, que le vicomte croyait plus forte, il pensait rassembler une armée. Il est bien possible aussi qu'il se savait dépendre de la loyauté des citoyens qui avaient beaucoup de raisons de lui en vouloir ainsi qu'à sa famille. Certaines veuves qui se souvenaient des massacres de Roger II, quarante ans auparavant, vivaient toujours. Les raisons des juifs qui le suivirent sont assez compliquées : tout

⁶⁷ *Li Juzieu de la vila le an apres segu* (*Chanson de la Croisade*, fol. 16).

d'abord il y avait un grand esprit de tolérance dans le Biterrois ; ensuite ils avaient refusé de s'associer au meurtre de Raymond Trencavel et pour cela le frère du vicomte leur avait épargné le paiement d'impôts (la reconnaissance suscita leur fuite), enfin, ils se rendirent compte qu'ils seraient sans doute les victimes des croisés. Cette analyse est renforcée par l'avis contemporain selon lequel Raymond-Roger prit avec lui un grand nombre d'hérétiques et de juifs pour les protéger (Jordan, 1989). Le vicomte aurait pu estimer qu'ils constituaient une source d'impôts et d'administrateurs (Sumption, 1978 : 89), mais cela presuppose qu'ils aient eu le temps d'emporter avec eux leurs richesses. Or, ils avaient tout abandonné comme cela est attesté par l'une des demandes faites à Aimery de Narbonne quand il se soumit aux croisés : en échange de la paix il devait remettre les biens des juifs au comte de Nevers et au duc de Bourgogne. Quant aux Juifs, ils ne restèrent pas à Carcassonne : leur désespoir était tel qu'ils durent abandonner le Languedoc et ses misères. En effet, quand la forteresse tomba et que leur protecteur de vingt-quatre ans fut capturé, ils partirent et leur destination finale se trouva à Olot, province de Gérone en Catalogne. Pour la ville de Béziers, le *Catalogue des évêques*, cependant, observa que le vicomte, qui avait promis de défendre les habitants et de maintenir la résistance au siège, ne tint pas parole :

*E el, cant o auzi, ditz c'ans les laichara
trastotz vins escorgar e el eis s'aucira;
ja al jorn de sa vida aicel plait no pendra
ni'l pejor hom que aia no dezampara.*
(*Chanson de la Croisade*, laisse 29 : 72)

[Et lui (Trencavel) quand il l'entend, dit : “Plutôt voir écorcher et tués les miens,” nul jour de sa vie ne va-t-il prendre la querelle ni le pire homme qui soit, il n’abandonnera.]

Le débat sur les actions du jeune vicomte continuera sans vraie solution. Raymond-Roger pensait sans doute que Béziers était un poste bien défendu, étant donné sa position au-dessus de l’Orb et ses murailles. D’ailleurs n’avait-il pas nommé un chef de guerre compétent : Bernard de Servian ?

Il était assez sûr de l’intendance et se rendit compte que Carcassonne, tout comme Béziers, se remplissait de fugitifs qui avaient besoin d’être défendus. La citadelle aussi était plus solide pour la défense, mais Béziers ne tint pas et l’intendance ne se présenta pas. Comme il est dit dans *la Chanson de la croisade*, l’infâme chef des croisés, le légat pontifical Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux et Milon, appelé l’abbé des abbés,⁶⁸ aurait été offensé quand les Biterrois catholiques refusèrent de livrer les hérétiques, malgré le conseil de l’évêque, le vieux Réginald de Montpeyroux, de capituler et de laisser leurs possessions aux assaillants. Ils allaient plutôt mourir. Tout simplement ils ne voulurent pas changer leur seigneurie. Mais le destin leur imposa un nouveau seigneur. Il y a bien des légendes dans l’histoire, et il est plus que possible que l’abbé — cité par un chroniqueur allemand, César moine de Heisterbach comme responsable du massacre — n’ait pas prononcé les terribles mots “Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens !” Quoi qu’il en soit, le légat se montra impitoyable et prit un plaisir pervers à massacrer les prétendus cathares. Ce qui est certain, c’était que pour lui, le but de cette

⁶⁸ Nommé ainsi parce qu’il était responsable d’un grand nombre d’abbayes.

croisade était d'éradiquer le catharisme qu'on appelait la "bougrerie"⁶⁹. Le 21 juillet ils arrivèrent devant les murs de Béziers. Ils prirent la route la plus aisée à travers les prés du ruisseau de Saint-Antoine, aujourd'hui le site de la faculté de l'Université Du Guesclin. Malgré la protection des murs, de la Madeleine et du château vicomtal, les citoyens ne purent résister aux croisés qui pénétrèrent facilement dans la ville. Ils auraient constitué une force de vingt mille chevaliers et de deux cent mille vilains. Pourtant ces chiffres varièrent entre 300000 et 500000. Mais plus vraisemblablement les croisés étaient au nombre de 50000, ce qui fut estimé par Pierre de Vaux-Cernay, témoin oculaire de la croisade.

L'armée était composée de soldats de Bourgogne, des Flandres, d'Aquitaine et de Normandie, à qui on avait promis un ample butin. Les principaux chefs étaient le duc de Bourgogne, Pierre de Courtenay comte d'Auxerre, Hervé comte de Nevers, Gaucher comte de Saint-Pol (Paul), Simon de Montfort, des Roches sénéchal d'Anjou, les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, et les évêques d'Autun, Bague, Clermont, Nevers, et Chartres. Contre lui-même, le comte de Toulouse fut contraint de se ranger du côté des croisés. Le *Petit Thalamus* de Montpellier attribua le massacre au duc de Bourgogne, au comte de Nevers et au comte de Saint-Paul :

E l'an de .M. E .CC. E .VIII., la festa de Sancta Maria Magdalena, fon Bezers pres, e ls homes morts e las femenas e los enfants : e fes ho lo duc de Bergonha e l coms de Nivers e l coms de Sant Paul.

⁶⁹ Les Bougres sont des Bulgares.

[En l'an 1209, à la fête de Sainte-Marie-Madeleine, Béziers fut pris et les hommes furent tués ainsi que les femmes et les enfants : le duc de Bourgogne le fit avec le comte de Nevers et le comte Saint-Paul.]

Mais ce ne sont pas les chevaliers qui attaquèrent, c'est la canaille. Pendant que les barons discutaient la libération des citoyens qu'on estimait de bons catholiques, les ribauds, sans armes mais portant des massues (*massetas*) attaquèrent la ville sans attendre des ordres de leurs supérieurs, criant “Aux armes ! Aux armes !” En deux ou trois heures il traversèrent les fossés et les murailles et la ville de Béziers fut prise. Ils n'épargnèrent personne, sans distinction de rang, de sexe ni d'âge, et massacrèrent environ vingt mille individus⁷⁰. Après cette vaste boucherie, tout Béziers fut dévasté et brûlé, ce que le légat commenta ainsi : “La vengeance divine faisait rage miraculeusement”.

C'était comme écraser une mouche avec un gant de boxe. Le siège dura plusieurs heures. Les chefs de la croisade s'assemblèrent pour délibérer sur un moyen d'épargner les catholiques mais ils n'en eurent pas de temps. Selon Guillaume de Tudèle, les Biterrois, sortant sous des bannières blanches, tuèrent un soldat et jetèrent son corps à l'eau. À ce bruit, les ribauds et truands les poursuivirent jusque dans la ville.

La ville est prise, et pour la première fois dans une guerre entre chrétiens, la population, y compris les femmes et les enfants, est presque entièrement massacrée (22 juillet 1209). La terreur

⁷⁰ Cette description est citée par Sibylle et Sibylle, traduisant la lettre des légats (col. 109).

s'abat sur le Midi et les populations, fuyant devant les croisés, se réfugient dans la ville de Carcassonne (où se trouve le jeune vicomte) qui est assiégée à son tour. (Zink, 1989, Introduction : 13).

Dans leur rapport au pape, les légats estimèrent que quinze mille personnes furent massacrées, (*HGL*, t. 5 : 122 ; Bellaud Dessalles, 1929 : 67)⁷¹, mais ce chiffre pourrait être exagéré, étant donné qu'un grand nombre d'entre elles quittèrent la ville avant l'attaque que nous venons de décrire. On pourrait croire, à la suite de ce récit, que les croisés n'étaient que des canailles, mais ce n'est pas exact :

L'armée comptait une bonne vingtaine d'archevêques et évêques, un grand nombre d'abbés, principalement cisterciens, et une longue liste de clercs de tout poil. Elle comptait aussi des barons de toute origine. La dominante était française, c'est-à-dire Île de France, mais il y avait aussi des barons "de loin et de près" comme dit la *Chanson Allemands*, Poitevins, Gascons, Rouergats et Santongeais, mais aussi beaucoup de Provençaux et même des Languedociens, comme Pierre Bermond d'Anduze. De très hauts barons comme le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol ou le comte de Nevers ; de moins puissants comme Simon de Montfort, qui jusqu'après la prise de Carcassonne ne commandait en rien les opérations. Et une multitude de chevaliers venus isolément ou suivant leur seigneur. (Sagnes, 2000 : 103).

Les croisés mirent le feu à la ville, y compris à la cathédrale :

⁷¹ Mathilde Bellaud Dessalles donne des détails graphiques de ce massacre : la résistance dura deux heures. Diverses estimations du nombre des massacrés furent avancés jusqu'à la somme impossible de soixante mille dans la chronique d'Alberic et même de 100000 ailleurs. Sept mille périrent dans la Madeleine.

*E ars totz lo mostiers, que fetz maestre Gervais:
pel mieg loc se fendec per la calor e frais,
En cazeron dos pans.*

(*Chanson*, laisse 22 : 64)

[Et maintenant toute la cathédrale que fit Maître Gervais se fendit par le milieu à cause de la chaleur et les flammes et deux pans en tombèrent.]

En revanche, les églises restèrent debout, ainsi que le château vicomtal, les arcades de l'intérieur de l'hôtel de Christol, rue du Capus, les sculptures d'un immeuble à l'entrée de la rue d'Envedel, plusieurs maisons de la rue des Arènes, ce qui montre que quelques quartiers avaient été épargnés, (Bellaud Dessales, 1929 : 77-78).

Ils partirent pour Carcassonne sur la route de Capestang, Homs et Périac, où ils mirent le siège autour de la citadelle, le premier août. Le vicomte s'était rendu compte que ses faubourgs avaient besoin d'être fortifiés avec des murs et des remparts, et pour aider à ce dessein, il fit démolir le cloître, le réfectoire, le cellier du Chapitre et une partie du chœur de la cathédrale. “Le vicomte et les consuls étaient toujours au milieu des travailleurs, dirigeant et encourageant leurs efforts, (Cros-Mayrevieille, 1999 : 106). Il avait conçu un plan afin de sortir attaquer les croisés pendant la nuit, mais Pierre-Roger de Cabaret l'en dissuada (Hoekstra, 1998 : 1). Pierre roi d'Aragon essaya vainement de faire la paix entre les croisés et le vicomte. Il maintint que le vicomte avait assez souffert avec le sac de Béziers et la perte du faubourg de Carcassonne. On lui permit d'aller négocier auprès de Raymond-Roger mais la réponse du vicomte fut qu'il préférerait se laisser écorcher tout vif. Le roi repartit furieux.

Les croisés montèrent à l'attaque, et bien que le vicomte fit des prodiges de bravoure, on dut céder. Après avoir fait main-basse sur ceux qui demeuraient, l'armée mit le feu au faubourg. Les habitants repoussèrent les croisés en jetant sur eux de l'eau bouillante et des pierres mais la saison d'extrême chaleur arriva et les puits tarirent. En effet, l'été fut extrêmement chaud ; la ville était surpeuplée et la faim et la soif furent des ennemis impitoyables. Au bout de quinze jours, la forteresse qu'on croyait imprenable, surpeuplée et manquant d'eau, capitula à condition que les habitants fussent sauvés. Les croisés délibérèrent et décidèrent qu'il ne fallait pas traiter Carcassonne comme Béziers pour deux raisons : ils ne voulaient pas perdre les richesses de la citadelle et ce serait l'endroit parfait pour installer la garde du pays. Ils permirent donc aux habitants de partir mais seulement avec "leurs chemises et leur braies" (*HGL*, t. 5 : 126). Une autre version de l'histoire dit que les Carcassonnais prirent la fuite par un conduit souterrain et le lendemain les croisés furent surpris de trouver la ville déserte.

Trencavel, homme d'honneur, se rendit le 15 août pour éviter encore un massacre. Mais Simon de Montfort le fit prisonnier sous prétexte de le garder en otage jusqu'à la fin de l'exode. Raymond-Roger, crédule, fut persuadé de se présenter devant le légat pour demander un sauf-conduit. Il soutint qu'il n'avait jamais été hérétique et qu'il avait toujours obéi aux ordres de l'Église. Si les sectaires avaient trouvé de la protection dans ses villes, c'était de la faute des officiers que son père avait nommés pour administrer ses domaines pendant sa minorité. Le roi d'Aragon Pierre II, cousin de Trencavel, arriva soudain dans le camp pour négocier, mais ses propositions furent rejetées. Il se retira pour chasser les Arabes du nord de l'Espagne. Les croisés décidèrent de retenir Raymond-Roger prisonnier jusqu'à la

capitulation de la ville. Il fut mis sous la garde des troupes du duc de Bourgogne, qui firent enfermer et garder le vicomte dans l'une des grandes tours. On rassembla un vaste butin et on nomma plusieurs chevaliers pour le garder jusqu'au moment où le nouveau gouverneur pourrait s'en servir pour son entretien. Mais quelques croisés s'approprièrent 5000 livres pour eux-mêmes et furent excommuniés par le légat Milon et les évêques. En partant, certains habitants se convertirent à la foi catholique mais il y en aurait eu 450 qui restèrent obstinés, dont 400 furent brûlés vifs ou pendus.

Quant à Raymond-Roger, son traitement entre les mains de Simon de Montfort, comte de Leicester, et sa mort le 10 novembre restent une énigme. Simon l'avait mis aux fers dans la tour du palais vicomtal de Carcassonne où il ne lui fut permis de parler qu'aux gardes. On soupçonna un empoisonnement en prison, mais la version officielle était que les mauvais traitements avaient provoqué de la dysenterie. Raymond-Roger se confessa à l'évêque de Carcassonne qui lui administra les derniers sacrements. Le bruit courut qu'il avait été assassiné ; même le pape Innocent III le crut, parlant de Raymond-Roger *miserabiliter interfectus* (misérablement assassiné). Pour détromper les gens et pour éviter une insurrection, Montfort fit exposer son corps, le visage découvert, en public dans la cathédrale. Il lui rendit les honneurs dus à son rang et lors son enterrement une foule de gens était présente. Ils “témoignèrent par leurs larmes un regret extrême de sa mort” (*HGL*, t. 5 : 139) :

Ainsi mourut à l'âge de 24 ans, Raymond-Roger vicomte de Béziers, Carcassonne, Albi et Razès, seigneur de Lauragais, du Minervois, du

Termenois, et de divers autres domaines, neveu à la mode de Bretagne⁷² de Philippe-Auguste roi de France, neveu par sa mère Adélaïde de Raymond VI, comte de Toulouse, et parent ou allié de divers autres princes ; bien moins coupable d'avoir suivi ou favorisé les erreurs des hérétiques, qui dans le temps de sa naissance étaient déjà répandus dans ses états, malheureux d'avoir eu des tuteurs et des conseillers, qui durant sa minorité n'arrêtèrent pas leurs progrès dans les pays soumis à son autorité, (*ibid.*).

Une chronique anonyme dans la bibliothèque municipale de Toulouse, écrite en languedocien, rend justice à Montfort: ... *donc fouc bruyt per tota la terra que lodit conte de Montfort l'avia fait mourir ; més no fec pas; car moric, coma dit és, de lasdites expremesos,* [...] Donc le bruit courut partout dans le pays que le dit comte de Montfort l'avait fait mourir ; mais il ne le fit pas, car il mourut, comme on le dit, de la maladie mortelle], (Hershon, 2001, 146). La rumeur de la culpabilité de Simon de Montfort s'accréda en 1215 en plein concile du Latran, en présence du pape, quand Raymond de Roquetaillade lui imputa, ainsi qu'aux croisés, d'avoir fait mourir Raymond-Roger, (Noguier, 1886 : 360).

Le pape désirait substituer aux seigneurs hérétiques de bons catholiques. Bien qu'il déclarât les terres des premiers ouvertes à l'expropriation, après la croisade, la plupart des croisés voulurent rentrer chez eux. Il ne resta qu'une petite bande d'illuminés conduite par Simon de Montfort, ses parents et ses amis, les cisterciens de l'abbaye des Vaux-de-Cernay. Il est à noter que, quoique les autres barons partageassent les miettes de la destruction, ce baron s'empara de la plus grande partie des biens et se fit nommer vicomte de Béziers et de Carcassonne. Avant

⁷² Se dit de parents qui partagent un rapport de descendance directe ou un lien éloigné.

1209, il se désigna comte de Leicester et seigneur de Montfort ; après août 1209, sa lettre au pape porte les titres suivants : *Simon, comes Leicestriæ, dominus Montis Fortis, Biterriensis et Carcassonensis vicecomis*. Dans une charte de 1209, il assigna à la veuve Agnès 3000 sous de rente pour son douaire ; pour sa part elle renonça à ses droits sur les vicomtés. Cet acte fut confirmé par le roi en 1226. Montfort fit construire à Béziers un magnifique palais sur l'emplacement de ce que nous appelons aujourd'hui la place de la Citadelle. Le pape Innocent III le confirma dans ses possessions et ses conquêtes, puisqu'il avait participé à cette croisade.

Georges Duby, dans le tout début de sa préface à *La Chanson de la Croisade Albigeoise*, a résumé sans exagération le jugement de l'histoire sur ce triste événement :

Parmi tous les événements, toutes les péripéties politiques qui se sont développées dans notre pays au cours du Moyen Âge, un seul suscite aujourd'hui des passions encore violentes : c'est la croisade que le pape Innocent III lança en 1208 contre les hérétiques qui prospéraient dans le Sud du royaume et que l'on désignait par le nom d'Albigeois. Si le souvenir de cette entreprise militaire demeure aussi vif après huit siècles, c'est qu'il touche à deux cordes de notre temps fort sensibles : l'esprit de tolérance et le sentiment national.

Jean-Pierre Cros-Mayrevieille (1999 :120-121) résuma parfaitement le sort des deux villes comtales : “À Béziers, la Croisade avait donné au peuple le spectacle d'une vengeance subite et violente, à Carcassonne elle voulait montrer la puissance militaire dont elle disposait”.

Il ne faut pas considérer ce pape Innocent III (Lotario di Segni) comme un homme de Dieu doux et pacifique. Au contraire il était dur, prêt à lancer des croisades contre des personnes innocentes, quelle que soit leur origine sociale. Plus d'un historien a laissé entendre qu'il était inflexible. Ses lettres montrent de la dureté et le désir d'être obéi à tout prix. Il faut rappeler que Raymond-Roger n'était pas le seul seigneur important à être accusé, car le pape excommunia aussi le comte de Toulouse Raymond VI, pour le meurtre du légat. Celui-ci fit amende honorable auprès du légat pontifical, Pierre de Castelnau, mais ce dernier fut assassiné par un écuyer de Raymond VI en passant le Rhône près de Saint-Gilles-du-Gard le 14 janvier 1209 : le comte fut soupçonné d'être l'instigateur de ce meurtre. Philippe Wolff (1958 : 88) a cru que cet assassinat avait provoqué la croisade : c'était partiellement acceptable, mais cette interprétation est trop simpliste et ignore le sentiment d'hostilité envers les hérétiques. Pour prouver son innocence, Raymond VI se joignit aux armées qui se rassemblèrent dans la vallée du Rhône. L'évêque Guillaume IV de Rocozels fut assassiné par quelques fanatiques pour avoir adopté une attitude sympathique à l'albigéisme. Innocent III, le 11 octobre 1209, écrivit à tous les prélates de France qu'il prenait sous la protection du Saint-Siège tous ceux qui portaient le signe de la croix sur leur poitrine ; il pria le roi de nommer un commandant de l'armée et c'est ainsi que l'abbé de Cîteaux fut investi de l'autorité suprême (*HGL*, t. 5 : 111). Adhémar de Monteil fut remplacé par Raymond de Saint-Gilles, peut-être le meilleur général de tous, mais malgré sa position, il céda la place au légat Amaury.

Simon de Montfort comme vicomte

L'armée des croisés était pleine de personnes de talent et de grande réputation, mais il fallut avoir recours à un presque inconnu pour la diriger. Raymond de Toulouse n'y était pas : dans les moments difficiles il ne voulait pas risquer sa position politique ou religieuse. L'abbé de Cîteaux voulut faire élire un gouverneur et seigneur du pays mais cela fut rejeté tour à tour par le duc de Bourgogne, le comte de Nevers et le comte de Saint-Paul, qui refusèrent d'usurper les biens du vicomte décédé. Embarrassé, l'abbé choisit deux évêques et quatre chevaliers pour faire nommer quelqu'un en comité. Le choix se porta sur Simon de Montfort, seigneur de Montfort, comte d'Evreux et de Leicester, qui s'était fait remarquer au siège de Saint-Jean d'Acre. Il fut porté aux nues, selon De Vic et Vaissete, qui, oubliant ses actions, le louèrent "pour sa piété, sa valeur, la pureté de sa foi, et celle de ses mœurs", (*HGL*, t. 5 : 128). Simon avait du talent pour attirer de nouveaux croisés sous sa bannière, même si c'était un prétexte pour s'enrichir par ses conquêtes. C'était le descendant de Guillaume, fils d'Amaury, comte de Hainault. Son père était Simon II et sa mère Amicie, comtesse de Leicester. Il tenait la seigneurie de Montfort et le comté de Leicester en partage et il avait épousé Alice de Montmorency, guerrière elle-même et fille de Bouchard III, sire de Montmorency (arrondissement du Val-d'Oise). Ses fils servirent avec lui sous la bannière du duc de Bourgogne.

Il portait une grande chevelure et était d'une taille avantageuse, bien fait de corps, beau de visage, actif, vigilant, fort, vigoureux, infatigable, propre à tous les exercices, affable, poli, éloquent ...

...Mais il avait une ambition démesurée ; passion qui n'est jamais si dangereuse que lorsqu'elle se couvre du voile de la religion" (*HGL*, t. 5 : 128).

Il ajouta à ses titres celui de vicomte de Béziers à l'âge de quarante-quatre ans environ ! Guillaume de Tudèle, écrivant à son propos dans l'assemblée de croisés, le décrivit ainsi :

*Lai en aisel consili e en aicel parlament
a un riche baron, qui fut pros e valent,
ardit e combatant, savi e conoisennt,
bos cavalers e larcs e pros e avinent,
dous e franc e suau, ab bo entendem.*

(laisse 35 : 1-5)

[Là dans cette assemblée et dans ce parlement il y a un seigneur distingué qui était preux et vaillant, courageux et bon combattant, sage et connu, bon chevalier, généreux, preux et de belle allure, doux, franc et agréable, de bonne intelligence.]

Combien de temps passa-t-il réellement à Béziers ? il est difficile de le savoir. Certes, la ville profita très peu de ses conquêtes. Sa vicomté ne fut rien qu'une série d'altercations et de batailles ailleurs dans la région, mais

Il ne fait aucun doute que dans l'esprit simpliste de nombreux croisés, de ces soldats vigoureux mais peu versés aux subtilités comme Simon de

Montfort, l'hérésie et le refus d'obéissance au pape, était tout un. (Sagnes, 2000 : 99).

Il ne réussit jamais à se faire aimer, car il avait un côté cruel qui se manifesta dans le traitement de ses prisonniers. Pierre Belperron l'appela le “Bouc émissaire des détracteurs de la Croisade” ; lui et ses croisés étaient convaincus que poursuivre l'hérétique, c'était “faire le bien”, (1967 : 465).

Il ne prit pas possession de Carcassonne, mais reçut le serment de fidélité de tous ceux qui y habitaient. Il se mit en devoir d'apaiser les églises et, témoignant sa reconnaissance envers l'abbé de Cîteaux, il établit un cens annuel en faveur de l'église catholique romaine dans le pays. En août 1209, il donna à Arnaud, abbé et légat apostolique, trois maisons à Carcassonne, à Béziers et à Salelles (diocèse de Narbonne), qui avaient appartenu à des hérétiques. Par ailleurs il ordonna au peuple de payer les prémices et les dîmes à chaque église et il établit un cens annuel de trois deniers par feu ou maison. Ce dernier était prévu pour plaire au pape, et plus tard Honoré III ratifia les donations faites à Simon des domaines qui appartenaient aux seigneurs accusés d'hérésie. Le Saint-Siège décida que ceux qui étaient restés excommuniés pendant quarante jours devront payer cent sous pour un chevalier, cinquante pour un bourgeois et vingt pour un homme du commun. Finalement, il entreprit de payer lui-même une redevance annuelle de mille marcs d'argent de poids de Troyes, mais il semble ne pas avoir tenu sa promesse avant 1212.

Entretemps, ses alliés dans la croisade, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, qui se querellaient de longue date, voulaient partir. Le duc de Bourgogne accéda à la prière de Simon de rester,

mais le duc de Nevers refusa et quitta la scène avec plusieurs autres barons. Raymond de Toulouse se retira aussi après la prise de Carcassonne, se mettant d'accord avec Simon pour raser plusieurs châteaux sur les frontières de leurs domaines afin d'éviter tout sujet de dispute. Pendant quelques années Simon et Raymond se firent la guerre : Simon assiégea Toulouse et Raymond rendit le compliment en faisant le siège de Castelnaudary. Il serait trop long d'énumérer les divers châteaux que Simon conquit à cette époque. Raymond promit, cependant, son fils Raymond en mariage à la fille de Simon mais il se brouilla avec le vicomte sur la question de livrer les hérétiques toulousains. Raymond, ennuyé par la conduite des croisés dans le pays, refusa et menaça d'aller à Rome plaider son cas. L'abbé de Cîteaux, rassemblant les prélats dans son camp, excommunia les consuls de Toulouse et leurs conseillers, puis jeta l'interdit sur la ville.

Simon de Montfort avança avec une partie de son armée et, sur le conseil du duc de Bourgogne, prit possession avec un détachement, du château de Fanjeaux où il établit une garnison. Le duc lui conseilla d'y aller lui-même, car on considérait cette ville comme la porte d'entrée de l'Albigeois. Les habitants l'accueillirent et lui livrèrent le château. À Castres on rapporta un 'miracle'. Prenant deux hérétiques, un Parfait et son disciple, Simon de Montfort ordonna qu'on les brûlât tout-vifs. Le disciple terrifié, offrit d'abjurer son erreur : ce qui provoqua une dispute parmi les croisés. Néanmoins, l'ordre fut donné d'allumer le bûcher et le Parfait fut brûlé à l'instant mais les liens du néophyte furent rompus et il sortit sain et sauf, sans la moindre brûlure, à l'exception du bout des doigts. Le duc de Bourgogne, toujours avide de conquête, persuada Simon de Montfort de faire le siège de Cabaret, château fort dans les collines du diocèse de

Carcassonne, mais les assiégés résistèrent si férolement que les croisés furent contraints de se retirer. Sur ce, trois jours après, le duc de Bourgogne mécontent, repartit pour ses propres domaines avec la plupart de ses troupes. Montfort ajouta Pamiers à ses possessions quand l'abbé de Pamiers lui livra la ville. Quittant Pamiers, il s'empara des châteaux de Saverdun (Bas-Foix) et de Lombers, de la ville d'Albi et d'une grande partie de l'Albigeois. Son empire grandissait. Les légats et Simon rapportèrent les détails de ses conquêtes au pape, en lui demandant de confirmer Simon dans la possession de ses conquêtes. Ils proposèrent un cens de trois deniers par maison en faveur de l'Église catholique. Ils ajoutèrent que le but de Simon de Montfort était de débarrasser le pays des hérétiques (sauf Toulouse) et demandèrent si le pape acceptait de contribuer aux dépenses de campagne. Simon rappela au pape qu'il retenait dans les fers le vicomte de Béziers, défenseur des hérétiques. Enfin, il souligna l'attention et la vigilance de l'abbé de Cîteaux et lui recommanda son envoyé, un chevalier nommé Robert de Mauvoisin. (*HGL*, t. 5 : 138). Mauvoisin rentra à la fin de l'année avec une lettre d'Innocent III confirmant Simon dans la possession de ses conquêtes et promettant de lui procurer de nouveaux secours. Rappelons que ce pape avait déclaré la croisade. Montfort atteignait donc ses buts auprès des hérétiques. Innocent III écrivit aussi aux chevaliers de l'armée croisée les exhortant à la loyauté, puis aux archevêques et évêques, enfin, aux consuls soutenant Simon. En outre, il offrit une indulgence plénière aux croisés, les dispensant de payer les intérêts sur leur contribution à la croisade et offrant un délai pour le recouvrement du capital. Il écrivit aussi à Othon, empereur des Romains, et aux rois d'Aragon et de Castille pour les presser d'apporter du secours à Simon de Montfort, lettres qu'il transmit par l'intermédiaire de Robert de Mauvoisin. Il faut ajouter qu'à ce

moment-là, Simon avait perdu une grande partie de ses nouvelles conquêtes. La ville de Castres et le château de Lombers s'étaient débarrassés de son joug et par ailleurs il s'était brouillé avec Raymond-Roger de Foix. Celui-ci repris le château de Preixan (diocèse de Carcassonne), essaya en vain de vaincre le château de Fanjeaux et, sous prétexte d'une entrevue, monta une embuscade et fit prisonniers quelques-uns parmi les principaux bourgeois de Pamiers.

Simon de Montfort se rendit ensuite à Limoux, pour établir sa seigneurie dans la région. Sans scrupules, il prit quelques châteaux en route et fit pendre les soldats de la garnison. À son retour il alla assiéger Preixan qui appartenait alors au comte de Foix et qui lui ouvrit les portes. De plus, le comte de Foix donna son plus jeune fils en otage au légat accompagné de Simon, jusqu'à la justification de l'accusation d'hérésie qu'on faisait peser sur lui. À cette période Simon établit un accord avec la veuve Agnès. Il s'engagea à lui payer annuellement 3000 sous pour son douaire, assigné sur les châteaux de Pézenas et de Torves, et de lui rembourser pour ces établissements 45000 sous melgoriens de sa dot ; pour ces cautions il nomma Aimery vicomte de Narbonne, Gui de Levis Maréchal, Pierre de Richebourg, Simon et Robert de Passy, chevaliers français. Par suite de cet accord, Agnès renonça aux deux châteaux et à tous les domaines de feu son mari. L'acte fut établi dans la maison des Templiers à Montpellier, en présence de Raymond évêque d'Agde, oncle d'Agnès, et de plusieurs seigneurs.

Pierre roi d'Aragon, cependant, refusa d'accepter l'hommage de ce vicomte de Béziers pour Carcassonne. Ils se rencontrèrent à Narbonne et voyagèrent ensemble à Montpellier où, pendant une quinzaine, le roi diverti Simon mais trouva des prétextes pour ne

pas accéder à ses requêtes. Secrètement il se mit en contact avec tous les nobles de Béziers et de Carcassonne pour les persuader de ne pas reconnaître Simon de Montfort comme seigneur, avec la promesse de les soutenir et de leur venir en aide. Cette intrigue fut bien menée, car la plupart des chevaliers des diocèses de Béziers, Carcassonne et Albi se déclarèrent contre Simon, qui en fut averti à son départ de Montpellier. Ayant appris que deux de ses partisans, Amaury et Guillaume de Poissy, étaient assiégés dans un château près de Carcassonne, il se hâta à leur secours mais il trouva l'Aude gonflée par une inondation et ne réussit pas à passer le fleuve. Entretemps les deux hommes furent faits prisonniers et souffrirent un horrible sort — Guiraud de Pépieux, dont Simon détruisit des châteaux, leur fit arracher les yeux, couper le nez, les oreilles et la lèvre supérieure et les envoya dans cet état lamentable à Simon.

On voit Simon comme un conquérant qui vainquit tous ses ennemis, mais ce fut le contraire. Quand son émissaire, Robert de Mauvoisin, arriva de Rome vers Noël 1209, Simon avait perdu plus de quarante châteaux et il ne lui restait que Carcassonne, Fanjeaux, Saissac, Limoux (dont on désespérait), Pamiers, Saverdun, Albi et le château d'Ambialet (Albi). Aimery de Montréal, un très puissant seigneur, avait abandonné Simon durant le siège. Il s'était d'abord soumis à Simon, qui confia Montréal à un ecclésiastique français mais Aimery reprit le château. Pour le châtier, Simon assiégea le château de Bram (ou Brom, château en Lauraguais), s'assura de la personne de l'ecclésiastique, le fit dégrader par l'évêque de Carcassonne, et l'ayant fait promener dans la ville, attaché à la queue d'un cheval, le fit pendre. Pour ajouter aux maux de Simon de Montfort, les gens du pays tuèrent ou mutilèrent ceux qu'on avait laissés à la

garde du camp et pour comble de misère il apprit la mort de son protecteur, le légat Milon.

Simon de Montfort conduisit sa femme, la comtesse, à Carcassonne mais, apprenant que la garnison de Montlaur était assiégée, la laissa dans un lieu sûr, délivra la garnison et fit pendre les assaillants. Arrivé à Carcassonne, il se prépara à marcher vers le château d'Alzonne (diocèse de Carcassonne), le prit et après un siège de trois jours, emporta Bram et fit crever les yeux et couper le nez à une centaine de prisonniers. En un court temps, il soumit le Minervois, à l'exception des châteaux de Minervois et de Ventalon. Vers Pâques il fit un siège de onze jours au château d'Alairac (diocèse de Carcassonne). Les habitants s'enfuirent pendant la nuit et ceux qui restèrent furent massacrés. Ainsi Simon de Montfort était habitué à des sièges courts.

Il se rendit à la conférence de Pamiers où l'on essayait de faire la paix entre Pierre d'Aragon, le comte de Foix et le comte de Toulouse, mais ils se séparèrent sans rien conclure. Puis Simon marcha vers Foix mais les habitants lancèrent tant de pierres sur ses hommes qu'il fut obligé de se retirer. Les trois provocateurs, Pierre-Roger de Cabaret, Raymond de Termes et Aimery de Montréal supplièrent le roi d'Aragon de prendre leur défense mais il refusa, rendant en même temps ces demandes impossibles. Simon assiégea le château de Bellegarde, près de Montréal, pour montrer qu'il ne craignait pas ses ennemis. Avant de partir, le roi le pria d'accorder une trêve au comte de Foix jusqu'à Pâques, ce qu'il fit, mais elle fut bientôt rompue.

Malgré ses revers, Simon de Montfort jouissait d'une certaine réputation pour son acharnement contre l'hérésie. Après tout, c'était un croisé typique avec tout ce que ce mot implique. Le 28

juin 1210, le pape confirma sa possession de la ville d'Albi et écrivit aux abbés et aux autres prélats afin qu'ils remettent entre les mains de Simon les effets de ces hérétiques qui refusaient de se convertir. Il fit lever aussi de nouveaux subsides pour la croisade ; par conséquent de nouveaux croisés arrivèrent, y compris une compagnie de Bretons et des Allemands. En se préparant pour le siège du château de Termes, Simon laissa le chevalier Verles d'Encontre, gouverneur de Castel-Sarasin, commander Carcassonne sous l'autorité de la comtesse. Verles prépara l'artillerie pour le siège et la laissa hors de la ville près de l'Aude. Pierre-Roger, seigneur de Cabaret, avec trois cents hommes vinrent la nuit et tentèrent de rompre les machines à coups de hache. La garnison se réveilla, sortit en masse et mit les attaquants en fuite. Pourtant ceux-ci attendirent en embuscade que les machines soient mises en route mais Verles accourut avec de nouvelles troupes et Pierre-Roger céda après un féroce combat. Se voyant pressé dans la mêlée, il cria de toutes ses forces "Monfort ! Monfort !" et on le prit pour un ami.⁷³ Malgré ses échecs, Verles resta commandant de ses troupes à la bataille de Muret. Le siège ne s'annonçait pas bien ; Simon n'avait pas assez de soldats et l'hiver approchait. Mais il reçut du renfort avec l'arrivée de plusieurs Lorrains qui s'étaient croisés. Ayant ouvert une grande brèche dans les murs du château, Simon retourna sous sa tente pour la nuit. Les assiégés, craignant le pire, incommodés par une lourde pluie et atteints par une dysenterie qui en tua beaucoup, s'évadèrent pendant la nuit.

⁷³ Pour ceux qui s'intéressent aux sièges médiévaux, De Vic et Vaissete décrivent en détail l'attaque de Termes, t. 5 : 157-160.

Lors d'une conférence à Narbonne en janvier 1211, Simon prêta hommage au roi d'Aragon pour Carcassonne, mais le roi rejeta fermement sa demande. Cependant, le lendemain on pressa tant le roi qu'il finit par céder. Le but de cette assemblée était de réconcilier le comte Raymond de Toulouse avec l'Église mais il refusa toutes les offres et fut excommunié. Le comte de Foix accepta les mêmes offres, et Simon promit de lui rendre les domaines dont il s'était emparé, sauf le château de Pamiers. Il dut remettre le château de Foix entre les mains des légats et de Simon mais il hésita à en accepter les conditions. Lors d'une rencontre à Montpellier, Simon, voulant se lier avec le roi d'Aragon, proposa sa fille en mariage au jeune prince Jacques d'Aragon ; le roi accepta la proposition. Simon se chargea de l'éducation du très jeune prince, qui n'avait que trois ans et qu'il emmena à Carcassonne où il le garda avec beaucoup de soin, (*HGL*, t. 5 : 162). Le roi voulut renforcer le lien avec son beau-frère, Raymond de Toulouse, et maria sa sœur Sancie, âgée de quatorze ans, au jeune fils du comte, alliance qui contraria fort Simon de Montfort.

Un nouveau corps de croisés vint rejoindre Simon et ils reçurent ensemble la soumission du château de Cabaret. Deux jours après, il confirma la donation en fief des châteaux de Pézenas et de Torves à Raymond de Cahors, riche marchand, qui avait prêté à Simon des sommes considérables pour ses croisades. Ce qui fut suivi par le siège de Lavaur où neuf mille croisés allemands vinrent soutenir Simon. Cependant, le comte de Foix et ses troupes se mirent en embuscade dans un bois et les taillèrent en pièces. Simon se précipita à leur secours mais il était trop tard et l'on ne trouva que des morts et des blessés. Après un long et difficile siège, pendant lequel les prélates chantaient un fervent *Veni Creator*, Lavaur tomba le 3 mai, 1211. Les croisés y

entrèrent et massacrèrent la population sans distinction d'âge ni de sexe. Un chevalier inconnu, apprenant qu'il y avait une maison de femmes avec leurs enfants, demanda leur grâce à Simon qui la lui accorda, rare exemple de son humanité. En revanche il fit prisonnier Aimery de Montréal avec quelques quatre-vingt chevaliers et gentilshommes qu'il allait faire pendre sur des gibets déjà préparés. Mais celui d'Aimery vint à tomber ; il ordonna donc qu'on tuât les autres par le fil de l'épée. Quant à Guiraude, dame de Lavaur, on la jeta toute vivante dans le fond d'un puits, qu'il fit remplir de grosses pierres, parce qu'elle était une hérétique obstinée. Les cathares qui survécurent, on les fit brûler avec "une joie extrême", (*HGL*, t. 5 : 169-170).

Il semble que les vicomtes de Béziers étaient partagés entre l'amour et la haine ; Simon de Montfort cherchait toujours des excuses pour une querelle ou une autre. Accusant Raymond VI de Toulouse d'avoir interdit aux Toulousains de fournir des provisions aux croisés à Lavaur, Simon lui déclara la guerre et prit plusieurs de ses propriétés. Raymond offrit d'obéir aux ordres des légats en matière de religion, à condition d'avoir la vie sauve et de garder ses domaines pour lui et son fils. Les seigneurs rejetèrent l'offre et Simon continua son expédition. Les croisés ne cessèrent pas de brûler les hérétiques qui refusèrent de revenir au catholicisme romain, surtout les Parfaits.

Simon se trouva sur les bords du Tarn le 5 juin, 1211 quand Raymond Trencavel, l'oncle du dernier vicomte de Béziers, confirma la cession qu'il lui avait faite, pendant le siège de Minerve, de tous ses droits sur les vicomtés de Béziers, Carcassonne, Albi, Razès et Agde. Thibaut comte de Bar arriva à Carcassonne avec des croisés, la plupart allemands, et Simon les invita à le rejoindre pour faire le siège de Toulouse. Raymond

avança pour engager le combat avec Simon de Montfort, mais fut contraint de battre en retraite : “mais ce ne fut pas sans avoir fait périr auparavant plusieurs croisés et fait divers prisonniers”, (*ibid.* : 174). Simon fut repoussé par les Toulousains dont le nombre surpassait de beaucoup celui des croisés. Finalement, il leva ce siège et alla faire des chevauchées dans la région de Foix. En effet le comte reprit plusieurs endroits à l'aide de Savaric de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, qui lui amena deux mille Basques avec l'intention d'attaquer Carcassonne. Pour arrêter Leur marche, Simon prit Castelnaudary. Son armée et sa famille étaient dispersées : sa femme était à Lavaur sous la garde de Bouchard de Marly à qui Simon avait donné ce château avec Saissac, son fils aîné était malade à Fanjeaux, et sa petite fille était en nourrice à Montréal. À la fin de septembre, le comte Raymond avec les comtes de Foix et de Comminges, Gaston vicomte de Béarn, Savaric et d'autres chevaliers, campèrent dans la ville. Simon, dans la forteresse, leur opposa une grande résistance malgré un mangonneau et un trébuchet qui jetaient de lourdes pierres et détruisirent l'une des tours.

Divers corps de croisés marchèrent au secours de Simon et la bataille de Castelnaudary se déroula avec des embuscades. Le comte de Foix avança avec son armée divisée en trois : les chevaliers pesamment armés au centre, la cavalerie et l'infanterie sur les ailes. Simon à l'intérieur du château vit d'abord ses troupes défaites, mais finalement les croisés réussirent à débouter les assiégeants⁷⁴. Simon, ayant gagné la porte de la ville, il se déchaussa et marcha pieds nus jusqu'à l'église où il fit chanter le *Te Deum* comme action de grâce pour sa victoire. Le lendemain le

⁷⁴ La bataille est décrite en détail dans *HGL*, t. 5 : 178-181.

comte de Foix répandit le faux bruit qu'il avait vaincu les croisés et que Monfort avait été pendu. Raymond de Toulouse, qui ne voulait rien entendre, découvrit que Monfort rassemblait encore des guerriers et décida de décamper.

Cette entreprise guerrière se poursuivit pendant des années, Simon assiégeant et combattant à tour de bras. Il refit la guerre dans le pays de Foix, soumettant Muret et une partie du comté de Comminges. En même temps il dépouillait peu à peu les états du comte de Toulouse, qui implora la protection du roi d'Aragon. Celui-ci envoya l'évêque de Ségovie et maître Columbi comme ambassadeurs à Rome pour se plaindre de la conduite de Simon. Dans une longue lettre à l'archevêque de Narbonne, à l'évêque de Riez et au chanoine Thédise, le pape évoqua la mort misérable de Raymond-Roger, l'invasion de l'archevêque et de Simon de Montfort dans les terres où il n'y avait pas d'hérésie. Il les accusa d'usurper le bien d'autrui, surtout celui du comte de Toulouse et de son fils qui n'avaient jamais manqué à la foi. Étrange réaction envers quelqu'un qu'il avait excommunié. Le pape ordonna un concile de tous les prélats et les seigneurs de la région afin de considérer les demandes du roi d'Aragon. En même temps il tança sévèrement Simon, l'accusant de tuer des catholiques et demandant la restitution des terres usurpées. Il termina en constatant qu'il avait travaillé pour son propre compte et non pour la cause de la foi. Comme résultat il suspendit la croisade en vue de la nécessité de chasser les sarrasins d'Espagne.

Cela n'y fit rien et Simon continua sur sa lancée, convoquant une assemblée générale ou un parlement à Pamiers afin d'y établir des coutumes pour le gouvernement de la région conquise. Les *Statuts* maintinrent les droits des seigneurs méridionaux qui avaient accepté Simon, et traitaient le peuple équitablement. Parmi les

articles, se trouvait l'obligation d'assister à la messe le dimanche et l'interdiction de tenir marché ce même jour. En 1213 Simon et Pierre d'Aragon se défièrent sur la question des usurpations. Simon continua à recevoir des croisés, en dépit des ordonnances pontificales. Ensemble ils ravagèrent la campagne dans les environs de Toulouse. Après cette expédition Simon se rendit à Castelnaudary où une grande assemblée assista à la présentation de la ceinture militaire à son fils Amaury qui allait se révéler une pâle imitation de son père. La cérémonie eut lieu dans une grande tente, car l'assemblée était trop nombreuse pour le château. L'évêque d'Orléans, assisté de l'évêque d'Auxerre, célébra pontificalement la messe et présenta la ceinture au jeune homme qui fut conduit à l'autel par ses parents. Peu après, Simon convoqua l'aristocratie de Gascogne pour rendre hommage à son fils.

Le roi d'Aragon entreprit le siège de Muret dans le pays de Comminges, mais ayant entendu parler de l'approche de Simon, il se retira provisoirement. À court de vivres, la garnison pria Simon, qui se trouvait à Fanjeaux, de l'aider. Il était sur le point de la secourir quand il fut arrêté par sa femme qui avait fait un rêve dont elle tirait un mauvais augure. Simon se moqua de ses craintes et partit. La bataille de Muret était une affaire de stratégie : Simon fut blessé et le roi d'Aragon fut tué.⁷⁵ La victoire devait beaucoup à Baudouin de Toulouse, troisième fils de Raymond V ; au début il résista à Simon, à Montferrand mais abandonna le parti de Raymond VI son frère et devint le vassal de Simon de Montfort. Pendant la bataille de Muret il combattit contre son frère et Simon le récompensa en lui donnant en fief toutes les conquêtes que les croisés avaient faites en Quercy.

⁷⁵ Cette bataille aussi est décrite (*ibid.* : 213-220).

Simon se rendit du côté du Rhône où il força la soumission du comte de Valentinois et d'autres qui avaient pris des armes en faveur du comte de Toulouse. Néanmoins, le plus important et le plus personnel était d'arranger le mariage de son fils aîné Amaury avec Béatrix, fille unique d'André de Bourgogne et ainsi héritière du Dauphiné. Après Muret, Simon refusa de libérer le jeune roi Jacques ; les Aragonais et les Catalans lui firent donc la guerre. Il retourna vers Toulouse et ravagea le pays. Le pape, cependant, lui écrivit, l'enjoignant de rendre Jacques à son peuple. Il remit le jeune homme entre les mains du légat, le cardinal Pierre de Bénévent.

Aimery vicomte de Narbonne, en sympathie avec les Aragonais et les Catalans, résolut de faire la guerre contre Simon, qui avança dans le Narbonnais et devint le maître de nombreux châteaux. Attaquant Aimery qui se trouvait sur une hauteur, les croisés furent repoussés. En battant en retraite, les sangles de la selle du cheval de Simon se rompirent et il tomba sur terre. Il ne fut sauvé de la mort que grâce à ses soldats qui l'entourèrent et empêchèrent ses ennemis de le saisir. On eut besoin du cardinal légat pour établir une trêve. Après Pâques, une grande armée de croisés envahit les domaines du comte de Toulouse obligeant les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges à demander grâce au légat et à se soumettre à ses ordres. Mais le cardinal s'amusait à Narbonne et ne se soucia pas d'eux. Simon de Montfort reçut les vicomtés de Nîmes et d'Agde des mains de Bernard-Aton, ancien vicomte, qui en avait déjà disposé. Il continua à s'emparer des domaines d'autrui : l'Agenais, Casseneuil, le Périgord, le Quercy, le Rouergue, et termina cette campagne par la prise du château de Séverac.

Pour déterminer la légalité des conquêtes de Simon et des croisés, un concile eut lieu à Montpellier sous la présidence du cardinal Robert de Courçon, qui était déjà disposé en sa faveur malgré les ordres du pape. Le concile statua provisoirement pour Simon de Montfort sur la question des domaines du comte de Toulouse et ceux conquis par les croisés. En 1215 le pape donna aussi provisoirement le comté de Toulouse à Simon qui envoya son frère Guy prendre possession en son nom de la ville, dont les habitants, à regret sans doute, lui prêtèrent serment.

Quittant Montpellier, Simon se rendit à Beaucaire où l'archevêque lui donna la ville en fief et la terre d'Argence (le 7 février, 1215). Dans un rare moment d'humanité, il fit cadeau de Millau à l'évêque de Nîmes et, entendant que l'église d'Usez avait souffert de nombreux dommages, il donna des subsides de son mieux (le 6 mars, 1214). Simon vint à Toulouse avec le prince Louis et ils délibérèrent sur la manière de traiter les habitants. Foulques évêque de Toulouse proposa de mettre le feu aux quatre coins de la ville pour venger les maux que les Toulousains avaient causés, mais Simon se contenta de détruire les fortifications et d'établir une garnison. C'était le moment pour le prince de terminer sa quarantaine de pèlerinage et Simon l'accompagna jusqu'à Montauban où le 8 juin 1215, il reçut l'hommage de Géraud comte de Fézensac et d'Armagnac pour ces deux comtés et le reste de ses domaines ; il promit de suivre Simon de Montfort, son fils et Guy son frère. Puis à Beaucaire, il établit sa sénéchaussée, ainsi que celle de Carcassonne, la cérémonie ayant eu lieu dans la cathédrale d'Arles.

Le 6 août, Simon était à Béziers mais il se rendit ensuite à Carcassonne où il agit en médiateur entre Thédise évêque d'Agde et Guillaume abbé de Lagrasse touchant plusieurs châteaux confisqués pour hérésie. Ensuite le concile du Latran eut lieu à Toulouse en présence du pape à qui l'on présenta saint Dominique qui venait de fonder son ordre. Le comte de Toulouse, son fils avec les comtes de Foix et de Comminges, vinrent y demander la restitution de leurs domaines, aidés par des lettres du roi d'Angleterre. Simon décida de rester ailleurs dans le pays pour conserver ses possessions et envoya, donc, son frère pour le représenter. L'archevêque de Narbonne, le principal instigateur de la croisade, parla maintenant pour Raymond parce qu'il s'était brouillé avec Simon de Montfort à propos du duché de Narbonne. Simon en avait pris possession et l'archevêque l'avait excommunié. En fin de compte, Innocent III délivra un décret en faveur de Simon de Montfort mais réserva le reste des propriétés au jeune Raymond. Dans une bulle, adressée une quinzaine de jours après le concile à tous les fidèles, il constata que l'affaire du comte de Foix n'était pas encore réglée et que son château devait rester sous la garde de l'Église. Il va de soi que la même décision s'appliquait à Comminges.

De retour à Toulouse, le 7 mars 1216, Simon convoqua au château narbonnais tous les habitants, pour lui prêter hommage et lui jurer fidélité. Le comte Raymond céda, au printemps, ce château aux croisés. On remarque que les notaires de la période écrivirent dans leurs actes "Simon étant comte de Toulouse". Il se présenta au roi Philippe-Auguste qui reçut son hommage pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse et les autres titres. À Marseille, Raymond de Toulouse et son fils trouvèrent du soutien en Provence et furent accueillis avec joie en Avignon et à Tarascon ; on rassembla une armée formidable sous le

commandement du jeune Raymond. Simon marcha au secours du château de Beaucaire que Raymond avait pris. Gui et Amaury avancèrent sur Beaucaire et dans la bataille qui s'ensuivit Simon fut contraint de reculer et de se retirer à Bellegarde (Bouches-du-Rhône). Raymond réussit à détruire toutes les machines de siège que Simon fit construire, ce qui le découragea. Enfin une machine appelée Boso ouvrit une brèche dans les murs et des mineurs furent envoyés pour les saper. Mais les assiégés les couvrirent d'un mélange de souffre et d'étoupes. Puis Raymond mena son armée contre les croisés et Simon fut obligé encore une fois de se retirer. Après cela ils se rendirent à Nîmes où, le 24 juillet 1216, devant trois évêques, ils confirmèrent les priviléges de cette ville que Raymond, autrefois comte de Toulouse, avait donnés aux consuls.

Ayant entendu que Raymond avait levé un grand corps de troupes en Catalogne et en Aragon pour reprendre Toulouse, Simon se pressa vers la ville et campa à Montgiscard, à trois lieues de Toulouse. Il décida d'en tirer une vengeance éclatante mais dut la différer à cause de sa querelle avec le comte de Foix : la paix avec ce dernier avait pourtant tenu depuis Latran, (*HGL*, t. 5 : 263-264). Le pape nomma des commissaires pour enquêter sur les infractions que Simon avait commises envers la paix, mais ce dernier trouva des excuses pour ne pas comparaître. En fin de compte, le prieur de Fontfroide, ne pouvant pas exécuter sa commission, ordonna à Simon et à Raymond-Roger d'observer une trêve.

Immédiatement Simon marcha sur Toulouse avec une armée en ordre de bataille, mais refusa de recevoir une délégation de quelques citoyens venus l'apaiser. Il les fit arrêter, lier, garroter et conduire prisonniers dans le château narbonnais. Plusieurs nobles

protestèrent, surtout Gui de Montfort qui conseilla à Simon de ne pas les punir mais d'exiger le prix du quatrième ou cinquième de leurs biens. Simon n'écucha pas : il les dépouilla entièrement et mit les principaux en prison. Foulques évêque de Toulouse donna un avis contraire et persuada les gens de sortir puis les mit en fers alors qu'ils arrivaient. Ensuite Foulques, avec ses troupes, pilla la ville. Les habitants montèrent aux barricades et repoussèrent les soldats. Simon mit le feu aux maisons, mais les citoyens éteignirent l'incendie et chassèrent les troupes : ils préféraient la mort à la tyrannie de Simon de Montfort. Celui-ci offrit alors de tout oublier et leur promit la paix s'ils retournaient chez eux. Après de longs débats, ils résolurent de faire la paix si Simon de Montfort acceptait de libérer les prisonniers. Les invitant à venir signer le traité, Simon, animé d'une noire perfidie, s'empara de leurs armes et établit sa garnison dans Toulouse. Il dispersa les prisonniers et exigea une grosse somme (30000 marcs d'argent) pour éviter le sac de la ville. Les Toulousains furent obligés de subir cette dure punition.

Simon se rendit à Tarbes pour le mariage de son second fils Guy avec Pétronille de Comminges, héritière du comté de Bigorre. C'était son deuxième mariage et elle était beaucoup plus âgée que son mari. On signa le contrat le dimanche qui suivit la Toussaint, en 1216. Guy donna à la mariée, avec le consentement de son père, 500 marcs d'argent de rente annuelle. Elle lui survécut et elle aurait été mariée cinq fois.

Simon continua ses campagnes avec plus ou moins de succès, portant la guerre aux environs du Rhône pour arrêter le progrès du jeune comte Raymond qui avait été reçu à Saint-Gilles. Puis, il soumit le pays voisin et s'établit en Avignon. Il se dénomma dans

un acte “Raymond, fils du seigneur Raymond, par la grâce de Dieu duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence,” (*HGL*, t. 5 : 270), titres qui auraient beaucoup déplu à Simon. Refusé à l’entrée à Saint-Gilles, Simon mit tout le pays à sa botte. Il traversa le Rhône avec une flotte de bateaux pour attaquer le comte de Valentinois, l’allié de Raymond, mais en fin de compte, fit la paix avec lui.

Simon se félicitait de ses succès d’armes quand il apprit que les Toulousains avaient rappelé le comte Raymond et l’avaient reçu avec honneur dans la ville. Ses alliés y arrivèrent aussi, et malgré la crainte qu’avaient de nombreux habitants devant la réaction de Simon, les Toulousains prirent les armes et s’emparèrent de tous les Français et autres partisans de Simon de Montfort, puis s’assurèrent de la ville. Simon chercha du secours en France, en envoyant sa femme à la cour royale. N’attendant pas la réponse, il entreprit le siège de la ville vers la fin de septembre 1217. Hormis une résistance persistante, le comte de Foix fit une nouvelle sortie et mit Simon en fuite. Ce dernier, prenant les mêmes bateaux que pour son avance, tomba de cheval lourdement armé et se serait noyé sans ses amis. La ville comprenait beaucoup de ses ennemis secrets, des seigneurs des châteaux des alentours, sans parler des “faidits” (membres de l’aristocratie hors-la-loi et déshérités). Raymond réunit les Toulousains et d’un commun accord, ils décidèrent de fabriquer des trébuchets, pierriers et mangonneaux pour attaquer et combattre le château narbonnais. Les habitants, tant hommes que femmes, se mirent à l’œuvre et le château fut le théâtre de combats, tout l’hiver tandis que Simon continua sans succès son siège.

Se méfiant des habitants de Montauban, qui étaient en contact avec Raymond, et qui avaient fait prisonniers le sénéchal

d’Agenais et l’évêque de Leicester, Simon de Montfort trouva du secours auprès des Français dans la ville, mit les conjurés en fuite, délivra les deux prisonniers et saccagea Montauban par le feu et le pillage. Il était très inquiet de l’alliance de Jacques d’Aragon avec le comte de Toulouse et sollicita le pape Honoré III afin de la rompre. Le 23 octobre 1217 Honoré ordonna au cardinal Bertrand, son légat, de détourner Jacques du comte et de maintenir la trêve qui existait. Il menaça d’excommunier, de jeter l’interdit sur le pays et d’en d’appeler aux nations étrangères pour les punir s’ils avaient recours à la guerre. En même temps le pape écrivit diverses lettres en faveur de Simon, dont une au jeune Raymond. Le pape avait déjà renouvelé à l’évêque le privilège accordé par le vicomte de Béziers et lui confirma ses possessions.

Simon poursuivit le siège après avoir reçu plusieurs renforts. Comme il advint, le siège de Toulouse prouva sa némésis. La vérité est que Simon n’avait pas de goût pour les longs sièges et s’y ennuyait. Étant entré, le 25 juin 1218, dans “Cate”, machine de charpente qu’on avait inventée pour combler les fossés, une grosse pierre lancée d’un mangonneau des femmes assiégées lui frappa la tête : et “l’étendit roide mort”, (*HGL*, t. 5 : 278). Tout de suite il fut transpercé par cinq flèches. D’autres versions de cette mort existent, mais celle de Pierre de Vaux-Cernay qui était présent, semble la plus fiable.

Cet événement est illustré sur les murs du Capitole toulousain. Les habitants sont, encore aujourd’hui, fiers de l’action des Toulousaines du moyen âge. Les habitants se sont réjouis de la mort de l’ennemi qu’ils appelaient “le loup” et chantèrent en conséquence :

*Viva Tolosa,
ciutat gloria,.
e poderosa!
Tornan lo paratge e l'onor.
Montfort es mort!
Montfort es mort!*

(Cité par Déjean, 1988 : 281)

[Vive Toulouse, ville glorieuse et puissante ! La noblesse et l'honneur reviennent. Montfort est mort ! Montfort est mort !]

Yves Dossat, citant feu son collègue Pascal Guébin a posé la question suivante : Simon aurait-il réussi à faire œuvre durable ?

[Il] reçoit les hommages de ses vassaux, perçoit des revenus, frappe monnaie, rend la justice, il établit des châtelains et des sénéchaux (à Toulouse, Carcassonne, Agen, en Rouergue, à Beaucaire) ; il a un maréchal et un chancelier; il est entouré d'une cour féodale qui n'ignore ni le duel judiciaire, ni les trêves, ni l'assurement ; il tente d'organiser le pays et de lui donner la sécurité, (*CF*, 4, 1969 : 298-299).

Tout cela est juste mais l'emploi du mot “tenter” jette le doute sur la carrière d'un homme qui s'intéressa plus aux champs de bataille qu'à l'administration. D'ailleurs, Dossat cite les faits sous la rubrique “échec”. Simon ne serait pas entré à Toulouse sans la présence et le secours du prince Louis ; quant au pays, les routes étaient dangereuses, les défections, les désertions et les trahisons devinrent fréquentes. “Il y eut un moment où cette ambition le poussa dans une entreprise démesurée et, à partir de ce moment, le déclin fut rapide,” (*ibid.*), comme le siège de Toulouse le montra. Beaucoup l'ont loué, l'appelant le Judas Maccabée de son

âge. Certes, il fut bon guerrier, courageux et fervent chrétien, mais il avait aussi beaucoup de défauts que nous avons décris en détail. Simon de Montfort fut enterré avec les honneurs dans la cathédrale de Saint-Nazaire à Carcassonne. Il laissa quatre fils et trois filles.

Amaury de Montfort

Amaury, fils de Simon, qui lui succéda et aurait eu vingt ans, voulut poursuivre le siège de Toulouse mais finalement dut l'abandonner. Cet incompétent, qui avait reçu la ceinture militaire à Castelnau-d'Orbieu en 1213, n'avait rien de son père Simon et perdit une à une les conquêtes paternelles. “De 1209 à 1218, Simon de Montfort conquit le Languedoc ; de 1218 à 1224, son fils le perdit”, (Belperron, 1967 : 466). Amaury prit tous les titres de son père, duc de Narbonne, comte de Toulouse, vicomte de Béziers et de Carcassonne, sans mentionner sa position en Angleterre comme comte de Leicester. Ses frères et ses sœurs eurent des destinées diverses : Guy fut comte de Bigorre par sa femme, Robert mourut sans s'être marié ; Amicie se maria avec Gaucher de Joigny, Laure avec Géraud de Pecquigny et la cadette se fit religieuse à Saint-Antoine-lez-Paris. Décrit quelquefois comme galant, Amaury opérait le plus souvent avec son père ou avec son oncle Guy. L'archevêque de Narbonne et le duc de Bourgogne arrangèrent son mariage l'année suivante, à Carcassonne, avec Béatrice de Sabran-Castelard, héritière du Dauphin de Bourgogne, appelé André-Dauphin, comte du Viennois et frère du duc de Bourgogne. Amaury n'avait ni le charisme ni la détermination de son père ; alors même que le prince Louis, sur l'ordre du pape Honorius III, amenait une

grande armée en 1219 pour le soutenir, les efforts des méridionaux furent couronnés de succès. Amaury trouva difficile de recruter de nouveaux croisés, surtout parce que ceux-ci partaient pour la cinquième croisade en Égypte. Son seul succès militaire — tel qu'il l'entendait — se trouva aux limites des terres du comte de Foix, dont il dévasta le territoire et saisit quelques châteaux sécessionnistes.

Amaury était rempli du désir de venger la mort de son père avant de quitter Toulouse. Mais les Toulousains, renforcés par la nouvelle de la mort, sortirent de leurs remparts et chassèrent les assiégeants. Le 1^{er} juillet 1218, Amaury fit avancer des chariots chargés de matières inflammables. Encore une fois les Toulousains firent une sortie, massacrèrent les conducteurs et poursuivirent les soldats jusqu'à leur camp. Amaury se rendit en hâte à Pamiers pour prendre possession de la ville, puis retourna devant Toulouse. Cependant, les seigneurs et les soldats qu'on ne payait plus et qui étaient à court de vivres, n'étaient pas disposés à combattre. Le 25 juillet le siège fut levé et Amaury retourna à Carcassonne pour enterrer Simon. Pour tenter d'expliquer les raisons pour lesquelles le prince abandonna le siège, il fut suggéré qu'il avait été trahi par ses chevaliers qui s'entendirent avec Raymond VII ; il est possible qu'après un échec en Angleterre, Louis en ait eu assez ; de plus, il n'avait pas une grande confiance en Amaury qui semblait incapable de maintenir la discipline dans les rangs de son armée et dans ses possessions. Il faisait tous les jours de nouvelles pertes : après Pâques de l'an 1220, le château de Servian (diocèse de Béziers) entre autres, se débarrassa de son autorité. Ses confiscations se révélèrent douteuses. Ayant confisqué Alais à Pierre Bermon, seigneur de Sauve, il en donna la moitié à Bernard d'Anduze. Raymont Pelet lui prêta hommage pour l'autre moitié. Ailleurs, il fut dépendant de l'armée du prince

Louis qui comptait 20 évêques, 30 comtes, 600 chevaliers et 10000 archers ; elle vint aider Amaury devant Marmande qui s'était déclaré pour Toulouse. Chef-lieu d'arrondissement (Lot-et-Garonne), la ville donne un autre exemple où selon l'expression, on écrasa une mouche avec un gant de boxe. Tous les habitants furent littéralement découpés en morceaux et la ville mise à feu. C'était un Béziers en miniature :

*Ladoncs resembla guerra, can rema lo chaples,
que de sanc ab cervelhas e d'olhs e de membres
e de pes e de cambas e de brasses estes
los camis e las plassas ne son complitz e ples.*
(*Chanson de la Croisade*, XXXVIII, 210 : 518)

[Alors c'est comme une guerre quand le carnage a cessé, car avec du sang, cervelles, yeux et membres, et avec des pieds et des jambes et des bras épars, les chemins et les places en sont entièrement remplis.]

Amaury reprit à son compte le problème que son père avait eu avec l'évêque d'Agde, et le 3 septembre 1219, à Castelnau-d'Agde, un accord fut signé avec Thédise évêque d'Agde, en présence d'Alix, sa mère, du cardinal Bertrand, de l'évêque de Carcassonne et de son frère Guy. Cinq échanges eurent lieu :

- Le prélat donna à Amaury les châteaux de Florensac et de Pomerols (vicomté d'Agde), de Bessan et de Torolle (vicomté de Béziers).
- Thédise, en qualité de comte et de vicomte d'Agde, reçut en fief d'Amaury comte de Toulouse, tout ce qu'il possédait à Agde et lui en fit hommage.

- Amaury promit que s'il pouvait recouvrer le château de Montagnac, il le rendrait à Thédise qui le retiendrait en fief de lui.
- Il cède à l'évêque les albergues qu'il exigeait comme vicomte de Béziers. En retour, il recevrait la chancellerie du comte de Toulouse.
- Thédise renonça à tous les actes qui disaient que le vicomte de Béziers était vassal de l'évêque d'Agde en fief honoré.

(*HGL*, t. 5 : 290)

Il n'est pas difficile d'imaginer les pensées du véritable comte de Toulouse lorsqu'il avait appris qu'on avait renoncé à ses droits, en son absence. Le jeune Raymond VII de Toulouse, plus vigoureux que son père qui vivait encore, avait en effet, repris en 1222 toutes ses possessions. En même temps, Roger Trencavel, le vrai vicomte de Béziers, avait repris toutes les siennes, soumettant Lavaur, Puilaurens, Montauban et surtout Castelnau-dary. Le jeune Raymond fut clément envers les personnes vivant et travaillant dans ces châteaux. Le vieux comte donna en fief Montauban au comte de Foix en reconnaissance de ses services. Le jeune comte confirma cette donation en faveur de Foix et de ses descendants, le lundi 13 juillet 1220.

Amaury, “au désespoir de l'avoir perdu”, alla assiéger Castelnau-dary que Raymond venait d'occuper. Son frère Guy fut gravement blessé et fait prisonnier ; il mourut peu après :

Raymond le fit ensevelir décentment dans une bière, et l'ayant fait couvrir d'un drap de pourpre, il le renvoya à son frère Amaury. On dépeint Guy de

Montfort comte de Bigorre comme un jeune seigneur courageux, bien fait, pieux, et qui donnait de grandes espérances : aussi fut-il fort regretté des Français, et principalement du comte Amaury son frère. (*HGL*, t. 5 : 292).

Guy laissait une femme Pétronille comtesse de Bigorre et deux filles Alix et Pétronille. Ayant besoin de vengeance et anxieux de saisir le jeune comte, Amaury tint le siège de juillet 1220 à mars 1221, mais il dut y renoncer, ce qui entama encore une fois sa réputation. Le pape fit de son mieux pour persuader les deux impétueux de se soumettre au légat. Il ne reçut pas de réponse ; au contraire le légat fut chassé de Béziers par les bourgeois révoltés et il lui fallut chercher refuge à Narbonne. Le comte de Foix et le jeune Raymond saisirent les faubourgs de Montréal, dont les habitants leur avaient ouvert les portes et après deux jours l'assiégé Alain de Roussy, qui avait été richement récompensé par Simon de Montfort, capitula. Amaury, en route pour le défendre arriva trop tard. Ensuite, il marcha sur l'Agenais mais les bourgeois d'Agen, lui ayant pourtant promis fidélité, appellèrent Raymond le 22 août 1221 : "Il semble que ce malheureux Amaury n'inspire ni crainte ni respect à ces gens, qui tremblaient en entendant le nom de son père," (Belperron, 1967 : 371). La cause des Albigeois redevint si populaire que le cardinal-légat Conrad fut obligé d'excommunier presque tous les villages du diocèse de Béziers et de Narbonne. Ses finances et ses efforts épuisés, Amaury rejoignit Conrad à Carcassonne et y habita.

Le pape Honoré III, ayant donné la permission d'établir un ordre de la Foi de Jésus-Christ pour extirper l'hérésie, Conrad publia des lettres qui déclaraient que "toutes les terres ou les rentes qu'Amaury de Montfort, ses barons et ses chevaliers avaient

donné à l'ordre de la Foi de Jésus-Christ dans la province de Narbonne, reviendraient librement à ce comte et aux autres donateurs”, (*HGL*, t. 5 : 294). En 1220 on nomma Pierre Savaric, “humble et pauvre maître de la milice de l’ordre de la Foi de J.-C.” La milice promit de maintenir la maison de Montfort en possession des domaines qu’elle avait envahis partout, mais comme Amaury allait très tôt perdre ces possessions, on présume que l’Ordre tomba avec lui : il disparut sans laisser de trace.

Les choses avaient un aspect peu engageant pour Amaury. Par deux fois il offrit toutes ses possessions au roi Philippe-Auguste qui, en décembre 1222, les refusa. La seconde fois il négocia avec le cardinal Conrad, envoyant Clarin son chancelier et frère Jean le Pénitencier pour le renseigner sur ses intentions. Le cardinal et les évêques de Lodève, de Maguelone, de Béziers et d’Agde écrivirent au roi, mais Philippe-Auguste refusa l’offre de cette cession. Il y eut encore un projet malencontreux : Amaury marcha à Penne (en Agenois) où le comte de Toulouse assiégeait le château, avec des troupes de Conrad, de l’évêque de Limoges et d’autres prélats. Pourtant, malgré la destruction du château de l’Escure et la prise de la Bastide (tous deux du diocèse d’Albi) proches, il se rendit compte qu’il ne réussirait jamais à vaincre et décida de faire la paix avec le comte de Toulouse. Désespéré, Amaury offrit l’une de ses sœurs en mariage au jeune Raymond, obtenant ainsi une trêve. Le jeune homme passa une nuit chez Amaury dans son palais à Carcassonne pour voir sa fiancée putative. Cependant, par jeu, Raymond fit courir le bruit qu’on l’avait emprisonné dans une tour, et les serviteurs toulousains prirent la fuite pour être poursuivis par ceux d’Amaury qui annoncèrent que c’était une plaisanterie. Amaury et Raymond rirent beaucoup à leurs dépens. Néanmoins les deux seigneurs ne purent établir une paix durable : la trêve prit fin, malgré une

conférence à Saint-Flour et une autre à Sens. Cet épistolier invétéré, le cardinal Conrad, en invitant les prélats à venir au concile de Sens, se plaignit du fait que les hérétiques avaient élu un antipape dans les Balkans et en Hongrie, antipape qui mourut peu de temps après. Les Albigeois, écrivait-il, s'en remettait à lui car l'antipape avait établi l'un de ses vicaires en France, Barthélémy de Carcassonne. Conrad les enjoignit de venir à Sens pour essayer de trouver une solution.

Au concile de Sens siégèrent six archevêques et vingt évêques, mais le seul arrivant de la province était Foulques de Toulouse. Philippe-Auguste ordonna qu'on transférât le concile à Paris mais il mourut soudain à Mantes le 14 juillet 1223. Il avait appuyé une guerre contre les Albigeois mais n'avait jamais été zélé dans cette entreprise. Ce qui explique aussi pourquoi il refusa à deux reprises les offres d'Amaury ; comme l'hermine qui fait tout pour éviter la boue, il ne voulait pas se compromettre dans l'affaire des domaines méridionaux. Il léguà à Amaury 20000 livres (d'autres disent 30000) pour le délivrer, ainsi que sa famille, des mains de leurs ennemis et pour éviter une expédition conduite par le prince Louis de constitution fragile. Conrad pressa le nouveau roi de permettre aux prélats de mener une expédition armée contre les Albigeois. Cependant, il s'inquiétait des garnisons du vicomte de Béziers. Sur le point d'être sacré, Louis, qui ne voulut pas être impliqué directement, ordonna une donation de 10000 marcs d'argent, (destinée par son père aux aumônes), pour persuader Amaury de retirer ses garnisons, (*HGL*, t. 5 : 314). Dans le rapport du cardinal Conrad au pape à Rome, il apparaît que celui-ci envoya l'archevêque de Bourges et l'évêque de Langres pour persuader personnellement Louis VIII de prendre part à une expédition contre les Albigeois et d'accepter les offres d'Amaury.

Après l'échec de Sens, les comtes de Toulouse et de Foix assiégièrent Carcassonne au nom du jeune Trencavel, qui aurait eu seize ans. On rappellera que le fils du pauvre Raymond-Roger avait été élevé à la cour de Foix. Après un long siège, Amaury s'avança avec ses troupes pour le faire lever et les deux comtes se retirèrent. Son armée l'abandonna, cependant, alors qu'il assiégeait un château dont le nom ne fut pas divulgué. Le vicomte fut contraint de se réfugier à Carcassonne. On dit que cet abandon fut le résultat des lourdes pluies et du fait qu'il n'avait pas les moyens de payer les soldats.

En se joignant aux comtes de Toulouse et de Foix en 1224, Raymond Trencavel, le véritable vicomte de Béziers, provoqua la capitulation d'Amaury de Montfort, enfermé dans Carcassonne, qui céda à toutes les réclamations du nouveau roi de France Louis VIII. Les légats et les évêques écrivirent de Béziers au roi, le suppliant d'accepter cet hommage et d'envoyer une armée à leur secours. Enfin Amaury, se rendant compte qu'il n'était plus possible de garder ses domaines, commença à faire des donations. Entre autres il donna à l'évêque de Béziers, Bernard V., le château de Cazoulès. Aimery de Narbonne fut empêché par son archevêque de prêter serment au comte de Toulouse qui appela Amaury à l'aide. Aimery lui refusa l'entrée pendant deux jours. Malgré les efforts de l'archevêque et les évêques de Béziers, de Nîmes, d'Agde et d'Uzès, qui essayèrent de réunir une somme d'argent pour aider Amaury à conserver Carcassonne jusqu'à Pâques, il ne se trouva pas un sou à emprunter. L'archevêque engagea alors une partie de ses domaines, surtout pour fournir les frais du voyage en Espagne de nombre de femmes et d'enfants qui allaient suivre le vicomte. De retour à Carcassonne, sans

moyens, il offrit de vendre des domaines pour payer la solde de ses chevaliers, mais vingt personnes seulement acceptèrent cette offre, parmi lesquels Guy de Montfort, son oncle, le maréchal Guy de Levis (qui représentait le roi dans l'Albigeois) et Lambert de Turey, (*HGL*, t. 5 : 317). Il accepta les conditions des comtes de Toulouse et de Foix : délibérer avec ses amis de France sur la paix, laisser toutes les églises garder leurs possessions, accepter une trêve de deux mois, permettre aux deux comtes d'entrer dans Narbonne et Agde sans leur faire aucune violence, restaurer les domaines de ces chevaliers qui avaient été confisqués pour avoir suivi Amaury, surtout ceux de Béziers, Carcassonne et Narbonne ; enfin ils promirent dix mille marcs d'argent à Amaury, pourvu qu'il maintînt la paix. Constraint de faire la paix avec les comtes de Toulouse et Foix qui se rendirent devant Carcassonne le 14 janvier, 1223 il accepta ces six articles :

1. Il promit de consulter ses amis de France, d'écouter leurs conseils sur la paix avec les comtes de Toulouse et Foix, avec l'Église, et de donner une réponse avant la Pentecôte suivante.
2. De laisser les églises garder en paix leurs possessions, surtout l'archevêque de Narbonne, les suffragants, l'évêque d'Agen et tous les autres prélat.
3. D'observer une trêve de deux mois. Les comtes durent promettre de ne pas attaquer Narbonne, Agde, Penne d'Albigeois, La Roque de Valsergue et le château de Termes (à moins que les garnisons ne se rendent), sauf Carcassonne, Minerve et Penne d'Agenois.
4. Les comtes pourraient entrer dans Narbonne et dans Agde s'ils le jugeaient à propos.

5. Ils promirent de rendre aux chevaliers et aux autres les biens dont ils avaient été dépouillés.

6. Ils promirent de donner 10.000 marcs d'argent à Amaury à condition qu'il réalise la paix.

Le dernier chapitre de cette triste histoire révéla qu'il renouvela la proposition de céder toutes ces possessions au roi de France, tout en abdiquant. Il quitta en 1224 le pays que les Monfort avaient possédé pendant près de quatorze ans. Ayant cédé la propriété de toutes les conquêtes de son père, le roi lui conféra les fonctions de connétable. À la fin, il se rendit en Terre Sainte où il fut capturé à Gaza et emprisonné à Babylone. Libéré, Amaury mourut pendant son retour en France.

Raymond Trencavel rend sa vicomté

Avant de se rendre en 1209, Raymond-Roger avait envoyé l'enfant Raymond (1207-1267), son fils, à Foix où il fut élevé à la cour du comte qui, en 1220, lui restitua ses vicomtés. La conséquence de la rébellion des Biterrois fut une expédition punitive contre Narbonne par les villages du Biterrois et du Minervois. Quelques habitants de Béziers y participèrent et la punition fut fort sévère. Louis VIII qui, plus jeune, avait obtenu la

permission de son père Philippe-Auguste de se croiser contre les Albigeois, arriva avec une armée à Béziers et fit céder les dernières possessions d'Amaury qui “ayant perdu la possession, échangea ses droits, devenus sans valeur, contre l'épée de connétable”, (Azaïs, 1835 : 38). Puis, il laissa Amaury dans le pays pour le gouverner sous les ordres d'Humbert de Beaujeu. Raymond Trencavel rentra en possession de tout son patrimoine. Béziers, Carcassonne, Razès et Albi “se soumirent à son autorité de gré ou de force” (Sabatier, 1996 : 253). Heureux de voir qu'on en avait fini avec le nom de Montfort, les habitants biterrois détruisirent le palais comtal parce qu'il avait abrité Simon, (Sagnes, 2000 : 108). Louis IX fit cadeau de l'emplacement aux Jacobins pour y construire leur couvent.

Trencavel passa les Pyrénées et arriva à Carcassonne où il traita avec Clarin⁷⁶ l'évêque et Jean de Cranis le sénéchal. Le 14 avril 1226, plusieurs seigneurs vinrent prêter hommage au roi mais refusèrent de ne plus reconnaître Raymond Trencavel.⁷⁷ Ils promirent d'obéir fidèlement aux ordres du légat, d'un côté pour les raisons qui avaient causé leur excommunication, de l'autre pour avoir secouru Trencavel et le comte de Toulouse. Plus important pour nous, Pierre de Villeneuve prêta serment à Lignan. Les habitants de Béziers prêtèrent le même serment devant l'évêque, le 19 du mois, offrant de se rendre en otage à Narbonne

⁷⁶ Clarin ou Clairin, chapelain et plus tard chancelier de Simon de Montfort. Beaucoup de documents portent son nom. Il fut évêque entre 1226 et 1248.

⁷⁷ La soumission ou l'hommage de ces seigneurs au roi Louis VIII se trouve dans les *Preuves, HGL*, t. 5 : 641-644. Jacques Azaïs nomme Pons de Thézan, Pierre de Villeneuve, Florard d'Olargues, Pierre Raymond de Corneilhan et Bérenger de Puisserguier (sic).

ou ailleurs si l'archevêque le voulait. Le jeune homme se dénommait “Trencavel, par la grâce de Dieu, vicomte de Béziers, seigneur de Carcassonne, du Razès et d'Albi”. Les consuls entreprirent de contraindre tout hérétique à quitter la ville. Il semblerait que Simon de Montfort et l'évêque de Béziers aient signé un accord selon lequel les hérétiques ne pourraient jamais rentrer dans la ville ni recouvrer leurs biens. La liste de ceux-ci fut dressée en 1220 avec un total de 241 répartis dans les bourgs de Béziers.

Liste des hérétiques selon les bourgs de Béziers

Cette liste fut compilée avant le 22 juillet 1209, probablement par Réginald évêque de Béziers. Pierre de Vaux de Cernay le confirme : *Episcopus qui eos plene noverat et etiam in scriptum redigerat*. Cette statistique, qui parut pour la première fois dans l'édition de L. Domairon⁷⁸ est citée dans Sabatier, (1996 : 254 (BN, mss. fond Doat) ; Vidal, 1951 : 82). On ne sait pas exactement comment elle a été établie : il est peu probable que les individus se soient confessés. L'information viendrait plutôt de leurs voisins.

Campnau	6	Pierre Durand	21
Cité	17	Saint-Aphrodise	37
Lespignan	13	Saint-Jacques	23
Madeleine	57	Salvetat	3

⁷⁸ *Rôle des hérétiques de la ville de Béziers à l'époque du désastre de 1209*, Cabinet historique, t. IX, 1863.

Maureilhan	35	Vicomte	14
Nissan	24		

Ces chiffres sont purement arbitraires et ne reflètent pas la situation réelle, comme on le voit dans la version de Julien Roche fondée aussi sur le fond Doat, (vol. 60, fol. 3-6 v). On note un certain changement de noms de bourgs.

Anciano	11	Maureilhan	30
Burgo	19	Saint-Aphrodise	35
Campnau	6	Saint-Jacques	20
Lespignan	13	Salvetat	3
Madeleine	51	Vicecomtat	14

Julien Roche m'a indiqué un nom juif dans sa liste, Salomon. Ce n'est pas tout à fait sûr, mais en tout cas un juif aurait été hérétique aux yeux des catholiques, mais d'une obédience différente. On se rappelle qu'au X^e siècle, il y eut un échange concernant l'évêque Solomon d'Agde (Castaldo, 1970 : 6).

Le roi Louis VIII s'assura, sans coup férir, du pays méridional depuis le Rhône jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Il passa certainement quelques jours à Béziers et en 1230 l'évêque Bernard établit un accord avec lui. Accord qui révéla que la coseigneurie du vicomte et de l'évêque avait pris une nouvelle tournure : le pouvoir du vicomte avait été transféré au roi. Ainsi le

roi recevrait le droit de lever un impôt sur le blé mis en vente dans les marchés ; il aurait également des droits sur les juifs, excepté le cens dû à Saint-Nazaire. L'évêque accepterait le tiers de la leude sur les marchés et les chemins et il possèderait seul le droit à la leude de Sérignan. Dans ce cas, tous les édits ou publications devraient se faire à Béziers, au nom des deux coseigneurs. Quant à la justice, l'évêque ou deux abbés en seraient responsables pour juger les crimes, mais le roi traiterait de l'adultère et de l'homicide, tout comme le vicomte l'avait fait. Les deux coseigneurs détiendraient les domaines dont ils prouveraient la possession, avant l'arrivée des croisés. Dans le cas où il n'était pas possible d'en prouver la possession, les deux cosignataires en partageraient la propriété. Les donations faites par les seigneurs, même par Simon de Montfort, subsisteraient. La ville de Limoux fut rebâtie et au mois de février 1224, les donations faites par son père à son cousin de Foix en reconnaissance des soins du père, furent confirmées.

En 1224 Trencavel était revenu à Carcassonne et à Béziers sur les terres confisquées à son père et il aurait été accueilli avec joie. Il fit de faibles efforts pour maintenir sa position mais après avoir été dépouillé par Louis VIII en 1226, il dut se retirer en Aragon. Il se réarma une fois de plus en 1240 en dépit de son excommunication et du fait qu'il était poursuivi par une armée plus grande que la sienne. Cette fois, une armée fut levée sous ses ordres dans les Corbières méridionales et il fut secrètement encouragé par le comte de Toulouse. Elle comprenait tous les *faidits* (dépossédés), ses anciens vassaux, de la vicomté de Carcassonne et, entre autres, les seigneurs de Barbera, de Capendu, de Fenouillet, de Mirepoix, de Pierre pertuse, de

Saissac, de Serre longue, de Termes et de Villeneuve. Cette armée était renforcée par un corps d'infanterie aragonaise, le meilleur de l'époque.

Pourtant il commit deux erreurs : au lieu de profiter de l'effet de surprise, il n'attaqua pas la cité de Carcassonne, qui n'était pas du tout prête, mais il s'empara de plusieurs châteaux, tels Limoux, Saissac, Montolieu et Montréal, Asillan et Lauran et causa des dégâts dans ces lieux qui restait fidèles au roi. (*HGL*, t. 6 :24). Ses rapides progrès étonnèrent les Français, dont beaucoup abandonnèrent leurs châteaux et cherchèrent asile dans la cité de Carcassonne. Il arriva trop tard devant la cité, car le sénéchal, Guillaume des Ormes, avait eu le temps de la préparer, grâce aux renforts. Trencavel prit le faubourg dont les habitants lui ouvrirent les portes. L'anticléricalisme régnait parmi eux, car ils identifiaient l'Église avec l'occupation étrangère des Français depuis le traité de Meaux en 1229. La période 1240-1244 coïncida avec le maximum d'activité de l'Église cathare, sans parler de celle de l'Inquisition. Le traité de Meaux fut signé par le roi et Raymond de Toulouse ; traité par lequel Louis IX restitua beaucoup de terres mais demanda que Raymond poursuivît les hérétiques, qu'il payât pendant deux ans deux marcs d'argent à celui qui dénoncerait un hérétique (qui serait ensuite condamné) ; Il devait également conserver la paix, chasser les routiers, protéger les églises et le clergé, et ne fournir aucun emploi public aux juifs et aux hérétiques. Le comte dut s'engager à faire la guerre contre ceux qui refusaient de se soumettre, et à servir lui-même cinq ans en Terre Sainte. Il lui fallait paraître en chemise et en braies (comme son père avant lui) sur le parvis de Notre-Dame de Paris devant le roi et la reine et la cour pour signer le traité. Le cardinal de Saint-Ange le conduisit devant le maître-autel de la

cathédrale. Quoiqu'enfin reconcilié avec l'église, on le fit garder six mois au Louvre (Nataf, 1989, 316-317).

Le siège fut terrible, surtout à cause des mines qui faisaient trembler les bâtiments. Les défenseurs dressèrent de nouvelles défenses et contrarièrent les efforts des attaquants en se servant de contremines, (*HGL*, t. 6 : 25). Dans la citadelle se trouvaient le sénéchal Guillaume des Ormes, l'Archevêque de Narbonne et l'évêque de Toulouse. Conformément aux clauses du traité de Meaux, Guillaume envoya chercher du secours auprès de Raymond VII qui promit de consulter ses conseillers quand il serait de nouveau à Toulouse ; en fait, il ne donna aucune réponse, probablement pour éviter de faire face à Trencavel. À la place, il reçut l'hommage de Bernard et de Fortanier de Comminges. Dans la citadelle, le sénéchal et l'évêque rassemblèrent les bourgeois pour les obliger à prêter serment de fidélité. Le lendemain soir, les conspirateurs laissèrent entrer Trencavel et ses associés dans le bourg. Trente-trois prêtres en route pour Narbonne, qui s'étaient réfugiés dans l'église, furent assassinés, bien que le vicomte leur eut donné un sauf-conduit. Malgré les efforts de Trencavel, les assiégés tinrent bon plus d'un mois jusqu'à l'arrivée des secours.

Entretemps, Trencavel fut averti de l'approche d'une armée royale de secours, sous les ordres de Jehan de Belmont (ou Beaumont), chambellan de Louis IX, de Geoffroy de Châteaudun, Henri de Sully, Ferry Pasté, maréchal de France, et Gui de Levis. Par conséquent il renouvela l'attaque sur tous les côtés de la citadelle. Les habitants tinrent bon et le vicomte dut lever le siège, le 11 octobre 1240. Sa seconde erreur fut de tourner à l'ouest à Montréal au lieu de retourner aux Corbières qui lui offraient les moyens de résister. Bien qu'admettant qu'il était à bout de forces,

il s'enferma dans Montréal et se défendit vigoureusement de sorte que lorsque les comtes de Toulouse et de Foix arrivèrent au camp des Français, ils réussirent à lui obtenir des conditions favorables. On permit au vicomte et à ce qui restait de ses hommes de se retirer en Aragon. Jacques roi d'Aragon et son cousin germain avaient reçu Trencavel à la cour, car ils voyaient qu'il ne lui restait aucune espérance de recouvrer ses domaines.

Le 23 août 1246, Trencavel déclara qu'il se soumettait à la volonté du roi et remit son fils Roger en otage entre les mains du sénéchal. Trencavel réapparut à Carcassonne où il traita avec l'évêque Clarin et le sénéchal Jean de Cranis, (*HGL*, t. 6, Preuves : 464-465). On donna à Trencavel, qui se dénommait toujours vicomte de Béziers, cinq cents livres de rente pour sa subsistance dans la sénéchaussée de Carcassonne. Le roi répondit que cette assignation ne lui convenait pas mais si Trencavel renonçait à tous ses titres, à tous les droits qu'il avait sur le pays et dans la sénéchaussée de Beaucaire, s'il donnait toutes les assurances nécessaires, s'il se faisait absoudre de l'excommunication qui le liait, et si enfin il acceptait de prendre la croix et de passer la mer avec lui, il serait possible de lui assigner 600 livres de rente mais payés dans la sénéchaussée de Beaucaire, (*HGL*, t. 6 : 65-66). De toute évidence, le roi voulait tenir Trencavel aussi loin que possible de Béziers et de Carcassonne. Quand il se soumit à toutes les conditions, le roi en personne dépouilla le malheureux Raymond de tous ses états ; après tout Amaury en avait fait don à Louis. Le bourg de Carcassonne entretemps resta inhabité jusqu'en 1247, quand Louis le fit reconstruire mais de l'autre côté de l'Aude.

La cérémonie de renonciation eut lieu dans le cimetière de l'église de Saint-Félix le 7 avril 1247, en présence de Guillaume

archevêque de Narbonne, des évêques Pons d'Agde, Raymond de Béziers et Guillaume de Lodève, des abbés de Villemagne, Saint-Paul de Narbonne, Saint-Thibéry et Saint-Aphrodise. L'assistance de seigneurs comprenait Béranger de Guillaume, seigneur de Clermont, Déodat de Boussagues, Gaufrid de Faugères, Pons d'Olargues, Sicard de Murviel, Guillaume de Thésan et Raymond de Campendu ; ainsi l'Albigeois était bien représenté, (*HGL*, t. 6, Preuves : 465-467). Le cœur de la cérémonie consista à briser le sceau des vicomtes de Béziers. En échange de la pension de 600 livres, le vicomte renonça pour lui et ses successeurs aux vicomtés de Béziers et de Carcassonne et à tous ses biens des diocèses de Narbonne, Agde, Maguelone, Nîmes et Albi, mettant tout entre les mains du sénéchal de Carcassonne. Les prélats protestèrent contre tout ce qui pourrait leur être préjudiciable dans la cession, avec la réserve de tous les droits auxquels Trencavel était tenu envers eux, (*HGL*. t. 6 : 65-66). En même temps il délia les consuls et les habitants des deux villes de leur serment de fidélité et, quittant la scène, il alla voir le roi pour renouveler la cession de ses possessions. En route il visita tous ses anciens domaines et fit sa renonciation devant le peuple assemblé. Le roi pardonna aux Carcassonnais mais les fit payer une certaine somme pour pouvoir rentrer chez eux. Il chargea le sénéchal de les loger et de leur restituer leurs biens. Il leur imposa la condition de rebâtir l'église de Notre-Dame et celle des Cordeliers qu'ils avaient détruites.

Le roi, doutant que Trencavel lui obéirait en ce qui concernait son voyage en Terre Sainte, le manda à sa cour où il fut accueilli avec considération. Louis et sa mère Blanche le pressèrent de se croiser, mais il s'excusa, arguant de sa pauvreté. Là-dessus la reine-mère lui prêta une somme considérable et le roi établit un traité, l'engageant à le suivre Outre-mer. Il lui promit aussi de lui

restituer le duché de Narbonne. Il est intéressant de noter que De Vic et Vaissete le qualifient de comte. Le pape approuva sa démarche et écrivit au patriarche de Jérusalem pour lui demander de le protéger lors de son passage. Il demanda également au légat de lui donner deux mille marcs sterlings pour se soutenir. Raymond ne rentra jamais plus dans ses états mais réussit tout de même à persuader beaucoup de ses anciens vassaux, ainsi que des bourgeois, de se croiser avec lui. Il organisa une flottille pour eux et, avant de partir, essaya d'obtenir la permission du pape Innocent IV (résidant à Lyon) d'enterrer son père qui avait été excommunié. Cependant, malgré les douze articles qu'il présenta aux trois commissaires à Toulouse et à une commission présidée par l'archevêque d'Auch, feu son père resta sans inhumation religieuse. Saint Louis allait s'embarquer à Aigues-Mortes. Ayant rendu visite au pape à Lyon, il assiégea et prit le château de la Roche de Gluin sur le Rhône où le seigneur rançonnait les pèlerins sous prétexte de péage. On a trouvé une quittance de Trencavel, datée de la Roche de Gluin, le 12 juillet 1248. Ensuite Trencavel suivit saint Louis en Terre Sainte. Sa fin est obscure et il est censé être mort en 1267. Son fils Roger fut le dernier de sa descendance.

Ainsi disparut le titre du dernier vicomte Béziers. Simon de Montfort avait pour ainsi dire usurpé le titre mais, malgré tout ce qu'on disait, Raymond était le véritable Trencavel, héritier de Raymond-Roger. Il n'est pas tout à fait juste d'affirmer, comme Jacques Madaule (1961 : 169), qu'il n'avait pas commis de faute personnelle. Aux yeux de bien des gens, il avait essayé de recouvrer par la force ses domaines et, pour ainsi dire, de contester les décisions royales. "Béziers devint le siège de la présence royale dans la région. La vicomté de Carcassonne et de Béziers est devenue la sénéchaussée de Carcassonne et de

Béziers. Béziers fut le centre d'une viguerie qui couvrait tout l'est de la sénéchaussée. La reconstruction de Béziers fut possible, pour la plus grande part, grâce au trône de France. La ville perdit ainsi une partie de son originalité et de son charme.

BIBLIOGRAPHIE

Abréviations utilisées :

<i>BEC</i>	<i>Bibliothèque de l'École des Chartes.</i>
<i>Bulletin</i>	<i>Bulletin de la Société Archéologique de Béziers</i>
<i>CF</i>	<i>Cahiers de Fanjeaux</i>
<i>CNRS</i>	Centre National de la Recherche Scientifique
<i>HGL</i>	<i>Histoire Générale de Languedoc</i>
réimp.	réimpression
<i>RLR</i>	<i>Revue des Langues Romanes</i>

AMELIN Jean-Marie, *Guide du Voyageur dans le Département de l'Hérault*, Paris, 1827.

ANDOQUE Pierre, *Catalogue des évêques de Béziers*, Béziers, 1651.

APPOLIS Emil, “Les seigneurs du diocèse de Lodève”, *Cahiers d'Histoire et d'Archéologie*, VII et VIII : 154-165 et 223-234, Nîmes 1947.

• *Un pays languedocien au milieu du XVIII^e siècle Le Diocèse civil de Lodève Étude administrative et économique*, Albi, 1951.

AZÄIS Jacques, *Travaux de la Société Archéologique de Béziers*, troisième partie “Vicomtes de Béziers” ; quatrième partie “Évêques de Béziers”, 1835, *Bulletin*, 1^{ère} série, t. 1, 1836.

• *Carcassonne*, réimp.de l'édition de 1896, Nîmes, 1999.

BARBIER Charles (éd.), “Le Libre de Memorias de Jacme Mascaro, *RLR*, 4^e série, t. 4, vol. 34 de la collection, Montpellier, 1890.

BARTHÉS Henri, L’Abbaye de Valmagne et ses possessions dans le bourg Saint-Aphrodise à Béziers”, dans *Dictionnaire Hachette*, Paris, 2011.

BELLAUD-DESSALES Mathilde, *Histoire de Béziers des origines à la Révolution française*, Béziers, Clareton, 1929.

BELPERRON Pierre, *Histoire de la Croisade contre les Albigeois*, nouvelle édition, Paris, Perrin, 1967.

BERGASSE Jean-Denis, “Lignan, Aspiran, Villenouvette après le régime aprisionnaire”, *Béziers et le Biterrois*, XLIII^e Congrès de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon (Béziers, 30-31 mai 1970), Montpellier 1971 : 117-123.

BOUTARIC Edgard, “Organisation judiciaire du Languedoc au moyen âge, *BEC*, t. 16 : 201-230, 1855.

BOUTRUCHE, Robert, *Seigneurie et Féodalité*, t. I, Paris, Aubier, 1959.

BRUNEL, Clovis, *Bibliographie des Manuscrits littéraires en ancien provençal*, Genève/Marseille, Slatkine-Laffitte Reprints, 1973.

CASTALDO André, *L'Église d'Agde*, Paris, PUF, 1970.

CHAMBERS Frank M., *Proper Names in the Lyrics of the Troubadours*, University of North Carolina, 1971.

CHEYETTE Frederic L., *Ermengard of Narbonne and the World of the Troubadours*, Ithaca and London, Cornell University Press 2001.

CROS-MAYREVIEILLE Jean-Pierre, *Histoire du comté et de la vicomté de Carcassonne*, réimp. de l'édition de 1896, Nîmes, Lacour, 1999.

DÉJEAN Jean-Luc, *Les Comtes de Toulouse, 1050-1250*, nouvelle édition, Paris, Fayard, 1988.

DE VIC Dom C. et VAISSETE Dom J., *Histoire générale de Languedoc*, 15 vols, réimp., Nîmes, Lacour, 1993.

DOSSAT Yves, “Le clergé méridional à la veille de la Croisade albigeoise,” *Revue historique et Littéraire du Languedoc*, 1944 : 263-278.

- “Simon de Montfort”, *CF*, 4, 1969 : 281-301.

DOVETTO Joseph, *Cartulaire des Trencavel Analyse détaillée des 617 actes 957-1214*, Carcassonne, 1997.

DUBY Georges, “Préface” à la *Chanson de la Croisade Albigeoise*, Paris, 1989.

DUHAMEL-AMADO Claudie, “L’indispensable Bernard de Canet”. L’ascension d’un chevalier aux cours des Trencavel (1110-1154), *Les sociétés méridionales à l’âge féodal Espagne*,

Italie et sud de la France, hommage à Pierre Bonnassie, Hélène DÉBAX (éd) : 355-364, CNRS/ Université de Toulouse-Le Mirail, 1999.

•*Genèse des lignages méridionaux*, t.1, CNRS/Université de Toulouse-Le Mirail, 2001.

•*Genèse des lignages méridionaux*, t. 2, *Portraits de Famille*, CNRS/Université de Toulouse-Le Mirail, 2007.

DUPONT André, *Les cités de la Narbonnaise première depuis les invasions germaniques jusqu'à l'apparition du consulat*, Montpellier, 1942.

•“L’aprision en Biterrois aux IX^e et X^e siècles”, 43^e Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et Roussillon : 105-115, Béziers, 1970.

DUVERNOY Jean, (éd.), *Chronique 1203-1275 par Guillaume de Puylaurens*, Toulouse, Le Périgrinateur, 1996.

FOREVILLE Raymonde, “Innocent III et la Croisade des Albigeois,” *CF*, 4, 1969 : 184-217.

FOURNIER Casimir, *Histoire de Boussagues*, Dijon, Bernigaud et Privat, 1966.

GRIFFE Elie, “Le Catharisme dans le diocèse de Carcassonne et le Lauragais au XII^e siècle”, *CF*, 3 : 215-236, 1989.

GUÉBIN Pascal/MAISONNEUVE Henri (éd.) : *Histoire Albigeoise*, nouvelle trad., Paris, Vrin, 1951.

HAMLIN Frank R., *Les noms de lieux du département de l’Hérault*, Nîmes, Lacour, 1988.

HERSHON Cyril P., *Faith and Controversy, the Jews of Mediaeval Languedoc*, Birmingham, 1999.

•*Les Troubadours de Béziers*, Béziers, Société Archéologique, 2001.

JORDAN William C., *The French Monarchy and the Jews from Philippe-Augustus to the last Capetians*, Philadelphia, 1989.

JULIA Henri, *Histoire de Béziers*, réimp. de l'édition de 1845, Nîmes, Lacour, 2000.

LADOUX Joan, *Pasejadas dins Béziers*, Béziers, Estamperia generala, 1926.

LAPEYRE Claude et ROQUE Alain, *Béziers pas à pas*, Lyon, 1993.

LEJEUNE Rita, “L’Esprit de Croisade dans Épopée occitane”, *CF*, 4, 1969 : 143-173.

LEVY Emil, *Petit Dictionnaire provençal-français*, Raphèle-les-Arles, 1980.

MADAULE Jacques, *Le drame albigeois et le destin français*, Paris, Gallimard, 1961.

MAHUL Jacques-Alphonse, *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*, réimp. de l'édition de 1845, t. VI dernière partie, Nîmes, Lacour, 1997.

NATAF André, *Histoire des Albigeois*, Paris, Bordas, 1989.

NIEL Fernand, *Albigeois et Cathares*, 6^e éd., Paris, PUF, 1970.

NELLI René, “Le vicomte de Béziers (1185-1209) vu par les troubadours,” *CF* 4, 1969 : 303-314.

•*Dictionnaire du Catharisme et des hérésies méridionales*, Toulouse, Privat, 1994.

- NOGUIER Louis, “Les Vicomtes de Béziers”, *Bulletin*, 2^e série, 2^e livraison, t. XIII, 1886 : 237-505.
- NOUGARET Jacques (éd.), *Saint-Aphrodise dans tous ses éclats*, Béziers, Société Archéologique, 2015 : 261-270.
- PILLET, Alfred et CARSTENS, Henry, *Bibliographie der Troubadours*, Halle, 1933.
- RAYNOUARD François-Just-Marie, *Lexique roman, ou Dictionnaire de la langue des troubadours*, 6 vols, réimp.de l'édition de 1844, Nîmes, Lacour, 1996.
- RICKETTS Peter T./HORST Cornelis van den, *Deux Chroniques de Mercier et Regis*, “Deux anciennes chroniques du Libre de Memorias aux Archives Municipales de Béziers”, *Bulletin*, dixième série, t. I (2004-2005), 24-28.
- RICKETTS PeterT./HERSHON Cyril P. (éd.), *Le Petit Thalamus de Montpellier*, version occitane, non publié.
- ROS Raymond, *de Betarra à Béziers*, Béziers, Claretton, 1974.
- RUNCIMAN Steven, *The Mediaeval Manichee A Study of the Christian Dualist Heresy*, réimp., Cambridge U. P., 1991.
- SABATIER Ernest, *Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, Béziers, réimp. de l'édition de 1854, Nîmes, Lacour, 1996.
- SAGNES Jean (éd.) *Histoire de Béziers*, Toulouse, Privat, 2000.
- SIBLEY W.A. et SIBLEY M.D. (éd. et trad.), *The History of the Albigensian Crusade* (Peter of les Vaux-de-Cernay's *Historia Albigensis*), Woodbridge (Boydell & Brewer), réimp., 2000.
- SUMPTION Jonathan, *The Albigensian Crusade*, London/Boston, 1978.

TERRIN Odile, *Cartulaire du chapitre d'Agde*, Nîmes, Chastanier, 1969.

TUDÈLE Guillaume de et Anonyme, *La Chanson de la Croisade Albigeoise*, Paris, Le livre de Poche, 1989.

VIDAL Henri, *Episcopatus et pouvoir épiscopal à Béziers à la veille de la Croisade Albigeoise*, Montpellier, 1951.

VICAIRE Marie-Humbert, “L’affaire de paix et de foi du Midi de la France (1203-1215)”, *CF*, 4, 1969 : 102-127.

WOLFF Philippe, (éd.), *Histoire du Languedoc*, Toulouse, Privat, 1967.

ZINK Michel, Introduction à la *Chanson de la Croisade Albigeoise*, Paris, Le Livre de Poche, 1989.

Table des matières de l’article

Généalogie vicomtale de Béziers	p. 3
Préambule	p. 6
Sources	p. 17
Wisigoth et Couronne	p. 21
Antoine et Guerin	p. 23
Raynard/Raynald et ses successeurs	p. 25
Boson	p. 29
Teudo et Jonus	p. 31
Guillaume I	p. 35
Raynard/Rainald II	p. 36
Guillaume II	p. 38
Raymond et Garsinde	p. 43.

Pierre-Raymond	p. 48
Roger III et Ermengarde	p. 54
Trencavel entre en scène	p. 56
Vicomte versus évêque	p. 66
Bernard-Aton	p. 77
Roger de Béziers	p. 99
Les erreurs d'un Trencavel	p.111
Rivalité entre Toulouse et Béziersp. 113
Raymond Trencavel	p.116
Le Testament de Trencavel.	p.122
L'assassinat de Trencavel	p. 128
Roger II, fils de Trencavel	p. 131
Raymond-Roger et la Croisade Albigeoise	p. 149
Simon de Montfort comme vicomte	p. 175
Amaury de Montfort	p.196
Raymond Trencavel rend sa vicomté	p. 206
Liste des hérétiques selon les bourgs de Béziers.	p. 207
Bibliographie	p. 215

Cyril P. HERSHON

COMPTES-RENDUS

Suzanne THIOLIER-MÉJEAN, *Voici l'arbre d'amour Nature et culture dans la littérature d'Oc*, Paris, L'Harmattan, 2018.

L'esthétique du paysage n'était pas encore formée au Haut Moyen Âge, et il a fallu attendre Pétrarque pour qu'un poète dans cette tradition lyrique s'imagine en conquérant du Mont Ventoux. Chez les troubadours, et surtout chez les *trobairitz*, le monde extérieur est souvent très flou. Cette étude par la professeure émérite de l'université de Paris-Sorbonne présente un survol très utile des idées concernant la nature de leur expression dans la poésie lyrique occitane. Certains passages sont plutôt rapides et auraient gagné à être approfondis, mais les lecteurs y trouveront un bon panorama de cette tradition littéraire ainsi que de son cadre intellectuel et lyrique.

L'introduction part de la constatation que les troubadours ont partagé l'intérêt que portaient pour la Nature les intellectuels du XII^e siècle (surtout la veine platonicienne qui affleure dans les écrits d'Alain de Lille, de l'école de Chartres et des Victorins). Ainsi Matfre Ermengaud à la fin du XIII^e siècle évoque la nature qui crée, mais qui est aussi le fait de chaque créature ("natura creada"). Le début printanier traditionnel de la *canso* des troubadours est le moyen d'introduire cette thématique de l'être humain créé (à l'instar de l'oiseau ou de la fleur) qui œuvre afin de créer une chanson, voire de rivaliser avec Dame Nature.

Dans la première partie de son étude, l'auteure souligne le désir chez de nombreux intellectuels, ainsi que chez l'arpenteur Bertrand Boyset, de prendre la mesure de cette *natura creada* afin de mieux la maîtriser. Ainsi les paysans, les fruits et les

céréales, la chasse et les oiseaux de proie, sont autant d'opportunités pour les troubadours de réfléchir à leur maîtrise (en tant que créatures douées de raison) sur les autres produits de la nature (terre, mer et ciel).

Or, on ne rencontre que très rarement l'évocation d'un repas ou d'un paysage, hormis quelques phrases concernant le pain ou les feuillages. La deuxième partie montre que le paysage dans la littérature d'Oc est livresque : ses animaux habitent le bestiaire ou les fables, ses arbres sont des allégories. Le troisième chapitre consacre plusieurs pages au début printanier et à l'évocation du jardin ou du verger, et une discussion réussie du verger du Mal.

On revient alors à l'idée de la rivalité avec la nature, dans une analyse des oiseaux automates ainsi que de l'alchimie, les poisons et la médecine. La troisième partie entame l'analyse de l'idée platonicienne de l'être humain —microcosme—, un résumé en soi de la *natura creada*. On pourrait avancer que cet être se façonne un monde artificiel, la cour, qui lui permet d'établir une maîtrise complète, et y introduit l'univers mécanique de la poésie courtoise, peuplé d'automates tels que la Dame. Voici donc l'arbre d'Amour de Matfre, “mon arbre mout gen cumpassat” (mon arbre bien ordonné) (p. 397). L'amour serait le fruit d'un arbre complètement artificiel, et l'artifice est l'expression la plus fidèle de la nature. Dans sa “conclusion ouverte”, l'auteure présente une vision de l'amour selon le labeur de l'*homo artifex*. La rivalité avec la nature serait l'expression la plus sincère de l'amour que lui porte le troubadour ou la *trobairitz*. C'est une belle conclusion pour une étude pleine de renseignements et de détails sur cette tradition lyrique.

Catherine LÉGLU

Cyril ASLANOV, *New Perspectives on the Sacred and the Secular in Old French and Old Provençal Poetry*, Cambridge Scholars Publishing, 2019.

Ce livre a le mérite de battre en brèche l'idée d'une littérature médiévale essentiellement séculière. L'approche pluridisciplinaire de l'auteur, à la fois linguistique, littéraire, philologique, sociologique, révèle des aspects inattendus des œuvres analysées. Cyril Aslanov part de l'hypothèse selon laquelle la littérature médiévale se comprend dans un contexte culturel à différentes facettes dont il faut déchiffrer les signes. En dévoilant un certain nombre d'éléments religieux structurels ainsi que la symbiose de traditions en apparence opposées, l'auteur ouvre de nouvelles perspectives dans l'étude de textes qui restent, à bien des égards, énigmatiques.

Dans son introduction, Cyril Aslanov pose les bases de sa réflexion : développer la question de la coexistence, des convergences et des oppositions entre le sacré et le séculier, du IX^e au XIII^e siècle, dans la littérature en ancien français et en ancien provençal. Ce projet est fondé sur la suggestion implicite que l'horizon religieux d'une période donnée peut être considéré comme une sorte de texte culturel, la notion de « texte » étant comprise dans un sens plus large que celui strictement linguistique (p. 3). Dans cette perspective, l'un des objectifs de cette étude est d'établir une distinction claire entre la catégorie intra-textuelle du genre sacré et le concept de sphère sacrée, qui appartient au paysage culturel, c'est-à-dire à l'ensemble de la sémiosphère d'une civilisation donnée (p. 9). L'auteur rappelle l'hypothèse selon laquelle, avant le tournant du treizième siècle, la

sphère sacrée était étroitement liée à des éléments non sacrés de la littérature et de la culture médiévales. Il ajoute qu'il est légitime de s'interroger sur la pertinence de la catégorie du "séculier" pour étudier la poésie médiévale, car le terme "séculier" n'a jamais été utilisé par les médiévaux lorsqu'ils ont parlé de leur production littéraire (p. 12).

Le livre, outre l'introduction qui comprend trois parties, contient trois chapitres une conclusion, une bibliographie et un index.

Dans le premier chapitre, l'auteur rappelle les textes religieux écrits en langue vernaculaire, et mentionne leurs similitudes notamment entre le *Boecis* et la *Chanson de Roland* à la fois dans la phraséologie et dans la prosodie (p. 32). Il mentionne également leurs sources. Par exemple, La *Séquence de sainte Eulalie* est un texte inspiré du troisième hymne du *Livre des couronnes* du poète Prudence (348-vers 413) (p. 38). Cependant, il en diffère considérablement, les 225 vers de Prudence se réduisant à 29 vers dans la version française. La *Chanson de sainte Foy d'Agen* a un double statut : C'est à la fois l'adaptation d'un livre en latin et une chanson folklorique interprétée avec un accompagnement de danse (p. 49). Cyril Aslanov signale les écarts entre la source latine et le texte provençal qui était destiné à être chanté et dansé dans l'église (p. 50). Il y trouve également des ressemblances avec la *Chanson de Roland*. Le mythe de l'âge d'or, qui se trouve entre la prédication et l'hagiographie, est présent dans *Boecis* et dans la *Vie de saint Alexis*.

Le deuxième chapitre est consacré aux sources antiques païennes qui sont de deux sortes, l'héritage antique et le folklore celte. Après avoir évoqué l'intégration de sources païennes par le

christianisme, l'auteur évoque la réinterprétation de motifs religieux grecs et romains au XII^e siècle en France. Le premier exemple est le *Roman d'Énéas* librement adapté de l'*Éneide* de Virgile, mais il en existe plusieurs autres, le *Roman de Thèbes*, le *Roman de Troie*, le *Roman d'Alexandre* et le *Roman de Brut*. Cette intégration d'éléments païens a produit une hybridation qui se retrouve notamment dans l'emploi des termes *deu/deus*, *esperitel/esperitax*, *profites/prophetissier*, *prometre*, *fame/feme*. Dans le contexte médiéval, les éléments surnaturels jouissaient d'un statut d'autonomie, car ils n'étaient ni spécifiquement chrétiens, ni clairement opposés au christianisme. La civilisation occidentale médiévale contenait, en effet, une quantité considérable d'éléments culturels païens qui avaient été intégrés des siècles auparavant dans le paysage culturel chrétien.

Le troisième chapitre est consacré à la lyrique provençale. L'auteur précise que son but n'est pas seulement d'examiner le reflet de la société à travers un texte littéraire. Il considère la société dans son ensemble comme un texte à part entière avec ses codes de comportement spécifiques qui structurent à la fois la réalité extratextuelle et les artefacts textuels. Les critiques à visée sociologique semblent mettre en doute l'existence même d'ensembles de valeurs tels que la loyauté féodale ou les comportements courtois en les considérant soit comme des fantasmes littéraires, soit comme la projection d'un surmoi collectif. Or, si la condamnation de la cupidité et de l'avarice remonte aux enseignements de moralistes chrétiens ou au reflet de cet enseignement dans la poésie des troubadours, elle a néanmoins largement influencé les valeurs aristocratiques. De même, l'antithèse entre *orguelh* et *umilitat* est un autre exemple du lien entre éthique et esthétique. Initialement, la contre-valeur de l'orgueil était utilisée dans un contexte politique afin de faire

référence à l'attitude arrogante de ceux qui se rebellaient contre les hiérarchies féodales instituées. Ainsi un vassal infidèle était considéré comme *orgulhos*, de même qu'un souverain qui n'obéissait pas à une injonction de l'Église. La contre-valeur de l'orgueil est ensuite passée du champ politique au champ érotique, et sa contrepartie positive est apparue sous la forme de l'*umilitatz*, qui exprimait la soumission totale à une dame. Le chevauchement de l'éthique au niveau extratextuel et de l'esthétique au niveau textuel semble être une constante de la période. C'est un exemple des nombreuses analyses de l'auteur.

Décrypter une société à travers sa littérature et ses multiples sources, souvent difficiles à établir, constituait un défi que Cyril Aslanov a su relever avec brio.

Brigitte Saouma

VIENT DE PARAÎTRE

Éditions et traductions de textes

CANTALUPI Cecilia, *Il trovatore Guilhem Figueira Sudio e edizione critica*, Strasbourg, Éditions de Linguistique et de Philologie, 2019, I+540 p.

FEDI Beatrice, *Las leys d'amors Redazione lunga in prosa Edizione critica*, Firenze, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2019, VIII-910 p.

LODGE Anthony R., *Les comptes des consuls de Montferrand (1378-1385)*, Paris, Éditions de l'École des Chartes, 2019, XL+596 p.

MAININI Lorenzo, *Chanson de toile Canzoni lirico-narrative in figura di donna*, Roma, Viella, 2019, 184 p.

RIDOUX Charles/BAHIER Ursula/CORBELLARI Alain, *Paul Meyer – Gaston Paris Correspondance*, Firenze, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2020, LXXXI-804 p.

ROSSI Claudia/LECCO Margherita, *Due testi medievali sull'amor cortese En quel temps c'om era jays e Fraire de Joy e Sor de plazer*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2018, VI-122 p.

WUNDERLI Peter, *Le Nouveau Testament occitan de Paris (Ms BN fr. 2425)*, vol. 1 : *Introduction et édition critique* (VIII+434 p.) ; vol. 2 : *Analyse de la langue, lexique et index des noms* (335 p.), Tübingen, A. Francke Verlag, 2016.

WUNDERLI Peter, *Les quatre Évangiles occitans (Ms BN fr. 6162)*, vol. 1 : *Introduction et édition critique* (VIII+264 p.) ; vol. 2 : *Analyse de la langue, lexique et index des noms* (VII+180 p.), Tübingen, A. Francke Verlag, 2017.

Études

ANGHEBEN Marcello (éd.), *Les stratégies de la narration dans la peinture médiévale La représentation de l'Ancien Testament aux IV^e-XII^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2020, 464 p.

AURELL Jaume/AURELL Martin/HERRERO Montserrat (éds), *Le sacré et la parole Le serment au Moyen Âge*, Paris, Garnier, 2018, 327 p.

BERNARDI Marco, *Orazio : tradizione e fortuna in area trobadorica*, Roma, Viella, 2018, 416 p.

CALVET Antoine, *L'alchimie au Moyen Âge*, Paris, Vrin, 2018, 282 p.

CHAILLOU-AMADIEU Christelle/ FLOQUET Oreste/ GRIMALDI Marco (éds), *Philologie et musicologie Des sources*

à l'interprétation poético-musicale (XII^e-XVI^e siècle), Paris, Garnier, 2019, 337 p.

FERY-HUE Françoise/ZINELLI Fabio (éds), *Habiller en latin La traduction de vernaculaire en latin entre Moyen Âge et Renaissance*, Éditions de l'École des Chartes, 2018, 444 p.

GREUB Yan/BAKER Craig/BARBATO Marcello/CAVAGNA Mattia (éds), *L'ombre de Joseph Bédier Théorie et pratiques éditoriales au XX^e siècle*, Paris, Boccard, 2018, 380 p.

HAYES Dawn Marie, *Roger II of Sicily Family, Faith and Empire in the Medieval Mediterranean World*, Turnhout, Brepols, 2020, 221 p.

HERMAND Xavier/NIEUS Jean-François/RENARD Étienne (éds), *Le scribe d'archives dans l'Occident médiéval Formation, carrière, réseaux*, Turnhout, Brepols, 2019, XV+530 p.

ISAÏA Marie-Céline/BOUGARD François/CHARANSONNET Alexis (éds.), *Lyon dans l'Europe carolingienne Autour d'Agobard (816-840)*, Turnhout, Brepols, 2019, 382 p.

LIPPIATT Gregory E. M./BIRD Jessalyn L. (éds), *Crusading Europe Essays in Honour of Christopher Tyerman*, Turnhout, Brepols, 2019, XIV+344 p.

LIPPIATT Gregory/MACÉ Laurent/AURELL Martin, *Simon de Montfort (c. 1170-1218) Le croisé, son lignage et son temps*, Turnhout, Brepols, 2020, 286 p.

MACÉ Laurent, *La majesté et la croix Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XII^e-XIII^e siècle)*, Presses universitaires du Midi, 2019, 390 p.

MARCENARO Simone, *La lingua dei trobadores Profilo storico-linguistico della poesia galeco-portoghese medievale*, Roma, Viella, 2019, 212 p.

NOWAK Jessica/STRACK Georg (éds), *Stilus-modus-usus Regeln der Konflikt und Verhandlungsführung und Papsthof des Mittelalters / Rules of Negotiation and conflict Resolution at the Papal Court in the Middle Age*, Turnhout, Brepols, 2019, VIII+351 p.

RETALI-MEDORI Stella (éd.), *Actes du colloque de lexicologie dialectale et étymologique en l'honneur de Francesco Domenico Falucci, Corte-Rogliano 28-30 oct. 2015*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2018, 800 p.

RICABIM *Repertorio di Inventari e Cataloghi di Biblioteche Medievali dal Secolo VI al 1520, Biblioteche medievali d'Italia*, BASSETTI Massimiliano/SOLVI Daniele (éds), Firenze, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2019, VIII-171 p.

STEFANELLI Diego, *Cesare De Lollis tra filologia romanza e letterature comparate*, Milano, Ledizioni, 2018, 390 p.

VERGER Jacques/LAINÉ Françoise/BOUTOULLE Frédéric/LEMAÎTRE Jean-Loup (éds), *Le livre du chapitre de Saint-Émilion*, Paris, Boccard, 2018, X+508 p.

VERGER Jacques/FOISSAC Patrice, *Histoire de l'université de Toulouse* vol. 1 *Le Moyen Âge XIII^e-XV^e siècle*, BARRERA Caroline/FERTÉ Patrick (dir.), Portet-sur-Garonne, Éditions Midi Pyrénéennes, 2019, 352 p.

WAILLE Marie-Claire, *Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*, vol. XIX, Franche-Comté (2 tomes), Genève, Droz, 2019, 1132 p.

Dictionnaires

Dictionnaire onomasiologique de l'ancien gascon : DAG n°20 (2018) n°21 (2019), WINKLER Nicoline/SHABAFROUZ Tiana/CHAMBON Jean-Pierre/CHAUVEAU Jean-Paul/FIELD Thomas, Berlin, de Gruyter.

Dictionnaire du patois de Bagnes Lexique d'un parler franco-provençal alpin, MAÎTRE Raphaël/FLUCKIGER Éric/PANNATIER Gisèle, Université de Neuchâtel, 2019.

Französisches Etymologisches Wörterbuch Guide d'utilisation,
 CARLES Hélène/DALLAS Marguerite/GLESSGEN Martin/
 THIBAULT André, Nancy, ATLIF-CNRS, 2019.

Revues

Cahiers de Fanjeaux n° 54 (2019) *L'Église et la violence (X^e-XIII^e siècle)*, Toulouse, Privat.

Les Cahiers de Saint-Michel de Cuxa XLIX (2018) *Les grandes abbayes et l'art roman* ; L (2019) *Qu'est-ce que l'art roman ?* Paris, Boccard.

Critica del Testo XXI/3 (2018) *Eros romanzo*, Roma, Viella.

Médiévales (2019) *Pratiques documentaires et innovations administratives (XIII^e-XV^e siècle)*, Presses universitaires de Vincennes.

Studj romanzi Nuova serie XIV, (2018) *Archeologie di un testo*, Roma, Viella.

JOURNÉES D'ÉTUDE, TABLE RONDE, COLLOQUES**Journées d'étude**

Trans-mission creacion e ibridacion dins lo domeni d'òc, 11 mars 2019, Université Toulouse Jean-Jaurès.

Codices et Rotuli Les cartulaires en Aquitaine, CÉSCM Poitiers, 9 mai 2019.

Expériences de transcriptions automatiques de manuscrits et développement du Corpus Burgundiae Medii Aevi, LAMOP Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris, CNRS/Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 17 déc. 2019.

Table ronde

Stemmata quid faciunt ? Noblesse d'âme ou de sang au Moyen Âge, CÉSCM université de Poitiers, 15 mai 2020.

Colloques

La femme au Moyen Âge, Paris, Institut de recherche et d'histoire des textes/Institut Catholique de Paris, 12-13 décembre 2019.

Transferts culturels : France et Orient latin aux XII^e et XIII^e siècles, CÉSCM (université de Poitiers) /CNRS, CNEMS (Stanford University FSCIS), 24-26 avril 2019.

Savoirs, culture et mécénat dans la correspondance des femmes médiévales (Espagne, France, Italie, XI^e-XV^e siècle) Madrid, Casa de Velásquez, Archivo histórico Nacional, 6-7 mai 2019.

Languages and Music within the vocal Corpuse from the Middle Age and the Renaissance, Università di Pavia, 1^{er}-5 juin 2019.

Lecturae tropatorum Settimo Colloquio internazionale, Turin, 13-15 juin 2019.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	p. 5
Cyril P. Hershon	
Les vicomtes de Béziers	p. 7
Table des matières de l'article	p. 230
Catherine Léglu, Brigitte Saouma	
Comptes-rendus	p. 233
Vient de paraître	p. 239
Journées d'étude, table ronde, colloques	p. 245